

A I M F

XXVII^{ème} Assemblée générale

"Bonne gouvernance locale
et accès aux financements internationaux"

"Villes, patrimoine et développement local"

HUÉ

24 et 26 octobre 2007



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET RESPONSABLES DES CAPITALES ET MÉTROPOLES
PARTIELLEMENT OU ENTIÈREMENT FRANCOPHONES

S O M M A I R E

Liste des participants	7
Programme	13

Bonne gouvernance locale et accès aux financements internationaux (en partenariat avec la Commission européenne)

Présentation du thème

- M. Gérald TREMBLAY, Maire de Montréal, Vice Président de l'AIMF.....	19
- M. Pierre SCHAPIRA, Député européen, Adjoint au Maire de Paris en charge des Relations internationales et de la Francophonie.....	21
- Mme Loraine GEOFFRION, Agence Canadienne de Développement Internationale	23
M. Pierre-André WILTZER, Président de l'Agence Française de Développement, ancien Ministre.....	27
- M. William ANCION, Délégué des gouvernements de la Communauté française de Belgique et de la Région wallonne, ancien Ministre.....	31
- Mme Sabine DIALLO, GTZ (Coopération allemande).....	35
- M. Denis POURCHET, « Relations avec la société civile et coordination » EuropeAid, Commission européenne	37

Travaux en ateliers

Présentation des Ateliers.....	41
ATELIER N° 1 « Place et rôle des autorités locales dans le X ^e Fonds Européen de Développement ».....	47

Présidence :

M. Pierre SCHAPIRA, Député européen, Adjoint au Maire de Paris en charge des Relations internationales et de la Francophonie

Interventions :

- La place et le rôle des autorités locales dans le Fonds Européen de Développement par M. Franco NICORA, Directeur honoraire, Commission européenne	49
- Rôle des villes et des associations nationales de collectivités locales selon l'Accord de Cotonou, Mme Elisa RAFAMATANANTSOA, Coordinatrice, Plateforme des Autorités locales des pays ACP	55
- Présentation d'un projet d'appui à la gouvernance locale financé par le Fonds Européen de Développement ; Rôle des maires pour avoir accès à ces fonds, M. Robert SAGNA, Maire de Ziguinchor	57

ATELIER N° 2

« Place et rôle des autorités locales dans l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat ».....	61
--	----

Présidence :

M. Hugues MARTIN, Premier adjoint au Maire de Bordeaux, Vice-Président de la Communauté urbaine de Bordeaux

Interventions :

- « Bordeaux et la nouvelle politique européenne de voisinage », M. Hugues MARTIN, Premier adjoint au Maire de Bordeaux, Vice-Président de la Communauté urbaine de Bordeaux	63
--	----

- Perspectives et opportunités ouvertes par l'Instrument européen de voisinage et de Partenariat en matière de coopération au sein de l'espace méditerranéen, M. Jean-Claude TOURRET, Délégué général, Institut de la Méditerranée, ville de Marseille.....	65
---	----

ATELIER N° 3

« Place et rôle des autorités locales dans le programme géographique Asie de l'Instrument de Coopération au Développement »	67
---	----

Présidence :

M. KEP Chuk Tema, Gouverneur de Phnom Penh

Présentations :

- Programmes européens destinés aux collectivités locales asiatiques, Mme Anne-Claire LEON, Délégation de la Commission européenne au Vietnam.....	69
- Projet Asia Urbs (programme européen) « Réduction de la pauvreté urbaine en lien avec la promotion de la préservation du patrimoine de Hué », Mme NGUYEN Thi Than Thao et M. NGUYEN Nhien, ville de Hué	

ATELIER N° 4

« Rôle du Maire dans l'accès aux financements internationaux »	73
--	----

Présidence :

M. Simon COMPAORE, Maire de Ouagadougou, Trésorier de l'AIMF

Interventions :

- Présentation d'une ville ayant remporté un appel d'offres européen : le cas du projet « Action pilote eau et assainissement dans quatre quartiers d'habitat précaire de la ville de Douala », M. Jean YANGO, Directeur de l'Atelier d'Urbanisme, Communauté urbaine de Douala	75
- L'« approche multi acteurs » : l'exemple des initiatives communautaires dans la ville de Ouagadougou : les acteurs et la mise en œuvre de projets, M. Boureima KABORE, Responsable du service de Maîtrises d'œuvre Sociale, ville de Ouagadougou	77
- Synthèse, Mme Monique PRIEUR, Experte de l'AIMF en gestion de projets.....	81

ATELIER N° 5

« Coopération décentralisée et financements internationaux »	85
--	----

Présidence :

M. Willy DEMEYER, Bourgmestre de Liège

Interventions :

- Coopération décentralisée et financements internationaux, le cas du Bénin, M. Blaise Glélé AHANHANZO, Président de l'Association nationale des Communes du Bénin, Maire d'Abomey..	87
- Présentation du projet de réhabilitation des quartiers périphériques Ouagadougou - Lyon - Agence française de Développement, M. Adama ZERBO, Directeur des Relations internationales de la ville de Ouagadougou et M. Philippe DI LORETO, Chef de projets, ville de Lyon	89
- Les programmes de coopération décentralisée de la ville de Québec, Mme Annie BRASSARD, Commissaire générale aux relations internationales, ville de Québec.....	91
- Coopération entre agences locales spécialisées : l'apport du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) aux projets d'adduction en eau potable et d'accès à l'assainissement de base, M. Laurent DOYEN, Chef de la mission relations internationales, SIAAP.....	95

Clôture

Conclusions et adoption de la Recommandation par M. Gérald TREMBLAY, Maire de Montréal, Vice-Président de l'AIMF	99
--	----

Villes, patrimoine et développement local

Présentation du thème

- M. Abbès MOHSEN, Maire de Tunis, Secrétaire général de l'AIMF 105
- M. Azedine BESCHAOUCH, membre de l'Académie tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts, membre de l'Institut de France, Historien de l'antiquité romaine, représentant personnel du Directeur général de l'Unesco pour la sauvegarde d'Angkor 107

Travaux en ateliers

ATELIER N° 1

- « Identifier et mettre en valeur le patrimoine local » 115

Présidence :

Mme Marie-Antoinette ALEXIS, Mairesse de Victoria

Interventions :

- « Identification et valorisation du patrimoine de Ouidah », M. Pierre BADET, Maire de Ouidah 117
- « Patrimoine et mémoire : Les Anneaux de la Mémoire », M. Yvon CHOTARD, adjoint au Maire de Nantes en charge des Relations internationales 121
- « Identification et mise en valeur du patrimoine de Namur », M. Luc ARNOULD, Commissaire international, ville de Namur 129
- « La politique du patrimoine de la ville de Montréal : un instrument de planification et d'action », Mme Isabelle DUMAS, Chef de division, Bureau du patrimoine, de l'expertise et de la toponymie, ville de Montréal 131
- « Réhabilitation et mise en valeur de l'architecture traditionnelle à Zinder, support de Développement économique et de réduction de la pauvreté », M. Mahamane Laminou ELH SOULEYMANE, Président du Conseil municipal de Zinder 135
- « La route des Chefferies », M. Bernard MOMO, Maire de Dschang et M. Sylvain DJACHE, Ville de Dschang 141
- M. KEP Chuk Tema, Gouverneur de Phnom Penh 141

ATELIER N° 2

- « Mobiliser les acteurs locaux, nationaux et les partenariats au développement pour la Réussite des projets de patrimoine » 143

Présidence :

M. Hugues MARTIN, Premier adjoint au Maire de Bordeaux, Vice-Président de la Communauté urbaine

Interventions :

- « Bordeaux, Port de la Lune : patrimoine mondial de l'Unesco », M. Hugues MARTIN, Premier adjoint au Maire de Bordeaux, Vice-Président de la Communauté urbaine 145
- « Conservation et gestion participative des sites de Tombouctou », M. Ousmane HALLE, Premier adjoint au Maire de Tombouctou 147
- « Expérience de l'AFD dans la restauration du patrimoine urbain », M. Alain HENRY, Directeur du Bureau de l'AFD au Vietnam 153
- « Des échelles complémentaires d'intervention : l'expérience de la Convention France Unesco sur la valorisation du patrimoine », Mme Isabelle LONGUET, Secrétaire générale de la Convention France-Unesco 155
- « Projet de mise en valeur du patrimoine de Porto Novo », M. Philippe DI LORETO, Chef de projets, ville de Lyon

ATELIER N° 3

« Des quartiers historiques pour tous : revitaliser les quartiers historiques en conciliant cohésion sociale, développement économique et mise en valeur du patrimoine »	159
--	-----

Présidence :

M. François PICARD, Vice-Président du Comité exécutif de la Ville de Québec

Interventions :

- M. Alain MARINO, Inspecteur général de l'Architecture et du Patrimoine ,Ministère français de la Culture, UNESCO.....	161
- « Le patrimoine, un vecteur puissant de développement : le cas de Québec », M. Serge VIAU, Directeur général adjoint, ville de Québec.....	167
- « Réhabilitation du quartier du panier de Marseille », M. Daniel DROCOURT, Directeur de l'Atelier du patrimoine, ville de Marseille	173
- « Revitalisation de la médina de Tunis », M. Rafik AOUALI, Directeur de l'Urbanisme, ville de Tunis	177
- « Réhabilitation du centre-ville de Rennes », M. Edmond HERVE, Maire de Rennes	183
- « Réhabilitation du centre-ville de Hanoi », Mme Thi Thanh Hang NGO, Vice-Présidente du Comité populaire de Hanoi ; Mme Gisèle TEULIERES, Directrice des relations internationales, ville de Toulouse et M. Pierre CAMBON, Directeur de l'esthétique et du patrimoine, ville de Toulouse	199

Clôture

Synthèse générale présentée par M. Azedine BESCHAOUCH, membre de l'Académie tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts, membre de l'Institut de France, Historien de l'antiquité romaine, Représentant personnel du Directeur général de l'Unesco pour la sauvegarde d'Angkor	211
---	-----

Conclusion par M. Abbès MOHSEN, Maire de Tunis, Secrétaire général de l'AIMF.....	213
---	-----

Assemblée générale**Séance inaugurale****Séance solennelle d'ouverture**

- Discours de bienvenue de M. NGUYEN Van Cao, Président du Comité populaire de Hué	219
- Message de S. Exc. M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie lu par M. Patrice BUREL, Directeur du Bureau Asie Pacifique de l'OIF	221
- Discours de M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris.....	223
- Intervention de M. PHAM Gia Khiem, Vice Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères du Vietnam.....	225

Séance plénière

- Modification de la liste des membres.....	229
- Approbation du compte rendu de la XXVI ^e Assemblée générale de l'AIMF tenue à Bucarest en septembre 2006	229
- Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général.....	230
- Modification des statuts et du règlement intérieur.....	231
- Rapport financier présenté par le Trésorier	232
- Rapport du Commissaire aux comptes	239
- Approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2006	
- Adoption du projet de budget pour 2008	
- Admission des nouveaux membres	254
- Admission des recommandations	

- Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF.....	254
---	-----

Séance solennelle de clôture

Allocutions de :

- M. NGUYEN Van Cao, Président du Comité populaire de Hué	257
- M. Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, Maire de Paris	259

Annexes

Protocole d'entente entre l'Organisation des villes arabes (OVA) et l'Association internationale des maires francophones (AIMF).....	265
Protocole d'entente entre l'AIMF et le SIAAP	267
Statuts et règlement intérieur.....	271
Résolution de la XXVII ^{ème} Assemblée générale de l'AIMF	285
Recommandations du colloque « Bonne gouvernance locale ».....	287
Recommandations du colloque « Patrimoine »	289

Liste des participants

VILLES MEMBRES

ABOMEY (Bénin)

- M. Blaise Oniséphore GLELE
AHANHANZO, Maire

ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

- M. Amos DJIROSSE, Conseiller technique
- M. Joël AKE EHOOU, Directeur financier

ANEHO (Togo)

- M. Ayayi Codjo Patrice AYAVI, Président de la Délégation spéciale

ANTANANARIVO (Madagascar)

- M. Justin RANDRIAMAMPIONONA, Vice-Président de la Délégation spéciale
- M. Andry RASAKAIZA, Coordonnateur général du Bureau du Développement

ANTSIRABE (Madagascar)

- Mme Olga Vololonirina RAMALASON, Maire
- M. Henri RANDRIANTIANA, Secrétaire général

AOSTE (Italie)

- M. Guido GRIMOD, Maire

BAMAKO (Mali)

- M. Adama SANGARE, Maire du District
- M. Drissa COULIBALY, Président de la Commission de Jumelage

BANDUNDU (R. D. Congo)

- Mme Martine BOKENGE, Maire

BANFORA (Burkina Faso)

- M. Souleymane SOULAMA, Maire

BANGUI (Centrafrique)

- M. Jean-Barkès GOMBE-KETTE, Président de la Délégation spéciale, Président de l'Association des maires de Centrafrique
- M. Alain FAMBY, Chargé de mission

BEAU BASSIN-ROSE HILL (Maurice)

- Monsieur Mahashuvaran ANDEE, Conseiller municipal
- M. Basdeo RAJEE, Secrétaire de la ville

BEYROUTH (Liban)

- M. Rachid JALKH, Maire adjoint aux relations internationales

BOHICON (Bénin)

- M. Luc ATROKPO, Maire

BORDEAUX (France)

- M. Hugues MARTIN, Premier adjoint au Maire
- Mme Sophie SENGHOR, Chargé de mission pour les Relations internationales

BOUAKE (Côte d'Ivoire)

- M. Ibrahim FANNY, Maire

BRAZZAVILLE (Congo)

- Evariste MIAKAKARILA, Directeur des Relations extérieures et de la Coopération

BUCAREST (Roumanie)

- M. Cristian IFTIMOAE, Directeur exécutif des Relations internationales
- Mme Madalina-Camelia MARIN, Conseillère chargée de la Francophonie

BUJUMBURA (Burundi)

- Mme Jeannette KANDOLO BUDURI, Secrétaire générale
- M. Gérard HAKIZIMANA, Chef de Cabinet

CARREFOUR (Haïti)

- M. Yvon JEROME, Maire

CASABLANCA (Maroc)

- M. Mohammed SAJID, Maire

CONAKRY (Guinée)

- M. Malick SANKHON, Gouverneur, Président du conseil de ville
- M. Lamine CONDE, Conseiller à la Coopération

COTONOU (Bénin)

- M. Nicéphore SOGLO, Maire
- M. Edmond CAKPO-TOZO, Directeur de Cabinet
- M. Germain GLAGO, Assistant du maire
- M. Koffi Frederic AHOUANGAN, Secrétaire général

DAKAR (Sénégal)

- M. Pape DIOP, Maire
- Monsieur Sérgine Leye THIOUNE, Directeur de l'Aménagement urbain
- Mme Ndèye Mah SY, Responsable du service des relations extérieures

DAPAONG (Togo)

- M. Yendoupabe Issa TCHEDE, Maire

DEDOUGOU (Burkina Faso)

- M. Gnami Valentin KONATE, Maire

DOUALA (Cameroun)

- M. Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- M. Joachim Michel ESSAMA, Secrétaire général
- M. Victor MOUKOKO SOSSO, Directeur des travaux du Conseil

DSCHANG (Cameroun)

- M. Bernard MOMO, Maire de la Commune
- M. Sylvain DJACHE NZEFA, Chargé de mission

FIANARANTSOA (Madagascar)

- M. Jean-Honoré ANDRIAMANJATOHASA, Premier Vice-Président de la Délégation spéciale

FRANCEVILLE (Gabon)

- M. Maurice NDZIBA, Maire
- M. Dieudonné WAYI, Troisième Maire adjoint

GAO (Mali)

- M. Aly Alassane TOURE, Maire de la Commune urbaine

GAYA (Niger)

- M. Dambaro HASSIMI, Maire

GENEVE (Suisse)

- M. Manuel TORNARE, Maire
- Mme Laurence WIEDMER, Cheffe du service des relations extérieures

HANOI (Vietnam)

- Mme Ngô Thị Thanh Hằng, Vice-Président du Comité populaire
- M. Hà Văn Quê, Directeur du Service des Affaires Extérieures
- M. Nguyễn Như Hải, Directeur de l'Usine de l'eau potable de No2, Service de transport et des travaux publics
- M. Nguyễn Doãn Tuân, Directeur du Comité de gestion des beaux sites
- Mme. Nguyễn Thu Huyền, Sous-chef de cabinet du Service des Affaires extérieures
- Mme. Nguyễn Minh Trang, Expert du Comité de Gestion de l'ancienne ville de Ha Noi
- M. Nguyễn Lân Trung, Vice-Président de l'Université des Langues étrangères, Université nationale
- M. Trần Thé Cường, Expert du Cabinet du Comité populaire
- M. Hoàng Công Khôi, Président du Comité populaire de l'Arrondissement Hoan Kiem
- M. Trương Minh Hải, Directeur du Bureau de Construction-Urbainisme de l'arrondissement Hoan Kiem
- M. Nông Ích Bằng, Employé de l'Arrondissement Hoan Kiem
- M. Trần Việt Anh, Sous-Directeur du Comité de Gestion de l'ancienne ville de Ha Noi

HO CHI MINH VILLE (Vietnam)

- M. Nguyễn Hữu Tín, Vice-Président du Comité populaire
- M. Nguyễn Thành Rum, Directeur du Service de la Culture et de l'Information
- M. Trần Quang Dũng, Vice-Directeur du Service des Affaires Extérieures M. Tôn Hô Chí Dũng, Service des Affaires Extérieures
- M. Nguyễn Hồng Vân, Service de l'Urbanisme architectural

HUE (Vietnam)

- M. Van Cao NGUYEN, Président du comité populaire

KAEDI (Mauritanie)

- M. Demba SOW MOUSSA, Maire

KIFFA (Mauritanie)

- M. Taleb Abdoullah YACOUB, Maire adjoint
- M. Diallo ZAMBA, Maire adjoint

KIGALI (Rwanda)

- M. Dieudonné RUMARAGISHYIKA, Vice-Maire

KINDIA (Guinée)

- M. Mamadou DRAME, Maire

KINSHASA (RD Congo)

- M. André KIMBUTA, Gouverneur
- M. Yassim BELADE, Directeur de Cabinet

KOUDOUGOU (Burkina Faso)

- M. Seydou ZAGRE, Maire

KPALIME (Togo)

- M. Yawo Edem SAMTOU, Président de la Délégation spéciale
- M. Yawo Mokpokpo TSOGBE, Agent de développement

LABE (Guinée)

- M. Elhadj Amadou THIAM, Maire

LIBREVILLE (Gabon)

- M. Alexandre AYO BARRO, Maire
- Mme Marguerite Linette MAKAGA VIRGINIUS, Conseiller spécial chargé des relations internationales

LIEGE (Belgique)

- M. Willy DEMEYER, Bourgmestre
- M. Michel FIRKET, Echevin de l'Urbanisme, Environnement, Tourisme et Développement durable
- M. Jean-Christophe PETERKENNE, Inspecteur général chargé de la Stratégie et de la Communication

LOME (Togo)

- M. Lodé AOUISSI, Président de la Délégation spéciale

LUBUMBASHI (R.D. Congo)

- M. Floribert KASEBA MAKUNKO, Maire

LUXEMBOURG (Grand Duché du Luxembourg)

- M. Paul HELMINGER, Bourgmestre

LYON (France)

- M. Philippe DI LORETO, Chef de projet « Coopération décentralisée »

MARADI (Niger)

- M. Idr MALE, Président du Conseil de la Communauté urbaine

MARSEILLE (France)

- Mme Michelle REYNAUD, Directrice des relations internationales
- M. Daniel DROCOURT, Directeur de l'Atelier du Patrimoine
- M. Jean-Claude TOURRET, Délégué général de la Méditerranée

MONTREAL (Canada)

- M. Gérald TREMBLAY, Maire
- M. Marcel PARENT, Président du Conseil municipal
- Mme Marie-Claude ROY, Directrice de Cabinet adjointe

- Mme Isabelle DUMAS, Responsable du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise

MOPTI (Mali)

- M. Oumar BATHILY, Maire

MUTSAMUDU (Comores)

- M. Saïd Ali Bacar ABOUBACAR, Maire

NAMUR (Belgique)

- M. Luc ARNOULD, Commissaire international

NANCY (France)

- M. Henri BEGORRE, Maire de Maxéville, Vice-Président de la Communauté urbaine

NANTES (France)

- M. Yvon CHOTARD, Adjoint au Maire
- Mme Rachel BOCHER, Conseillère municipale
- M. Frédéric VALLIER, Chargé de mission au Cabine du Président de Nantes Métropole

N'DJAMENA (Tchad)

- M. Bada MAHAMAT ZEN, Maire
- M. Abderrahman ANNAIM OUMAR, Directeur de la Coopération

NGOZI (Burundi)

- M. Marcel MASABO, Président du Conseil communal
- M. Claude NAHAYO, Administrateur

NIAMEY (Niger)

- M. Seydou BOUBACAR GANDA, Président du Conseil de la Communauté urbaine
- M. Abdou ADAM, Directeur de la planification et de la gestion urbaine

NOUAKCHOTT (Mauritanie)

- M. Ahmed Hamza OULD HAMZA, Président de la Communauté urbaine
- M. Directeur du développement et de la coopération

OUAGADOUGOU (Burkina Faso)

- M. Simon COMPAORE, Maire
- M. Adama ZERBO, Directeur des relations internationales

OUIDAH (Bénin)

- M. Pierre BADET, Maire

OYEM (Gabon)

- M. Vincent ESSONO-MENGUE, Maire

PARAKOU (Bénin)

- M. Soulé ALAGBE, Maire
- M. Mouhamadou ADAM DRAMANE, Directeur des relations et de la promotion municipale

PARIS (France)

- M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, Président de l'AIMF
- M. Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire de Paris chargé des Relations internationales et de la Francophonie
- M. Bernard PIGNEROL, Conseiller du Maire, Délégué général aux relations internationales
- M. Romain LEVY, Conseiller du Maire

PHNOM PENH (Cambodge)

- M. Chuk Tema KEP, Gouverneur
- M. Nak TANAVUTH, Directeur des relations internationales
- M. Dimanche LONG, Assistant du Gouverneur

POINTE-NOIRE (Congo)

- M. Emmanuel NGONO, Conseiller municipal

PORT LOUIS (Maurice)

- M. Ahmed Réza Goolam Mamode ISSACK, Lord Maire
- M. Dhanandjay KAWOL, Secrétaire général
- M. Bashir NAZEER, Conseiller municipal et Président du Comité de Jumelage et des Relations internationales

QUEBEC (Canada)

- M. François PICARD, Conseiller municipal
- Mme Annie BRASSARD, Commissaire générale aux relations internationales
- M. Serge VIAU, Directeur général adjoint, ville de Québec,

RABAT (Maroc)

- M. Mohamed DIDOUCH, Président de la Commission du Transport et de la Circulation

ROSSO (Mauritanie)

- M. Yérime FASSA, Maire

SAINTE LOUIS (Sénégal)

- M. Mamadou DIOP, Directeur de l'Agence de développement local

SIEM REAP (Cambodge)

- Mme Vattho TEP, Directrice du département de l'Urbanisme et du Développement de la Région de SR/Angkor, de l'Autorité nationale APSARA
- Mle Sovanny SUN, Directrice du département de la Culture
- Mle Phallamony EM, Directrice du Bureau des Affaires féminines

SOKODE (Togo)

- M. Kondohou Biladegneme TCHAKPEDEOU, Président de la Délégation spéciale

TANGER (Maroc)

- M. Mohamed KARCHICH, Maire Adjoint

TENKODOGO (Burkina Faso)

- M. Alassane ZAKANE, Maire

TELIMELE (Guinée)

- M. Alpha Oumar BAH, Maire
- M. Mamadou Aliou BALDE, Conseiller

TOMBOUCTOU (Mali)

- M. Halle OUSMANE, Premier adjoint au Maire

TRIPOLI (Liban)

- M. Jalal ABS, Conseiller municipal, Président de la Commission municipale chargée de l'Urbanisme et du développement durable

- TUNIS (Tunisie)**
- M. Abbès MOHSEN, Maire
 - M. Rafik AOUALI, Directeur de l'Urbanisme
- VICTORIA (Seychelles)**
- Mme Marie-Antoinette ALEXIS, Maire
 - M. Marcel Barry ROSALIE, Conseiller en patrimoine
- VIENTIANE (Laos)**
- Dr Sinlavong KHOUTPHAYIHOUNE, Maire
 - M. Yongnou SONGLAO, Adjoint au Président de VUDDA
- YAMOUSSOUKRO (Côte d'Ivoire)**
- M. Gnrangbé Kouadio Jean KOUACOU, Maire
 - M. Kouakou Jean KOUASSI, Conseiller municipal
- YAOUNDE (Cameroun)**
- M. Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- ZAHLE (Liban)**
- M. Assad ZOGAIB, Maire
 - M. Assaad EL BARAK, Maire-Adjoint
- ZIGUINCHOR (Sénégal)**
- M. Robert SAGNA, Maire
- ZOGBODOMEY (Bénin)**
- M. C. Soumaila MAMA, Maire

INVITES

- BLOIS (France)**
- M. Nicolas PERRUCHOT, Député-Maire
 - M. Bernard VALETTE, Conseiller régional
 - M. François BODET, Directeur général des services techniques
 - Mme Myriam LAIDET, Chargée de mission
 - M. Richard BONENFANT, Directeur de Cabinet
- RENNES (France)**
- M. Edmond HERVE, Maire
 - M. Gilles SUIGNARD, Directeur général des services
- TOULOUSE (France)**
- Mme Gisèle TEUILIERES, Directrice des Relations internationales et des Affaires européennes
 - M. Gilbert BOLDRON, Directeur de la mission Ville Habitat
 - M. Pierre CAMBON, Directeur de l'esthétique et du patrimoine
- KAMPOT (Cambodge)**
- M. Khun Hour KHOY, Vice-Gouverneur
 - M. Nhauv SAEM, Assistant du Gouverneur chargé de la Francophonie
 - M. Luc MOGENET
- LUANG PRABANG (Laos)**
- M. Khampeng SAYSONPHENG, Vice-Gouverneur
 - Mle Manivone THOUMMABOUTH, Directrice de La Maison du Patrimoine
- M. Azzedine BECHAOUCH**, Membre de l'Académie tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts, membre de l'Institut de France, Historien de l'antiquité romaine, Représentant personnel du Directeur général de l'Unesco pour la sauvegarde d'Angkor

ASSOCIATIONS

- Association des municipalités du Burkina Faso**
- M. Taoufik LAHLOU EL OUTTASSI, Conseiller
- Association des communes et villes unies du Cameroun**
- M. Emile ANDZE ANDZE, Président
- Association des municipalités du Mali**
- M. Abdel Kader SIDIBE, Président
- Association des Maires de Mauritanie**
- M. Mohamed OULD BIHA, Vice-Président, Maire de Tidjikja
- Association des Villes du Vietnam**
- M. Van Cao NGUYEN, Président
- Association internationale des régions Francophones**
- M. Abdelkébir BERKIA, Secrétaire général
- Mme Christine TAVANO**, Directrice générale
- Association Pays de La Loire Cameroun**
- M. Patrick BACHELIER, Président
- Cités unies France**
- M. Charles JOSSELIN, Président, Sénateur, Vice-Président du Conseil général des Côtes d'Armor
 - M. Bertrand GALLET, Directeur général
 - M. Yves TAVERNIER, Maire de Dourdan
- Consortium des collectivités locales de la vallée d'Aoste (Italie)**
- M. Diégo EMPEREUR, Président, Maire de la commune de Sarre
 - M. Elso GERANDIN, Président de la Communauté de Montagne Evanco
 - M. Fedele BELLEY, Maire de la commune de Aymavilles
 - M. Aldo COME, Maire de la commune de Gressoney Saint-Jean
- M. Roberto MALCUTI**, Maire de la commune de Chailand Saint Victor
- Organisme public de coopération intercommunale de Grand Antananarivo (OPCI/FIFTAMA)**
- M. Maurice RAKOTONDRABE, Président, Maire de la commune de Tanjombato
 - M. Anna RADAVISA GOUET, Vice-Présidente, Maire de la commune de Ivato
- Union des communes du Togo**
- M. Anani Mawusse Joachim HUNLEDE, Secrétaire permanent
- Union des Municipalités du Québec (UMQ)**
- M. Jean PERRAULT, Président, Maire de Sherbrooke
 - M. Marc CROTEAU, Directeur général

FRANCOPHONIE

- Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**
- M. Patrice BUREL, Directeur du Bureau régional Asie-Pacifique
 - Mme Liliana PASECINI, Représentant permanent adjoint de l'OIF auprès de l'Union européenne
- Université Senghor**
- Mme Myriame MOREL DELEDALLE, Directrice du Département du Patrimoine culturel
- TV5 Monde**
- M. François BONNEMAIN, Président Directeur général
- Communauté française de Belgique et de la Région wallonne**
- M. William ANCION, Ancien Ministre Délégué des Gouvernements
- CONFEJES**
- M. Youssouf FALL, Secrétaire général

PARTENAIRES

ACDI (Agence canadienne de développement international)

- Mme Loraine GEOFFRION, Agente principale de développement, Programme de la Francophonie, Direction générale des programmes multilatéraux

Ministère des Relations internationales du Québec

- M. Pierre LAMOTHE, Conseiller en Affaires internationales

Organisation des Villes Arabes (OVA)

- M. Ghassan SAMMAN, Directeur général
- M. Ahmed ADASSANI, Assistant du Secrétaire général

SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne)

- M. Maurice OUZOULIAS, Président
- M. Jacques MARTIN, Vice-Président
- M. Daniel DUMINY, Directeur général
- M. Bernard DESTREM, Directeur de Cabinet
- M. Laurent DOYEN, Chef de la mission Relations internationales
- M. Jean D'ASTE BLANC, Chef d'exploitation
- M. Jérôme ROY, Ingénieur conduite d'opération

GTZ

- Mme Sabine DIALLO, Conseillère en décentralisation

CCRE (Conseil des communes et régions d'Europe)

- M. Jeremy SMITH, Secrétaire général

AFD (Agence Française de Développement)

- M. Pierre-André WILTZER, Président
- M. Roger GOUDIARD, Responsable du Département Asie
- M. Alain HENRY, Directeur de l'Agence de Hanoi

Ministère français des Affaires étrangères et européennes

- M. Gilbert EROUART, Conseiller Francophonie auprès du Secrétaire d'Etat
- M. Michel VANDEPOORTER, Chef du service des Affaires francophones
- Mme Anne-Marie MEVEL REINGOLD, Chargée de mission

France Coopération Internationale

- M. Sylvain ITTÉ, Directeur général

Ministère français de la Culture

- M. Alain MARINOS, Inspecteur général de l'Architecture et du Patrimoine

- Mme Isabelle LONGUET, Secrétaire générale de la convention France-Unesco

Plateforme des collectivités locales ACP

- Mme Lala Elisa RAFAMATANANTSOA, Coordinatrice

Commission européenne

- M. Franco NICORA, Directeur honoraire, EuropAid
- M. Denis POURCHET, Administrateur principal, Unité "Relations avec la société civile et coordination", Europe Aid
- Mme Anne-Claire LEON, Délégation de la Commission européenne à Hanoi

CEDAJ (Centre d'appui à la jeunesse de Port-au-Prince)

- M. Evans LESCOUFFLAIR, Président

Association CODEV VIET PHAP

- M. Michel HO TA KHANH, Vice-Président

Association humanitaire CODEGAZ-GDF (France)

- M. Jean-Pierre CLEMENT, Vice-Président

VEOLIA

- Mlle Frédérique HERY, Adjointe au Chef du département Waterforce-Waterdev

INVITES

PARIS (France)

- Mme Geneviève BERTRAND, Conseillère de Paris
- M. Claude DARGENT, Conseiller de Paris
- M. Lionel BORDEAUX, Attaché de presse

UNESCO

- M. Azedine BESCHAOUCH, Membre de l'Académie tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts, Membre de l'Institut de France, Historien de l'antiquité romaine, Représentant personnel du Directeur général de l'Unesco pour la sauvegarde d'Angkor

AMBASSADE DE FRANCE AU VIETNAM

- S. Exc. M. Hervé BOLOT, Ambassadeur de France

DELEGATION WALLONIE-BRUXELLES AU VIETNAM

- M. Christian SAELENS, Délégué Wallonie-Bruxelles au Vietnam, Délégué des Gouvernements francophones de Belgique

AMBASSADE DU CANADA AU VIETNAM

- S. Exc. M. Gabriel-M. LESSARD, Ambassadeur du Canada

AMBASSADE DE ROUMANIE AU VIETNAM

- S. Exc. M. Dumitru OLARU, Ambassadeur de Roumanie

Association Bretagne Vietnam

- Mme Françoise LE GODEC, Présidente

Centre culturel français

- Mle Gaëlle LE YOANGE, Directrice

Ministère vietnamien des Affaires étrangères

- M. PHAM Sanh Chau, Vice-Directeur du Département culturel, Unesco
- M. Nu Anh Guang, Vice-Directeur du Département des Organisations internationales
- M. Mai Phan Dung, Expert au Département des Organisations internationales

INVITES VIETNAMEENS

- M. Phạm Gia Khiêm, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères
- M. Nguyễn Quốc Cường, Assistant du Vice-Premier Ministre
- M. Dương Chí Dũng, Vice-Directeur du Département - Représentant de l'Etat auprès de la Francophonie
- M. Lê Kinh Tài, Secrétaire général du Comité national UNESCO - Vietnam
- M. Nguyễn Quốc Hùng, Sous-Directeur de Service, Service du Patrimoine culturel, Ministère de la Culture et de l'Information

- M. Nguyễn Đức Hải, Président du Comité populaire de la Province de Quang Nam
- M. Hoàng Xuân Việt, Président du Comité populaire de la ville de Tam Ky, Province de Quang Nam
- M. Nguyễn Tăng Thống, Directeur du Bureau des Affaires Etrangères, Bureau de la Province de Quang Nam
- M. Vũ Xuân Hùng, Président de l'Union des Organisations d'Amitié vietnamienne
- M. Trần Mạnh Đạt, Membre du Comité exécutif de l'Association d'Amitié Franco-Vietnamienne

- M. Mai Xuân Bình, Membre du Comité exécutif de l'Association d'Amitié Franco-Vietnamienne
- M. Luong Hương Giang, Journaliste du Courrier du Vietnam
- M. Nguyễn Huy Ngọc, Vice-Secrétaire du Comité provincial du parti
- M. Hồ Xuân Mân, Secrétaire du Comité provincial du parti
- M. Nguyễn Văn Mẽ, Président du Conseil populaire de la province
- M. Nguyễn Xuân Lý, Président du Comité populaire de la province

- M. Ngô Hoà, Vice-Président du Comité populaire de la province
- M Nguyễn Ngọc Thiện, Vice-Président du Comité populaire de la province
- Mme Nguyễn Thị Thuý Hoà, Vice-Présidente du Comité populaire de la province
- M. Nguyễn Văn Quang, Membre du Comité permanent du Comité provincial du parti
- M. Trần Phùng, Président du Comité du Front de la Patrie de la province
- M. Châu Đinh Nguyên, Directeur du Service des Affaires extérieures
- M. Nguyễn Việt Tiến, Directeur du Service de Construction
- Mme. Nguyễn Thị Thu Hà, Directrice du Service de l'Education
- M. Võ Phi Hùng, Directeur du Service du Tourisme
- M. Phan Tiết Dũng, Directeur du Service de la Culture et de l'Information
- M. Phùng Phu, Directeur du Centre de Conservation des Monuments
- Représentant du Comité exécutif, Association de l'Amitié franco-vietnamienne
- M. Nguyễn Văn Toàn, Directeur de l'Université de Hué
- M. Trần Văn Phuoc, Président de l'Université des langues étrangères de Hué
- M. Bùi Đức Phú, Directeur de l'Hôpital central de Hue
- Mme Nguyễn T. Ngân Hà, Doyen de la Faculté française de l'Université des langues étrangères
- M. le Doyen de la Faculté de l'Economie touristique, Université de l'Economie - Hué
- M. Lê Văn Anh, Président de l'Union d'Amitié de la Province de Thua Thien Hue
- Mme Ngô Thị Thuý, Proviseur du Lycée Hai Bà Trưng
- M. Nguyễn Chon Đức, Proviseur du Lycée Quốc Học
- M. Lê Văn Gioang, Directeur du Centre des langues étrangères, Cenlet
- M. le Directeur, Centre de la source française - Service de l'Education
- M. Nguyễn Kim Dũng, Secrétaire du Comité urbain du Parti
- M. Lê Quang Dũng, Vice-Secrétaire du Comité urbain du Parti
- M. Nguyễn Văn Cao, Président du Comité populaire de la ville de Hue
- M. Phan Trọng Vinh , Vice-Président du Comité populaire de la ville de Hue
- M. Nguyễn Đăng Thanh , Vice-Président du Comité populaire de la ville de Hue
- M. Lê Phuoc Hoà , Vice-Président du Comité populaire de la ville de Hue
- M. Lê Quang Vinh , Vice-Président du Comité populaire de la ville de Hue
- M. Nguyễn Hữu Lạc , Président du Comité du Front de la Patrie de la Ville
- M. Phan Nam, Directeur du Bureau de l'Education
- M. Nguyễn Hồng Sơn , Directeur du Bureau de l'Urbanisme
- M. Phan Hồng Khôi , Directeur du Bureau de l'Economie
- M. Lê Văn Thuyén, Directeur du Bureau de la Culture et de l'Information
- M. Ngô Anh Tuán, Directeur du Bureau des Finances et du planning
- M. Trần Bùi, Directeur du Centre de la Santé de la ville
- M. Nguyễn Văn Thành, Directeur de la Compagnie de l'Environnement et des travaux publics
- M. Phan Đình Ngôn, Directeur du Centre des Espaces verts
- M. Nguyễn Phuong, Directeur de l'Ecole secondaire Nguyễn Chí Diểu
- M. Lê Văn Quýết , Directeur de l'Ecole secondaire Nguyễn Du
- M. Lê Chí Tâm, Directeur de l'Ecole secondaire Đặng Văn Ngữ
- M. Nguyễn Hữu Trúc, Directeur de l'Ecole secondaire Hùng Vương
- M. le Directeur de l'Ecole secondaire Trần Cao Vân
- Mme Lê Thị Thảo, Directrice de l'Ecole primaire Lê Lợi
- M. Nguyễn Văn Hung, Directeur général de la compagnie du tourisme de la ville de Hué
- M. Le Dinh Gà, Vice-Directeur général de la compagnie du tourisme
- Représentant du Département d'architecture, Faculté des Sciences de Hué
- Représentant, Service du tourisme de la province
- Représentant, Service Investissement
- Mme Do Thi My Chau, Service des Relations internationales
- Représentant, Service de la Culture et de l'Information
- Représentant, Centre Festival de Hué
- M. Hoang Hun An, Projet de la Maison du Patrimoine
- Mme Le Thi Bich Hong, Vice-Directrice du Bureau de l'Education
- M. Le Thi Hong Thuy, Bureau des Affaires étrangères
- M. Nguyễn Hà My, Journaliste du Courrier du Vietnam
- M. Phạm Hà Minh, Journaliste du Courrier du Vietnam
- M. Lê Hồng Quang, Sous-chef de Section de la Télévision du Vietnam
- M. Đoàn Mai Hà, Journaliste de la Télévision du Vietnam
- M. Nguyễn Văn Túy, Cameraman de la Télévision du Vietnam
- Technicien Télévision du Vietnam

SECRETARIAT PERMANENT

-
- M. Olivier CHAMBARD, Secrétaire permanent
 - M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent adjoint
 - M. Jean-Marie RENNO, Conseiller en projets informatiques
 - M. Bruno LEUVREY, Conseiller en projets d'état civil
 - M. Jean-Pierre DAVID, Conseiller en projets urbains
 - Mme Caroline TISSIER, Conseillère en projets urbains
 - Mle Julie GUILLAUME, Chargée de mission
 - M. Laurent JABOEUF, Chargé de mission
 - Mme Béatrice COGAN-WAGNER, Secrétaire
 - Mme Nathalie GURDEBEKE, Secrétaire
 - M. Pierre MARCENAC, Commissaire aux comptes
 - Mme Monique PRIEUR, Conseillère extérieure
 - Mme Souad SASSI, Conseillère extérieure (Tunis)
 - M. Badara TRAORE, Conseiller extérieur (Bamako)
 - M. Michel MAKPENON, Conseiller extérieur (Cotonou)
 - M. Mourad Dieye GUEYE, Conseiller extérieur (Dakar)
 - M. Boureima KABORE, Conseiller extérieur (Ouagadougou)
 - M. Jean-YANGO, Conseiller extérieur (Douala)

Programme

Mercredi 24 octobre 2007

Bonne gouvernance locale et accès aux financements internationaux (en partenariat avec la Commission Européenne)

09 h 00 à 10 h 15	Séance d'ouverture
10 h 30 à 12 h 30	Travaux en ateliers
	Atelier n° 1 : « Place et rôle des autorités locales dans le X ^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) »
	Atelier n° 2 : « Place et rôle des autorités locales dans l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat »
	Atelier n° 3 : « Place et rôle des autorités locales dans le programme géographique Asie de l'Instrument de Coopération au Développement »
12 h 30 à 14 h 30	Déjeuner
14 h 30 à 16 h 30	Travaux en ateliers
	Atelier n° 4 : « Rôle du Maire dans l'accès aux financements internationaux »
	Atelier n° 5 : « Coopération décentralisée et financements internationaux »
17 h 15 à 17 h 45	Séance de clôture
19 h 30	Dîner

Jeudi 25 octobre 2007

Villes, patrimoine et développement local

09 h 00 à 09 h 45	Séance d'ouverture
09 h 45 à 12 h 45	Travaux en ateliers
	Atelier n° 1 : « Identifier et mettre en valeur le patrimoine locale »
	Atelier n° 2 : « Mobiliser les acteurs locaux, nationaux et les partenariats au développement pour la réussite des projets de patrimoine »
	Atelier n° 3 : « Des quartiers historiques pour tous : revitaliser les quartiers historiques en conciliant cohésion sociale, développement économique et mise en valeur du patrimoine »
13 h 00 à 14 h 30	Déjeuner
15 h 00 à 17 h 00	Suite des travaux en ateliers
17 h 45 à 18 h 30	Séance de clôture
20 h 00	Dîner officiel

Vendredi 26 octobre 2007

Assemblée générale

11 h 30 à 12 h 30	Séance solennelle d'ouverture
13 h 00 à 14 h 30	Déjeuner officiel
16 h 00 à 18 h 00	Séance plénière
	- Modification de la liste des membres
	- Approbation du compte rendu de la XXVI ^{ème} Assemblée générale de l'AIMF tenue à Bucarest en septembre 2006
	- Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général
	- Modification des statuts et du règlement intérieur
	- Rapport financier présenté par le Trésorier
	- Rapport du Commissaire aux comptes
	- Approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2006
	- Adoption du projet de budget pour 2008
	- Admission des nouveaux membres
	- Adoption des recommandations
	- Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF
18 h 00 à 18 h 30	Séance solennelle de clôture
20 h 00	Dîner officiel

Bonne gouvernance locale et financements internationaux

Ouverture

M. Gérald TREMBLAY
Maire de Montréal (Canada)
Vice-Président de l'AIMF

En introduction de séance, le maire Tremblay situe la tenue du séminaire « *Bonne gouvernance locale et financements internationaux* » dans le contexte international marqué par une reconnaissance accrue du rôle des autorités locales dans le développement. Il souligne la tendance de plus en plus marquée des bailleurs internationaux à vouloir prendre en compte les besoins des autorités locales et la coopération décentralisée dans la gestion de leur politique d'aide internationale : c'est notamment le cas de l'ACDI, de l'Agence française de développement, de la Communauté française de Belgique, de la Banque Interaméricaine de développement, et depuis 2007, de l'Union Européenne.

Il en profite pour souligner plus particulièrement la volonté de la Commission Européenne de s'associer à cette manifestation, marquant ainsi sa volonté d'engager un dialogue avec les autorités locales et l'AIMF, conformément à l'Accord de Cotonou singé en juin 2005¹.

Le maire Tremblay rappelle l'appui qu'apportent à l'AIMF, en plus des programmes qui vont être présentés dans le cadre du Colloque, le Canada, la France et la Communauté française de Belgique pour l'appui aux villes francophones et pour développer la coopération décentralisée francophone.

Il précise que le séminaire a pour **objectifs** :

- de mieux connaître les opportunités de financement et les exigences qui y sont associées en termes de bonne gouvernance;
- de sensibiliser les maires aux défis à relever pour être en mesure de saisir toutes ces opportunités, pour réaliser de bons projets et pour renforcer la crédibilité des villes comme actrices du développement, capables de recevoir et de gérer des financements internationaux.

Il insiste pour dire que le but poursuivi est d'engager un dialogue avec l'Union Européenne et les partenaires au développement, **et non pas de leur présenter nos propres projets**. Ceci viendra plus tard et sera grandement facilité par les réflexions échangées aujourd'hui

Avant de donner la parole aux conférenciers de la plénière d'ouverture **le maire Tremblay précise le déroulement de la journée** :

¹ Accord de Cotonou qui lie les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union Européenne prévoit notamment d'associer les autorités locales au processus de consultation et à la mise en œuvre des programmes de coopération.

M. Pierre SCHAPIRA
Député européen
Adjoint au Maire de Paris (France)
en charge des relations internationales
et de la Francophonie

Présentation

1. Rapporteur sur "le rôle des autorités locales dans le développement" pour le Parlement
2. Rapporteur sur l'instrument thématique "Acteurs non étatiques et autorités locales" pour la Commission DEVE

I- Le rapport sur les autorités locales

→ Le débat au Parlement européen

La prise en compte des ANE-AL dans la nouvelle politique européenne a été le fruit d'une **bataille politique au Parlement pour que ces acteurs soient pris en compte comme de vrais partenaires politiques** et non comme de simples exécutants de projets de développement. Avant, les autorités locales n'étaient pas prises en compte dans la coopération européenne.

J'ai organisé un **grand débat au Parlement** autour de cette question :

1. **rapport d'initiative** sur le rôle des autorités locales dans le développement, adopté à une très large majorité en mars 2007
2. **audition** au Parlement pour sensibiliser les députés
3. **grande consultation** ouverte à toutes les organisations d'autorités locales internationales et européennes, ainsi qu'aux ONG, pour réfléchir ensemble au rôle stratégique et politique des élus locaux dans la coopération au développement

→ Le rapport d'initiative

Voté en mars avec 3 objectifs :

1. Leur donner un rôle politique étant donné leur expérience dans le Sud et en Europe
2. Leur donner un accès direct aux financements européens
3. Créer une plateforme de dialogue et un Observatoire

→ Les résultats

1. le nouvel Instrument de Développement consacre un **budget thématique** réservé aux autorités locales : **35 millions d'euros par an jusqu'en 2013**
2. **la plateforme des autorités locales à Bruxelles** sera très probablement financée par la Commission en décembre

II- L'instrument thématique "ANE et autorités locales"

- Je suis devenu **responsable sur cette question au Parlement** européen. Depuis janvier 2007, la Commission du Développement examine la mise en œuvre du DCI pays par pays et thème par thème. Dans ce cadre, je suis **rapporteur sur l'instrument thématique "acteurs non étatiques et autorités locales"**.
- Cet instrument est un grand pas en avant car il reconnaît le droit d'initiative de ces acteurs. En tant que rapporteur, j'ai soulevé plusieurs points politiques :
1. **augmenter le budget consacré à la coordination** entre les ANE, les AL et la Commission à Bruxelles, et demander la **création d'une plateforme** de représentation des autorités locales à Bruxelles, à l'instar de CONCORD pour les ONG pour mettre en place un vrai dialogue politique
 2. **mieux informer les Délégations** qui doivent s'adapter au fait de consulter plus d'acteurs sur le terrain

3. demander que la liste de pays prioritaires établie par la Commission soit indicative et modifiable annuellement, m'assurer que cette liste corresponde à des priorités politiques centrées sur l'éradication de la pauvreté.
 4. insister sur le fait que le programme doit aider à renforcer les processus de décentralisation en cours dans les pays en développement
- J'ai obtenu gain de cause sur plusieurs points : le budget de coordination des ANE-AL à Bruxelles a été doublé, le principe d'une plateforme de représentation a été accepté, et le renforcement de la décentralisation apparaît désormais dans les objectifs.
- Sur deux points, je continue à négocier avec la Commission :
1. la liste de pays prioritaires : inclure tous les pays les moins avancés, et les pays à faibles revenus
 2. le droit d'initiative des acteurs : veiller à ce que les Délégations ne décident pas de tout sur le terrain car elles sont souvent mal informées.

Monsieur TREMBLAY,
Monsieur Van Cao NGUYEN, Président du Comité populaire de Hué
Monsieur Pierre SCHAPIRA, Député européen, Adjoint au Maire de Paris, Chargé des relations internationales et de la Francophonie
Madame et Messieurs les représentants d'agences de développement Mesdames et Messieurs les Maires
Honorables invités
Monsieur Pierre André WILTZER
Monsieur William ANCION
Madame Sabine DIALLO
Monsieur Denis POURCHET

Il m'est très agréable de me retrouver parmi vous aujourd'hui. Je tiens à remercier le Comité populaire de Hué et le gouvernement du Vietnam qui, dans un souci constant d'aller au devant de nos besoins, ont réuni toutes les conditions pour assurer le succès de cette assemblée. Je tiens à souligner l'accueil chaleureux que m'a réservé la population depuis mon arrivée. Le fait d'avoir choisi la ville de Hué pour vos délibérations nous rappelle toute l'importance des villes dans l'histoire de nos pays réciproques.

Mon allocution d'aujourd'hui, portera sur quatre sujets, qui je l'espère, vous permettront d'en savoir un peu plus sur la place qu'occupe la gouvernance locale dans le mandat de l'Agence canadienne de développement international, mieux connu sous le vocable de l'ACDI.

Pour commencer, je vous ferai part de ce que l'ACDI entend par gouvernance démocratique ; j'aborderai ensuite l'importance qu'accorde l'ACDI à la gouvernance ; j'enchaînerai, et je sais que j'aurai alors toute votre attention, sur les avenues possibles de financement ; enfin, je vous rappellerai les raisons qui motivent l'ACDI à appuyer l'AIMF depuis plus de 10 ans.

Pour l'ACDI, renforcer la gouvernance démocratique veut dire travailler à promouvoir les droits de la personne, c'est encourager la liberté d'expression, c'est appuyer la gestion transparente des affaires de l'État et des autres paliers décisionnels, c'est également favoriser la mise en place d'institutions législatives fortes et l'adoption de mécanismes de surveillance et de responsabilisation. En d'autres mots, la gouvernance démocratique c'est beaucoup plus que la tenue d'élections justes et libres.

Vous aurez compris que la promotion de la gouvernance démocratique est une priorité de l'ACDI et qu'en ce domaine nous croyons qu'il y a énormément de place pour des projets qui répondent à cette logique de résultats qui seule permet de faire une différence réelle dans la vie de nos concitoyens. De notre point de vue - qui est celui du développement - pour être durables, nos efforts visant la réduction de la pauvreté doivent s'appuyer sur le renforcement de la gouvernance démocratique. Pour ce faire, il faut être prêt à agir sur plusieurs fronts, celui des institutions bien entendu, mais aussi celui de leur capacité à répondre efficacement aux attentes des citoyens. Nous sommes bien conscients que la démocratie, la transparence et la responsabilité se déclinent différemment selon les pays. C'est pour qu'elles puissent partager cette richesse de points de vue que nous voulons impliquer le plus grand nombre de collectivités canadiennes dans la voie de la coopération décentralisée. Pour le Gouvernement du Canada, cette coopération n'est pas seulement une obligation, c'est aussi une nécessité.

Nous croyons, à l'instar de l'OCDE, qu'il « est désormais de plus en plus manifeste que l'existence de systèmes politiques ouverts, démocratiques et responsables, et le respect des droits de la personne déterminent de manière vitale les possibilités de parvenir à un développement économique durable. »

Cette opinion a conduit l'ACDI à créer, en début d'année, le Bureau sur la gouvernance démocratique. L'objectif de ce bureau est, entre autres, d'établir des partenariats avec des spécialistes, des organisations, des institutions et d'autres ministères clés du Canada dont les travaux portent principalement sur la gouvernance.

Les interventions de ce bureau visent à appuyer les programmes novateurs et efficaces dans les domaines du droit de la personne, de la responsabilisation des institutions publiques, de la liberté et la démocratie, et de la primauté du droit. En tant que ville, regroupement régional ou opérateur de la Francophonie, vous êtes tous directement interpellés.

Nous reconnaissons l'apport de l'AIMF en matière de développement local, tout comme nous reconnaissons et sollicitons l'expertise et le savoir-faire des villes et des associations de villes canadiennes pour développer des partenariats de développement local avec les villes du Sud. De solides relations d'assistance par des pairs ont ainsi été établies avec les associations de maires ou de collectivités locales au Mali, aux Philippines et en Tanzanie, pour ne citer que ceux-là.

Maintenant, permettez-moi de vous entretenir quelques instants sur nos mécanismes de financement réels et potentiels. Mais avant, passons un peu de temps à décrire les éléments essentiels d'un projet gagnant pour l'ACDI.

De façon générale, l'ACDI est disposée à appuyer des initiatives originales en matière de développement local. La démarche est similaire aux exigences d'autres bailleurs. On doit fournir un projet structuré. Cela veut dire un projet dans lequel :

- on définit bien les objectifs stratégiques et les résultats qui en découleraient ;
- on cerne les problèmes à résoudre et la façon dont cela s'inscrit dans le cadre du plan national de développement ;
- on décrit le cheminement logique et les mesures préalables qui ont mené à cerner les besoins et les pistes de solution choisie pour répondre à ces besoins ;
- finalement, un projet structuré doit faire état des responsabilités et de l'engagement financier de chacun des partenaires. On parle ici d'un fonds de contreparties.

Tout comme bon nombre d'institutions de coopération ou de financement, nous appliquons les principes de la gestion axée sur les résultats qui intègre, dès la conception des projets, des mécanismes de suivi et d'évaluation des résultats obtenus.

D'ailleurs, afin de renforcer l'AIMF à cet égard, nous l'avons appuyé pour qu'elle intègre ces principes à même sa gestion. L'AIMF a fait preuve d'ouverture et de dynamisme dans l'implantation des méthodes de gestion axée sur les résultats et nous l'encourageons à poursuivre ce travail au niveau de sa programmation. Elle est maintenant outillée pour vous accompagner. D'ailleurs, à cet effet, les représentants des villes qui ont reçu la formation en même temps que l'équipe du Secrétariat permanent, auront l'occasion, au cours des prochains jours, de partager leur expérience.

L'ACDI adhère aux principes de la Déclaration de Paris qui porte sur l'efficacité de l'aide au développement. Ces principes, je le rappelle brièvement, sont : l'appropriation locale des politiques et stratégies de développement, l'alignement des appuis en regard des stratégies nationales de développement, des institutions et des procédures des pays partenaires, l'harmonisation des actions par les donneurs en vue d'accroître la transparence et l'efficacité collective, l'application de la gestion axée sur les résultats quant aux ressources et aux processus de décision en vue de l'obtention des résultats, et, la responsabilité mutuelle de tous les partenaires concernant les résultats de développement obtenus.

Nous croyons qu'il faut créer des partenariats qui auront une portée élargie, en collaboration avec l'ensemble des partenaires locaux concernés. Cela veut également dire que nous finançons des projets qui s'inscrivent dans les plans nationaux de développement et qui tendent vers des résultats durables. Cette approche permet de mettre en œuvre des interventions ciblées qui, une fois terminées, continuent de profiter aux populations visées. Elle guide l'action de tous les intervenants de l'ACDI en développement international.

Le Bureau sur la gouvernance démocratique, dont je viens de faire mention, n'est pas seul à opérer au plan de la gouvernance locale. Toutes les Directions bilatérales de l'ACDI (Asie, Afrique, Amériques et Europe centrale et de l'Est) consacrent des ressources importantes au soutien de la gouvernance locale. Elles s'y emploient, par exemple, en appuyant des organisations à vocation régionales, tel le PDM, c'est-à-dire le Partenariat pour le développement municipal, en Afrique.

Une autre avenue possible pour du financement du Canada concerne les fonds gérés directement sur le terrain. Je vous encourage à vous renseigner auprès de l'ambassade du Canada de votre pays ou de votre région.

Enfin il existe à l'ACDI un endroit où l'on suit à la trace la croissance et l'évolution de l'AIMF. Vous aurez peut-être deviné que je fais référence au Programme de la Francophonie, de la Direction générale des programmes multilatéraux, dont je fais partie.

Ces deux dernières années, ce programme a accompagné l'AIMF, avec qui elle partage un même intérêt à promouvoir la gouvernance. Nous pensons que l'AIMF est une association qui peut faire une différence sur le terrain en matière : de renforcement de la démocratie locale, d'accompagnement des politiques de décentralisation, d'appui aux collectivités dans leur recherche de moyens pour assumer de nouvelles responsabilités.

Votre action, complémentaire à celle des autres opérateurs de la Francophonie, permet de sensibiliser les décideurs des États membres et des Gouvernements participants à l'importance du rôle des villes dans la gestion d'un pays. Cette participation à la Francophonie internationale signifie toutefois que l'AIMF doit répondre à un double défi : celui de demeurer pertinent pour ses membres, et en même temps, crédible pour le système multilatéral qui l'héberge. Convenons que l'AIMF doit satisfaire à de nombreux enjeux et veiller à ne pas trop s'éparpiller. Cela risquerait de limiter l'impact recherché.

Dans la mesure où vous pouvez démontrer votre capacité à relever ces défis, vous pourrez compter sur l'appui de l'ACDI. À titre indicatif, nous accompagnons l'AIMF pour la réalisation d'un projet pilote qui servira à expérimenter de nouvelles avenues afin de rapprocher les collectivités de Dakar et de Niamey de leur administration municipale. Ce projet pilote représente à nos yeux un exemple de coopération décentralisée, puisqu'il s'agit d'une collaboration multiple qui réunit l'expertise de trois universités, de Maires de villes et d'arrondissements, d'organismes de la société civile et de villes du Nord et du Sud. À nos yeux, l'un des avantages de cette collaboration intégrée entre de nombreux partenaires est de rendre encore plus impérative l'obligation de résultats. C'est un modèle de partenariat construit sur le savoir-faire et la valeur ajoutée de chacun. Les leçons apprises de ce pilote renforceront, je l'espère, la prochaine programmation quadriennale.

Je suis consciente d'avoir rapidement couvert beaucoup de terrain aujourd'hui. Cela dit, je me tiens à votre disposition au cours des prochains jours afin de fournir plus d'information et d'explications sur le programme d'aide du Canada.

En terminant, je crois qu'un forum comme celui tenu aujourd'hui est particulièrement important, car il permet d'échanger sur de nouvelles avenues possibles dans nos efforts pour promouvoir la gouvernance démocratique. La santé d'une démocratie est tributaire d'une culture apte à gérer le changement et les différences dans un climat de paix.

Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre-André WILTZER
Ancien Ministre
Président de l'Agence française de développement
(AFD)

Je suis très heureux de participer à cette 27^{ème} Assemblée générale de l'AIMF et d'y représenter l'Agence Française de Développement (AFD), en compagnie de M. Roger GOUDIARD, Directeur du département Asie de l'AFD, et M. Alain HENRY, Directeur de notre Agence au Vietnam.

On m'a demandé de vous présenter, dans ses grandes lignes, l'action de l'AFD, plus particulièrement dans une démarche de partenariat avec les collectivités locales.

Cette action de l'AFD s'inscrit dans le cadre de la politique française de coopération, définie par le Gouvernement et le Parlement.

La France s'efforce depuis plusieurs années d'accroître les moyens qu'elle consacre au développement. En 2006, l'aide française au développement a atteint 0,47 % du PIB de la France, chiffre calculé par l'OCDE, ce qui la situe en peu au-dessus de la moyenne de tous les pays membres de l'OCDE.

Nous savons tous, cependant, que les contributions des pays donateurs, même si elles sont significatives, doivent encore être accrues si l'on veut que les objectifs fixés au niveau international soient atteints. Il ne faut donc pas relâcher les efforts, malgré les difficultés financières que provoque le ralentissement de la croissance économique dans certains pays développés occidentaux.

Cela dit, il est clair que l'aide publique au développement des Etats, même si elle est augmentée, ne suffira pas :

- c'est pourquoi des efforts doivent être faits par exemple pour stimuler les investissements du secteur privé, seuls capables de favoriser les créations d'emplois durables dans les pays en développement ;
- c'est pourquoi, aussi, il est très important de renforcer et de multiplier les partenariats avec d'autres acteurs du développement, et en premier lieu avec les collectivités territoriales, dans le cadre de la coopération décentralisée. C'est précisément l'objet de notre réunion.

L'AFD, qui est désormais l'opérateur central de l'aide publique française au développement, est chargée par le gouvernement de mettre en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté, dans les secteurs définis par les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elle participe également au soutien de la croissance économique et s'engage de plus en plus dans des programmes incluant la préservation des « Biens publics mondiaux » : en particulier la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et les rejets de gaz à effet de serre, et la prévention et le traitement des maladies transmissibles.

Dans tous ces aspects de l'aide au développement, l'AFD agit certes pour le compte de l'Etat, mais elle finance aussi, et même de plus en plus, des projets portés par les pouvoirs publics locaux (villes, départements et régions), par les entreprises publiques, par le secteur privé et par le secteur associatif (ONG et fondations).

En 2006, les engagements du groupe AFD (l'Agence elle-même, qui est un établissement public, ainsi que PROPARCO, sa filiale spécialisée dans le financement et la promotion du secteur privé) se sont montés au total à 2,4 milliards d'euros dans les pays en développement.

Comme je le disais il y a un instant, l'une des orientations stratégiques de l'AFD est de renforcer la part de ses financements consacrée à des partenariats avec les collectivités locales.

Cette évolution s'explique par plusieurs raisons :

1. la première raison tient à la place croissante du phénomène urbain dans le monde :

Nous vivons un moment important : pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus de la moitié de la population de la planète vit en milieu urbain. Et c'est dans les villes des pays en développement que se produira la quasi-totalité de la croissance démographique future.

Les besoins en investissements considérables qu'entraînera cette croissance de la population urbaine, s'ajoutant aux retards accumulés en matière d'équipements, de logements et de gestion des services à la population, nécessitent une forte mobilisation des acteurs de l'aide au développement.

2. la deuxième raison qui incite à renforcer le partenariat entre les agences de développement et les collectivités locales découle du fait que, dans un certain nombre de pays développés, les politiques de décentralisation ont permis à ces collectivités de s'engager dans des projets de coopération. C'est le cas en France par exemple.

Parallèlement, on assiste aussi dans beaucoup de pays en développement, à un mouvement en faveur de la décentralisation, soit par l'élargissement des compétences des communes existantes, soit par la création de communes, quand il n'y en avait pas.

Or, les collectivités locales, lorsqu'elles sont gérées par des équipes issues d'élections libres, sont les mieux placées pour percevoir et pour exprimer les besoins des populations et les priorités au niveau de leur territoire. Sans oublier que la démocratie locale est le meilleur moyen d'enraciner la démocratie tout court.

Tout cela doit conduire les bailleurs de fonds à travailler davantage avec les collectivités locales directement, aussi bien en appui aux projets mis en œuvre par les collectivités des pays développés qu'en appui aux projets mis en œuvre par les collectivités des pays en développement elles-mêmes, qui assument la maîtrise d'ouvrage de ces projets et qui doivent être responsables des fonds mis à leur disposition ainsi que de la conduite des réalisations.

Il faut évidemment que le financement des projets de développement urbain comporte un volet de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage, à savoir : la formation des techniciens, des cadres et des élus, l'équipement des services locaux, les transferts de compétences et de savoir-faire. Il faut aussi aider à l'amélioration des ressources financières des collectivités, par exemple dans la mobilisation de leurs ressources propres et de la fiscalité locale.

Ce sont ces options qu'a retenues l'AFD depuis plusieurs années, en s'appuyant pour cela sur son expérience dans le financement direct des collectivités locales dans les départements et territoires d'Outre-mer français. Depuis le début des années 1990, elle a étendu cette expérience à des pays où le système municipal est bien établi, comme le Maroc, la Tunisie, l'Afrique du Sud ou, plus récemment la Turquie. Puisque nous sommes au Vietnam, je peux aussi citer le partenariat noué entre l'AFD, la Région Ile-de-France et la ville de Hanoï pour la réalisation d'un programme de développement intégré des transports collectifs dans cette ville.

En tant que banque de développement, l'AFD contribue, là où ils n'existent pas encore, à la mise en place et au développement de mécanismes de financement des projets d'investissements des collectivités locales.

Selon les pays, divers types de montages financiers peuvent être envisagés :

- crédits directs accordés aux communes, avec toutes les garanties nécessaires,
- ou refinancement de lignes de crédits inscrites dans des fonds de prêts nationaux ou dans des banques locales à statut privé ou semi-public prêtant aux communes.

Ainsi, les collectivités locales des pays en développement doivent être considérées désormais comme des partenaires capables, si on leur apporte les appuis nécessaires, de concevoir leurs budgets d'investissement, d'avoir une politique financière fiable et d'emprunter pour réaliser leur projets.

Pour faire face aux besoins de financement qu'implique le défi urbain dans les pays en développement, l'AFD ne saurait évidemment agir seule. Ses appuis financiers ne trouveront leur pleine efficacité que s'ils sont aussi coordonnés que possible avec les appuis au développement institutionnel en matière de décentralisation apportés par le Ministère français des Affaires Etrangères, et également coordonnés

avec les projets des autres bailleurs de fonds : les bailleurs multilatéraux comme la Banque Mondiale et l'Union Européenne, les bailleurs bilatéraux comme l'ACDI, la KFW allemande et d'autres.

Enfin, l'AFD souhaite inscrire, chaque fois que possible, son intervention dans le cadre de partenariats entre une collectivité territoriale française et une collectivité locale bénéficiaire du concours financier. C'est le cas de Hanoï que je citais précédemment, mais qui n'est qu'un exemple parmi bien d'autres. Dans tous les cas, ces partenariats se sont révélés très utiles et très prometteurs.

3. c'est la troisième raison qui explique l'engagement accru de l'AFD dans les partenariats avec les collectivités locales :

L'action de l'AFD et la coopération décentralisée partagent des objectifs communs. Mais ces deux démarches sont complémentaires. C'est ce qui fait tout leur intérêt.

L'expertise des collectivités locales est en effet essentielle pour la réussite des programmes d'amélioration de la gestion urbaine. Elle constitue un engagement de long terme de territoire à territoire. Elle s'appuie sur un réseau de relations humaines et personnelles irremplaçable. Elle garantit un suivi attentif de la mise en œuvre des projets et aussi un accompagnement prolongé bien au-delà de l'achèvement des projets.

L'AFD, de son côté, apporte à la coopération décentralisée, outre son expertise propre, l'effet de levier qu'offrent les moyens de l'Agence et ses liens avec les autres bailleurs de fonds comme avec les pouvoirs publics locaux.

Pour être efficace, le dialogue avec les collectivités locales doit se nouer le plus en amont possible, pour s'inscrire dans le cadrage des interventions de l'AFD.

Avec les collectivités des pays bénéficiaires de l'aide, la concertation doit se faire dès le montage du projet pour permettre une instruction conjointe entre les 3 partenaires concernés : l'AFD, la collectivité bénéficiaire et la collectivité française.

A ce jour, l'Agence a une vingtaine de cofinancements en cours avec des collectivités locales françaises. S'appuyant sur les expériences accumulées, qu'elle juge extrêmement positives et prometteuses, l'AFD a prévu de développer ce type d'intervention. Elle encourage d'ailleurs les agences bilatérales qui sont ses homologues, ainsi que les institutions de la Communauté Européenne, à développer leurs actions dans ce domaine.

0

En guise de conclusion

Au moment de conclure mon propos, je me dis que vous êtes peut-être surpris de ne pas avoir entendu un mot dans ma bouche : celui de « francophonie ». Or, nous sommes ici à l'AIMF, une organisation qui réunit les dirigeants élus des métropoles et grandes villes des pays francophones et, au surplus, une organisation qui est un opérateur de l'OIF.

Après avoir milité ardemment au sein de la francophonie parlementaire pendant quinze ans, après avoir été Ministre chargé de la Coopération et de la Francophonie il n'y a pas si longtemps, je serais impardonnable de l'oublier ! Ce n'est pas le cas, je vous rassure...

En réalité, l'essentiel de ce que j'ai dit concerne les pays et les collectivités locales de l'espace francophone.

En effet l'AFD consacre plus de la moitié de ses engagements financiers sous forme de prêts et plus de 80 % de ses subventions et de ses dons à l'Afrique subsaharienne, qui compte la grande majorité des pays francophones appartenant à la catégorie des pays dits « les moins avancés ». Si l'on ajoute la coopération menée avec les 3 pays de la péninsule indochinoise, avec les pays de l'Océan indien et ceux des Caraïbes, on voit bien qu'en réalité la dimension francophone est très fortement présente dans l'action de l'AFD.

Telles sont les observations que je souhaitais vous soumettre en ce début de séance. J'écouterai avec beaucoup d'intérêt les communications et les discussions qui vont suivre, car je suis convaincu que nous pouvons faire encore de grands progrès dans notre partenariat.

Je vous remercie de votre attention.

M. William ANCION
Ancien Ministre
Délégué des gouvernements
de la Communauté française de Belgique
et de la Région wallone

FINANCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DECENTRALISEE EN BELGIQUE FRANCOPHONE

Il existe 3 niveaux de pouvoir en Belgique : Fédéral, Communautaire et/ou Régional, Pouvoirs subordonnés (Provinces et Communes).

A ces 3 types de pouvoir correspondent des formes différentes de coopération avec les pays du Sud. Globalement la Belgique consacre annuellement 1,5 milliards d'euros à la coopération Nord-Sud.

1. L'Etat fédéral finance la coopération gouvernementale, la coopération non gouvernementale via les ONG, la coopération multilatérale via les grandes institutions internationales, l'aide humanitaire...

Une part des fonds de la coopération fédérale est affectée au Communautés et Régions, ainsi qu'aux services publics décentralisés pour le financement de leurs propres projets de coopération. Ceux-ci restent toutefois soumis à un certain nombre de règles définies par le pouvoir fédéral :

- concentration de la coopération sur 18 pays prioritaires dont le Bénin, le Maroc, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Burundi, le Mali, le Niger, le Rwanda et le Vietnam, pour ce qui concerne les pays membres de l'OIF
- orientation vers des thèmes précis tels que :
 - les objectifs du millénaire pour le développement (MOD)
 - l'environnement
 - les migrations
 - l'égalité entre femmes et hommes
 - les droits de l'enfant
 - la lutte contre le sida, etc...

2. La Communauté française de Belgique et la Région wallonne cofinancent des projets de coopération décentralisée.

Programme de cofinancement de projets de coopération décentralisée

En voici les caractéristiques :

- a) des projets de développement qui tiennent compte du développement durable et équilibré, dans un objectif de dignité humaine et avec un impact positif pour les populations du Sud
- b) ces projets doivent s'inscrire dans les compétences sectorielles de la Région wallonne et Communauté française (éducation, culture, économie, environnement...)
- c) ces projets sont ouverts aux pouvoirs subordonnés de la Région wallonne (Provinces-Communes), aux organisations wallonnes représentatives des travailleurs ou des agriculteurs ainsi qu'aux Hautes écoles de la Communauté française

Ces projets doivent :

- a) relever d'une initiative **conjointe** de partenaires du Nord et du Sud
- b) être localisés dans un des **12** pays prioritaires pour la Région wallonne et la Communauté française : Algérie, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, République démocratique du Congo, Haïti, Maroc, Palestine, Rwanda, Sénégal, Vietnam
- c) représenter un financement maximal de 100.000 € **par promoteur** (pour un ou plusieurs projets) avec une participation financière maximale de la Région wallonne fixée à 87,5 % du coût total de **chaque** projet.

Et donc, être financés en espèces sur fonds propres du promoteur à hauteur d'un minimum de 12,5 %, non compris les apports des partenaires du Sud.

L'essentiel des dépenses doit être effectué au Sud

Les frais administratifs ne peuvent excéder 10 % du budget

- d) s'inscrire dans l'appel à projets lancé dans le courant du premier semestre de chaque année (voir appel à projets 2007)
- e) faire l'objet d'une gestion et d'une coordination par les services concernés du Commissariat général aux Relations internationales.

Quelques exemples : N'Doulo (Sénégal) Gesves (Région wallonne) construction de 3 centres polyvalents de formation par le travail (artisanat, informatique, coiffure, couture...).

Nivelles (Région wallonne) - Gaoua (Burkina Faso) tri et collecte des déchets / Herve (Région wallonne) - Centre rural de développement de Ruhando (Rwanda) - formation à l'agriculture et à l'artisanat d'adolescents non-scolarisés.

La Région wallonne aliment également un **fonds de solidarité internationale pour l'eau** selon les modalités suivantes :

- a) financement de projets d'organisation et de développement de l'accès à l'eau potable et/ou à l'assainissement des eaux usées
- b) ouvert aux pouvoirs subordonnés de la Région wallonne, ainsi qu'aux opérateurs publics wallons de l'eau et aux ONG
- c) localisés dans un des 12 pays prioritaires pour la Région wallonne : Algérie, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, République démocratique du Congo, Haïti, Maroc, Palestine, Rwanda, Sénégal, Vietnam
- d) le projet doit contribuer aux bonnes pratiques de gouvernance locale, en particulier pour ce qui concerne la gestion et l'organisation du secteur de l'eau potable
- e) financement maximal de 125.000 € par promoteur, représentant une participation financière maximale de 87,5 % du coût total du projet
- f) un nouvel appel à projets sera lancé en 2008
- g) coordination et gestion par les services des relations internationales de la Région wallonne pour les aspects de gestion des projets

Exemple : Kabongo (République démocratique du Congo) – Daverdisse (Région wallonne) : constructions de 21 puits busés

3. Les Communes (municipalités)

Les Communes peuvent développer des projets de coopération dus à leur initiative propre et financés sur leurs propres ressources.

Toutefois, dans la majorité des cas, elles recourent aux initiatives cofinancées par la Région Wallonne et l'Etat fédéral. Ce dernier a conçu un programme de financement de projets relevant de l'initiative communale et dont la sélection et la coordination sont confiées aux Associations de pouvoirs locaux : Unions des Villes et Communes de Wallonie/de Bruxelles/De Flandre.

Ce Programme fédéral de coopération internationale communale est ouvert à l'ensemble des communes belges.

Programme (fédéral) de coopération internationale communale

Les projets de coopération retenus pour le cofinancement doivent répondre aux conditions suivantes :

- l'objectif est de **renforcer des capacités des municipalités du Sud**.
Dans le cadre d'un partenariat structuré entre une commune belge et une commune du Sud, il s'agit de mener des actions qui visent à soutenir des « **métiers de ville** » et la réalisation des missions communales au service des populations du Sud
- sur le terrain, ce soutien se traduit par un échange d'expertise entre « **collègues** » fonctionnaires du Nord et du Sud : missions d'appui, accueil de fonctionnaires. Le programme ne vise pas la réalisation d'investissements publics
- le projet consiste en une approche davantage programmée et concertée entre les différents partenariats autour d'un même objectif fixé pour chacun des pays d'intervention.

- Cela implique une recherche de synergies avec d'autres partenaires comme le Fonds de Coopération de l'AIMF ou les programmes de développement de l'Union européenne.
- Il y a, de plus, concentration thématique des actions par pays, chacun des promoteurs de projets restant libre de son style et de son rythme :

Pour la période 2008-2012, les thèmes suivants ont été retenus d'un commun accord :

- groupe **RDC** autour du thème « **état civil – population** avec l'objectif de couvrir 50 % des populations des villes, communes et territoires visés par les projets ». Budget sur 5 ans : 2.617.500 €
Partenariat : Bruxelles-Kinshasa/Ixelles-Kalamu/Liège-Lubumbashi/Dahlem-Mbanza-Ngungu/Namur- Massina/Herve-Ngaliema/Court-St-Etienne-Kasa-Vubu/Watermael-Boisfort-Limete
- groupe **Bénin** autour du thème « **mobilisation des ressources propres des communes en vue de conforter la décentralisation initiée par les élections locales de 2003** ». Budget sur 5 ans : 515.400€
Partenariat : Huy-Natitingou/Evere-Lokossa/Verviers-Ouidah
- groupe **Maroc** autour du thème « **développement d'une politique d'action sociale visant à l'amélioration durable du bien-être des populations les plus défavorisées** ». Budget sur 5 ans : 1.525.000 €
Partenariat : Schaerbeek-AlHoceima/Jette-SidiBibi/Saint-Gilles-Berkane/Forest-Jérada/Liège-Tanger/Etterbeek-Essaouira
- groupe **Sénégal**, thème « **appui au processus de décentralisation et au développement local en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté et des disparités socio-économiques** ». Budget sur 5 ans : 1.141.750 €
Partenariat : Durbuy-Yene/Gesves-Diourbel/Sambreville-Ziguinhor/Thuin-Sébikotane/Anderlecht-Sam Notaire
- groupe **Burkina-Faso** autour du thème « **cadre de vie-environnement** »En cours de préparation.

Conditions du cofinancement :

- il doit s'agir de projets conduisant au renforcement des capacités des administrations locales des municipalités du Sud (appui institutionnel)
- dans un premier temps, les projets de coopération doivent être localisés dans un des 5 pays de concentration : Bénin, République démocratique du Congo, Maroc, Sénégal et Burkina Faso. Le Rwanda sera bientôt intégré à ce groupe.
- un seul domaine d'intervention par pays, déterminé de manière concertée par l'ensemble des partenaires concernés (voir ci-dessus)
- implique la recherche de synergies avec d'autres intervenants (autres pouvoirs publics, ONG, institutions internationales) au sein de chaque groupe pays, autour de l'objectif commun, par exemple l'AIMF, l'U.E...
- financement à la demande, couvrant 100 % des dépenses directes (hormis les dépenses de personnel) sans plafond. La subvention ne peut toutefois excéder 85 % du coût total du projet, le cofinancement communal (minimum 15 %) pouvant être réalisé en espèces ou en nature (prestations des agents communaux...)
- il n'y a pas d'appel à projets mais possibilité d'intégrer à tout moment chaque programme par pays
- gestion et coordination par l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Pour se donner toutes les chances de réussite, il convient de s'assurer de :

- fonder la coopération sur un partenariat équilibré et durable
- répondre aux demandes et priorités formulées par le Sud
- prendre en compte les conséquences économiques, sociales et environnementales de l'intervention
- veiller dès le départ à la viabilité financière et à la pérennité du projet
- s'assurer de l'implication dans le projet de tous les acteurs concernés, au Nord comme au Sud

Quelques exemples :

Lubumbashi(RDC)-Liège(R.W)

Projet de restructuration de l'état-civil (6^e phase)

Après plusieurs phases d'intervention directe, les actions sont aujourd'hui menées par la Ville de Lubumbashi, Liège n'intervenant que pour un support méthodologique ponctuel.

Bruxelles(Belgique)-Kinshasa (RDC)

Projet de réhabilitation de l'état civil. Enregistrement et archivage des données

Mise en place d'un centre provincial d'archivage des actes d'état civil

Uniformisation des actes de mariage et de décès

Yène (Sénégal)-Durbuy (R.W)

Appui à une politique touristique durable avec, pour préalable, un objectif de salubrité publique par l'amélioration du cadre de vie.

Permettre à une ville du Sud de se doter d'outils concrets lui permettant de gérer - et non de subir- son développement

Natitingou(Bénin)-Huy(R.W)

Renforcement du fonctionnement général de l'administration et des capacités de gestion à la suite de l'instauration d'une commune de plein exercice.

Renforcement de l'administration en moyens matériels (électricité, informatique), audit de gestion.

4/Conclusions

Les programmes de coopération décentralisée visent, avant tout, à améliorer les conditions de vie des pays du Sud sur base d'un véritable partenariat.

Ils se fondent sur des transferts de bonnes pratiques et de « savoir-faire » plutôt que sur des interventions financières ponctuelles.

Ils contribuent également à la sensibilisation des citoyens belges aux problèmes du développement par une approche de terrain, des contacts personnalisés et la prise de conscience des enjeux réels de la coopération.

Si les projets soutenus peuvent paraître « minuscules » par rapport aux défis du développement, ils constituent une initiation pragmatique à l'élaboration de projets plus ambitieux en partenariat avec de grandes organisations internationales.

En dépit du caractère discriminatoire du choix des pays prioritaires, les programmes permettent la concentration des moyens sur des thèmes majeurs, choisis de commun accord, et incitent à la coordination de tous les intervenants et à la concentration de leurs moyens sur des objectifs ciblés.

Monsieur le Président du Comité Populaire de Hué,
Monsieur le Vice-Président de l'Association internationale des maires francophones, Maire de Montréal,
Monsieur le Ministre, Président du Conseil d'administration de l'Agence française de développement,
Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents des Associations nationales des collectivités locales,
Distingués Invités,

Je voudrais, au nom de la GTZ, remercier l'AIMF pour l'invitation de présenter notre approche. Je m'en vais d'illustrer comment nous entendons intensifier la coopération avec nos partenaires dans les domaines de la décentralisation et de la gouvernance démocratique locale.

Mais d'abord, qui sommes-nous ? Et comment procédons-nous ?

La GTZ est une entreprise fédérale qui opère sur tous les continents. Nous travaillons pour le compte du gouvernement fédéral allemand ainsi que pour d'autres clients nationaux et internationaux du secteur public et privé. La plupart de nos interventions sont exécutées au nom et pour le compte du Ministère Fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, BMZ. D'autres prestations s'adressent à des clients internationaux comme l'Union européenne, la Banque mondiale, les Nations unies.

La GTZ est un prestataire de service. Notre mission consiste à promouvoir le développement politique, économique, écologique et social partout dans le monde et à améliorer ainsi les conditions de vie des populations concernées.

Il faut également souligner que notre mode opératoire est orienté sur le développement durable. Notre approche est holistique, interactive et fondée sur l'affirmation des valeurs de la Démocratie, de l'Etat de droit et des Droits Humains.

Actuellement, la GTZ, en synergie avec les autres instruments de la coopération étatique bilatérale appuie les politiques de décentralisation et de gouvernance locale dans quarante pays partenaires répartis sur tous les continents, parmi lesquels dix-huit pays d'Afrique Subsaharienne.

Nos prestations d'appui aux réformes de décentralisation sont taillées sur mesure et notre approche est à plusieurs niveaux, avec pour but de soutenir la concertation et la collaboration entre les acteurs au niveau central et local. Ainsi, les expériences du terrain peuvent alimenter la réflexion et l'adaptation des stratégies nationales en fonction des besoins provenant de la base. Nos prestations clés concernent le renforcement des capacités de performance et de management des acteurs. Nous facilitons également la négociation équitable entre intérêt divergents. Au Cameroun, au Mali et au Burkina Faso, la GTZ soutient des programmes de décentralisation qui comprennent des volets déconcentration et renforcement de la gouvernance démocratique locale. En Mauritanie, nous appuyons également la Cour des Comptes et l'Assemblée nationale. Au Niger, notre soutien focalise la participation de la société civile. Nous développons, avec les collectivités, de nouveaux thèmes et des alliances avec le secteur privé, par exemple sur la question des énergies renouvelables, comme au Mali, au Bénin et au Burkina Faso.

Les collectivités locales sont aujourd'hui reconnues comme des lieux stratégiques du développement durable. Nous entendons accompagner le mouvement de la gouvernance locale et de l'urbanisation en intensifiant nos alliances et en créant de nouveaux partenariats. A titre d'exemple, nous collaborons avec la ville de Stuttgart sur les thèmes de la mobilité et de la gestion des villes. Nous appuyons, par ordre du Gouvernement fédéral, le Secrétariat de *Cities Alliance* à Washington.

Les initiatives régionales émergentes sur les continents sont un autre exemple. Ainsi, en Afrique, la GTZ appuie le programme de la Conférence des Ministres Africains sur la décentralisation et le Développement local (CADDL). Ce nouveau programme entend, au plan régional et continental, promouvoir les politiques de décentralisation et renforcer les capacités de l'organisation des Cités unies et gouvernements locaux d'Afrique (CUGLA). Notre présence sur le terrain dans seize pays de l'Afrique

Subsaharienne engagés dans des réformes de décentralisation, facilitent l'appui. Nous pensons que cette nouvelle initiative africaine pourra donner d'autres impulsions à la coopération entre les acteurs de la décentralisation de l'espace anglophone, lusophone et francophone sur le continent.

En terminant, Mesdames et Messieurs, distingués invités, nous pensons que les réformes de décentralisation et de développement de la gouvernance démocratique locale, qui ont obtenu des résultats encourageants sur les continents, nécessitent, de leur part, leur complexité, davantage d'attention et d'appui à long terme.

Merci beaucoup.

M. Denis POURCHET

« Relations avec la société civile et coordination » EuropeAid
Commission européenne

Mesdames, Messieurs,

Je représente l'Office de coopération/EuropeAid qui est une des Directions Générales de la Commission européenne responsable du développement.

Tout d'abord, je voudrais présenter mes remerciements à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) d'avoir permis à la Commission européenne d'occuper cette place dans le séminaire qui se tient aujourd'hui à Hué.

C'est un honneur pour moi de pouvoir intervenir ce matin, en remplacement de Monsieur Aristotélis BOURATSIS, empêché vu ses nouvelles fonctions actuelles de Directeur « Opération thématiques » et qui regrette de ne pouvoir être présent.

Vous avez peut-être remarqué que le logo de la Commission était apposé sur les invitations, ce qui montre l'intérêt que cette dernière accorde à ce séminaire, dont le thème de la « Gouvernance locale et financements internationaux » s'inscrit pleinement avec nos préoccupations actuelles, au regard de la programmation.

Notre participation à cette manifestation est, de ce fait, assurée en tant que partenaire. Ensuite, la Commission occupe également une présence active dans les ateliers. Tout d'abord, dans l'atelier n° 1 avec la participation de Monsieur Franco NICORA, Directeur honoraire de la Commission, qui est un grand spécialiste du FED et la participation de notre Délégation à Hanoï en la personne de Madame Anne-Claire LEON, qui interviendra efficacement dans l'atelier n°3, consacré à la « Place et rôle des autorités locales dans le programme géographique -Asie- de l'instrument de coopération ».

Ce séminaire est l'occasion de sensibiliser les élus et cadres des collectivités locales, aux priorités de la Commission européenne en matière d'aide et de faire connaître le nouvel instrument thématique mis en œuvre avec le programme relatif au « Rôle des acteurs non étatiques et des autorités locales, notamment celles du développement ».

Je vous rappelle que le rôle d'EuropeAid consiste à effectuer la mise en œuvre des instruments d'aide extérieure de la Commission, financés à partir du Budget communautaire et du Fonds européen de développement, par la réalisation des objectifs définis en amont par les programmes de la direction générale des Relations extérieures et la direction générale du Développement. Intervenant dans plus de 160 pays, l'Union européenne reste d'ailleurs le principal donateur d'aide au développement au monde, fournissant 56,67 % de l'ensemble de l'aide publique au développement (ADP) pour 2006.

Depuis sa création dans les années 50, la Communauté européenne a constitué un réseau de relations avec le reste du monde, grâce à une politique commerciale commune, à l'octroi d'une assistance au développement et à la conclusion d'accords formels de commerce et de coopération avec certains pays.

Vers le milieu des années 70, l'assistance et la coopération qui à l'origine, concernaient essentiellement l'Afrique, ont été étendues à l'Asie, à l'Amérique latine et aux pays de l'est et du sud de la région méditerranéenne. L'objectif sous-jacent reste l'éradication de la pauvreté des pays bénéficiant de ces mesures. L'Union a tout intérêt à soutenir ses partenaires et à les encourager à réussir et à prospérer.

Pour cela, la Commission entretient depuis longtemps des relations avec les organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile, ainsi qu'avec les autorités décentralisées. En 1976, une première ligne budgétaire ciblant spécifiquement les organisations non gouvernementales (ONG) a été créée.

La participation de la société civile figure donc comme l'un des principes communs sur lesquels se fonde la politique de coopération de l'Union européenne. L'implication des acteurs non étatiques (A.N.E.) dans cette politique, ne se limite pas seulement à recourir à leurs services en tant que

partenaires dans la mise en œuvre de projets. Elle s'oriente davantage vers l'instauration d'un nouveau partenariat, fondé sur la nécessaire appropriation par les pays du Sud, de leur propre essor et sur le partage des responsabilités entre l'état et la société civile dans la lutte contre la pauvreté. Ce saut qualitatif important permet désormais aux A.N.E. de participer aussi bien au dialogue avec une approche « multi acteurs » sur les stratégies et les politiques sectorielles, qu'à la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de développement.

Si on considère que cette année le pourcentage de la population mondiale habitant dans les villes a dépassé pour la première fois dans l'histoire de l'humanité les 50 %, chiffre qui devrait passer à 60 % en 2015, les A. L. deviennent par là-même incontournables en tant qu'agents du développement. Un partenariat efficace entre tous les acteurs de la coopération est essentiel pour atteindre convenablement les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). D'ailleurs, l'Accord de Cotonou révisé en 2005, a déjà renforcé le rôle des autorités locales dans la coopération au développement, y compris dans le dialogue sur l'affectation de l'aide européenne, car elles sont particulièrement bien placées pour définir les priorités politiques du développement. Les A.L. peuvent en effet apporter une réelle valeur ajoutée de par leur expérience dans une multitude de domaines tels que la gestion de l'eau, la lutte contre le SIDA, la formation des jeunes à la micro entreprise, la gestion des déchets...

Au niveau des instruments, le nouveau programme thématique « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement, le nouveau programme thématique « Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement » repose sur l'expérience des recommandations de ces deux anciennes lignes figurant dans la dernière évaluation. Il vise à améliorer l'orientation géographique et thématique et à renforcer la complémentarité et la subsidiarité avec les autres instruments de coopération de la Commission européenne.

Cette démarche répond par ailleurs à l'esprit de la Déclaration de Paris, du 2 mars 2005, pour laquelle l'ensemble des donateurs européens ont des points de repères communs, pour mettre en œuvre le principe de gouvernance démocratique dans leurs interventions respectives.

Avec les autorités locales, nous disposons désormais, d'un plus large éventail d'acteurs non étatiques qui seront impliqués dans l'aide au développement, puisque ceux-ci démontrent leur capacité à participer au processus de réflexion sur les politiques et de mise en œuvre de l'aide.

L'Article 14 de l'Instrument de Coopération et de Développement (ICD) porte sur le cofinancement des initiatives proposées par les organisations de la société civile originaires de la Communauté et des pays partenaires.

Le nouveau Programme thématique montre donc qu'un rôle plus important sera assigné à l'avenir aux autorités locales, dans le cadre de la coopération externe de l'Union européenne. Un montant de 30 millions d'euros par an du programme thématique est désormais alloué aux autorités locales. Les autorités locales peuvent ainsi jouer un rôle pertinent dans la réduction de la pauvreté, du développement durable et promouvoir également la sensibilisation à la coopération. Des opérations de jumelage de villes Nord-Sud peuvent aussi être par exemple combinées avec des activités de développement.

Pour mener à bien ce processus, il serait souhaitable que la Commission et plus précisément EuropeAid, puisse réunir dans une plateforme de dialogue, l'ensemble des acteurs non étatiques et les autorités locales actives dans le secteur du développement. Nous poursuivons pour cela nos contacts et consultations avec les autorités locales, en tenant compte de recommandations formulées dans le rapport de Monsieur Pierre SCHAPIRA.

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux et/ou régionaux, les autorités locales sont éligibles aux marchés de services (par des appels d'offres) et aux subventions (par des appels à propositions). En principe au début de l'année prochaine un appel à propositions unique sera lancé.

Je dirais, pour conclure, que les autorités locales sont pour la Commission des acteurs clés dans la coopération au développement. Elles constituent un niveau particulièrement approprié pour la prise de décision, non seulement parce qu'elles sont près des préoccupations quotidiennes des personnes, mais aussi parce qu'elles sont particulièrement compétentes pour résoudre des problèmes de terrain. Le dialogue avec ces dernières présente l'avantage d'avoir des interlocuteurs qui disposent le plus

souvent d'un savoir-faire avec la maîtrise de différents sujets en matière de développement. Même si la présence des autorités locales dans les consultations doit déjà être une réalité au sein des services d'EuropeAid, notamment dans la mise en œuvre du Programme thématique, encore faut-il organiser ce dialogue de manière structurée, afin de savoir comment refléter au mieux l'inclusion des autorités locales, en tant que partenaire clé pour le nouveau P.T. et pour cela, EuropeAid reste à l'écoute. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de bons travaux dans les ateliers.

PRESENTATION DU COLLOQUE

Contexte

2007 est une année charnière concernant les relations entre les collectivités locales et l'Union européenne :

Fin 2006	Adoption de l'Instrument de Coopération au Développement Adoption de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
15 mars 2007	Adoption du rapport de Pierre SCHAPIRA sur les collectivités locales et la coopération au développement au Parlement Européen
2007	Adoption des Documents de Stratégie Pays pour la période 2007/8 - 2013
Fin 2007	Lancement du 1 ^{er} appel à propositions du programme thématique « Acteurs non étatiques et autorités locales »

L'adoption de ces nouveaux instruments et la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou ont introduit ou renforcé deux faits majeurs :

- **Les collectivités locales sont considérées par la Commission Européenne comme un partenaire dans l'élaboration des stratégies et des programmes de développement concernant la bonne gouvernance locale ;**
- **Les collectivités locales des pays de l'Union Européenne et des pays en développement sont directement éligibles à de nombreux programmes européens, dont le programme thématique « Acteurs non étatiques et autorités locales » qui leur est spécifiquement consacré.**

Dans le même temps, d'autres agences de développement organisent et intensifient leur coopération avec les collectivités locales des pays en développement :

- Adoption de la loi Thiollière en France qui renforce la sécurité juridique autour des opérations de coopération décentralisée, mise en œuvre de la loi Oudin Santini, mise en place de l'appel à projets pour la coopération décentralisée du Ministère français des Affaires étrangères
- Contractualisation des partenariats entre Agence française de Développement, collectivités françaises et villes des pays en développement

Objectifs

Dans ce contexte, ce Colloque aura pour objectifs de :

- faciliter le dialogue entre les villes membres de l'AIMF et la Commission Européenne,
- présenter aux membres de l'AIMF les opportunités qui leur sont ouvertes
- sensibiliser les maires sur le rôle qu'ils doivent jouer pour avoir accès à ces financements :
 - o Leadership
 - o Dialogue avec la société civile et implication dans l'élaboration des projets
 - o Approche « multi-acteurs » : favoriser la participation de la société civile autour des projets de développement
 - o Mobiliser les partenaires de la coopération décentralisée comme un appui dans le suivi et la mise en œuvre des projets
 - o Culture du résultat et de l'évaluation des projets
- Sensibiliser les associations nationales de collectivités locales sur leur rôle dans le cadre de l'Accord de Cotonou et dans les stratégies de lobbying
 - o Organiser la concertation entre les membres de ces associations et définir des intérêts communs
 - o Rechercher l'information pertinente et la diffuser aux différentes collectivités

- Organiser un lobbying efficace auprès des autorités de l'Etat (Ministères de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, etc.) et des Délégations de la Commission Européenne

Participants inscrits : 200 maires et cadres territoriaux représentant des collectivités locales des pays en développement, de l'Union européenne et de l'Amérique du Nord, Associations nationales de collectivités locales

Atelier 1 « Le rôle des collectivités locales des pays Afrique Caraïbes Pacifique et de leurs associations représentatives dans le X^e Fonds européen de Développement »

Contexte

Dans le cadre de l'Accord de Cotonou révisé en 2005, les autorités locales des pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) se sont vues reconnaître par l'Union européenne et par leurs Etats, leur « rôle complémentaire et [leur] contribution potentielle [...] au processus de développement.

A ce titre, les autorités locales sont :

- (i) informées et impliquées dans la consultation sur les politiques et stratégies de coopération
- (ii) reçoivent des ressources financières, en vue d'appuyer les processus de développement local
- (iii) sont impliquées dans la mise en œuvre des projets et programmes de coopération dans les domaines qui les concernent ou ceux dans lesquels ils possèdent un avantage comparatif
- (iv) reçoivent un appui pour le renforcement de leurs capacités dans les domaines critiques » (Article 4 de l'Accord de Cotonou révisé)

Malgré la révision de l'Accord en 2005, peu de collectivités des pays ACP ont effectivement participé au processus d'élaboration des Documents de Stratégie Pays du X^e Fonds Européen de Développement qui couvre la période 2008-2013.

Dans près de la moitié des 78 pays ACP, la gouvernance, y compris la gouvernance locale, est un secteur de concentration de l'aide. Dans ce contexte, les collectivités locales et leurs associations représentatives vont être amenées à être des interlocuteurs des Délégations de la Commission et des différentes autorités nationales concernées.

Pays ACP	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée (Conakry), Haïti, Madagascar, Mali, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Vanuatu
-----------------	---

Thèmes	La bonne gouvernance locale dans le X ^e FED Rôle des villes et des associations nationales de villes dans l'Accord de Cotonou Stratégies de lobbying auprès des Délégations de la Commission Européenne et des autorités nationales Rôle du maire pour avoir accès aux fonds destinés aux collectivités locales dans le X ^e FED
---------------	--

Documents de référence

Accord de Cotonou révisé (2005)
http://ec.europa.eu/development/body/publications/docs/2006/Cotonou_FR_2006.pdf#zoom=100

Documents de Stratégie Pays :
http://ec.europa.eu/development/How/Methodologies/StrategyPapers_en.cfm
http://www.acp-programming.eu/wcm/content/section/4/27/fr_FR/

Liens

Direction Générale du Développement, Commission européenne :
<http://ec.europa.eu/development/>

Office de coopération EuropeAid, Commission Européenne :
http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm

Facilité Eau :
http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/water/index_fr.htm

Sites des Délégations de la Commission Européenne :
http://ec.europa.eu/external_relations/delegations/intro/web.htm

Plateforme des Collectivités locales ACP :
<http://fr.acplgp.net/>

Atelier 2 : « Place et rôle des autorités locales dans l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (2007 - 2013) »

Contexte	Plusieurs programmes ont concerné les collectivités locales dans le cadre des anciens programmes MEDA. Adoption du Nouvel Instrument de Voisinage fin 2006. Quelles sont les opportunités pour les collectivités locales membres de l'AIMF dans le nouvel Instrument ?
Pays éligibles à l'IEVP	Arménie, Egypte, Liban, Maroc, Moldavie, Tunisie
Thèmes	La bonne gouvernance locale dans l'IEVP Eligibilité des collectivités locales à l'IEVP Coopération décentralisée dans l'espace méditerranéen Stratégies d'accès aux financements
Documents de référence	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) (2007 – 2013): http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/06/st03/st03633-re01.fr06.pdf Programme Interrégional : Document de stratégie (2007-2013) et Programme Indicatif (2007-2010) : http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/country/enpi_interregional_fr.pdf Documents de stratégie pays (2007-2013) et Programmes Indicatifs Nationaux (2007 – 2010) : http://ec.europa.eu/external_relations/sp/index.htm
Liens	Politique Européenne de Voisinage : http://ec.europa.eu/world/enp/index_fr.htm Sites des Délégations de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/external_relations/delegations/intro/web.htm Institut de la Méditerranée : http://www.ins-med.org/

Atelier 3 : « Place et rôle des autorités locales dans le programme géographique « Asie » de l'Instrument de Coopération au Développement »

Contexte	Mise en œuvre du programme géographique Asie de l'Instrument de Coopération au Développement
Thèmes	La bonne gouvernance locale dans les programmes de la zone « Asie » Présentation des programmes « Asia Pro Eco », « Small Projects Facility » Eligibilité des collectivités locales au programme géographique « Asie » de l'Instrument de Coopération au Développement
Pays éligibles	Cambodge, Laos, Vietnam
Documents de référence	Instrument de Coopération au Développement (art. 5 et7) : http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/06/st03/st03663.fr06.pdf Documents de Stratégie Pays 2007 – 2013 : http://ec.europa.eu/external_relations/sp/index.htm
Liens	Site de la Délégation de la Commission Européenne : Vietnam http://www.delvnm.ec.europa.eu/ Cambodge http://www.delkhm.ec.europa.eu Laos http://www.dellao.ec.europa.eu/ Asia Pro Eco : http://ec.europa.eu/europeaid/projects/asia-pro-eco2/apply_tsunami.htm Bilan Asia Urbs : http://ec.europa.eu/europeaid/projects/asia-urbs/projects_en.htm

Atelier 4 : « Rôle du maire dans l'accès aux financements internationaux »

Contexte

Avec l'adoption de l'Instrument de Coopération au Développement, l'Union Européenne a mis en place un nouveau programme spécifiquement destiné aux collectivités locales et aux organisations non gouvernementales, dont les principaux objectifs sont :

- « favoriser les populations qui n'ont pas accès aux ressources et aux services de base et qui sont exclues des processus d'élaboration des politiques,»
- « Renforcer les moyens d'action des organisations de la société civile et des autorités locales, en vue de faciliter leur participation à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable, »
- « Faciliter les interactions entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques et renforcer le rôle des autorités locales dans les processus de décentralisation »

Un grand nombre des villes des pays en développement et de l'Union Européenne doivent être éligibles à ce programme qui sera doté, pour les collectivités locales, d'au maximum 35 millions d'euros par an. Il est noté que les financements alloués à ce programme suivent la répartition d'au minimum 85 % pour les ONG et au maximum 15 % pour les collectivités locales. Ce ratio fera l'objet d'un examen en 2009.

L'enjeu pour les collectivités locales est dès lors de faire la preuve de leur capacité à élaborer et gérer des projets de développement selon les standards les plus élevés et d'encourager la participation de la société civile aux projets et processus de développement.

Thèmes	Dialogue avec la société civile et implication dans l'élaboration des projets Approche « multi-acteurs » associant les ONG et les associations représentatives de la société civile aux projets de développement Culture du résultat et de l'évaluation des projets
Documents de référence	Rapport de Pierre SCHAPIRA au Parlement européen sur les collectivités locales et la coopération au développement : http://www.europarl.europa.eu/registre/recherche/NoticeDetaillee.cfm?docid=221712&doclang=FR Instrument de Coopération au Développement (notamment art. 14) http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/06/st03/st03663.fr06.pdf Document de Stratégie du Programme thématique http://fr.acplgp.net/library/publications/non_state_actors_and_local_authorities_strategy_paper

Atelier 5 : « Coopération décentralisée et financements internationaux »

Contexte

Reconnaissance par les institutions internationales, les agences de coopération bi et multilatérales de l'apport spécifique de la coopération décentralisée dans l'aide au développement.

Cependant, malgré la reconnaissance internationale de la plus value de la coopération décentralisée, trop peu encore d'agences de coopération, et notamment les banques de développement prennent en compte cette forme de coopération dans leurs programmes

Thèmes	L'apport de la coopération décentralisée pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets réalisés sur financements internationaux Attentes des maires concernant la coopération décentralisée et sa prise en compte par les agences et les banques de développement Les agences de coopération bilatérales et la coopération décentralisée La coopération de territoire à territoire : la participation des agences locales spécialisées aux projets de coopération décentralisée
---------------	---

Liens	Agence française de Développement : www.afd.fr
--------------	--

L'AFD et la coopération décentralisée

www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/plaquettes/AFD_Ville_fr.pdf

Agence Canadienne de Développement International : www.acdi-cida.gc.ca

Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne :

www.siaap.fr

Atelier 1 :
**Place et rôle des autorités locales
dans le X^{ème} Européen de Développement (FED)**

M. Franco NICORA
Directeur honoraire
EuropeAid
Commission européenne

Coopération décentralisée et autorités locales dans les programmes du FED

La Commission européenne accorde une importance croissante à la coopération décentralisée et au rôle des autorités locales :

- autre mode de faire de la coopération (pertinence)
- outil (efficacité et efficience ; valeur ajoutée et avantages comparatifs).

Elle a développé des initiatives pour améliorer l'efficacité de son aide dans ce domaine :

- en son sein : élaboration d'un guide opérationnel à l'intention des délégations
- avec les bénéficiaires : organisation d'ateliers régionaux (Nicaragua, Mali en 2007)
- avec les autres bailleurs de fonds : mise en place d'un groupe de travail « bailleurs de fonds » avec la KFW.

Plus concrètement, et notamment dans le cadre du dernier accord révisé de Cotonou, elle s'est engagée à :

- associer les représentants des autorités locales dans la programmation de l'aide communautaire
- les appuyer financièrement, ainsi que leurs homologues UE, dans la mise en œuvre des programmes d'action et dans le renforcement de leurs capacités.

Qu'en est-il pour ce qui est des pays ACP et du FED (situation et perspectives) ?

En termes de programmation, aussi bien que d'accès aux financements.

Que peut-on faire ? Quels accès ?

- programmes indicatifs du 10^{ème} FED
- facilité FED « eau » et facilité « électricité »
- programme « thématique » (DCECI) « acteurs non étatiques et autorités locales »

Que peut-on faire ?

Les programmes d'appui du FED (a) : possibilités et exemples

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes indicatifs, les autorités locales des pays bénéficiaires et de l'UE sont éligibles aux marchés de services (appels d'offres) et aux subventions (appels à propositions), si cela est spécifié dans les lignes directrices de l'appel à propositions.

Au titre de l'appui à la gouvernance locale et à la décentralisation, mais pas seulement (par exemple 50 M€ pour support à la décentralisation dans secteur focal 2 de Madagascar / Dév. Rural, Sec. Alim).

Au titre des programmes indicatifs nationaux, mais aussi régionaux : exemple du programme ARIAL (programme d'appui au renforcement des initiatives locales des collectivités territoriales des pays ACP).

Accès des autorités locales aux programmes de développement : l'exemple du programme d'appui à la réforme administrative et à la décentralisation (PARAD) – Mali

La CE soutient la décentralisation au Mali depuis 1999 avec le projet d'appui au démarrage des communes (45,6 M€, 8^{ème} FED).

Le Gouvernement du Mali a approuvé en 2003 un Programme de Développement Institutionnel (PDI) avec l'intégration conjointe de la réforme de l'administration et de la décentralisation.

72 M€ sur une durée de 4 ans (2006 – 2009) dont :

- 45 M€ destinés aux investissements des CT par le biais de l'Agence Nationale d'Investissements des CT (ANICT)
- 2,3 M€ pour l'appel à propositions Coopération Décentralisée

Que peut-on faire ?

Les programmes d'appui du FED : perspectives

- La nouvelle programmation offre un potentiel certain pour la participation des collectivités locales des pays bénéficiaires et de l'UE
- « Gouvernance » secteur focal dans 46 pays pour plus de 950 M€ (un peu plus de 10 %)
- Sous-secteur « décentralisation et microprojets » identifié dans 12 pays ACP (Côte d'Ivoire, Ghana, Mauritanie, Niger, RCA, Tchad, Congo RD, Madagascar, Rwanda, Angola, Lesotho, Haïti)
- Programmation montants « tranche incitative gouvernance » (2,7 MM€) non comprise dans ces perspectives, ainsi que programmes décentralisés prévus dans d'autres secteurs focaux, voire dans réserves non allouées
- P.M. : 31 programmes en cours pour 587 M€ (décembre 2006)
- Critiques sur consultations et participation au processus élaboration des stratégies / pays
- Critiques en parties fondées, mais :
 - o Début nouvelle phase, nécessité d'avancer
 - o Processus continu et dynamique : élaboration PAAs, revues annuelles 2008 et 2009, revue à mi-parcours printemps 2010 avec possibilité de revoir les stratégies et réallocations des montants indicatifs

Les origines des facilités

- 2002 : Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD), Johannesburg : l'UE annonce le lancement de ses Initiatives pour l'Eau et l'Energie
- 2004 : Le Conseil ACP-UE approuve la création d'une Facilité pour l'Eau d'un montant de 500 M€. Une première « tranche » de 250 M€ est approuvée et le premier appel à propositions est lancé fin 2004 (180 M€) ainsi que la décision de contribuer à l'Initiative du Bassin du Nil (18 M€), à Facilité Africaine pour l'Eau (20 M€), un soutien au Conseil de Ministres Africains sur l'Eau (2,6 M€) et aux activités de l'Initiative Européenne de l'Eau.
- 2005 : La deuxième « tranche » de 250 M€ est approuvée (dont 50 M€ immédiatement utilisés pour le premier appel), et le deuxième appel à propositions est lancé (190 M€), ainsi que le soutien au Partenariat UA-UE pour les Infrastructures (10 M€)
- 2005 : Le Conseil ACP-UE approuve la création d'une Facilité Energie pour un montant de 200 M€. Les fonds sont approuvés par la Commission européenne en juin 2006 et un appel à propositions (198 M€) est lancé le même mois. 10 M€ sont assignés pour soutenir le Partenariat UA-UE pour les Infrastructures + un soutien aux activités de l'Initiative Européenne pour l'Energie.

Caractéristiques communes des Appels à Propositions (AAP)

- Choix ouvert de la technologie utilisée dans les projets.
- Large participation permise – ONGs, acteurs étatiques, organismes internationaux, secteur privé.
- Les partenariats entre acteurs UE et ceux des pays ACP sont encouragés : aide à la formulation des projets, implication et mise en œuvre, cofinancements...
- Les projets sont cofinancés, ce qui garantit un effet multiplicateur des subventions du FED.

Eau – Caractéristiques de l'Appel à Propositions

- Trois composantes :
 - o Gouvernance de l'eau (et en particulier la GIRE)
 - o Infrastructures pour l'eau et l'assainissement
 - o Initiatives de la société civile et des acteurs de la coopération décentralisée, en particulier les collectivités locales
- Plafonds financiers pour les subventions :
 - o Composante B – 20 M€
 - o Composantes A et C – max 75 % des coûts éligibles
 - o D'autres restrictions sur le montant total d'un projet, et les subventions disponibles dépendent de la composante
 - o Attribution de fonds indicative par composante : A-B-C = 20-40-40 (%)
- Montant disponible – 500 millions d'euros

- Fonds assignés à 2 appels à propositions (420 M€), au Bassin du Nil (18 M€), à la Facilité Africaine de l'eau (20 M€), au Partenariat Infrastructure (10 M€), autres sur les pays ACP (32 M€)
- AAP (I+II) : 175 projets devraient permettre à 20 millions de personnes supplémentaires d'avoir un accès durable à l'eau potable et à 9 millions d'avoir accès à l'hygiène de base en 2010. 7 millions bénéficieront également de l'éducation à l'hygiène

Exemple de projet A – GOUVERNANCE

Projet AGIRE (Amélioration de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau) dans la région de Haute-Matsiastra, Madagascar

- Renforcement des capacités des acteurs publics et mise en application du code de l'eau
- Partenariats au départ : Communauté urbaine de Lyon (demandeur) + Sté Burgéap + Région de Haute-Matsiastra

Partenariats induits :

- Université de Fianarantsoa – Université de Lyon I pour la formation aux métiers de l'eau
- ANDEA – Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la mise en place de la GIRE

Appui à l'amélioration des services en eau potable et d'assainissement, Commune de Kindia, Guinée Conakry

Objectif : Mise en place d'un modèle consensuel et pérenne de gestion et d'organisation municipale des services eau et assainissement, pour :

- améliorer les services d'eau et d'assainissement à Kindia
- constituer une expérience pilote à l'échelle de la Guinée

Partenariats au départ : Nantes M + Association Guinée 44 (Conseil Général de LA) + CUD de Kindia.

Cofinancement : Nantes Métropole communauté urbaine + Association internationale des Mairies Francophones

Dotation d'Eau et Assainissement pour 12 communes en Tanzanie

Contribution CE : 2,2 M€/3 M€

Dotation d'eau à partir de puits + pompes à main et petits systèmes par gravité (pop servie 34.000)

Assainissement amélioré avec 2000 latrines privées + 320 publiques (pop servie 9.000)

Education à l'hygiène pour 14.000 personnes

Demander : ONG espagnole

Associé : Université espagnole

Co-financeurs : Mairie de Madrid + Région de Murcia

Projet Pilote Eau et Assainissement dans 4 quartiers défavorisés de Douala (Cameroun)

- Aspects de Gouvernance (75 %)
 - o Comités de Gestion dans chaque quartier
 - o Un gestionnaire formé à chaque point d'eau
 - o Programme de sensibilisation mis en place dans les écoles auprès du grand public
- Actions de soutien (25 %) :
 - o Réhabilitation et chloration de 24 puits communautaires, réhabilitation de 14 fontaines publiques, réduction de 80 % de la pollution urbaine causée par les humains, latrines pilotes rendues étanches (25 dans chaque quartier), 50.000 personnes de + auront accès à l'eau
- Partenariats au départ : CUD + GTZ
- Partenariats induits : 4 ONGs
- Cofinancement : GTZ
- Trois composantes :
 - o Amélioration de l'accès aux services énergétiques pour les populations rurales défavorisées

- Amélioration de la gestion et de la gouvernance dans le secteur d'énergie
- Facilitation de futurs investissements dans les interconnexions frontalières
- Attributions financières indicatives par composante :
 - 1 : 60 % minimum, 2 et 3 : 20 % maximum chacune
 - Restrictions variables sur les limites supérieures et inférieures des montants des projets et des montants de subvention disponibles (par ex. : un projet dans la composante 1 doit être supérieur à 2,5 M€ en montant et la subvention max sera 50 % mais supérieur à 10 M€).

ENERGIE – Modalités et impact

- Montant disponible = 220 millions d'euros
 - AAP (198 M) :
 - Amélioration de l'accès pour les pauvres ruraux (60 %)
 - Gestion et gouvernance améliorées (20 %)
 - Facilitation de futurs investissements importants (20 %)
 - Appel à propositions : 75 propositions ont été sélectionnées.
 - La grande majorité des demandes (92 % des 198 M€), 81 % par le nombre) concernent l'augmentation de l'accès aux services énergétiques (composante 1)
 - La totalité des ressources de la Facilité Energie seront en principe engagées avant la fin 2007.

L'AVENIR – Le 10^{ème} FED

- La CE, les Etats Membres, et les pays ACP, débattent actuellement autour d'un éventuel renouvellement des Facilités Eau et Energie.
- Intérêt manifesté par la grande majorité des acteurs.
- Les besoins des pays ACP sont toujours là.
- La disponibilité des fonds n'est pas encore décidée.
- La décision est prévue à la fin de 2007.
- Si cela se concrétise :
 - Les fonds viendront du 10^{ème} FED.
 - L'appel à propositions ne sera pas lancé avant la fin 2008 au début 2009.
 - Les partenariats entre l'UE et les pays ACP à travers les jumelages seront encouragés.

En complément au FED, le programme thématique « Acteurs non étatiques et autorités locales »

- Subsidiarité : programme géographique pas le mieux adapté ou le plus efficace.
- Droit d'initiative des partenaires.
- Approche multi-acteurs (valeur ajoutée et avantage comparatif de chaque acteur).
- Promotion de partenariats multi-acteurs.
- 15 % réservé aux AL (85 % aux ANE)
- Cofinancement d'actions avec ANE et AL (UE et pays partenaires) pour renforcer leur capacité de participation aux processus politiques.
- Objectifs spécifiques :
 - Actions de développement (pays partenaires)
 - Dans un seul pays
 - Multi-pays, globales et régionales
 - Sensibilisation et promotion de l'éducation au développement (UE et pays d'adhésion)
 - Coordination entre réseaux (UE) et avec les institutions communautaires

Enveloppes indicatives par objectif (total : 903 M€)

- Actions de développement : 741 M€ (82 %)
 - ACP 49 %
 - Asie 23 %
 - Amérique Latine 21 %
 - Europe de l'Est, Proche Orient et Asie Centrale 3,5 %
 - Méditerranée 3,5 %
- Sensibilisation : 135 € (15 %)
- Appui réseaux : 9 M€ (1 %)
- Mesures d'appui : 18 M€ (2 %)

Aut. Locales : 30 M€ (budget total : 208 M€)

Actions développement :

Dans un pays : 10,7 M€²
Multi-pays 14,5 M€

Sensibilisation : 4,2 M€

Appui réseaux : 0,6 M€

Programme d'Action Annuel (PAA) 2007

Calendrier

- septembre/octobre 2007 – discussion du PAA avec Etats membres au Comité ICD
- fin octobre 2007 – Droit de regard PE (30 jours)
- novembre 2007 – Approbation PAA par commission européenne
- décembre 2007/janvier 2008 – Publication des appels à propositions

Conclusion

- Importance croissante coopération décentralisée pour la CE
- CE s'est dotée d'une panoplie d'outils et de moyens financiers pour faire face qualitativement et quantitativement à cette demande accrue.
- Pour une très large part, l'utilisation de ces outils et moyens relève de votre initiative, des AL des pays ACP comme de celles de l'UE.
- Objet de la présentation : vous présenter ces outils et moyens de façon aussi claire et exhaustive que possible, pour que vous puissiez saisir ces opportunités.

² 9 pauses ACP déjà pré-identifiées : Tchad, Guyane, Malawi, Mozambique, RCA, Rwanda, Sierra Leone, Zambie, Zimbabwe

Mme Lala Elisa RAFAMATANANTSOA
Coordinatrice de ACPLGP
Plateforme des Collectivités Locales
des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique

Présentation de la Plateforme ACPLGP

Organisation faîtière formellement établie en mai 2001 par des maires et représentants d'associations de collectivités locales des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP)

Les membres de la Plateforme

Toutes les collectivités locales des pays ACP représentées par :

- Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA)
- Association caribéenne des autorités locales – Caribbean Association of Local Government Authorities (CALGA)
- Associations du Pacifique des collectivités locales
- Forum des collectivités locales du Commonwealth – Commonwealth Local Government Forum (CLGF)

Mission de la Plateforme

Renforcer le rôle des collectivités locales ACP dans le processus de coopération ACP-UE : programmation, formulation, mise en œuvre et revue des stratégies et programmes de coopération dans le cadre de l'Accord de Cotonou.

Trois principaux rôles :

- Représentation et plaidoyer
- Information et mise en réseau
- Appui technique : « helpdesk »

L'Accord de Cotonou :

- Accord de Partenariat ACP-UE
- 2000-2020
- Révisable tous les 5 ans
- Financement : Fonds européen du développement (FED)

L'Accord de Cotonou révisé :

En 2005, le texte révisé de l'Accord de Cotonou reconnaît explicitement les collectivités locales en tant qu'acteur clé du développement (Art. 4) ayant accès aux fonds (Art. 58).

Le 10^{ème} FED :

- 2008-2013
- Document de Stratégie pays
- Programme Indicatif National (PIN)
 - o Secteurs de concentration
 - o Secteurs hors concentration

Pourquoi participer dans le 10^{ème} FED ?

Participer au dialogue avec l'Ordonnateur national (ON) et la délégation CE permet d'intégrer dans le PIN des programmes prioritaires pour les collectivités locales et d'avoir accès au fonds FED pour les financer.

Première étape : prendre connaissance des dossiers de son pays :

- à travers internet : www.acp-programming.eu/
country updates / Choisir son pays / Programming 2008-2013
- auprès d'autres acteurs

Deuxième étape : entrer en contact avec l'Ordonnateur national (Ministère responsable de la coop. ACP-UE) et la délégation CE (voir liste de contacts ON/délégation)

Se renseigner sur la personne de contact dans les deux institutions : dans chacune des institutions, il y a une personne qui s'occupe de la société civile (acteurs non étatiques, collectivités locales, etc.).

Envoyer une lettre à l'ON et une autre à la délégation (voir lettre type).

Faire un suivi des deux lettres.

Informer la Plateforme des problèmes rencontrés dans votre démarche : platform@acplgp.net

Calendrier prévisionnel :

- 10^{ème} FED :
 - o Programmation : 2006 – mi/fin 2007
 - o Formulation : mi/fin 2007
 - o Mise en œuvre : à partir de 2008
 - o Evaluation : mi-parcours en 2010/2011
fin parcours en 2013/2014
- 11^{ème} FED :
 - o Programmation : à partir de 2010

Est-il trop tard pour entrer en contact avec l'ON/délégation ?

- Non, il n'est jamais trop tard
- Programmation en continu pour certains pays
- Intérêt à participer aux autres phases du 10^{ème} FED
- Avoir en tête la programmation du 11^{ème} FED en 2010
- Le programme thématique « Acteurs non étatiques et Autorités locales dans le développement » (Objectif 1 – intervention locale) est géré par la délégation (voir Newsletter n° 8).

Condition avant la mise en œuvre des programmes du 10^{ème} FED :

- Le 10^{ème} FED sera disponible seulement après la ratification du texte révisé de l'Accord de Cotonou par tous les pays de l'UE et par les 3/4 des pays ACP
- Rôle des collectivités locales : s'assurer que son parlement a ratifié le texte.

Type d'appui fourni par ACPLGP :

Association des collectivités locales de Zambie (LGAZ)

- Début 2006 : commencement de la programmation du 10^{ème} FED, Plateforme conseille les collectivités locales ACP d'entrer en contact avec ON/délégation
- LGAZ informe la Plateforme de la réponse négative de l'ON
- La Plateforme contacte le siège CE (DG-Dev et EuropeAid) + Secrétariat ACP
- Délégation CE invite LGAZ à une réunion avec l'ON – Divers points convenus durant la réunion (voir cas LGAZ)
- LGAZ entièrement impliquée dans le processus du 10^{ème} FED et accède au fonds FED et d'autres fonds
- D'autres associations ont contacté la Plateforme pour recevoir le même type d'appui

UN EXEMPLE D'INTERVENTION DE L'UNION EUROPEENNE EN FAVEUR DES VILLES DU SENEGAL :
LE PADELU (Programme d'Appui au Développement Local Urbain)

A l'instar de la Banque Mondiale qui a mis en place, en accord avec le Gouvernement du Sénégal, un instrument de financement des investissements pour les villes, à travers l'Agence de Développement Municipal (ADM), l'Union Européenne a voulu accompagner la politique de décentralisation engagée dans notre pays en signant avec l'Etat du Sénégal un accord de financement d'un montant d'environ 6 milliards FCFA pour appuyer des investissements dans nos communes.

Le programme ainsi mis à disposition s'appelle Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU). L'accord consiste en un appui budgétaire de l'Union Européenne à l'Etat du Sénégal, qui, sur la base de critères définis, et à partir du principe de l'unicité de caisse en vigueur au Sénégal, doit assurer le financement d'investissements dans les villes qui auront présenté des projets retenus, et qui auront pris en charge, dans leur budget, les 10 % du coût de ces projets.

Au total, 17 villes du Sénégal, dont Ziguinchor, en ont bénéficié pour la durée du programme de 2001 à 2007. Ce programme est administré par une unité de gestion dénommée Secrétariat Permanent, qui constitue le staff de pilotage et de suivi du programme, sous la supervision conjointe du ministère chargé de la décentralisation et de l'Union Européenne. Les membres de ce staff ont été sélectionnés après appel à candidature.

Les villes ont été invitées à présenter des projets d'investissements, à partir desquels une sélection a été faite, en quatre étapes, par le Secrétariat Permanent. Ces étapes sont les suivantes :

- analyse préliminaire
- visite des sites des projets présélectionnés
- analyse détaillée
- proposition de financement

Analyse préliminaire

L'analyse préliminaire consiste à examiner l'éligibilité des projets, sur la base du manuel de procédures techniques et opérationnelles du volet infrastructures du programme. Les catégories de travaux susceptibles d'être financés sont :

- construction ou réhabilitation d'infrastructures sanitaires de base
- construction ou réhabilitation d'infrastructures scolaires de base (y compris l'équipement essentiel)
- petits travaux hydrauliques (adduction d'eau, bornes fontaines, etc.)
- assainissement général (collecte d'ordures ménagères) au niveau du quartier
- assainissement des eaux pluviales au niveau du quartier
- assainissement collectif (groupe de concessions)
- construction ou réhabilitation d'équipements communautaires
- plantation d'arbres et d'espaces verts
- construction ou réhabilitation d'équipements marchands de petite envergure
- construction ou réhabilitation de voies de désenclavement participant à la structuration de quartier
- construction ou réhabilitation d'équipements de jeunesse (parcours sportif, terrain de jeux, centres d'accueil, etc.)

Visite des sites de projets

Une fois l'analyse préliminaire faite, les projets présélectionnés font l'objet de visite des lieux pour s'assurer de la faisabilité des travaux par rapport aux sites retenus, notamment à travers les actions suivantes :

- vérifier l'état des lieux
- vérifier le statut foncier

- voir la consistance des travaux
- examiner les caractéristiques géotechniques
- vérifier la desserte par rapport aux réseaux (téléphone, eau, électricité)
- s'assurer de l'accessibilité
- examiner le fonctionnement si c'est une réhabilitation
- examiner le mode de gestion
- faire le diagnostic visuel de l'existant si c'est une réhabilitation
- voir le degré d'implication des différents partenaires
- etc.

A l'issue des visites de sites certains projets peuvent être éliminés.

Analyse détaillée

Les projets sélectionnés après les visites de sites font l'objet d'une analyse détaillée au regard des critères d'éligibilité suivants :

- être inclus dans les catégories de travaux susceptibles d'être financés dans le cadre du programme
- être inclus dans les priorités identifiées par la commune, les organisations communautaires de base, les populations, selon un processus participatif
- être inscrit (s'il en existe) dans les projets de ville ou de quartier, dans les plans de développement communal, comme action prioritaire
- avoir une utilité économique et sociale certaine (réduction de la pauvreté)
- être d'exécution simple et ne pas nécessiter des études longues et onéreuses pour sa mise en œuvre
- se prêter aux techniques à haute intensité de main d'œuvre
- la durée moyenne des emplois temporaires créés pour l'exécution du projet doit dépasser 15 jours
- être susceptible de créer des emplois durables à l'issue du projet
- contribution de la commune au financement du projet à hauteur de 10%
- capacités techniques et financières de la commune à gérer et à entretenir les ouvrages réalisés
- faire l'objet d'un plan de gestion et d'entretien garantissant la pérennité des infrastructures
- ne pas être en contradiction avec les politiques définies par le Gouvernement dans le secteur concerné
- garantie de mise à disposition du personnel adéquat pour la mise en service de l'ouvrage
- ne pas avoir déjà bénéficié d'un autre financement (absence de double emploi) ; par contre l'utilisation d'autres sources de financement pour des travaux complémentaires est un avantage
- ne pas avoir d'impact négatif sur l'environnement

Les projets qui satisfont à ces critères d'éligibilité, sont ensuite évalués selon les indicateurs suivants :

- Le coût total du projet ne doit pas dépasser 100millionsFCFA
- L'état de préparation du projet ; la qualité des études
- La complémentarité du projet avec d'autres en cours ou en préparation
- L'impact social, économique et environnemental du projet

Proposition de financement

A l'issue de l'analyse détaillée, les projets font l'objet d'un avis favorable ou défavorable qui est soumis au Comité National de Financement. C'est le Secrétariat Permanent du PADELU qui dresse un rapport de sélection des projets qu'il transmet au Comité National de Financement (CNF), composé comme suit :

- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère chargé des collectivités locales
- Délégation de Dakar de l'Union Européenne
- L'Association des Maires du Sénégal, à titre d'observateur

Dans le cas de la ville de Ziguinchor par rapport à ce programme PADELU, vingt quatre (24) projets ont été soumis pour un montant global de 868. 850. 000 FCFA. Au bout du compte, après la procédure de sélection qui a également intégré l'enveloppe à dégager pour chaque ville, seuls six (6) projets ont été retenus et financés, pour 384.800.000 FCFA dont 38.480.000 FCFA de participation de la commune. Il s'agit des projets suivants :

1. Réhabilitation du stade de Néma
2. Recharge de voies en terre dans les quartiers périphériques

3. *Trois (3) salles de classe à l'école Daouda Sané de Lyndiane*
4. *Construction et équipement de 20 salles de classe dans 6 écoles*
5. *Aménagement aires de jeux dans 3 quartiers (Lyndiane, Kandé, Kandialang)*
6. *Création de jardins publics à Santhiaba et HLM Néma*

Les atouts mis en œuvre par notre ville ont été :

- d'abord, une bonne identification des projets avec l'implication des populations à travers les conseils de quartier que nous avons mis en place. Ces conseils ont un rôle consultatif dans la vie des quartiers et sont un instrument de démocratie participative de proximité que nous avons expérimenté.
- Ensuite, en relation avec une ONG de la place, les services techniques communaux ont procédé à une première évaluation technique et financière des différents projets proposés par les quartiers.
- Enfin le Conseil municipal, après un débat d'arbitrage, a retenu les projets les plus pertinents en adéquation avec les possibilités budgétaires de la ville et les critères du PADELU.

Il faut signaler que le PADELU a introduit dans le financement un volet de 10 % du coût de chaque projet pour une maîtrise d'œuvre technique, et 5 % pour une maîtrise d'œuvre sociale (accompagnement). Ces montants de 15 % pour chaque projet sont intégrés dans le financement (ce qui réduit d'autant la part de financement réel), au profit de bureaux spécialisés sélectionnés après appel d'offres.

Si un tel programme a été bénéfique pour les 17 villes du Sénégal qui en ont reçu le financement, il reste cependant que les observations suivantes peuvent être formulées :

- Il y a une trop grande implication de l'Etat central et de l'unité de gestion, aussi bien dans la sélection que dans la gestion des fonds, ce qui a présenté certaines lourdeurs notamment pour les appels de fonds et le choix des entreprises et des bureaux d'études
- Pour des financements si faibles, l'obligation d'une maîtrise d'œuvre technique et sociale rémunérée à 15 % sur le coût des projets, paraît superflue et pénalisante
- Les charges des séminaires et autres réunions, ainsi que celles de la structure de gestion auraient pu être minorées au profit des investissements
 - Les entreprises locales ont très peu été choisies compte tenu des exigences posées dans les appels d'offres
 - D'une manière générale, il y a une trop lourde et trop longue procédure pour un financement relativement faible.

En conclusion il serait souhaitable, pour être en phase avec l'esprit de la décentralisation, que l'Union Européenne envisage à l'avenir de mettre en place des formes plus directes de financement des collectivités locales. Pour sa part, outre ce programme PADELU, la ville de Ziguinchor a su capter et bénéficier d'autres financements de l'Union Européenne, notamment sur des reliquats de crédits nationaux ou par un lobbying pour abriter l'exécution de projets nationaux. Ainsi :

- le marché du quartier Escale, en bordure du fleuve, a été financé sur des reliquats de crédits pour la pêche
- la réalisation d'un boulevard de 54 mètres qui traverse la ville du nord au sud a été insérée dans un projet routier international devant relier le Sénégal à la Guinée-Bissau
- un quai de pêche moderne a été réalisé à Ziguinchor dans le cadre d'un programme national de soutien à la pêche artisanale sur financement Union Européenne
- sur la base d'une expérience de pavage d'une rue avec des jeunes du quartier, en partenariat avec une ONG locale et le Bureau International du Travail (BIT), l'Union Européenne va financer en 2008, par le biais de l'Etat et de l'AGETIP (Agence d'Exécution de Travaux d'Intérêt Public), un Programme Spécial de Voirie Urbaine à Haute Intensité de Main d'œuvre, entre autres localités, à Ziguinchor sur une quinzaine de kilomètres en pavé.

Ce lobbying a souvent réussi du fait, il est vrai certes de ma double position de Maire et de membre influent du gouvernement national pendant longtemps, mais également surtout du fait d'une stratégie de type « diplomatique » pour recueillir les informations nécessaires sur les financements disponibles ou projetés.

Atelier 2 :

**Place et rôle des autorités locales dans l'Instrument Européen
de Voisinage et de Partenariat (2007 – 2013)**

M. Hugues MARTIN

Premier adjoint au Maire de Bordeaux (France)
Vice-Président de la Communauté urbaine de Bordeaux

Je suis très honoré aujourd’hui de présider cet Atelier axé sur « La Place et le rôle des autorités locales dans l’Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat » et ceci pour deux raisons :

- d’abord en tant qu’ancien Député européen,
 - ensuite parce qu’en ma qualité de Premier Adjoint d’Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, j’ai eu le privilège d’être responsable de la politique internationale de notre ville au moment où l’Europe posait les jalons de cette politique de voisinage.
- La ville de Bordeaux, en effet, avait proposé dès l’année 2000, aux instances des Eurocités de mettre en place un groupe de travail dédié à la coopération entre les villes euro-méditerranéennes, appelé « Euromed ».
 - Il s’agissait pour les villes de prendre une part active au partenariat euro-méditerranéen adopté à Barcelone en novembre 1995, afin de contribuer à faire de la Méditerranée un espace de paix, de stabilité et de prospérité.
 - Cette entreprise difficile dans le contexte politique actuel de cette région apparaissait comme une ambition nécessaire. En effet, l’Union européenne ne saurait maintenir sa prospérité et poursuivre son intégration sans se préoccuper de la stabilité politique et de la situation économique de ses voisins des rives méridionale et orientale de la Méditerranée.
 - La ville de Bordeaux qui a présidé ce groupe de travail durant quatre années, et qui continue à s’y impliquer, se félicite d’avoir établi un partenariat direct et durable entre les acteurs locaux européens et méditerranéens.
 - Les villes de l’Union européenne et celles des rives Sud et Est de la Méditerranée ont ainsi pu se rapprocher, dialoguer, et promouvoir de nouvelles pistes de développement de la coopération euro-méditerranéenne.
 - Elles ont assisté les Etats-membres et l’Union européenne dans leur politique en faveur du partenariat euro-méditerranéen.
 - Grâce à l’engagement de tous ses membres, le groupe Euromed des eurocités a su se faire entendre des institutions européennes mais aussi des gouvernements nationaux.
 - C’est ainsi qu’un financement communautaire de 2 millions d’euros lui a été octroyé par la Commission européenne pour la mise en œuvre d’un projet pilote de coopération décentralisée euro-méditerranéenne appelé MED’ACT. En outre, nous pouvons nous réjouir de l’annonce par la Commission européenne de la mise en place d’un programme de partenariat appelé « MED-PACT » doté de 5 millions d’euros, destiné à promouvoir la coopération entre collectivités locales dans le sillage de l’initiative pilote MED’ACT.
 - La ville de Bordeaux en partenariat avec les villes de Venise, Gênes, Istanbul, Oran, El Mina, Beyrouth, Sofia (partenaire associé) se félicite d’avoir été sélectionnée dans le cadre de l’appel à propositions « MED-PACT », pour la mise en œuvre d’un projet appelé « ARCHIMEDES ».
 - Les maires ainsi impliqués dans le projet « ARCHIMEDES » ont décidé d’établir un partenariat durable entre les acteurs locaux des rives nord et sud de la Méditerranée en vue de favoriser les échanges d’expériences et les bonnes pratiques, de consolider les partenariats entre les villes de la Méditerranée, et de stimuler des idées nouvelles de projets entre les villes.
 - Il s’agit de mettre en œuvre des outils et de développer de nouvelles stratégies permettant d’améliorer la qualité de vie dans des quartiers ou des centres historiques défavorisés, en impliquant les acteurs locaux mais aussi la société civile dans les processus de décision de régénération urbaine.

- Dans le cadre de ce projet, la ville de Venise assurera le rôle de chef de projet. La ville de Bordeaux a choisi de travailler en binôme avec sa ville jumelle Oran. Il s'agira d'accompagner la ville d'Oran dans l'élaboration d'un plan stratégique de requalification du quartier de Sidi El Houari à Oran et de mettre en œuvre un programme de restauration d'un immeuble emblématique d'Oran.
- La mise en œuvre de ce projet qui se déroulera sur deux années nécessite la participation ponctuelle du Chef de Projet Centre Historique et des personnels municipaux de la Direction générale des relations internationales et de la Direction générale de l'aménagement urbain.
- Des partenaires extérieurs Bordelais (Ecole d'architecture de Bordeaux, In Cité, Association des Compagnons du devoir) seront également associés à la réalisation du projet.
- C'est ainsi qu'un professeur de l'Ecole d'architecture de Bordeaux accompagné de 10 élèves se rendra à Oran pour élaborer les intentions d'un projet urbain en lien avec un professeur et des élèves de l'Ecole d'architecture d'Oran.
- Un représentant d'Incité, SEM titulaire de la convention publique d'aménagement pour le renouvellement du Centre Historique de Bordeaux, apportera son conseil sur la réhabilitation d'immeubles ou d'îlots en lien avec un homologue de l'O.P.G.I. (office public de gestion immobilière d'Oran)
- L'association des compagnons du devoir désignera un compagnon, expert en bâtiment, qui se rendra à Oran, pour former les jeunes d'un chantier école d'insertion de l'association oranaise « santé Sidi el Houari », aux techniques de restauration d'un immeuble caractéristique d'Oran
- Indéniablement, aujourd'hui, l'instrument de partenariat et de voisinage ouvre de nouvelles perspectives en matière de coopération décentralisée à travers les multiples sources de financement prévues par le règlement, que ce soit dans le cadre de la coopération bilatérale, régionale, interrégionale ou dans le cadre des nouveaux programmes de coopération transfrontalière.
- Ces perspectives sont d'autant plus pertinentes que la programmation Interrégionale, qui concerne l'ensemble des 17 pays de la zone de voisinage met particulièrement sur un nouveau programme ayant comme objectif principal le renforcement des capacités et la modernisation des gouvernements locaux et régionaux dans les domaines de la gouvernance démocratique et du développement durable.
- Je vais donc sans tarder passer la parole à M. Jean-Claude TOURRET, Délégué général de l'Institut de la Méditerranée de la Ville de Marseille.

Voisinage et partenariat euro-méditerranéen :

- Nouvelle période de programmation 2007-2013
- Approfondissement du partenariat
- Des objectifs adaptés à chaque pays
- Participation offerte au marché intérieur européen
- Reprise de l'acquis communautaire
- Des plans d'action par pays

La coopération sous nationale :

- Trois générations de programme entre collectivités européennes (Interreg)
- Participation limitée des collectivités des pays du Sud de la Méditerranée
- Coopération décentralisée sous la responsabilité des villes
- Novation apportée par le nouvel instrument 2007-2013
- Des moyens significatifs (170 M€)

Un programme novateur :

- Nombreuses années d'expériences européennes de coopérations transfrontalières au travers de différents instruments
- Bonne contribution à la convergence et à la cohésion territoriale
- Proposition de la Commission pour un seul instrument opérant sur les deux rives

Bénéfices partagés :

- Concept clef dans la définition du programme
- Se substitue au concept d'opérations conduites au bénéfice d'un seul partenaire
- Implication en termes de projet conjoint, de gestion conjointe et de financement conjoint

Programme géographique :

- Bassin maritime :
 - o Mer Noire
 - o Méditerranée
- Transfrontalier :
 - o Espagne – Maroc
 - o Italie – Tunisie

Les priorités stratégiques :

- Promouvoir le développement économique et social
- S'attaquer aux défis communs
- Garantir la sécurité des frontières
- Promouvoir la coopération entre les sociétés civiles (people to people)

Cohérence avec les plans d'action nationaux :

- Diffusion de l'acquis communautaire
- Etat de droit
- Gouvernance
- Durabilité du développement
- Migrations, lutte contre le terrorisme
- Faciliter les circulations légitimes des personnes
 - o Priorité transverse au Sud-Sud

Promotion du développement économique et social (40 %) :

- Priorité : promotion économique
 - o Soutien à l'innovation transfrontière
 - o Soutien aux filières transméditerranéennes
 - o Stratégies méditerranéennes de développement territorial

Défis communs (30 %) :

- Priorité : protection de l'environnement
 - o Prévention des risques naturels et anthropiques
 - o Développement des énergies renouvelables

Sécurité des frontières (10 %) :

- Priorité : efficience et interopérabilité des frontières :
 - o Faciliter la circulation légitime des personnes en Méditerranée
 - o Faciliter la circulation des biens et des capitaux

Coopération société civile (20 %) :

- Priorité : Dialogue culturel et gouvernance locale
 - o Mobilité et formation des jeunes
 - o Soutien à la création artistique
 - o Gouvernance locale

Acteurs :

- Autorités publiques locales et régionales
- ONG
- Acteurs clés au plan local et régional
- Acteurs du développement
- Entités gouvernementales déconcentrées

Calendrier :

- Programme opérationnel négocié par les Etats
- Approbation Commission
- Lancement du programme
- Premier appel d'offre (mi 2008)
- Evaluation par l'Autorité de gestion déléguée (Sardaigne)
- Sélection par le Comité de programmation

**Atelier 3 :
Place et rôle des autorités locales
dans le programme géographique « Asie »
de l'Instrument du Coopération au Développement**

Le nouvel instrument de Coopération au Développement (ICD) ?

- Adopté le 18 décembre 2006
- Contexte international : la politique de coopération au développement est guidée par :
 - o Les objectifs du Millénaire (OMD) pour l'éradication de la pauvreté et de la faim dans le monde jusqu'à 2020
 - o La déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement
- Volonté de simplification : l'ICD remplace l'éventail d'instruments géographiques créés au fil du temps et des besoins.
- Enveloppe financière pour 2007-13 : au total, environ 17 milliards d'euros, dont 10 milliards d'euros pour les programmes géographiques et 5,5 milliards d'euros pour les thématiques et 1,2 milliard d'euros en faveur des pays ACP signataires du protocole sur le sucre.

Quels sont les pays et les thèmes couverts par l'ICD ?

- Programmes géographiques (Art. 5)
 - o Les Programmes géographiques encadrent la coopération entre l'UE et les pays / régions partenaires sur la base de critères géographiques.
- Programmes thématiques (Art. 11)
 - o Les Programmes thématiques sont complémentaires et subsidiaires des programmes géographiques et couvrent un domaine d'activité spécifique présentant un intérêt pour un groupe de pays partenaires non déterminé par la géographie.

Les programmes géographiques

Cinq zones géographiques :

- Amérique latine
- Asie : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, République populaire démocratique de Corée, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar/Birmanie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam.
- Asie centrale
- Moyen Orient
- Afrique du Sud

Programme géographique « Asie »

- L'aide communautaire en faveur de cette région est destinée à appuyer les actions dans les domaines de coopérations suivants :
 - o Le soutien à la mise en œuvre de politiques visant à éradiquer la pauvreté et à atteindre les OMD
 - o La satisfaction des besoins essentiels de la population, notamment l'éducation primaire et à la santé
 - o La promotion de la cohésion sociale et de l'emploi
 - o La promotion de la gouvernance, de la démocratie, des droits de l'homme et le soutien aux réformes institutionnelles
 - o L'assistance aux pays et régions partenaires dans les domaines du commerce et de l'intégration régionale
 - o La promotion du développement durable par le biais de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles
- Les actions menées varient selon les besoins spécifiques de chaque pays, en tenant compte de la situation particulière de l'Asie.

Programme régionaux

- Programmes Asia Wide dans le passé :
 - o Asia Pro Eco
 - o Asia Urbs
 - o Asia Link
 - o Asia Invest

- Asia IT&C
- ASEAN University Network
- Futurs Programmes Asia Wide :
 - SWITCH...

Comment les projets sont-ils programmés ?

- En début de période financière le comité ICD, qui est composé des représentants des états membres et est présidé par la Commission, examine, amende et adopte les documents de programmation à moyen terme :
 - Documents de Stratégie Pays (DSP) – période 2007-2013 (Art. 20)
 - Documents de Stratégie Régionaux (DSR) – période 2007-2013
 - Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) et Régionaux (PIR)
 - Période courant de 2007 à 2010 puis, suite à un bilan intermédiaire, seconde période 2010-2013
 - Documents de programmation annuels (Art. 22)
- Après leur adoption, ces propositions de financement permettent aux services de la Commission d'élaborer le ou les appels d'offres relatifs à chaque projet.

Qui peut être éligible (Art. 24) ?

Les entités qui peuvent bénéficier d'un financement sont, entre autres, les suivantes :

- Les pays et régions partenaires et leurs institutions
- Les entités décentralisées de pays partenaires (municipalités, provinces, départements, régions)
- Les organismes mixtes institués par les pays et régions partenaires et la Communauté
- Les organisations internationales
- Les agences de l'UE
- Certaines entités ou organismes des Etats membres, des pays et régions partenaires ou de tout autre Etat tiers, s'ils contribuent à atteindre les objectifs du présent règlement

Qu'est-ce qui peut être financé (Art. 25) ?

- Projets et programmes
- Subventions
- Support budgétaire
- Support sectoriel
- Contribution à des fonds internationaux gérés par des organisations régionales et internationales
- Contribution à des fonds nationaux
- Financement de programmes de jumelage (twinning) entre des institutions publiques, autorités locales avec des entités homologues dans un des pays membres de l'UE

Les cinq programmes thématiques :

- Développement humain
- Environnement et gestion durable des ressources naturelles
- Acteurs non-étatiques et autorités locales
- Sécurité alimentaire
- Migration et asile

Les Programmes thématiques

- Les Programmes thématiques sont complémentaires aux programmes géographiques, en particulier à la coopération bilatérale
- Ils font l'objet d'un cycle de programmation et de publication périodique d'appels à propositions
- Coûts partagés entre la CE, les ONGs et les participants aux projets

Les nouveaux programmes thématiques

2006

2007-2013

Instrument de Coop. Au Dév. :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Maladies liées à la Pauvreté, Santé, Egalité des sexes
 • Environnement / Forêts tropicales
 • ONG cofinancement et coopération décentralisée
 • Sécurité alimentaire / Aide en nourriture
 • AENEAS | <ol style="list-style-type: none"> 1. Investir dans les ressources humaines (1.060 M€, 110 M€ 2007)
 2. Environnement et gestion durable des ressources naturelles y compris l'énergie (804 M€, 75M€ 2007)
 3. Rôle des acteurs non étatiques et des autorités locales dans le développement (1.639 M€, 220 M€ 2007)
 4. Sécurité alimentaire (1.709 M€, 207 M€ 2007)
 5. Migrations et Asile (384 M€, 70 M€ 2007) |
|--|---|

Les programmes thématiques

2006

2007-2013

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Initiatives Européennes pour la Démocratie et les Droits de l'Homme
 • Mines anti-personnelles, armes de petit calibre, drogues | <ul style="list-style-type: none"> • Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (1.104 M€, 130 M€ 2007)
 • Instrument pour la Stabilité (2.062 M€) |
|---|--|

Coopération CE – Vietnam

- La CE s'est impliquée initialement pour soutenir le retour et la réintégration des réfugiés des guerres au Vietnam (plus de 110 M€ entre 1989–1996)
- Délégation de la CE ouverte en 1995
- 1996-2001 : Stratégie CE – Vietnam pour le Développement et la Coopération économique
- 2002-2006 : Documents de Stratégie Pays, 162 M€
- 2007-2013 : Documents de Stratégie Pays, 304 M€
- Le déboursement de la Commission Européenne au Vietnam en 2006 s'élève à 34,7 M€ dans les secteurs suivants :
 - o Réduction de la pauvreté : 27 %
 - o Coopération économique : 25 %
 - o Santé : 21 %
 - o Développement rural et environnement : 13 %
 - o Education : 7 %
 - o Bonne gouvernance / Démocratie et Droits de l'Homme : 7 %

Le soutien aux ONGs représente 5 % du total de l'APD en 2006

Les déboursements de la Commission Européenne au Vietnam en 2006

- Réduction de la pauvreté : 27 %
- Coopération économique : 25 %
- Santé : 21 %
- Développement rural et environnement : 13 %
- Education : 7 %
- Bonne gouvernance / Démocratie et Droit de l'Homme : 7 %

Documents de Stratégie Pays (DSP) 2007-2013

- Concentration de l'aide sur un nombre limité de secteurs
 - o Soutien au Programme de Développement Socio Economique du Vietnam 2006-10
 - o Secteur de la Santé
 - o Actions additionnelles : assistance au Commerce et soutien au Dialogue stratégique CE-VN
 - o Programmes thématiques et régionaux
- Nouvelles modalités de la coopération (approches sectorielles, soutien budgétaire)

Les engagements de la Commission Européenne au Vietnam pour 2007-2010

- Soutien au PDSE vietnamien 2006-2010 : 40 %
- Soutien au Secteur de la Santé : 40 %
- Actions additionnelles : assistance au Commerce (11 %) et au soutien au Dialogue stratégique CE-VN (9 %) : 20 %

Place et rôle des autorités locales

- Participation aux approches projets et approches sectorielles
- Participation aux nouveaux programmes de l'ICD, notamment le Programme « Acteurs Non-Etatiques et Autorités Locales dans le développement (Art. 14) »

Rôle des autorités locales dans les projets bilatéraux

- UEPP (Soutien à la planification urbaine consciente de l'environnement)
 - o Objectif général : améliorer la qualité de la planification urbaine en contribuant à la préservation de l'environnement dans les villes provinciales du Vietnam
 - o Composante « Subventions », dont peuvent bénéficier les autorités locales du Sud du Vietnam
- Soutien au Secteur privé :
 - o Objectif général : renforcer la capacité administrative et l'efficacité opérationnelle des autorités locales et des associations du secteur privé afin de supporter le développement des PMEs et le processus d'ouverture du Vietnam à l'économie mondiale
 - o 2 composantes :
 - Etablissement d'un environnement favorable au développement des PME dans les provinces
 - Deux incubateurs d'entreprises gérés par les Comités populaires de Hanoi et de Ho Chi Minh-Ville
- HEMA (projet Santé – régions montagneuses du Nord et Centre Vietnam)
 - o Objectif général : amélioration de l'accès et de la qualité des soins de santé pour les plus pauvres
 - o Forte implication des Comités populaires dans la mise en œuvre du projet, par exemple dans le choix des communes et des structures de santé bénéficiaires

Rôle des autorités locales dans les programmes régionaux

- Programme « Asia Pro Eco » : pour renforcer le dialogue sur l'environnement entre l'Asie et l'Europe à travers un échange de politiques, de technologies et des bonnes pratiques
 - o Exemples : « Integrated mobility planning for Haiphong city »
 - o « Establishing scientific support for ports environmental management in Vietnam and Cambodia »
 - o « Healthcare waste management in Bac Giang province »
- Programme « Asia Urbs » : pour une coopération décentralisée (ville-à-ville) dans les domaines suivants : Coopération économique et technique ; Capacity building ; Développement de partenariat ; Bonne gouvernance ; Réduction de la pauvreté
 - o Exemples : « Asia Trans » - partenaire l'Île de France
 - o « Hanoi Towards the future » - rénovation du centre de Hanoi avec des architectes de Toulouse
- « Small Projets Facility » : Subvention sous la forme de « dons » d'un montant entre 24.000 et 50.000 € pour financer des formations, développement de capacité, conférences, séminaires, études et recherches, au profit d'organisations gouvernementales, ONG, autorités locales, business associations, universités
 - o Exemple : « Strengthening the Hanoi Department for foreign affairs »

Atelier 4 :
Rôle des maires dans l'accès aux financements internationaux

Action-pilote « Eau et Assainissement » dans quatre quartiers d'habitat précaire de la ville de Douala

1. Problématique et contexte général

Insuffisance de l'approvisionnement en eau potable

- 110.000 m³/jour pour des besoins estimés à 250.000 m³/jour
- Recours à :
 - o Des puits artisanaux
 - o De l'eau de pluie
 - o Des forages privés

Les conséquences du « Désordre urbain » en matière d'assainissement

- Rejet irresponsable de déchet dans des lieux inappropriés
- Obstruction des drains par les déchets et inondations fréquentes
- Conséquences sanitaires : 70 % des maladies liées à l'eau et à l'assainissement

L'eau et l'assainissement, des défis pour la planète et la ville de Douala

- Explosion des besoins en infrastructure et en services urbains
- Transfert de compétences vers les collectivités locales
- Inadéquation des moyens et des besoins
- Réorientation des financements vers les communes
- Projet « Action-pilote Eau et Assainissement dans 4 quartiers précaires de Douala »

2. Contexte et qualification de l'« Action-pilote »

- L'élément-déclencheur : une épidémie de choléra
 - o 5.000 cas notifiés, probablement 400.000 personnes affectées
- Une opportunité : la Facilité ACP-UE pour l'eau du IXème FED avec l'appui de la GTZ
 - o 1.049.095 € (75 % du coût total)
- Un processus de qualification rigoureux, en deux temps

3. Objectifs de l'Action-pilote

Amélioration de l'état socio-sanitaire des populations pauvres par l'amélioration de la gestion et de la gouvernance de l'eau et de l'assainissement :

- meilleur accès à l'eau potable
- réduction des décharges sauvages et gestion des déchets par les populations
- réduction des ressources majeures d'infiltrations nocives

4. Composantes de l'Action-pilote

- Appui à l'organisation de la prise en charge sociale des services essentiels en matière d'eau et d'assainissement
- Réhabilitation des points d'eau d'intérêt collectif
- Réduction des sources d'infiltrations nocives
- Communication vers l'extérieur en vue d'accroître la visibilité de l'action

Premiers résultats de l'Action-pilote : S'il est prématûr de conclure à la réussite du projet,

- sur le plan sanitaire, aucun cas de choléra dans les quartiers d'intervention de l'Action-pilote
- des résultats positifs des actions d'animation sociale
- une chloration systématique et régulière des puits par les populations préalablement formées

5. Points forts de la demande du projet de Douala

- La connaissance par la Communauté urbaine de Douala des possibilités de financements offertes
- Un respect scrupuleux des directives des formulaires de demande de subvention
- Une capitalisation par l'Action-pilote des expériences de mobilisation des communautés
- Une association des populations et de la société civile à toutes les phases de l'Action
- Une justification précise du rôle et du degré de participation de chaque partenaire
- Des procédures et des instruments pour le contrôle interne et l'évaluation de l'Action
- Une présentation des résultats attendus, liés à des indicateurs vérifiables et / ou mesurables
- Une présentation des effets multiplicateurs et de la pérennité à court et à long termes

En conclusion

En visant,

- la recherche de solutions durables à des problèmes affectant les populations pauvres
- la promotion de la transparence et de la culture de résultat vérifiables
- l'implication effective de la Société civile et des populations
- l'association des partenaires de développement

La Communauté urbaine de Douala a su inscrire son projet dans le contexte actuel et exigeant des standards des financements internationaux :

- accroissement des chances d'obtenir la subvention
 - o une exigence de renforcement des capacités internes des municipalités, avec l'appui de la coopération décentralisée reproductible dans le cadre du réseau de l'AIMF

Les initiatives communautaires dans la ville de Ouagadougou : les acteurs et la mise en œuvre des projets

Contexte urbain

- 1.187.702 habitants au recensement 2006 dont 70 % vivant en zones défavorisées (quartiers périphériques nouvellement lotis)
- Taux d'urbanisation de 15 % en 1996 et 24 % projeté en 2010
- Taux d'accroissement de la population de 4,8 % en 1996 et 6 % projeté en 2010
- 8,5 % de la population totale et 43,4 % de la population urbaine du Burkina Faso
- 36.100 ha de surface lotie en 2006 contre 13.100 en 1997, soit une extension de 2,8 en 10 ans
(source : Etude diagnostique de l'agglomération de Ouaga, CDS, mai 2007)

Surpeuplement, dégradation de l'environnement, problèmes sociaux, sous emploi, insécurité

Causes :

- Pauvreté du monde rural qui entraîne un exode massif vers la ville
- Expansion urbaine non maîtrisée
- Transfert de compétences de l'Etat sans ressources (Eau, Education, Santé...)
- Faiblesse des budgets d'investissement

Conséquences :

- Faible niveau d'accès aux services sociaux de base
- Emergence d'initiatives locales pour réaliser des équipements de proximité

Appuis aux initiatives locales 1995 – 2000 : projet participation communautaire 3^{ème} projet urbain (Banque Mondiale)

- 600 millions de FCFA soit 915.000 € d'investissement en 5 ans avec une participation des bénéficiaires de 60 millions de FCFA soit 98.000 € et une contrepartie communale de 60 millions de FCFA soit 90.000 €. Le Fonds IDA a financé le reliquat pour un montant de 475 millions de FCFA soit 725.000 €.
- 65 microprojets réalisés dans les domaines de l'eau, de l'éducation, de la santé, de la voirie-drainage, des équipements marchands et de l'éclairage public.
- 2001 : Création du service communal de Maîtrise d'Œuvre Sociale (MOS).
- 2003 : Création du Projet de Renforcement des Communes Urbaines (PRCCU) par le Gouvernement et le PNUD

Le service de la Maîtrise d'œuvre sociale (MOS) est un service d'appui aux initiatives communautaires ; un service chargé de la communication en appui aux projets communaux.

Principes d'intervention :

- **La demande** : Le projet MOS doit répondre à un besoin émanant d'une communauté organisée (Associations, Comité de quartier ou de riverains, etc.) ; la demande est l'expression de ce besoin.
- **L'équité** : Les principes de base des interventions MOS excluent les ségrégations raciales, de sexes, ethniques, politiques ou confessionnelles.
- **Le partage des coûts** : Les coûts de réalisation des projets MOS sont supportés par au moins deux parties : les bénéficiaires et les autres partenaires (commune et/ou partenaires au développement)
- **La mise en concurrence** : Les premiers demandeurs à payer sont les premiers servis.
- **La synergie** : Les projets MOS doivent s'intégrer aux plans d'investissements communaux.
- **Les modalités d'entretien** : Pour assurer l'entretien des ouvrages réalisés, un protocole d'accord est signé entre les bénéficiaires et la commune ; les bénéficiaires reçoivent des formations appropriées pour ce faire.
- **La transparence** : les bénéficiaires sont impliqués dans tout le processus de mise en œuvre des projets.

Les critères d'éligibilité :

- La demande de projet doit émaner d'une communauté organisée
- Le projet doit être techniquement réalisable
- Le coût de réalisation du projet ne doit pas excéder 50 millions (aléatoire)
- Le projet doit être validé par le Conseil municipal
- Le projet doit être réalisé sur un espace appartenant à la collectivité

Communication sociale

Sur ce point, la MOS intervient dans :

- la sensibilisation pour l'entretien des ouvrages communaux
- la sensibilisation pour la mise en œuvre des projets communaux (en exemple le projet quartiers périphériques, réhabilitation du marché central rood-woko et des marchés secondaires (AFD), projet agriculture urbaine de la FAO, etc.)

Les acteurs et la mise en œuvre des projets MOS

- Les acteurs financiers :
 - o Les bénéficiaires
 - o La commune
 - o Le projet de renforcement des capacités des communes urbaines (PRCCU)
 - o Les partenaires techniques et financiers
- Les acteurs techniques :
 - o Les maîtres d'œuvre (services techniques municipaux, bureaux d'études)
 - o Les entreprises de travaux
 - o Les consultants

Les bénéficiaires sont les citadins de la ville de Ouagadougou regroupés en associations (de riverains, de quartiers, professionnelles, parents d'élèves, confessionnels ou groupes spécifiques) ayant en commun la satisfaction d'un besoin collectif pour la réalisation duquel ils acceptent d'apporter leur contribution financière. Cette contribution est de 5 à 30 % selon les cas.

Ils participent à tout le processus de mise en œuvre des projets (formulation, financement, passation des marchés de services et de travaux, validations des plans, suivi et réception des travaux, gestion des équipements).

La commune est le Maître d'ouvrage des équipements réalisés. Elle est responsable de la passation des marchés de travaux et de services et du suivi des travaux avec les maîtres d'œuvre par l'entremise de ses services techniques.

Elle participe aux financements des investissements à hauteur de 15 à 20 % selon les cas. Cette contre partie est inscrite dans le budget communal.

Le projet de renforcement des capacités des communes urbaines (PRCCU) joue le rôle d'intermédiaire sociale entre la commune, le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des fonds d'investissement et pour le renforcement des capacités des acteurs locaux (associations, élus, agents communaux). Le PRCCU couvre 6 communes (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Orodara, Banfora, Koudougou et Kaya).

Les partenaires techniques et financiers contribuent pour la plus grande partie dans la mobilisation des fonds d'investissement. Leurs contributions varient de 60 à 80 % selon les cas.

Les partenaires techniques et financiers actuels de la commune sont :

- le Gouvernement (Fonds PPTE)
- l'Agence Française de Développement (Projet quartiers périphériques)
- La Banque Mondiale (PRD)
- La coopération chinoise (Taïwan)

Les maîtres d'œuvre réalisent les études techniques détaillées des projets, l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et le suivi de l'exécution des travaux. Ils travaillent en étroite collaboration avec la direction générale des services techniques municipaux et la direction des marchés publics de la commune.

Les entreprises de travaux sont chargées de l'exécution physique des travaux de construction. Elles signent un contrat avec le Maître d'ouvrage après avoir été retenues, après appel d'offres ouvert ou restreint. Elles sont responsables de la qualité des ouvrages réalisés.

Les consultants ou prestataires de services pour la formation des acteurs locaux (bénéficiaires, élus et agents communaux) et les études de projets. Ces formations concernent principalement la planification et la gestion des projets ; les stratégies de mobilisation des finances locales ; le suivi-évaluation des projets ; le rôle des élus dans l'appui aux initiatives communautaires.

Modalités de partage des coûts (acteurs financiers) :

	Bénéficiaires	Commune et partenaires
Voirie – Drainage	5 %	95 %
Autres infrastructures	10 %	90 %
Equipements marchands	30 %	70 %

Le Fonds Communautaire de Développement (PCD)

En vue de centraliser toutes les contributions pour la réalisation des projets, le PRCCU et les communes ont créé le Fonds Communautaire de Développement (PCD).

Ce Fonds est ouvert au Trésor public, géré par le PRCCU et chaque Maire de commune membre en est l'ordonnateur pour ce qui le concerne.

Les résultats obtenus : 127 demandes de réalisation de micro projets formulées entre 2004 et 2007 pour un montant de 2 milliards de FCFA soit 3,050 millions d'euros.

- 13 micro projets réalisés en 2006 pour un montant de 66 millions de FCFA soit 100.000 € dans les secteurs de l'eau (8 projets), de l'éducation (5 projets)
- Avec le schéma de financement suivant :
 - o 6,5 millions de FCFA soit 10.000 € de contribution communautaire
 - o 13,5 millions de FCFA soit 20.500 € de contrepartie de la commune
 - o 46 millions de FCFA soit 70.000 € sur Fonds PPTE (PRCCU)
- 8 projets réalisés en 2007 pour un montant de 220 millions de FCFA soit 335.000 € dans les secteurs de l'éducation (4 projets), de l'environnement (1 projet), des équipements marchands (2) et de l'éclairage public (1 projet).
 - o 39 millions de FCFA soit 59.000 € de contribution communautaire
 - o 55 millions de FCFA soit 83.500 € de contrepartie de la commune
 - o 100 millions de FCFA soit 152.000 € sur Fonds PPTE
 - o 26 millions de FCFA soit 39.000 € sur Fonds de Coopération Burkina Faso – Chine Taïwan (engagements nationaux)

Les impacts :

- Nombre de bénéficiaires directs :
 - o 3.500 personnes dont 1.500 femmes (soit un ratio de 77.500 FCFA d'investissement par personne en deux ans)
- Nombre de bénéficiaires indirects : 55.000 personnes
- Création de 370 emplois permanents

Programme d'investissement 2008 : 29 projets en préparation pour 2008 pour un montant de 525 millions de FCFA soit 800.000 € dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de l'environnement, de l'alphabétisation des adultes, des équipements marchands, des activités de production des femmes, de la voirie drainage, des centres de métiers et d'artisanat pour handicapés et jeunes filles formées à la mécanique des engins à deux roues.

Les contributions annoncées des bénéficiaires est de 50 millions de FCFA soit 76.000 €. La contrepartie communale inscrite au projet de budget 2008 est de 100 millions de FCFA soit 152.000 €. Le financement recherché est de 375 millions de FCFA soit 572.000 €.

Le suivi des projets : la conception d'un logiciel de gestion de projet dénommé IPROJECT par le PRCCU :

- Gestion des requêtes
- Gestion des ressources financières
- Gestion des marchés
- Suivi exécution des marchés
- Cadre logique avec suivi des indicateurs de résultats

Perspectives :

- Articulation des actions MOS avec l'Agenda 21 local en cours d'élaboration avec le Grand Lyon
- Application de la démarche « Gestion Axée sur les Résultats (Gar) » à la mise en œuvre des projets MOS
- Elaboration d'un Programme pluriannuel d'appui aux initiatives communautaires d'ici fin 2009
- Transfert de la maîtrise d'ouvrage aux bénéficiaires
- Renforcement des capacités managériales des communautés

La bonne gestion de projets et le rôle des maires

C'est une assez lourde responsabilité de clore un atelier comme celui-ci. J'aimerais revenir plus spécifiquement sur le thème de l'atelier qui est le rôle des maires dans l'accès aux financements internationaux.

Ce matin, six agences de financement vous ont présenté les programmes qui, à des degrés divers d'avancement, sont disponibles pour financer des projets dans vos collectivités.

Il y en avait six ce matin, mais vous pouvez en ajouter presque le double. Vous pouvez ajouter les Américains, la Banque mondiale, les Suédois, les Hollandais, les Danois, les Japonais et autres. Alors, imaginez un peu que les fonds de ces agences sont disponibles. L'éventail de bailleurs que vous avez entendus ce matin vous donne un bon aperçu de ce que sont les attentes de base de presque tous les bailleurs.

Des bailleurs qui se concertent

Cela fait pratiquement 30 ans que je travaille en développement international à titre de consultante. J'ai donc connu l'époque où dans vos pays, certains s'en souviennent certainement, surtout ceux qui ont travaillé dans les ministères, il arrivait fréquemment de voir passer dans une journée ou une semaine, une dizaine de délégations différentes qui venaient pour vous offrir du financement et collaborer avec vos ministères.

Heureusement, depuis cette époque les pays donateurs et les grandes agences donatrices ont décidé de concerter leurs actions à l'intérieur des grands plans stratégiques et cadres sectoriels que vos pays ont été invités à élaborer pour baliser leur développement.

Concertation autour d'une même approche : la gestion axée sur les résultats (GAR)

Les collectivités locales arrivent donc avec une génération multi acteurs qui cherchent à concerter leurs actions. Ainsi, les pays donateurs et les grandes agences ont convenu, lors de la conférence de Monterrey en 2002, d'utiliser une approche commune appelée «**la gestion axée sur les résultats**». Les participants à la Conférence de Paris en 2005 ont reconfirmé l'importance que tous les donateurs utilisent cette approche afin que ce soit plus facile pour tous, bailleurs et pays récipiendaires, de se retrouver dans la logique de présentation et de gestion de projets.

Quand je dis «gestion axée sur les résultats» ce n'est pas une exclusivité canadienne. Ce n'est pas un terme qui appartient à l'ACDI. Il s'agit d'une tendance mondiale qui découle de cette philosophie du «New Public Management» (la nouvelle gestion publique).

Peut-être que certains d'entre vous connaissent l'approche GAR «gestion axée sur les résultats» sous d'autres appellations.

- GR «gestion par résultats»
- GR «gestion du rendement»
- GRD «gestion des résultats de développement».

GRD est le sigle utilisé par l'OCDE pour caractériser cette approche. Pour ceux et celles qui désirent en savoir un peu plus sur cette approche, je vous réfère au site de l'OCDE. Vous y trouverez un document assez volumineux appelé «*Les bonnes pratiques émergentes pour une gestion axée sur les résultats de développement*». Les quinze premières pages décrivent les concepts et les principes de la «gestion axée

sur les résultats». C'est à ce jour le document que je trouve le plus clair, le plus court et le plus simple à lire et qui situe très bien la GAR dans une perspective de développement.

Avoir des maires visionnaires et stratégies

Revenons à la notion de développement. Quelqu'un a mentionné ce matin que vers 2015, environ 65 % de la population habitera dans les villes. C'est bientôt 2015!

Vous avez tous des urgences. Vous avez besoin de financement pour des choses à régler à court terme, pour répondre à des besoins à court terme. Mais en même temps, vous avez à prévoir le futur. Vous aurez accès à des financements très importants. Je pense, et c'est là une perception très personnelle, que les bailleurs de fonds s'attendent à ce que les maires soient des visionnaires et des stratégies.

Des maires visionnaires, c'est-à-dire capables de doter vos collectivités locales d'une vision de développement à long terme. Je conviens que c'est tout un art pour un maire de conjuguer, d'équilibrer à la fois la réponse aux besoins à court terme, tout en travaillant avec ses équipes techniques au développement de la ville sur un horizon à long terme disons de 10 ou 15 ans. On parle ici de planification stratégique.

Les partenaires, les donateurs ont besoin de sentir que vous avez une direction dans le développement de votre ville, au plan social, au plan économique, au plan culturel, bref, dans tous les secteurs d'activités.

J'ai mentionné que le rôle d'un maire est d'être aussi un stratège. Vous avez un nombre impressionnant de bailleurs potentiels. Comment combiner les apports de chacun dans le court et le long terme? Certes il est important d'avoir accès à l'information sur les opportunités de financement. Mais quelqu'un a mentionné tantôt, je crois que c'est Monsieur COMPAORE, l'importance de pouvoir vous appuyer sur une bonne équipe de cadres.

Je pense en effet qu'il est important de vous appuyer sur des directeurs et directrices techniques qui ont aussi cette passion du développement pour leurs collectivités. Qui non seulement sont de bons techniciens, de bons gestionnaires dans les affaires courantes, mais qui ont ce feu et cette passion du développement, tandis que d'autres auront cette passion de planifier et rédiger des projets. Ce ne sont pas nécessairement les mêmes profils de personnes. Des personnes vont aimer rédiger des projets, vont aimer prendre les formulaires des donateurs, les décortiquer et rédiger des projets, d'autres non. Cela prend des personnes qui aiment faire ce genre de travail car cela peut être assez fastidieux. Chaque pays donneur ou grande agence a son propre formulaire de projets et il y a toujours de petites variantes de l'un à l'autre. Je prends un exemple. Le Canada utilise le cadre logique d'une façon un peu différente de l'Union européenne. Ces variantes on les découvre exclusivement au moment de la rédaction de projets. La meilleure façon pour vos équipes techniques de se retrouver dans toutes ces variantes c'est de développer une compréhension de base de l'articulation logique d'un projet. Ainsi, une fois cette compréhension bien inscrite dans la pratique, peu importe le donneur qui arrive avec son formulaire, vos équipes sauront toujours comment adapter les notions et le vocabulaire en fonction de celui du donneur.

Avoir des cadres formés à l'approche GAR

J'ai parlé de la méthode du cadre logique utilisée par tous les bailleurs. Quelqu'un peut me dire ce n'est pas la GAR «gestion axée sur les résultats». Il faut comprendre que la GAR est une approche qui met l'accent sur les résultats et sur l'apprentissage continu. Cette approche utilise plusieurs outils. La méthode du cadre logique (MCL) est un outil utilisé par la GAR. Les cadres de rendement et les cadres de suivi de projet, de même que les processus de planification stratégique sont d'autres types d'outils qui s'inscrivent dans l'approche «gestion axée sur les résultats».

Il y a des personnes qui deviennent parfois confuses dans tout cela. Oui, cela fait beaucoup de petites variantes techniques, mais une fois qu'on maîtrise bien la base de l'articulation logique d'un projet, il est assez facile de s'y retrouver. Je crois que les gens de la ville de Ziguinchor qui ont développé 24 propositions de projets ont dû apprendre assez rapidement en faisant un nombre aussi important de propositions.

Avoir des systèmes de gestion fiables et des processus participatifs

Un autre aspect, qui n'a pas été abordé systématiquement et sur lequel je voudrais attirer votre attention, est le fait que les pays donateurs et les grandes agences raisonnent un peu comme votre gérant de banque. Tous travaillent dans l'optique que vos collectivités soient viables à long terme. Donc, il y a quelques ingrédients de base qu'ils regardent lorsqu'ils analysent vos demandes :

- **Les recettes locales** - L'importance de diversifier et augmenter vos sources locales de revenus tels que ceux provenant de la taxation et de la location d'espaces.
- **La transparence dans la gestion** - L'importance de vous doter de systèmes de comptabilité fiables.
- **La participation des populations** - Pour tous les donateurs, la participation des populations touchées par les projets est un pré requis. Cet aspect a été mentionné à plus d'une reprise au cours de la journée. Associer les populations via leurs représentants, leurs associations. Les associer dès le début du projet et jusqu'à la fin, y compris dans le suivi et l'évaluation du projet.
- **Des systèmes d'information et de suivi** - Les collectivités locales doivent se doter de systèmes d'information, informatiques et autres, permettant de compiler des informations sur vos projets et leurs résultats. Monsieur KABORE a assez bien illustré cet aspect tantôt en parlant du logiciel de gestion dont Ouagadougou s'est doté pour suivre les résultats de ses projets MOS.

Voilà quelques éléments recherchés par tous les partenaires financiers, mais qui n'apparaissent pas nécessairement dans les formulaires de projets. Cependant, lors de l'analyse des dossiers de projets, ces éléments sont généralement pris en considération.

Développement des collectivités locales : interaction ville-région

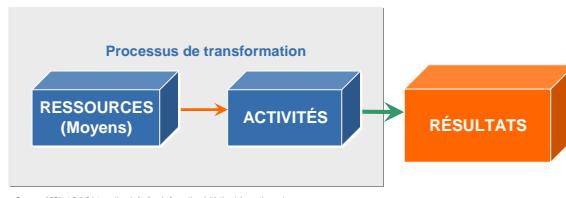
J'ai mentionné tantôt l'importance de vous doter de plans de développement à long terme. Il est important que ces plans tiennent compte de l'évolution de la région que chaque ville dessert. Je crois que les deux dynamiques - développement régional et développement urbain - ne vont pas l'une sans l'autre et que l'interaction ville-région au plan du développement à long terme sera un thème qui prendra de plus en plus d'importance chez les bailleurs au cours des prochaines années.

Gérer en fonction de résultats

Un mot sur «la gestion axée sur les résultats». C'est la chose la plus ardue que de dégager les résultats qu'on attend d'un projet au moment où on conçoit le projet. Nous sommes habitués depuis des années, des décennies, à gérer par activités, et ce même avec la méthode du cadre logique qu'on utilise depuis les années 1970.

Dans la figure qui suit, la boîte en grisé représente la zone de gestion, ce que vous gérez. Vous utilisez des moyens financiers, humains, matériels pour réaliser des activités en vue de régler un problème, de satisfaire des besoins.

Gestion de projet



Vous remarquez que les résultats sont en dehors de cette boîte. Les résultats diffèrent des activités et leur atteinte n'est pas nécessairement et entièrement sous votre contrôle. Dans l'approche «gestion axée sur les résultats» ou «gestion des résultats de développement», assez souvent vous allez voir les résultats à court terme, des résultats à moyen terme, des résultats à long terme. La présentation de l'expérience de

Ziguinchor ce matin fait état de ces éléments tels que l'impact social et économique. Lorsqu'on parle d'impact, on fait référence aux résultats à long terme.

Cette gymnastique d'apprendre à dégager les résultats du projet au moment de la planification du projet c'est tout le secret de cette approche GAR. Ceci demande que vos personnels soient formés à cette approche. On est habitué à gérer par activités et on est habitué à rendre compte aux bailleurs des activités que nous avons réalisées. Or, il y a toute une culture «penser résultats» qui est à développer.

Gérer en fonction de résultats suppose de se demander lorsque nous planifions le projet : «quels sont les changements que nous souhaitons au terme du projet ?» Car un résultat correspond à un changement.

Résultat = Changement



C'est donc ensemble – élus, cadres, partenaires, intervenants, société civile et populations concernées – que vous devez, à l'intérieur d'un processus participatif, vous poser la question : quels sont les changements de comportements, d'attitudes ou de perceptions que nous voulons voir dans la population de ce quartier ou de cette commune une fois que les activités du projet auront été réalisées. Ces résultats ou changements, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs doivent pouvoir être mesurables ou vérifiables.

Voilà la petite capsule finale que je voulais ouvrir concernant l'approche GAR. Approche que l'AIMF a décidé d'utiliser pour sa gestion courante et pour aider ses membres à renforcer leurs capacités face aux nouvelles approches de gestion de projets.

**Atelier 5 :
Coopération décentralisée et financements internationaux**

M. Blaise GLELE AHANHANZO

Maire d'Abomey (Bénin)

Président de l'Association nationale
des communes du Bénin

Coopération décentralisée et financements internationaux : cas du Bénin

Définition de la coopération décentralisation

Conception béninoise de la coopération décentralisée : relation de coopération liant une collectivité locale décentralisée béninoise ou un groupement de collectivités locales béninoises à un partenaire étranger doté de la personnalité morale (collectivité locale, ONG étrangère, association internationale de villes...).

Il ressort de cette définition qu'il ne saurait y avoir de coopération décentralisée que si les deux conditions suivantes sont réunies :

- Implication d'au moins une collectivité locale béninoise
- Partenaire étranger doit être une personne morale

L'exemple béninois en matière de coopération décentralisée

- Les premières initiatives en matière de coopération décentralisée au Bénin remontent aux années 80 (notamment entre la ville de Créteil en France et la ville de Cotonou au Bénin)
- Depuis, plusieurs communes béninoises sont rentrées dans des relations de coopération décentralisée avec leurs homologues de par le monde
- Les domaines d'intervention de la coopération décentralisée concernent généralement :
 - o Partenaire doit appartenir à un autre Etat
 - L'appui institutionnel (renforcement des capacités techniques de l'administration locale)
 - L'appui à la mobilisation des ressources locales (identification des potentialités économiques et stratégies de mobilisation des ressources)
 - L'appui aux investissements (notamment dans les services essentiels de base)
 - Echanges à caractère sportifs et culturels (échanges de délégations, chantiers de jeunes...)

Les difficultés rencontrées

Sur le plan institutionnel :

- Création par l'Etat d'une Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) mais non encore fonctionnelle
- Existence d'une politique nationale de coopération décentralisée mais pas encore traduite en stratégies d'appui aux communes
- Sur le plan du développement local : impact de la coopération décentralisée est assez visible mais demeure faible
- Sur le plan financier : les ressources mobilisées par la coopération décentralisée sont en nette progression mais encore faibles (entre 50 et 100.000 € par an par partenariat)

Recommandations

- L'ANCB fera du lobbying pour que la CNCD soit fonctionnelle
- L'Etat sera sollicité pour la mise en place de crédits de cofinancements des activités
- Il faudra que les partenaires, notamment les agences et banques de développement (CE, BM, FMI, PNUD...) mettent en place des financements pour la coopération décentralisée
- Lesdits financements doivent être des possibilités d'appuis directs aux acteurs locaux (communes, groupements intercommunaux, associations de pouvoirs locaux...)
- Il est aussi indispensable de trouver des formules pour assouplir les contraintes administratives et financières des agences et banques de développement
- Une conditionnalité de l'annulation de la dette pourrait consister à demander aux gouvernements des pays en voie de développement de consacrer un pourcentage des ressources pour financer la coopération décentralisée

Conclusion

La coopération décentralisée est promise à un bel avenir. Elle s'impose déjà comme une donnée essentielle des relations internationales. Les Etats et les agences de développement doivent donc créer des conditions d'une meilleure adaptation et efficacité de l'aide au développement par ce biais.

Présentation du projet de réhabilitation des quartiers périphériques de Ouagadougou
Partenariat Ouagadougou – Lyon - AFD

Le processus de décentralisation engagé au Burkina Faso en 1995 a donné un nouvel élan à la coopération décentralisée, dont les origines remontent à 1967 avec le premier jumelage entre Ouagadougou et Loudun.

L'évolution des pratiques a ainsi permis d'inscrire les projets de coopération dans des perspectives institutionnelles, de soutien au développement économique, de développement local, d'appui technique et de planification urbaine et d'urbanisme. Les objectifs visés étant la responsabilisation de la municipalité, son automatisation et le renforcement de ses capacités.

Cette longue tradition de coopération décentralisée permet à la ville de Ouagadougou d'acquérir de nouveaux outils de management et de gestion municipale. Ce faisant, la ville est arrivée à avoir accès aux financements internationaux de l'Agence Française de Développement (AFD), notamment avec le projet d'aménagement et de développement des quartiers périphériques.

L'idée de départ de ce projet est partie d'une enquête marketing réalisée en 2003 sur la problématique de l'eau ; avec pour objectif de cerner les enjeux de l'action municipale sur le centre et la périphérie. Les résultats ont fait ressortir une réelle volonté des populations de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, avec deux préoccupations majeures :

- L'écoulement des eaux de pluie sources d'inondation ;
- L'accessibilité facile des secteurs de la ville.

L'AFD dans une bienveillante sollicitude a alors accepté d'accompagner la ville de Ouagadougou dans la mise en œuvre du projet, avec un montant de quinze millions d'euros, soit neuf milliards huit cents millions de francs FCA (9 800 000 000). Les composantes sont :

- Voirie structurante et drainage, 72 %
- Desserte en eau potable et assainissement, 11 %
- Equipements publics et aménagements de proximité, 3 %
- Renforcement des capacités municipales, 7 %

Le caractère inédit de ce projet réside dans la démarche de sa mise en œuvre, avec l'intervention de plusieurs acteurs notamment la coopération décentralisée, sous la maîtrise d'ouvrage de la ville. En effet, Ouagadougou entretient depuis 1994 des rapports de coopération avec Lyon et Grand Lyon qui portent sur divers aspects de la vie municipale, à travers des échanges d'expériences (propreté, espaces verts, voirie, police municipale, éclairage public) et par l'aide à l'équipement.

Dans le cadre du projet d'aménagement et de développement des quartiers périphériques, la coopération Ouaga-Grand Lyon passe d'un cap nouveau à travers la mise à disposition d'un expert technique pour trois ans au sein de la Mairie.

L'objectif de cette nouvelle étape dans la coopération décentralisée est de renforcer l'articulation entre coopération décentralisée et projet de développement local. L'enjeu de ce poste est de développer dans la durée une capacité de maîtrise d'ouvrage au sein de la mairie.

Ainsi, cet agent est placé directement auprès du Secrétaire Général avec comme mission principale d'instaurer une pérennité à la démarche du projet. Il s'agit alors de renforcer la transmission de compétences de maître d'ouvrage aux services municipaux concernés. Il s'agit aussi d'appuyer le Secrétaire Général d'une part dans la nouvelle organisation mise en place et d'autre part dans le pilotage des différents services municipaux par la mise en place d'outils de management et de gestion communale permanente.

Des expertises ponctuelles sont toujours d'actualité dans le cadre des conventions classiques, comme cela se fait déjà avec le garage municipal, la mise à disposition d'équipement, le transfert des compétences.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec le département de la Vienne qui envisage des actions d'appui technique sur le thème de l'entretien de la voirie.

Tout ceci accroît les capacités opérationnelles et la modernisation des services municipaux.

A terme, la réussite de ce nouveau partenariat va permettre notamment de renforcer la fiabilité de la Commune vis-à-vis des bailleurs de fonds potentiels.

En conclusion, on retient qu'avec un contexte institutionnel favorable, la décentralisation, l'existence d'un partenariat expérimenté dans le temps et dans l'action, une capacité financière répondant aux exigences des bailleurs internationaux avec des critères de bonnes gestion et de solides compétences de maîtrise d'ouvrage municipale, on peut réunir les conditions nécessaires de réussite des projets à financements internationaux.

Partenariat : ville de Québec, Fédération canadienne des municipalités (FCM), ACDI, Ouagadougou

Québec, une ville internationale

- Capitale du Québec
- Fondée en 1608 par Samuel de Champlain
- Population : 500.000 habitants
- Située à un carrefour géographique et culturel exceptionnel, Québec est active sur la scène internationale

Commissariat aux relations internationales

- Création du CRI, mandat : relations internationales, immigration protocole
 - o Volet Relations internationales :
 - Jumelages, partenariats de coopération, pactes d'amitié, projets ponctuels, organisations internationales
 - Québec croit que les villes ont un rôle actif à jouer sur la scène internationale pour le développement dans le monde
 - o Les relations internationales permettent de
 - Améliorer nos façons de faire et nos pratiques
 - S'inspirer des réalisations de nos partenaires
 - Promouvoir notre expertise et assurer l'activité économique de notre région
 - Appuyer le développement des collectivités dans le besoin
 - Participer à l'établissement de la démocratie, un des piliers de la paix dans le monde

La spécificité de Québec

- Québec, ville francophone d'Amérique : modèle de gestion, système comptable, approche nord-américaine
- La coopération municipale : une pratique nouvelle
- Nécessité d'établir les contacts avec partenaires nationaux et internationaux
- Membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que de la Fédération canadienne des Municipalités (FCM)

Fédération canadienne des municipalités (FCM)

- La FCM est l'association nationale qui regroupe les gouvernements municipaux du Canada
- Elle existe depuis 1901, elle défend les intérêts locaux auprès du gouvernement Fédéral
- Elle représente 87 % de la population du Canada : 1.600 villes membres, toutes catégories confondues
- En 1987, la FCM a fait le choix d'être active à l'échelle internationale. Elle a mis sur pied le Centre international pour le développement municipal

Le choix d'être actif sur la scène internationale

- Les nouvelles tendances posent des défis aux municipalités partout sur la planète : mondialisation, urbanisation, démocratisation, décentralisation
- Une bonne gouvernance locale est un outil essentiel pour appuyer le développement des sociétés dans le besoin

Le choix d'être actif sur la scène internationale... expertise regroupée

La FCM alors convaincue de :

- l'importance du savoir-faire au sein des villes canadiennes
- leur utilité auprès des populations
- l'importance du transfert d'expertise et de connaissance établit des ponts auprès de ses homologues

Le programme de partenariat municipal de la FCM

- Finalité et objectifs : vise le renforcement des capacités locales en encourageant les villes canadiennes à s'engager dans un programme de coopération afin d'améliorer les services offerts aux populations et les conditions de vie

Le programme de partenariat municipal

Les objectifs sont :

- Réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie grâce au renforcement des capacités des gouvernements locaux
 - Améliorer la gestion et la bonne gouvernance des villes
- = **convergence d'intérêts avec ceux de l'AIMF**

Engagement du Canada

- La FCM initie des pourparlers auprès du Gouvernement canadien pour obtenir le financement nécessaire pour soutenir le programme de coopération
- Rencontre avec l'Agence canadienne de développement international : ACDI
- Les deux partenaires concluent :

RICHESSE et DIVERSITE

de l'expertise des villes canadiennes

et

Les villes peuvent être de véritables

ACTEURS de CHANGEMENT

Le caractère innovateur de l'entente

Canada – un des premiers à en engager officiellement le secteur municipal dans l'aide publique au développement international

Les résultats

- Aujourd'hui, plus de 100 municipalités canadiennes participent au programme de coopération de la FCM
- La FCM est présente dans plus de 20 pays
- La ville de Québec participe à ce programme depuis 1999
 - o ACDI : finance les déplacements
 - o FCM : coordonne et accompagne les municipalités dans la démarche
 - o Ville : partage son expertise et ses ressources humaines

Naissance d'un partenariat Québec – FCM – ACDI – Ouagadougou

- C'est donc avec le Centre de développement international pour le développement municipal de la FCM que la ville de Québec s'est engagée dans une coopération avec la commune de Ouagadougou
 - Partenariat tripartite
 - Regroupe deux municipalités, une association de villes et un bailleur de fonds
- = **échange de savoir-faire**

Coopération avec Ouagadougou

- 30 août 1999 : accueil du maire de Ouagadougou, Monsieur Simon COMPAORE. Le conseil municipal de la ville de Québec approuve la proposition de coopération, entre les villes de Québec et de Ouagadougou, présentée par la Fédération canadienne des municipalités
- 3 novembre 2000 : signature du protocole d'entente en collaboration avec la FCM, d'une durée de deux ans
- Axe de coopération :
 - o Les ressources humaines
 - o L'établissement d'un service de la Questure
 - o Appui au centre municipal de santé bucco-dentaire
- Résultats très tangibles et positifs
- Novembre 2004 : signature d'un second protocole

- Deux axes :
 - o Les ressources humaines
 - o Le traitement des eaux usées. Cette entente a pris fin en décembre 2006
- Octobre 2007 : le secteur des finances municipales est identifié comme étant le prochain thème de collaboration
- Une nouvelle entente devra être signée par le prochain maire de Québec
- Une douzaine de missions techniques alternées ont eu lieu depuis le début du partenariat

Retombées

- Fierté de nos administrateurs municipaux de partager leur savoir-faire et intérêt à échanger sur leurs pratiques
- Partenariat entre la Faculté de médecine dentaire de l'Université Laval et le Centre de santé bucco-dentaire de la commune de Ouagadougou
- Donne lieu à l'implication de la Faculté de médecine et la Faculté en administration des affaires
- Pharmacies Jean Coutu
- Fondation des parlementaires québécois
- OUVERTURE SUR LE MONDE

M. Laurent DOYEN

Chef de mission Relations internationales
Syndicat interdépartemental pour l'Assainissement
de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

D'une problématique hygiéniste à un développement environnemental durable et solidaire

1970 : Création du SIAAP, établissement public

Coopération internationale :

Depuis 2005, les collectivités locales et leur établissement public peuvent utiliser 1 % de leur recette sur l'eau et l'assainissement pour aider les collectivités étrangères à développer leur assainissement. En gros, 1 % de la facture d'eau peut être utilisé pour la coopération décentralisée.

Domaines d'intervention de la coopération décentralisée

- Appui institutionnel
- Appui à la décentralisation
- Renforcement de la Gouvernance locale
- Appui à la mise en place de services publics de base
- Mobilisation des acteurs économiques
- Formation des cadres et des élus
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage locale

Critères de sélection

- Partenariat technique entre plusieurs collectivités territoriales ou groupements français
- Partenariat dans les pays où la responsabilité des autorités locales est réelle
- Les projets de gouvernance locale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
- Les projets s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de co-développement
- Favoriser la coopération Nord/Sud/sud
- La dimension francophone

Domaines d'intervention du SIAAP

- Formation : pour l'autonomie des populations
- Expertise : pour le partage d'expériences
- Contribution : pour une réponse humanitaire

Clôture

M. Gérald TREMBLAY
Maire de Montréal (Canada)
Vice-Président de l'AIMF

Le maire félicite l'AIMF pour avoir pris l'initiative d'organiser ce séminaire sur la « Bonne gouvernance locale et les financements internationaux » et la remercie de lui avoir donné le mandat de le présider.

Il souligne que l'organisation du séminaire s'inscrit dans une démarche amorcée par à l'AIMF pour introduire la méthode GAR (gestion axée sur les résultats) afin de favoriser un accès plus large à des financements multilatéraux.

Il se réjouit du sérieux et de la qualité du travail accompli au cours de la journée et remercie les présidents des ateliers et tous ceux qui ont participé à ces travaux.

Il rappelle que les financements destinés aux collectivités locales sont relativement récents et qu'il y a nécessité de les consolider notamment ceux de la Commission européenne prévus en vertu de l'Accord de Cotonou. Par exemple, au niveau européen, 30 M€ sont prévus chaque année pour les autorités locales. Ce montant sera révisé en 2009, à la hausse ou à la baisse, si et seulement si les autorités locales ont la capacité d'utiliser ces fonds.

Un des enjeux stratégiques pour les villes consiste à convaincre les autres bailleurs de fonds internationaux tels que les banques multilatérales de développement (Banque Mondiale ou Banque africaine) et les agences bilatérales de prendre davantage en compte les collectivités locales dans le processus de développement des pays du sud.

Le premier défi à relever est d'amener les maires à travailler avec l'ensemble des acteurs de leur milieu à l'élaboration de politiques structurées et planifiées, adaptées spécifiquement à leur besoin de développement. Il est important que les villes se donnent une vision à long terme de leur développement afin d'être en mesure de négocier avec leur gouvernement et avoir leur appui pour l'obtention de ces financements.

Le deuxième défi vise à convaincre leur gouvernement de leur donner voix au chapitre dans la définition des cadres stratégiques de lutte à la pauvreté afin que soient prises en compte leurs aspirations et les solutions qu'ils préconisent pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Pour ce faire, les villes doivent pouvoir compter sur l'appui de leur association nationale pour organiser la concertation entre les membres de ces associations et définir des intérêts communs, pour rechercher l'information pertinente et la diffuser aux différentes collectivités, pour organiser un lobbying efficace auprès des autorités de l'État (Ministères de l'administration territoriale et de la décentralisation, etc.) et des Délégations de la Commission Européenne.

Comme troisième défi, les maires ont à faire la preuve qu'ils sont capables d'utiliser la totalité des fonds disponibles en réalisant des projets qui répondent étroitement aux besoins de leur population et ce dans le respect des règles de bonne gouvernance et de transparence financière. Leur crédibilité auprès des bailleurs de fonds internationaux en dépend.

Afin d'établir leur crédibilité auprès des bailleurs internationaux, les maires doivent également apporter la preuve de leur capacité à faire des choix politiques et à réaliser des projets qui répondent aux besoins de leurs populations. Seule une bonne connaissance des enjeux locaux peut permettre cela.

Autour d'eux, les maires disposent d'un bassin d'acteurs locaux aptes à s'impliquer avantageusement dans l'identification des besoins, dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. Aux maires de créer un climat de confiance qui favorisera la participation des citoyens et la mobilisation des ONG, des organismes de la société civile, des universités, du secteur privé.

Quand cela s'avère nécessaire, les maires savent qu'ils peuvent appeler à l'expertise de leur partenaire de la coopération décentralisée dans le suivi et la mise en œuvre des projets. C'est en grande partie la mission de l'AIMF de s'assurer que la coopération décentralisée soit effective et efficace.

Ce séminaire n'est pas une fin en soi mais bien la première étape d'un processus plus global qui permettra à l'AIMF d'engager et de développer un dialogue stratégique avec la Commission Européenne et l'ensemble des bailleurs de fonds.

Le Maire souhaite que le dialogue engagé à Hué avec la Commission Européenne se poursuive par l'organisation d'un autre séminaire de formation et de réflexion en commun pour aboutir à la signature d'un accord cadre de partenariat lors du Sommet de Québec.

Au nom des membres du Bureau, le Maire s'engage à faire le suivi, de concert avec le Secrétariat permanent, des résultats du séminaire et des recommandations formulées qui ressortent des ateliers.

Il termine en soumettant au vote des membres de l'AIMF l'adoption du texte de recommandation.

Villes, patrimoine et développement local

Ouverture

Longtemps la question du patrimoine, de sa sauvegarde, de sa mise en valeur, a été examinée à l'aune des peuples, des nations, des Etats. Cette appropriation collective de la mémoire a permis l'adoption de législations particulièrement soucieuses de veiller à la transmission de nos héritages respectifs.

Grâce à l'action des Nations Unies à travers l'Unesco, son organisation en charge de l'éducation et de la culture, des dispositifs juridiques ont précisé la notion de patrimoine mondial de l'humanité.

Nous avons désormais conscience d'être les gardiens transitoires des legs du passé. Cet héritage est marqué du sceau de la diversité. Au-delà des grandes œuvres architecturales, le patrimoine est aussi une marque du quotidien, les traces écrites ou orales, les traditions, un ensemble de monuments, mais aussi des paysages ou des documents d'archives qui forment le bien inaliénable d'une population ou d'un territoire.

En Tunisie, les pouvoirs locaux, avec l'appui des gouvernements centraux, ont pris conscience de l'opportunité de cette question. Une stratégie adéquate a été mise en place et détermine le programme à suivre à partir des objectifs définis. Cette stratégie, au long de 40 années de maturation et de recherche qui ont marqué cette démarche, a débouché sur la mise en place d'un arsenal juridique, d'un dispositif entier dont l'application était assurée avec rigueur. C'est ce qui nous a permis de réussir la sauvegarde du patrimoine tout en l'adaptant à la vie moderne.

La Médina de Tunis par exemple n'est pas un musée figé, c'est un centre, c'est à la fois un quartier où on compte beaucoup de monuments prestigieux, civils, religieux, militaires mais c'est aussi un quartier bouillonnant de vie. La réussite de cette expérience, j'espère, nous a permis de rayonner aussi bien à l'échelle régionale, qu'à une échelle plus large. Si la ville de Tunis a été choisie pour accueillir le secrétariat régional de l'OVPM, l'Organisation des villes du patrimoine mondial pour la région du Moyen Orient et de l'Afrique, cette expérience nous a aussi permis de renforcer notre coopération avec l'Organisation des villes arabes, en abritant à Tunis, depuis à peu près 9 mois, l'institution du patrimoine et des villes historiques arabes relevant de l'OVA. Elle nous a permis aussi le renforcement et la consolidation de notre coopération bilatérale avec d'autres villes, telles que Rome, Mascate, Lisbonne et Djeda et Monsieur Rafik AOUALI qui doit être ici, notre directeur de l'urbanisme à la ville de Tunis, vous exposera, en plus, cette expérience dont nous sommes totalement fiers, qui avait été déclarée à trois reprises digne du prix Aga Khan.

Les maires sont heureux d'avoir l'occasion de débattre sur ce problème et je ne saurais passer sur l'occasion de remercier chaleureusement l'AIMF de poser ici, à Hué, cité impériale au passé prestigieux, les bases d'une réflexion qui doit mieux impliquer les acteurs de proximité sur la question des villes, du patrimoine et du développement. Nous sommes, nous les maires, des nouveaux venus sur les scènes nationales et internationales concernant cette problématique. La mise en œuvre du patrimoine, en effet, ne correspond pas uniquement à un souci de sauvegarde qui est louable en soi, mais c'est aussi un élément susceptible de conduire un territoire, c'est-à-dire une commune vers d'autres opportunités : le développement économique via une politique touristique maîtrisée, le mieux-être des populations à travers le maintien sur place dans de meilleures conditions de logement sur place et d'habitat des catégories les plus fragiles. Nous nous honorons à Tunis, d'avoir fait de la Médina, non seulement un quartier protégé, mais également un quartier populaire où il y a des familles à bas revenus, où il y a des familles à catégorie plus fragile, tout en garantissant la diversité culturelle et le renforcement des liens sociaux.

C'est un chantier immense que la sauvegarde d'un quartier ancien, que la sauvegarde du patrimoine parce qu'il implique un effort de médiation du maire, des autorités municipales qui doivent faire preuve de capacité d'écoute et faire preuve, souvent, de retenue. C'est un domaine de prédilection de la concertation, de la consultation et une école de modestie et d'humilité.

Notre manifestation, qui va être animée par le Professeur Azeddine BESCHAOUCH, que je connais depuis longue date et qui a été longtemps directeur général de l'archéologie en Tunisie, qui est actuellement conseiller scientifique pour le patrimoine auprès de l'Unesco et auprès de l'ICCROM, qui

est le représentant personnel du secrétaire général de l'Unesco pour le site magique d'Angkor et qui appartient à l'Académie tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts, et à l'Académie française des Inscriptions et Belles Lettres, vous présentera toute cette problématique. Je m'en remets à son savoir, à son érudition pour animer nos ateliers et nous nous retrouverons à la fin de sa conférence.

Je lui passe donc la parole et je vous remercie pour votre attention.

M. Azedine BESCHAOUCH

Membre de l'Académie tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts

Membre de l'Institut de France

Historien de l'antiquité romaine

Représentant personnel du Directeur général de l'Unesco pour la sauvegarde d'Angkor

Monsieur le Président, Secrétaire général de l'AIMF, Maire de Tunis, et à la fois pour mon honneur et pour mon plaisir, je rappellerai que vous êtes mon concitoyen et mon ami,

Monsieur le Ministre,

Messieurs les Maires,

Honorables délégués,

Mesdames, Messieurs,

Rien ne pouvait refléter la préoccupation universelle de l'AIMF que le thème que vous avez bien voulu choisir, celui du patrimoine et du développement, en particulier le patrimoine des villes.

Quand nous parlons du patrimoine, ce legs du passé, il faudrait nous rappeler essentiellement que ce que nous appelons aujourd'hui patrimoine, c'est la conséquence, le témoignage d'un développement du passé et que ce lien que l'organisation des Nations Unies pour l'Education, les Sciences et la Culture, l'Unesco, a mis en exergue depuis bientôt une vingtaine d'années à savoir que le patrimoine culturel peut être un facteur de développement. Nous ne devons pas oublier les leçons du passé et nous devons nous souvenir, comme je viens de le dire que le patrimoine d'aujourd'hui nous rappelle le développement d'hier et d'autrefois.

Si nous voyons, en effet, les leçons de l'histoire, si nous voyons les grandes capitales du passé autour de la Méditerranée, que ce soit la Méditerranée gréco-romaine ou la Méditerranée du Sud et de l'Est c'est-à-dire arabo-musulmane dans les deux grands moments de ces civilisations qui ont donné définitivement à la Méditerranée son visage d'aujourd'hui et à l'humanité une part de sa culture ; si nous voyons une ville comme Athènes, que nous visitons aujourd'hui où nous admirons des monuments historiques, où nous admirons des œuvres architecturales qui constituent le sommet de la création de l'humanité, nous ne devons pas oublier que le Parthénon que nous admirons aujourd'hui est dû à une prospérité du V^{ème} siècle sous le grand Périclès, législateur et homme politique d'exception.

Si nous voyons Rome, que nous visitons aujourd'hui, la Rome impériale où nous admirons tant de monuments, il faudrait nous souvenir qu'au moins, pour ne pas rappeler toute l'antiquité romaine, au moins pendant les deux premiers siècles de l'Empire, ce que nous voyons aujourd'hui est le reflet d'une prospérité extraordinaire du temps où le monde connu autour de la Méditerranée était régi par cet Empire.

Si nous passons vers le Moyen Age, et si vous permettez que je passe vers le pays de notre Président et le mien, quand nous visitions Kairouan aujourd'hui, nous voyons la première grande mosquée d'Occident avant même Cordoue et cette grande mosquée d'Occident, la plus grande à l'époque, authentifie et atteste qu'à l'époque, il y avait une prospérité de cette province du monde arabo-musulman dont Kairouan était la capitale et que, si on n'a pu ériger une mosquée de cette dimension, et une mosquée aujourd'hui sur la liste du patrimoine mondial, c'est encore une fois, parce que le pays régi par cette capitale politique, économique et culturelle, Kairouan, était une ville prospère et une province du monde arabo-musulman prospère. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que dans cette ville, capitale de cette province du monde arabo-musulman, Kairouan, était une ville prospère et la prospérité voulait dire trophées importants – il ne faut jamais oublier que ce n'est pas seulement une prospérité économique, c'est aussi un essor culturel qui a donné au monde arabe et à l'Andalousie une part de la science et des techniques puisqu'une des plus grandes écoles de médecine, la première avant Montpellier et le développement des écoles de médecine en France, avant l'école de médecine à Cordoue, nous avions l'école de Kairouan et cette école de Kairouan était une école si prospère et si connue que de nombreux ouvrages, nous le savons, ont été traduits en latin et par là, passés vers l'Europe. C'est aussi une communauté où coexistaient les trois religions monothéistes.

On l'oublie, on ne le rappelle pas parce qu'on ne parle que d'économie mais il est très important de nous souvenir que la prospérité suppose aussi la coexistence, suppose aussi la paix. Non seulement la paix sociale, mais aussi la paix au dehors et suppose aussi cette grande tolérance religieuse. A Kairouan, j'ai eu la chance de découvrir une inscription extraordinaire. C'est une inscription chrétienne,

en latin, exactement datée de l'année 1007, donc, au XI^{ème} siècle, alors que l'Islam était en Occident et particulièrement à Kairouan, ville sainte d'Occident depuis quatre siècle déjà. Cette inscription datée, savez-vous comment l'on parle de la deuxième datation c'est-à-dire celle de l'Egire, on dit l'année de notre Seigneur Jésus Christ 1007 correspondant à l'année des infidèles 397, aujourd'hui, si on écrivait ça on ne sait où, pas en Tunisie, ni en Algérie, ni au Maroc, ailleurs peut être, on aurait une guerre, une guerre qu'on appellerait d'un mauvais mot : Sainte. Non seulement il n'y a pas eu guerre mais on écrivait cela, savez-vous, Mesdames, Messieurs, Honorables délégués, où a été trouvée cette inscription, cette église, à 500 mètres de la Grande Mosquée de Kairouan. Y a-t-il une preuve de plus grande tolérance que celle là.

Quand je parle de tolérance culturelle, je parle aussi du fait d'admettre le legs du passé et d'admettre le patrimoine quels que soient ses racines et son origine. Ce n'est pas une mince chose qu'aujourd'hui l'Unesco ait fait admettre la convention du patrimoine mondial et fait admettre récemment la Convention sur la protection de la diversité culturelle. C'est à vous, c'est au monde francophone que nous devons cette grande convention qui fait admettre l'égale dignité des cultures. Je ne prendrais que deux exemples. Vous avez tous suivi cette tragédie culturelle au moment de la destruction des deux grands Bouddhas de Bamian et bien ces deux grands Bouddhas de Bamian, ont les a détruits au nom de quoi ? Au nom de ce que l'on appelait le patrimoine musulman. Et c'est l'honneur du monde musulman d'avoir réagi. A la demande de l'Unesco, une vingtaine des plus grands théologiens du monde musulman, on ne le sait pas, on ne l'a pas assez dit, d'Occident et d'Orient, sont partis voir ce pseudo religieux qui s'appelait le Mollah Omar pour lui expliquer qu'on ne devait pas faire cet acte criminel, contre la culture mondiale. Ils devaient lui rappeler que le monde musulman a intégré son patrimoine. Ainsi, l'Egypte a la plus grande statuaire du monde, depuis les statues de Ramsès jusqu'au Sphinx et elle a intégré, grâce à la Convention du patrimoine mondial, tout ce patrimoine dans sa liste et la liste égyptienne n'est pas seulement une liste musulmane. La Tunisie n'a pas seulement une liste musulmane, elle a Carthage, elle a l'amphithéâtre du Colisée d'El Jem.

Et si nous le rappelons c'est parce que, vous, détenteurs du patrimoine urbain, détenteurs des monuments historiques, des monuments architecturaux, des paysages urbains historiques, c'est à vous qu'il incombe de conserver ces témoignages du passé et de faire en sorte que ces témoignages du passé soient en même temps une leçon pour tous. C'est à vous de faire en sorte que le patrimoine ne soit pas seulement cette richesse culturelle mais que le patrimoine soit aussi cette leçon du passé contre l'intolérance, pour la coexistence et de rappeler que le développement n'est pas seulement un développement économique mais que le développement est aussi une prospérité culturelle. Et cela, je pense que c'est à vous, je pense c'est au monde francophone dont nous nous honorons tous d'appartenir, et bien c'est à vous tous de faire en sorte que ce patrimoine soit sauvegardé. Je voudrais, si vous me le permettez Monsieur le Président, donner un exemple, un exemple cher au monde francophone, le plus grand site mondial, celui d'Angkor.

Monsieur le Président a bien voulu rappeler que je m'occupe d'Angkor et que je m'honore de la confiance du Directeur général et de l'amitié des Cambodgiens qui veulent bien que je coopère avec eux à la sauvegarde et à la mise en valeur de ce site et à son développement. Depuis une quinzaine d'années, nous nous occupons d'Angkor, de son inscription sur la liste du patrimoine mondial. Angkor est un site qui couvre 40.000 ha, c'est-à-dire presque trois fois la ville de Paris. Entre le premier temple au Sud et le dernier temple au Nord, il y a plus d'une trentaine de kilomètres.

Vous voyez donc cette immense cité qui a commencé au IX^{ème} siècle et j'aime rappeler qu'en 802, s'il y a cette place forte de l'empire Khmer, nous avons au même moment à Bagdad, l'empire musulman avec Haroun El Rachid, et en Occident, le Saint empire romain germanique avec Charlemagne. Cela fait une quinzaine d'années que se développe ce site grâce à l'Unesco avec l'appui de la France, du Japon, du Canada et d'un grand nombre de pays. J'ajoute, je me plaît à le dire devant le Président de l'AFD, que c'est l'AFD, avec le Canada, qui ont été à l'origine de nombreuses actions pour ce site d'Angkor. Il faut ajouter la volonté du gouvernement du Cambodge qui a créé pour cela l'autorité au joli nom d'Absara.

Ce site est un site patrimonial. Il est relié à notre thème, pourquoi ? Permettez-moi, je ne suis pas économiste, mais ayant écouté pendant quinze ans tant d'économistes faire des analyses devant nous au comité international et en tant que secrétaire de ce comité, j'ai dû faire les rapports, donc j'ai appris quelque peu à parler moi-même sans en être un spécialiste, les conséquences économiques et sociales de la sauvegarde du patrimoine. Quand je suis arrivé à Angkor en 1992, au moment de l'inscription de ce site sur la liste du patrimoine mondial, je présidais le comité du patrimoine mondial à l'époque, ce

site était miné. Les 40.000 ha étaient minés. Le déminage, grâce à la France, à l'Allemagne et à la Communauté européenne a été mené en neuf ans et c'est un déminage technique de haut niveau parce que maintenant parmi les meilleurs démineurs au monde, c'est les Nations Unies qui le disent, ce sont ces Cambodgiens qui ont été formés au moment du déminage. Ce site a été complètement déminé, 40.000 ha, rendez-vous compte.

La seconde chose aujourd'hui, grâce à ce développement, grâce au patrimoine car on ne visite pas le Cambodge pour le moment pour ses plages, on ne visite pas le Cambodge pour autre chose que le patrimoine culturel, et bien maintenant, grâce à ce patrimoine, nous avons des hôpitaux, nous avons des hôtels, nous avons des routes. Quand je parle de routes, l'AFD a fait de magnifiques routes vers le site d'Angkor, dans une cité qu'on appelle la cité culturelle et touristique des jardins d'Angkor car, à l'époque, il n'y avait que des routes ravinées, que des routes bombardées, des routes qui avaient été l'objet de tant de méfaits pendant la guerre des occupations, qu'on ne pouvait pas circuler dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, encore une fois, grâce au développement consécutif, à la prise en charge du patrimoine, nous avons des routes. C'est essentiel pour le développement et essentiel pour la vie des gens, au point qu'aujourd'hui, le tourisme se traduit par de nouvelles difficultés car les routes sont engorgées.

Dans la région de Siem Reap, en sept ans, on est passé de 42 % de scolarisés à 97 %. Vous voyez, c'est énorme et ceci est dû à quoi ? C'est dû au fait que le gouvernement royal a eu les moyens, il les a eus d'où ? Il les a eus du développement du tourisme et le développement du tourisme a permis, puisqu'on a dépassé le million de visiteurs aujourd'hui. Ce développement du tourisme a permis au pays de mener une action qui ne se limite pas seulement à la culture, c'est-à-dire au patrimoine culturel mais qui, à partir du développement de cette région, s'étend vers l'éducation, s'étend vers l'université, vers la santé publique et vers la cohésion sociale. Et je crois que c'est essentiel aussi pour les thèmes de vos trois ateliers, de faire en sorte que vous puissiez au cours de vos ateliers.

Mesdames et Messieurs les Maires, Honorables Délégués, il vous appartient de donner des orientations et ces orientations seront extrêmement importantes parce que vous êtes les gardiens du patrimoine ; Ce n'est pas nous seulement architectes et archéologues qui sommes les gardiens du patrimoine, c'est vous puisque c'est vous les décideurs. Il faudrait identifier et mettre en valeur le patrimoine local, ceci et bien évidemment vous allez le faire par les inventaires, par tout le travail qui est mené par vos spécialistes – il y a là parmi mes amis, un des meilleurs ateliers de la Méditerranée, l'atelier de la ville de Marseille, il y en a d'autres, mais celui est l'un des meilleurs parce que il a mis au point toute une méthode pour mener à bien cette opération d'identification.

Et bien, il appartiendra à l'atelier n° 1 d'identifier et de mettre en valeur le patrimoine.

L'atelier n° 3, « revitaliser les quartiers historiques », tout à l'heure Monsieur le Président vous a rappelé le cas de Tunis, étant le Maire de Tunis, étant l'un des acteurs du renouveau de Tunis en tant que ville patrimoniale, ville vivante aussi pas seulement un patrimoine historique, un patrimoine vivant, et il n'a pas voulu développer, ce n'est pas seulement le manque de temps, c'est, je le connais, c'est aussi son habitude de ne pas insister sur son travail personnel mais sa contribution est importante, Tunis est la première ville arabe, arabo-musulmane, à avoir intégré la liste du patrimoine mondial. Et bien revitaliser les quartiers historiques, l'exemple de Tunis pourrait être invoqué au cours de l'atelier et le directeur de l'urbanisme ici présent qui a eu une formation archéologique à Carthage pourrait mieux vous le présenter.

Dans l'atelier n° 2, vous aurez les questions les plus difficiles, non pas pour vous mais pour les autres. Comment mobiliser, non pas les acteurs locaux, vous savez le faire, mais les acteurs nationaux, comment se mettre en relation, et de relation je ne parle pas seulement de l'Europe, je parle de notre continent africain, je parle de ce monde francophone qui s'étend au monde entier en représentant tous les continents et vous représentez tous les continents, comment faire en sorte que cette relation entre le local et le national, est-ce une question de gouvernance et de relations entre les gouvernements, faire en sorte qu'il y ait réussite des projets du patrimoine. C'est-là où souvent le bas blesse, c'est-là où nous avons des difficultés. J'ai eu moi-même dans ma vie une expérience locale, c'est-à-dire j'étais l'adjoint du Maire de Carthage. J'avais l'honneur d'être l'adjoint d'un homme remarquable qui était à la fois le Ministre de la Culture donc, le gardien du patrimoine et le Maire de Carthage, ville du patrimoine mondial. Malgré cela, il y avait des difficultés dans cette relation entre le local et le national. C'est peut-être donc, dans l'atelier n° 2 où vous aurez le plus de questions à poser et surtout vous aurez à penser l'avenir. C'est sur thème de penser l'avenir que je voudrais très vite conclure. Nous parlons de

patrimoine, legs du passé. Nous parlons du patrimoine comme le reflet de ce développement du passé, nous parlons du patrimoine comme une fierté pour nous puisque c'est notre appartenance, notre enracinement et que la cohésion sociale est avant tout le fait d'appartenir à une culture, d'appartenir à un ensemble de civilisation et faire en sorte que, grâce à ce mutuel respect que nous avons entre les cultures de civilisation, nous avons cette idée d'une appartenance aussi. Nous sommes en monde francophone. D'appartenir à un continent, nous parlons de l'Afrique, d'appartenir à une culture, la culture arabo-musulmane... Mais l'important c'est cette relation avec le futur. Comment faire pour assurer une survie à un patrimoine toujours en péril ? Si on ne lui assure pas ce passage vers l'avenir, c'est ce passage vers l'avenir qui est essentiel dans notre relation avec le patrimoine, ce n'est pas seulement le fructifier au présent. Fructifier au présent, nous savons tous le faire. Et vous Mesdames et Messieurs les Maires, vous savez le faire mieux que tout le monde car c'est cela gérer un patrimoine. Mais la gestion du patrimoine est incomplète si elle ne s'ouvre pas sur le durable c'est-à-dire si elle ne s'ouvre pas sur cette relation avec le futur. Je pense que l'un des meilleurs messages que vous pourriez, vous, monde francophone, gestionnaires, gouvernants locaux de ce patrimoine, l'un des meilleurs que vous puissiez envoyer à l'Unesco, à toutes les institutions qui s'occupent au monde de patrimoine, dire que : « Comment faire en sorte d'assurer, pas seulement au plan technique ou scientifique, mais aussi au plan financier ou juridique et enfin au plan humain ? Comment faire en sorte que ce patrimoine, que nous a légués le passé puisse être de nouveau, et par nous, légué à l'avenir ? »

Je vous remercie de votre attention.

PRESENTATION DU COLLOQUE

Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Nos patrimoines, culturel et bâti, sont des sources irremplaçables de vie et d'inspiration. Par patrimoine, on entend les monuments historiques, les vestiges archéologiques, les ensembles architecturaux urbains ou ruraux, les paysages, mais aussi les témoignages matériels et immatériels de l'histoire et des cultures de nos sociétés. Ces biens ne sont pas éternels, certains sont déjà perdus. Les menaces ne manquent pas. Elles s'appellent ignorance, pollution, guerre, urbanisation non planifiée, tourisme incontrôlé.

L'augmentation de la fréquentation des monuments et des sites, l'attachement des populations à ces signes de leur identité, l'intérêt croissant que leur portent les autorités locales et qui se traduit par des dispositifs de conservation et de mise en valeur à l'échelon des communes ou des régions, témoignent du potentiel que représente le patrimoine pour le développement local. L'AIMF croit qu'il importe d'encourager la reconnaissance, la protection et la préservation du patrimoine localisé dans les villes.

Aujourd'hui, le patrimoine est en outre devenu un enjeu économique et s'inscrit au cœur du débat sur l'aménagement du territoire. Il est considéré comme un facteur de développement local durable. Il constitue un élément important de contenu tant pour l'industrie du tourisme que pour celles de la culture et des nouveaux médias. Tout responsable élu considère qu'une ville qui valorise son passé fait acte de modernité. La référence au patrimoine est effectivement de plus en plus utilisée, que ce soit en termes de projet urbain, de développement durable, de stratégie touristique ou de création de lien social. Toutefois, si tout le monde s'accorde sur la nécessité de préserver le patrimoine, différents niveaux d'acceptation de cette notion et différents types de traitement du patrimoine existent (selon le lieu ou les us et coutumes).

Le patrimoine ne se limite pas aux chefs d'œuvres et aux grands ouvrages. Il englobe aussi le tissu ordinaire de la ville et sa dimension sociologique. Ce sont ces aspects qui sont pris en compte, par exemple, lors de la réhabilitation d'une médina ou encore de quartiers historiques habités comme cela a été fait par l'AIMF à Zinder.

Cette conception étendue du patrimoine en fait un ensemble diversifié, composite qui englobe des architectures, des cultures et des quartiers qui trop souvent, s'ignorent : colonial et indigène à Dakar, grands ensembles du Haut Lièvre et place Stanislas à Nancy, centres anciens et quartiers périphériques. La tâche d'un maire est donc d'assurer la maintenance et la valorisation de ces différentes composantes du patrimoine.

La thématique du patrimoine offre un bon exemple de l'importance du rôle des collectivités territoriales. Si l'engagement de l'Etat demeure fondamental, c'est à l'échelle locale que se forme l'articulation entre le patrimoine et le projet urbain, laquelle ne peut être efficace que si elle est confiée à des municipalités responsables devant la population. Les gestionnaires locaux doivent avoir une légitimité assez importante pour pouvoir établir des plans de sauvegarde du patrimoine et de les faire fonctionner. Dans ce domaine, les collectivités territoriales du Nord ont souvent une expertise très importante dont elles peuvent faire bénéficier leurs partenaires du Sud.

L'objectif de ce colloque est de déterminer comment faire du patrimoine un moteur du développement urbain et d'identifier quel peut être le rôle des maires dans sa mise en valeur en lien avec l'Etat, la société civile, et la société traditionnelle.

Atelier 1 : Identifier et mettre en valeur le patrimoine

Qu'entend-on par patrimoine ? Comment identifier la spécificité et les richesses patrimoniales d'un territoire, d'une ville ? Comment les mettre en valeur ?

Pendant longtemps, c'est une conception « muséographique » du patrimoine qui a prévalu, limitant par là même les richesses qui ont été sauvegardées et les possibilités de mettre en valeur l'ensemble des spécificités qui fondent un territoire.

Les responsables locaux sont aujourd'hui acquis à la cause patrimoniale. Mais de quel patrimoine s'agit-il ? Monuments, espaces verts, cultures et traditions populaires, métiers d'arts, archives municipales, constituent autant de cibles d'intérêt qu'il est nécessaire de mettre en lien pour constituer une politique locale globale de patrimoine.

Dans ce contexte, la question de l'articulation entre patrimoine culturel matériel et patrimoine culturel immatériel est d'une importance centrale. Elle est en effet au croisement d'enjeux liés aux identités culturelles des populations concernées, et aux perspectives importantes dans le développement socio-économique du territoire intéressé (économie de la culture, développement durable, développement de la compétitivité des territoires).

Pour que le patrimoine matériel puisse devenir le moteur du développement, il faut, auparavant, s'assurer que les populations et les touristes puissent l'utiliser. Il doit être interprété et présenté de manière correcte et intelligible, et ce en particulier avec l'appui des instruments et des activités qui sont l'expression de la culture immatérielle, ancienne et moderne. Il est donc nécessaire d'insister sur les formes spécifiques du patrimoine immatériel : spectacle vivant, traditions culturelles, gastronomies...

Le patrimoine matériel doit aussi devenir un lieu de production de culture et de savoir-faire et là encore l'interaction entre culture matérielle et patrimoine peut faire beaucoup pour le développement d'une politique globale en faveur du patrimoine.

De plus, patrimoine matériel et immatériel dialoguent à travers des activités qui facilitent l'intégration entre patrimoine ancien et création artistique contemporaine. Ces activités fournissent au patrimoine matériel une identité particulière, des fonctions de création et de développement culturel au sens large. Ce dialogue entre tradition et modernité est essentiel dans une politique de ville.

Cet atelier aura pour objectifs de déterminer comment identifier les richesses patrimoniales présentes sur un territoire, et comment, à partir de ce travail d'inventaire, élaborer une politique locale pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

Atelier n° 2 : « Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, nationaux et les partenaires au développement pour la réussite des projets de patrimoine »

Comment mettre en place un projet de mise en valeur de patrimoine ? Quelles répartitions des compétences entre l'Etat et la ville ? Quels sont les partenaires internationaux que l'on peut mobiliser ?

La mise en œuvre d'une politique en faveur du patrimoine nécessite la mobilisation d'acteurs locaux dont les intérêts ne sont pas toujours convergents, notamment en matière de développement touristique.

Le constat a été fait que les patrimoines architecturaux, culturels, matériels et immatériels sont des réservoirs potentiels de développement très importants pour les villes du Sud. Du fait de la croissance démographique exponentielle des villes, ces patrimoines sont particulièrement exposés aux risques de destruction.

Il est donc nécessaire de souligner que les autorités municipales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place de politiques de valorisation du patrimoine urbain et qu'elles doivent à tout le moins prendre en compte la notion de patrimoine dans les projets d'aménagement du territoire et d'amélioration des conditions de vie de la population qu'elles mettent en œuvre.

Lors du Sommet Africités 3, les débats qui se sont tenus au cours de la session « Villes et patrimoine » de l'Unesco, ont permis de dégager des recommandations. Elles constituent « l'initiative de Yaoundé pour la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain et de la diversité culturelle des villes africaines ». Il a ainsi été préconisé :

- que les Etats portent une vision nationale de la dimension culturelle du développement en vue de formuler des politiques cohérentes permettant d'assurer l'articulation entre la valorisation du patrimoine culturel et le développement. A eux de reconnaître la légitimité des collectivités locales dans l'identification, la protection et la gestion du patrimoine, ainsi que le rôle de la société civile (organisations non gouvernementales, population locale). A eux, enfin, d'adopter des mesures facilitant la diversification des sources de financement ;
- que les collectivités territoriales travaillent sur l'identification de la spécificité culturelle et naturelle de leur territoire et développent des réglementations municipales destinées à assurer la protection de l'environnement.

Quatre ans après le lancement de cette initiative, cet atelier aura pour objectif d'identifier les conditions de réussite d'une politique de patrimoine : Quels sont les acteurs locaux et nationaux à mobiliser ? Quels sont les partenaires au développement qui peuvent soutenir ces projets ? Pour quels types d'actions ?



En partenariat avec l'UNESCO

Atelier 3 : « Des quartiers historiques pour tous »

Comment revitaliser les quartiers historiques en conciliant cohésion sociale, développement économique et mise en valeur du patrimoine

La mise en œuvre de projets de restauration des centres anciens présente le risque de ne pas tenir compte suffisamment des besoins des habitants, entraînant parfois le départ de certaines catégories de population. Le maintien des populations, l'amélioration de leurs conditions de vie et la recherche d'un équilibre social font partie intégrante d'un projet global. C'est là l'objectif primordial de la planification urbaine durable.

Pour l'atteindre, l'établissement d'un état des lieux des conditions de vie actuelles et un recensement des besoins des habitants sont des étapes clefs. Pour la réalisation des opérations de restauration, la mise au point de plans de financement adaptés aux différentes catégories sociales sont indispensables.

Quels outils sont à la disposition des pouvoirs publics pour l'information et l'implication des populations locales ? Quelles stratégies financières et quels dispositifs sociaux d'accompagnement des habitants existent ?

Par ailleurs, la population est-elle sensible aux valeurs patrimoniales et à leur protection ? La réhabilitation du patrimoine est-elle comprise et acceptée de tous les concitoyens ? L'action sociale, urbanistique et culturelle est-elle comprise ? La différence entre centre-ville et périphérie est-elle bien cernée ?

Dans ce contexte et au-delà des métiers désormais relativement bien balisés de l'identification du patrimoine et de la restauration, se développe un groupe de métiers liés à la médiation du patrimoine. La médiation du patrimoine vise à faire le lien entre expertise et les populations ; elle décline les différentes manières de transmettre un savoir sur le patrimoine en fonction des publics -enfants, jeunes, populations locales, touristes, populations handicapées ou en difficulté... et requiert la fabrication des supports de cette transmission -signalétique, éclairage de monuments, expositions, éditions papier et multimédia, campagnes médiatiques, spectacles... Plus largement, elle contribue aussi à aider les projets de réutilisation et d'aménagement à même de s'inscrire dans leurs stratégies de développement. Il appartient à ces nouveaux experts fonctionnels de faire le lien entre les populations, les différents intervenants et les élus locaux.

L'Agence spécialisée des Nations unies dans le domaine du patrimoine, l'Unesco, a élaboré un guide à l'attention des décideurs locaux sur la revitalisation des quartiers historiques. L'objectif de cet atelier sera d'identifier, comment, notamment à partir de ce guide, revitaliser les centres historiques tout en conciliant cohésion sociale, développement économique et mise en valeur du patrimoine.

Atelier 1 :
Identifier et mettre en valeur le patrimoine local

M. Yvon CHOTARD
Adjoint au Maire de Nantes (France)
en charge des Relations internationales

Objectifs : « De la mémoire des crimes de l'esclavage et de la traite à la coopération entre les collectivités du monde atlantique et de l'océan Indien » (*Extrait de la Charte*)

Les villes décident de conjuguer leurs efforts pour :

- Approfondir le travail historique d'exploration et de présentation de leur passé
- Construire sur ces fondations de vérité, mais aussi d'injustice et de souffrance, des relations de liberté, d'égalité et de respect

Organisation et fonctionnement

- Création d'une structure spécifique des « Anneaux de la Mémoire» sur le territoire des villes membres
- Composition : autorités municipales, universitaires, organismes muséographiques et humanitaires, associations de citoyens concernées
- Objectif : représenter la ville dans la durée au sein de l'Alliance Internationale des Anneaux de la Mémoire
- Chaque ville membre de ces groupes a pour mission de sensibiliser les autres villes de son continent.

Un Bureau international : composition du bureau

- Président : Monsieur Nicéphore Dieudonné Soglo, ancien Président de la République du Bénin et actuel Maire de Cotonou, initiateur du projet « La Route de l'Esclave » avec l'Unesco à Ouidah (1992)
- Secrétaire : Monsieur Yvon Chotard, Président de l'association « Les Anneaux de la Mémoire » et Adjoint au Maire de Nantes
- Groupes de villes représentant chaque continent :
 - Afrique : Cotonou, Durban, Rufisque et Dschang
 - Amériques : Pétionville et Fort-de-France pour les Caraïbes, Recife pour l'Amérique du Sud et la Nouvelle Orléans et Saint Martinville pour l'Amérique du Nord
 - Europe : Nantes et La Rochelle

Programme d'actions : Premier programme triennal 2007-2009

Deux axes d'interventions :

- Mutualisation des expériences des villes membres (site Internet)
- Appui institutionnel aux collectivités partenaires dans le but de mettre en valeur le patrimoine et les héritages de la traite négrière et de l'esclavage sur le territoire

Villes concernées par le deuxième axe pour 2007-2009 : Limbé et Dschang au Cameroun, Recife au Brésil, Durban en Afrique du Sud, Rufisque au Sénégal.

L'Alliance est également sollicitée par diverses villes pour mettre en place des évènements sur le thème de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs conséquences contemporaines.

Villes membres et projets de mise en valeur du patrimoine

LIMBE (Cameroun)

Contexte historique

- Découverte du Cameroun par les Portugais (Ferando Po en 1472)
- Introduction de la traite des Noirs le long de la côte : Douala et Bimbia (Limbé), célèbres marchés aux esclaves
- Création de la ville Victoria (Limbé aujourd'hui) en 1858 par l'explorateur Alfred Saker et un groupe d'esclaves libérés
- Les peuples côtiers du Cameroun, redoutable pourvoyeurs d'esclaves qu'ils ramenaient de l'arrière pays

Patrimoine

- Nombreuses traces, dans le patrimoine de Limbé, de son histoire (traite négrière, colonisation, etc.) : quartier historique, monuments et vestiges, architecture, patrimoine immatériel, Musée de Limbé

Projet :

A l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la ville, organisation d'une grande manifestation culturelle en décembre 2008 :

- une exposition sur l'histoire de la création de la ville et de la traite négrière sur la côte camerounaise. Nouvelle exposition permanente du Musée historique de Limbé
- une publication
- un colloque d'historiens
- une réunion de l'Alliance

Objectif : permettre aux spécialistes et au grand public de revisiter un pan important de l'histoire du Cameroun malheureusement mal connue

OUIDAH (Bénin)

Contexte historique :

- rôle important de Ouidah dans la traite des esclaves au cours des XVII, XVIII et XIX^{ème} siècles
- établissement de forts et de comptoirs européens à la fin du XVII^{ème} siècle, achat d'esclaves à large échelle
- prospérité du royaume de Xwéda jusqu'au moment de son invasion militaire par le royaume du Dahomey en 1727
- contrôle des Dahoméens sur Ouidah jusqu'à la colonisation par la France. Intensification de la traite des esclaves

Patrimoine historique :

- Fort Sao Jao Baptista (fort portugais) – Musée d'histoire de la ville
- Nombreuses habitations d'architecture afro-brésilienne
- Bâtiments d'architecture coloniale

Lieux de mémoire :

- La Route de l'Esclave (Unesco)

Culturel et religieux :

- Forêts sacrées
- Couvents vaudou
- Patrimoine immatériel

Projet : projet de valorisation du patrimoine de la ville de Ouidah dont

- un musée municipal sur la traite négrière et l'esclavage. Plus large que le musée historique du Fort, la volonté est de faire de ce lieu un espace international de dialogue interculturel entre les peuples.
- Un centre de documentation sur la traite négrière et l'esclavage

En lien avec les autres villes du Bénin, plusieurs villes, capitales d'anciens royaumes disposent d'un patrimoine historique et culturel important :

- Abomey : Palais royaux classés au Patrimoine mondial par l'Unesco
- Porto-Novo : architecture afro-brésilienne et coloniale, patrimoine religieux et vernaculaire

Objectif : inscrire les projets de Ouidah dans un projet culturel global de territoire et créer une dynamique touristique entre Ouidah, Abomey, Porto-Novo et Cotonou

RECIFE (Brésil)

Contexte historique :

- XIV^{ème} siècle : premiers échanges entre le Portugal et le Brésil
- Au XVI^{ème} siècle, le développement de Recife à partir d'activités marchandes : commerce du sucre et parallèlement arrivée d'esclaves noirs d'Afrique à Recife

- L'Etat du Pernambuco mène un important travail avec les « Quilombos » communautés d'esclaves marrons résistant contre l'esclavage

Patrimoine :

Nombreux musées et fondations dont les thématiques sont liées à cette histoire :

- Fondation Joaquim Nabuco
- Fondation Gilberto Freire
- Institut du patrimoine historique et artistique national – projet de Musée de l'Abolition
- Patrimoine immatériel : culture afro-brésilienne (quilombos, maracatu, candomblé, capoeira, etc.)
- Olinda, la vieille ville coloniale, classée Patrimoine Culturel de l'Humanité par l'Unesco

Projet :

Organisation d'une manifestation culturelle au Musée de la ville à Recife en avril/mai 2008 :

- Exposition temporaire sur la traite négrière, l'esclavage et leurs conséquences au Brésil. C'est-à-dire les mécanismes de traite négrière transatlantique, les luttes pour la liberté, les résistances culturelles et mémoire
- Publication
- Séminaire sur les résistances

Cette exposition accompagnée d'un programme culturel pourrait être présentée lors du Forum Mondial des droits de l'Homme (juillet 2008) à Nantes.

DURBAN et LE CAP (Afrique du Sud)

Contexte historique :

DURBAN : en 1947, découverte du « Natal » et du port naturel « Rio De Natal » aujourd'hui Durban (eThekwini) par Vasco da Gamma. Fin du 19^{ème} siècle, fortes vagues d'immigration indienne, pakistanaise et indonésienne pour travailler dans les champs de cannes à sucre, mouvement appelé le « coolie trade ».

LE CAP : pratique de la traite par les Hollandais et les Anglais au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

Patrimoine :

- Collection Campbell de Durban - bibliothèque de Killie Campbell : centre d'archives et de ressources avec documents sur la traite négrière et l'esclavage en Afrique du Sud et Zanzibar
- Iziko Museum du Cap dont le Slave Lodge (musée des esclaves)
- Travaux des chercheurs de l'Université du Cap sur l'esclavage, les problématiques des migrants et du travail (refugees, coolie trade, etc.)

Projet :

- Projet de coopération artistique et travail de sensibilisation aux Droits de l'Homme en 2008
- Intentions futures :
 - Exposition temporaire sur la traite et l'esclavage en général et en Afrique du Sud
 - Appui à la création d'un réseau dans l'océan Indien pour la mise en place d'actions communes de promotion de l'histoire et du patrimoine liés à la traite et à l'esclavage. Ces actions pourraient se faire en lien avec Durban, Le Cap, la ville du Port (La Réunion) et Diégo Suarez (Madagascar).

RUFISQUE (Sénégal)

Contexte historique :

- Vente d'esclaves au comptoir de Rufisque jusqu'en 1775
- Important commerce de l'arachide vers la France à partir de 1880
- De 1860 à l'entre-deux-guerres, Rufisque est le premier port du Sénégal

Patrimoine :

- Le vieux Rufisque, dont un secteur de la gare au fleuve incluant le centre ville et les magasins portuaires, a été classé

- Important patrimoine historique et culturel, matériel et immatériel, portant des traces de l'histoire du Sénégal
- Besoin important de sauvegarde et réhabilitation

Projet :

- Projet de programme de développement culturel entre la ville de Rufisque et la ville de Nantes
- Parcours de visite historique
- Ouvrir un centre de ressources afin d'organiser la documentation

FORT-LIBERTE (Haïti)

Contexte historique :

- Fort-Liberté est l'une des plus anciennes villes d'Haïti (1578)
- 1794 : abolition de l'esclavage
- 1796 : Fort-Liberté sous contrôle de Toussaint Louverture
- 1801 : Fort-Liberté devient la capitale de l'île de Saint-Domingue
- 28 novembre 1803 : signature de la Proclamation de l'Indépendance à Fort-Liberté par Dessalines, Christophe et Clerveaux
- 1811 : au cours d'une réception à Fort-Liberté, Christophe se fait nommer roi sous le nom de Henri Ier. La ville prend le nom de Fort-Royal.
- 1876 : ouverture du port de Fort-Liberté au commerce extérieur (important trafic de bois précieux).

Patrimoine :

- Patrimoine historique et culturel particulièrement riche avec 5 forts français dont le Fort Dauphin, une cathédrale, plusieurs bâtiments du 18^{ème} siècle (fontaines, etc.).
- La ville se situe sur la route de la Citadelle de la Ferrière et du Cap Haïtien qui dispose aussi d'un patrimoine culturel très important.

Projet, plusieurs projets ont été proposés par les autorités :

- Clôture et restauration du Fort Dauphin
- Aménagement d'une partie du Fort en musée accueillant des expositions temporaires sur la traite négrière, l'esclavage et l'histoire d'Haïti.
- Parallèlement, projets de renforcement des capacités en matière de conservation et restauration avec le Musée du Panthéon National à Port-au-Prince.
- Projets de développement culturel avec la ville de Pétionville.

NANTES (France)

Contexte historique :

- Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles environ 1800 expéditions négrières quittèrent Nantes pour les rivages d'Afrique et d'Amérique.
- La traite est un puissant moteur de l'activité économique et d'enrichissement. Elle se manifeste à Nantes par d'importants investissements immobiliers.

Patrimoine :

- De nombreuses traces dans l'architecture nantaise évocatrices de la traite négrière
- Salles sur la traite négrière au Château des ducs de Bretagne, Musée d'histoire de la ville
- Archives historiques

Projet :

- Visites commentées et documentations touristiques sur les traces de Nantes, port négrier et de sa région
- Activités pédagogiques (exposition itinérante et mallette pédagogique)

➤ Réalisation d'un dépliant en 2007

➤ Projet d'édition d'une brochure en 2008

Construire un avenir durable à Namur

1. Namur

Le patrimoine de la Ville de Namur est caractérisé principalement par la Citadelle, joyau dont le rayonnement culturel, patrimonial, historique, touristique, urbain et économique pourrait être un exemple dans toute l'Europe... si on lui en donne les moyens !
Mais il ne se limite pas à la Citadelle.

Exemples :

- la "corbeille" namuroise
- la Sambre et Belgrade
- la périphérie rurale

Quelques données

- Chef-lieu de la Province de Namur
- Capitale de la Wallonie (Région wallonne)
- 107.000 habitants
- 175,7 km² dont :
 - 43 % terres agricoles
 - 21 % forêts et terrains boisés
 - 33 % terrains bâtis et connexes
 - 3 % divers (rochers, marais, etc.)
- Voies fluviales :
 - Meuse 17 km
 - Sambre 9 km
- Routières :
 - 1.700 km voiries communales
 - 120 km voiries régionales
 - 30 km autoroutes
- Majorité politique : tripartite (CDH, **Ecolo**, MR) depuis décembre 2006

→ Volonté nouvelle d'un aménagement du territoire global et prospectif !

2. Aménagement durable des villes

Comparaison du plan photogrammétrique et du plan de secteur : les zones d'habitat (en rouge) sont trop éparpillées sur le territoire pour pouvoir assurer un aménagement du territoire cohérent.

Le plan de secteur : ce document a été conçu dans les années 70, dans une optique du "tout à la voiture" (mitage du territoire, urbanisation en ruban → déstructuration des paysages, problèmes de sécurité routière, coût des infrastructures, etc.)

D'où :

- utilité d'une vision globale et prospective
- mise en place d'une nouvelle politique d'aménagement territorial pour Namur prônant les principes du SDER (Schéma de Développement de l'Espace Régional) à savoir : centralité, densité qualitative, mixité (fonctionnelle, sociale).

La ville au 18^{ème} siècle

Les villes qui ont été enfermées dans des places fortes sont aussi des villes durables, c'est-à-dire compactes, dont les fonctions vitales sont concentrées et qui ne se dispersent pas dans un étalement urbain gaspilleur de ressources et d'énergie. Le développement durable de nos cités passe par une compréhension de leur évolution, de leur fonctionnement pour en tirer toutes les leçons dans le cadre d'aménagements contemporains. Namur ambitionne de servir de modèle en cette matière : revitalisation des quartiers anciens en perte de vitesse et construction de nouveaux éco-quartiers sur le modèle de Fribourg. Jadis place forte, Namur a su maintenir une certaine centralité, jusque dans les années 60 où l'on a commencé à assister au phénomène de périurbanisation. Ce dernier doit maintenant être enrayer par la mise en place d'une politique d'aménagement global et prospectif.

La ville début des années 1900

Disparition de l'enceinte fortifiée

La ville en 2000

L'étalement urbain suivant les grands axes routiers y est clairement visible.

3. Le patrimoine comme outil de lecture sociologique

A Namur, le patrimoine permet également de faire de la sociologie historique. Nous disposons sur un territoire restreint d'un grand panel de quartiers, chacun étant le reflet d'une période particulière de l'histoire. A Namur, on peut couvrir une période allant de la préhistoire à la seconde guerre mondiale. Mais notre citadelle et notre ville ancienne sont avant tout des témoins de l'époque moderne.

Il s'agit de quartiers en souffrance, trop longtemps négligés par les pouvoirs publics mais recelant des potentialités encore inexploitées : RAVEL (réseau de voies cyclables, remise à ciel ouvert du ruisseau Houyoux, équipements et services). Notons également la présence relativement importante des espaces verts le long du RAVEL, ce qui constitue un atout majeur. C'est dans cette optique que la Ville de Namur entend réaliser un schéma directeur destiné à orienter de manière cohérente les futurs investissements autour d'un projet structuré. De plus, l'Echevinat a introduit ce dossier dans le cadre d'INTERREG IV B (projet INVOLVE, « *Développement urbain et territorial durable : des éco-quartiers aux bassins versants [2007-2013]* »).

Exemples :

- friches industrielles et ruisseau Houyoux
- ruisseau Houyoux non épuré (épuration terminée en 2009)
- friches industrielles le long du Ravel

4. Réhabilitation des quartiers historiques

4.1. Les outils d'aménagement en Wallonie

RENOVATION URBAINE

Généralités

La rénovation urbaine a vu le jour au début des années 1970. Le partenariat de départ est purement public et l'opération ne peut résulter que d'une initiative communale. Elle concerne un périmètre bien défini par les autorités et vise à freiner le phénomène de périurbanisation en augmentant la qualité du cadre de vie en centre-ville. Il s'agit non seulement d'une œuvre technique touchant le cadre bâti, mais également d'une opération prenant en compte la population. En 2005, le nombre d'opérations de rénovations urbaines s'élevait à 83 en Wallonie.

L'article 173 du CWATUP définit la rénovation urbaine comme une "action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres".

La rénovation urbaine se fonde également sur les dispositions de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 6 décembre 1985 concernant l'octroi par la Région de subventions destinées à l'exécution d'opérations de rénovation urbaine.

Objectifs

La rénovation urbaine tente de trouver une parade face aux facteurs de dégradation du milieu urbain. Ces opérations ont pour objectif principal l'amélioration de toutes les caractéristiques du quartier, et ne négligent donc pas l'aspect socioculturel. On comprend dès lors que la rénovation dépasse la simple réhabilitation de logements pour s'intéresser à l'ensemble d'un quartier dans une décision globale d'aménagement.

Cette dernière est clairement énoncée dans l'article 173 du CWATUP :

« *"L'opération de rénovation urbaine vise à maintenir et à améliorer l'habitat par une ou plusieurs des actions suivantes :*

- 1° la réhabilitation ou la construction de logements ;*
- 2° la création ou l'amélioration d'équipements collectifs tels que définis par le Gouvernement ;*
- 3° la création ou l'amélioration d'espaces verts ;*
- 4° la création ou l'amélioration de bâtiments destinés au commerce ou à des activités de service ».*

Ainsi, la participation, le maintien, le développement de la population locale et le respect des structures sociales existantes sont indispensables. Ceci permet notamment d'éviter la destruction de quartiers résidentiels entiers, afin d'y construire des bureaux par exemple.

La rénovation urbaine vise également le maintien de l'animation des centres urbains, l'assainissement d'îlots, la suppression des taudis, elle favorise la mixité de l'habitat et l'amélioration du cadre de vie.

Elle tente de préserver et de valoriser le patrimoine architectural tout en préconisant une "gestion économique du patrimoine immobilier et une utilisation rationnelle du sol et des équipements". En ce qui concerne le patrimoine architectural, il faut accorder une attention toute particulière au respect des caractéristiques architecturales, le tout étant d'intégrer de manière harmonieuse (pentes des toitures, couleurs du bâti, volumes...) les bâtiments dans le cadre existant.

Procédure

La Commune est l'acteur qui initie un projet de rénovation urbaine. Elle réalise tout d'abord une étude concernant le quartier à rénover et crée une "commission de rénovation de quartier". Cette dernière permet l'élaboration d'un "projet de quartier" réalisé par un auteur de projet agréé (la durée approximative de réalisation de ce projet est de deux ans). Le Gouvernement entre ensuite en jeu et doit approuver les caractéristiques de l'opération et fixer le montant de la subvention accordée. La Commune et la Région signent ensuite une convention concernant l'exécution de l'opération. Par la suite, la Commune est tenue de réaliser chaque année un rapport concernant l'état d'avancement de l'opération. Il faut généralement attendre de quatre à six ans pour que les premiers effets de l'opération soient perceptibles, et une dizaine d'années pour constater une amélioration à l'échelle du quartier.

Actuellement, il n'existe pas de date d'échéance pour une opération. On comprend dès lors que certaines opérations soient extrêmement longues et que des objectifs définis lors de l'élaboration du projet puissent paraître dépassés. C'est pourquoi il est envisagé depuis peu de modifier certaines étapes de la procédure, notamment en ce qui concerne la redéfinition des objectifs au cours du temps.

Financement

Le financement s'effectue principalement grâce au fonds d'aménagement opérationnel (CWATUP, art. 183) et aux subventions aux communes (CWATUP, art. 173).

Concernant les subventions aux communes, il est nécessaire de distinguer subvention d'acquisition et subvention pour les travaux. Les subventions ont des taux différents en fonction de ce à quoi les travaux sont destinés (logements, équipements collectifs, espaces verts, commerces et activités de services) et varient de 60 à 90 %.

REVITALISATION URBAINE

Généralités

La revitalisation urbaine a pour base juridique le décret du 20 décembre 1990 ainsi que l'arrêté d'application de l'Exécutif régional wallon du 6 septembre 1991. Aussi, le CWATUP définit cette opération comme "*une action visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerce et de service, par la mise en œuvre de conventions associant la Commune et le secteur privé*" (CWATUP, art.172 et 470 à 475).

Notons que depuis la modification du CWATUP par le décret du 17 novembre 1997, la revitalisation n'est plus destinée uniquement aux centres urbains.

Dans une opération de revitalisation, l'action est davantage centrée sur le développement de l'habitat. Par rapport à la rénovation urbaine, l'originalité réside dans le fait qu'il s'agit cette fois d'un partenariat public-

privé. Comme dans le cas de la rénovation urbaine, cette opération vise à freiner la périurbanisation en augmentant la qualité du cadre de vie en centre-ville.

En 2005, 14 opérations s'ajoutaient au 59 existant fin 2004. Parmi ces 14 opérations supplémentaires, six furent entreprises dans des communes ayant déjà mis en œuvre de telles opérations.

Objectifs

Il s'agit principalement d'inciter l'investisseur privé à adopter une localisation urbaine plutôt que suburbaine. En effet, on constate que la périurbanisation réside notamment dans le fait qu'investir en milieu urbain peut représenter un risque pour l'investisseur privé. Dès lors, il apparaît plus qu'indispensable pour les communes d'augmenter l'attrait de leurs centres urbanisés envers les investisseurs. L'objectif d'une opération de revitalisation est donc de favoriser les accords entre communes et investisseurs privés. La Commune s'engage ainsi à réaliser certains travaux d'amélioration du périmètre au sein duquel le privé aura localisé son investissement. Cet outil permet donc à la Commune d'attirer les investisseurs en leur offrant l'assurance de conditions optimales.

Procédure

La Commune est l'acteur principal d'une opération de revitalisation urbaine. C'est en effet à la Commune que revient en principe l'initiative d'une telle opération. En pratique, c'est souvent un projet privé qui motive la Commune à monter une opération de revitalisation.

La procédure consiste cette fois en quatre étapes principales :

- définition du périmètre et passation d'une convention entre le conseil communal et le(s) opérateur(s) privé(s)
- élaboration du dossier de revitalisation
- approbation par le Gouvernement wallon
- mise en œuvre de l'opération.

Le périmètre de revitalisation doit englober non seulement l'îlot destiné à accueillir la construction et/ou transformation d'immeubles, mais aussi les espaces publics devant être améliorés. Parallèlement à cela, les opérations menées par la Commune et le(s) opérateur(s) privé(s) sont définies. La Commune établit une convention avec un ou des opérateur(s) privé(s). Cette convention contient tous les détails du partenariat public-privé. Ainsi, l'opérateur privé définit, via cette convention, la nature et le montant de son investissement. De la même manière, la Commune détermine la nature des travaux de revitalisation de l'espace public concerné. Aussi, cette convention précise que, pour chaque euro investi par la Région wallonne, le(s) opérateur(s) privé(s) se doi(vent) d'investir deux euros minimum. Le secteur privé doit investir dans les secteurs suivants : transformation et amélioration de logements insalubres améliorables, transformation d'immeubles en vue d'y aménager des logements, démolition de logements insalubres et construction de logements au même endroit. Quant au secteur public, il s'occupe principalement des aménagements du domaine public (voirie, égouts...).

La convention est ensuite approuvée par le Conseil communal et signée par les parties concernées. La Commune peut, dès lors, concevoir un dossier de revitalisation et l'introduire ensuite auprès du Gouvernement wallon. C'est la DGATLP (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine qui prend en charge le dossier. Elle le soumet ensuite à la CRAT (Commission Régionale d'Aménagement du Territoire) ainsi qu'à une cellule de coordination (constituée de fonctionnaires et représentants ministériels). Le dossier complet est ensuite renvoyé au Gouvernement wallon qui se prononce et transmet sa décision à la Commune. Aussi, les effets se manifestent généralement plus rapidement que dans le cas d'une opération de rénovation urbaine : il faut attendre entre un et deux ans pour constater les premiers résultats d'une opération et elle arrive souvent à son terme après deux ou trois ans. On espère généralement que les investissements privés en stimuleront d'autres, entraînant ainsi un effet "boule de neige".

Financement

La Région peut financer jusqu'à 100 % du coût des travaux d'aménagement de l'espace public (voirie, égouts, éclairage public, réseaux de distribution, espaces verts et honoraires d'auteurs de projet). Notons cependant que la contribution de la Région est calculée sur base des investissements privés réservés aux logements (et non aux commerces et services).

2.2. La rénovation urbaine de la rue des Brasseurs

C'est en 1972 qu'est prise la décision de maintenir le cadre bâti ancien de la rue des Brasseurs. Cette opération s'inscrit dans un contexte marqué par l'évolution contextuelle relative au passage du "modernisme" (caractérisé par des destructions massives d'immeubles anciens...) au "post-modernisme" (conception prenant davantage en compte le patrimoine et l'environnement). Il faut toutefois attendre 1974 pour que la convention-exécution soit approuvée et 1975 pour que le périmètre soit décreté par arrêté royal. Cependant, un problème se posait : la législation de l'époque précisait que seuls les bâtiments "remarquables par leurs qualités propres" pouvaient bénéficier de subsides à la restauration, ce qui posait problème étant donné la volonté de préservation de la quasi entièreté de la rue. La subtilité fut le classement de presque tous les bâtiments par le Ministère de la Culture. L'ensemble des bâtiments fut ainsi considéré comme remarquable par l'intégration dans un environnement urbain exceptionnel. C'est notamment pour cette raison que le projet de la rue des Brasseurs devint un projet pilote au niveau national. Outre la restauration des bâtiments, un des objectifs majeurs était la redynamisation de la vie de quartier via l'intégration d'une population nouvelle à la population résidente.

Le périmètre de rénovation, défini par la régie foncière communale, s'étend bien au-delà de la rue des Brasseurs. Il délimite une portion de la Corbeille, comprise entre la rue Saintraint, la rue Ruplémont, la rue Saint Jean, la rue de la Halle, la rue des Echasseurs, la rue de Marchovelette, la rue du Pont et la Sambre. Notons que les bâtiments acquis par la Commune étaient en grande majorité à l'état de taudis.

C'est la régie foncière qui s'occupe également de l'acquisition des bâtiments, le service "Urbanisme" n'intervenant que pour donner son accord sur les choix opérés. Notons que la régie foncière de Namur est une régie de droit (crée par arrêté royal), c'est-à-dire qu'elle n'a pas de personnalité juridique distincte, contrairement à une régie communale autonome. Les acquisitions pouvaient se faire pour un bâtiment isolé lorsque l'opportunité se présentait, ou encore pour plusieurs bâtiments dans le cadre de projets groupés. Les ventes entre les propriétaires privés et la Commune se sont réalisées à l'amiable, même si la ville disposait d'un plan d'expropriation destiné à garantir la bonne réalisation du projet.

Un exemple : la rénovation du bloc Acusidas

Il s'agit du premier bloc d'immeubles, une ancienne distillerie datant du 18ème siècle, ayant été rénové et inauguré en 1979. Les immeubles comprennent, après rénovation, un rez-de-chaussée commercial, une maison de maître, trois studios d'une chambre, deux appartements à deux chambres et un appartement à trois chambres. Un des immeubles initiaux a été démolie afin de permettre aux nouvelles habitations de bénéficier de davantage de lumière. Dès lors, la disparition de cette bâtie dégage la vue depuis le bord de Sambre sur les façades des immeubles Rops (16ème siècle) et Acusidas (18ème siècle).

2.3. Revitalisation urbaine du quartier Célestines-Etoile

Pendant longtemps, le quartier est de la Corbeille s'est individualisé par sa médiocrité en comparaison au reste du centre-ville namurois. La ville y possédait pourtant de nombreux terrains et bâtiments inoccupés et attendait qu'une opportunité se présente à l'initiative d'un projet privé. C'est du 15 décembre 1994 que date l'arrêté de reconnaissance de l'opération de revitalisation du quartier "Célestines-Etoile". Le périmètre concerné par l'opération comprend le bloc se situant entre la rue Pepin, l'extrémité sud-ouest de la rue Emile Cuvelier, la place du théâtre, la rue Julie Billiart, la rue de Gravière, la rue du Lombard et la rue du Premier Lancier, ainsi que la rue des Tanneries (notons que cette dernière n'est pas incluse dans le périmètre dessiné sur les documents de la Région).

Le projet vise principalement la rénovation du théâtre, la création d'un cabinet ministériel dans l'ancien couvent des Célestines et le Moulin de l'Etoile, la création d'un hôtel, de logements, de commerces et d'une antenne médicale.

C'est donc tout un quartier qui fait peau neuve. L'opération a débuté par la transformation du couvent des Célestines en cabinet ministériel (Ministère de l'Economie et de l'Emploi). Ont ensuite eu lieu la création d'une soixantaine de logements (voir photo "logements sociaux des Avresses"), de nombreux bureaux et commerces, de deux parkings souterrains (totalisant 250 places) et l'aménagement de la Place des Célestines et du Jardin de l'Etoile. Le dernier immeuble (Résidence "Les Célestines") - soient 50 logements et 175 m² de surface commerciale et de bureaux - est en travaux. La Ville pourra dès lors, avec l'aide de la Région, procéder à l'aménagement de l'espace public (rues du Lombard, du Premier Lancier, Pepin et Général Michel)

Dans le dossier initial envoyé par la Commune à la Région, la somme des investissements privés (pour les quartiers des Célestines et de l'Etoile) s'élevait à quelque 20 millions d'euros (dont un peu plus de 43 % destinés aux logements). Les subsides demandés par Namur à la Région s'élevaient quant à eux, à approximativement, 3,8 millions d'euros.

Le monument est classé depuis mars 1995. Le projet de réhabilitation du bâtiment a été confié à l'atelier d'architecture namurois L'Arbre d'Or et le maître d'ouvrage désigné est CELES SA. Le montant des opérations est approximativement de 2,1 millions d'euros et l'intervention de la Région s'élève à 100 % du coût total.

Voici un aperçu de quelques transformations à différents niveaux du bâtiment originel :

- quatre des cinq caves ont été transformées en cafétéria et cuisine, tandis que la 5ème, aujourd'hui devenue local technique, n'a pas été beaucoup modifiée ;
- à l'étage, l'ancienne pièce (avec sa grande cheminée) réservée à l'abbesse est aujourd'hui devenue le cabinet du ministre.

En plus de l'ancien couvent des Célestines, un bâtiment non classé a été construit en 1997 à l'emplacement des vestiges de l'ancien moulin de l'Etoile. Ce nouvel immeuble est relié à la façade sud de l'ancien bâtiment et est composé de deux blocs de quatre étages abritant une grande partie des bureaux administratifs du cabinet ministériel. Aussi, une nouvelle place des Célestines a été créée, constituant ainsi le cœur du nouveau complexe et rappelant une cour fermée, à l'image du couvent disparu.

5. Nouvelles formes d'urbanisation

Projet d'urbanisation du plateau d'Erpent

Superficie : 18,25 km² (10 % total)
Population : 8.432 habitants (8 % total en 2006)

Objectifs du schéma

- Privilégier l'habitat groupé
- Renforcer les centralités : équipements collectifs et services de proximité
- Structure spatiale plus lisible : espace public, espace privé, gabarits en hauteur des constructions
- Habitats financièrement accessibles aux revenus moyens, adaptés aux familles avec enfants, localisés à proximité des services existants
- Déplacements par les modes doux (piétons et cyclistes) et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Desserte par des transports en commun performants et en site propre, type tram ou bus à haut niveau de service
- Implantations d'immeubles et les propositions architecturales performantes en matière de consommation d'énergie, avec recours aux énergies alternatives et notamment à l'énergie solaire passive
- Repérer les éléments du patrimoine culturel, naturel et paysager qui participent à l'identité des quartiers : proposer une préservation ou une réutilisation spécifique
- Privilégier les aménagements de type naturel en matière de collecte des eaux de pluie et de ruissellement

Exemple de Freibourg (Allemagne)

- Multi modalité : gare des trains, des bus, des trams et parking vélo
- Le tram
- "Mobilité" : parking vélo
- Panneaux solaires sur le toit d'un hôtel
- Habitat groupé
- Une pratique quotidienne des modes doux

6. Conclusion

Pas de conclusion, mais plutôt une proposition :
Namur sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco ?

Certains pourront sourire à cette annonce. Laissons de côté les sceptiques...

Le site est magique et si harmonieux : une citadelle fondue dans la nature, deux cours d'eau, un confluent, des paysages verts qui arrivent jusqu'au cœur de la ville, des édifices classées remarquables tels que l'église St-Loup, la Cathédrale, les églises St-Jean et Notre-Dame, le St-Gilles (siège du Parlement wallon, le beffroi, des hôtels de maîtres, un théâtre royal, des couvents, des places splendides et des quartiers historiques magnifiques de cohérence urbanistique. Le vieux Namur et sa magie, le quartier du pouvoir civil et religieux de l'Ancien régime autour de St-Aubain, le quartier de la place d'Armes à l'urbanisme novateur des après-guerres, le remarquable quartier art-déco autour du cinéma Caméo dont un dossier de classement est à la Région, des quartiers populaires et ouvriers comme Bomel où l'on trouve aussi du patrimoine exceptionnel à sauver comme les anciens abattoirs, etc.

Bref, en quelques centaines de mètres, on peut parcourir plusieurs siècles de civilisation urbaine européenne, faire de la sociologie historique et visualiser très rapidement les défis contemporains qui s'imposent aux villes d'aujourd'hui.

Namur peut apporter sa contribution à l'universel et transmettre le message de la nécessité de concevoir un nouveau rapport au patrimoine et à la nature, si nous voulons laisser un avenir souriant à nos enfants. Nous savons qu'une telle candidature n'est pas gagnée d'avance, loin delà. Mais nous voulons nous mobiliser, comme d'autres villes se mobilisent autour d'une candidature olympique. Il y a là un processus particulièrement motivant et entraînant ! Nous ne pouvons pas passer à côté. Nous serons prêts pour être le candidat idéal de la Région en 2011-2012.

La ville de Namur vient de déposer quatre projets de financement européens pour un montant total de 15 millions d'euros.

1) Un téléphérique pour « liaisonner » la ville au sommet de la citadelle, avec arrêt intermédiaire sur Terra Nova. Tout le monde a encore en tête l'ancien téléphérique de 1958 et ses 2.200 mètres de câble qui en faisaient le plus beau de Belgique. Voilà un moyen moderne de transport collectif et une excellente alternative à la voiture.

2) La couverture du Théâtre de Verdure, cette enceinte originale de 6.000 places, antre du Verdure Rock, qui pourra être utilisé pour toutes sortes de spectacles malgré les aléas de notre météo si capricieuse.

3) Un nouvel éclairage pour les fortifications, le plus performant d'un point de vue énergétique et qui permettra de varier les habits de lumière dont nous voulons parer notre belle citadelle. Rouge et jaune aux fêtes de Wallonie, argentée au FIFF, dorée à Noël, de la couleur du pays ou de la région reçue à l'Elysette, verte au printemps, rouge en été, orange en automne, bleu en hiver. Il y en aura vraiment pour tout le monde et Namur sera aussi connue que Lyon pour ses nuits illuminées.

4) Un historial des Temps modernes et un centre d'interprétation "De la ville forte à la ville durable", réunis dans un même bâtiment. A Namur, on peut couvrir une période allant de la préhistoire à la seconde guerre mondiale. Mais notre citadelle et notre ville ancienne sont avant tout des témoins de l'époque moderne, un créneau inoccupé dans la valorisation historique et touristique, au contraire du moyen âge, de l'ère industrielle et des conflits du 20e siècle. Nous devons prendre cette place et tirer parti de cette formidable époque de l'histoire qui a connu l'humanisme, la renaissance, la découverte du monde, la colonisation, les banques et les bourses, la réforme et la contre-réforme, les Etats-nations, les premières guerres européennes, la pensée préscientifique, l'esprit des Lumières, l'absolutisme royal et les débuts du parlementarisme, les révolutions française et belge, etc. et j'en passe. Nous pouvons ici, mieux qu'ailleurs, donner une formidable leçon d'histoire sur une période qui a introduit la modernité dans nos sociétés et vu l'Europe partir à la conquête du monde.

Le centre d'interprétation "De la ville forte à la ville durable" prolongera l'étude du passé vers un questionnement sur notre présent et notre futur. Les villes qui ont été enfermées dans des places fortes sont aussi des villes durables, c'est-à-dire compactes, dont les fonctions vitales sont concentrées et qui ne se dispersent pas dans un étalement urbain gaspilleur de ressources et d'énergie. Le développement

durable de nos cités passe par une compréhension de leur évolution, de leur fonctionnement pour en tirer toutes les leçons dans le cadre d'aménagements contemporains. Namur ambitionne de servir de modèle en cette matière : revitalisation des quartiers anciens en perte de vitesse et construction de nouveaux éco-quartiers sur le modèle de Freibourg.

A travers cette candidature Unesco, nous voulons mieux servir notre région et affirmer notre rôle de capitale exemplaire. Nous attendons en retour un appui politique fort pour nous assurer des moyens humains et financiers qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.

Contact :

- **M. Arnaud GAVROY**
- Premier Echevin (Aménagement durable, Energie et Citadelle)
- arnaud.gavroy@ville.namur.be

La politique du patrimoine de la ville de Montréal : un instrument de planification et d'action

LE PATRIMOINE MONTREALAIS

1. Un héritage multiple et complexe

- Patrimoine naturel : un site géographique exceptionnel
- Patrimoine culturel :
 - héritage des premières nations
 - apport des sociétés française et britannique
 - influence de nombreux groupes d'immigrants

2. Les questions initiales

- Comment circonscrire la nature et l'envergure du patrimoine montréalais, comprenant notamment des facettes méconnues ?
- Quel est le rôle de la Ville dans la protection et la mise en valeur de ce patrimoine ?
- Quels sont les autres groupes et individus dont les gestes interpellent le patrimoine montréalais ?

3. Objet de la Politique

- a) Organiser et orienter l'action de la Ville et de ses partenaires pour :
 - Favoriser le développement d'une vision collective et d'une responsabilité partagée du patrimoine montréalais
 - Faire du patrimoine un levier de développement culturel, social et économique
- b) L'élaboration de la Politique, le processus :
 - Un énoncé d'orientations préparé par un groupe d'expert (2003)
 - Un projet rédigé par les services municipaux
 - Une vaste consultation publique (2004)
 - L'adoption d'un projet modifié (2005)

4. Le contenu de la Politique

- a) Les axes d'interventions :
 - L'organisation de l'action en patrimoine
 - La Ville, propriétaire exemplaire
 - La Ville gestionnaire exemplaire
 - Les territoires stratégiques
- b) L'organisation de l'action en patrimoine
 - Assurer la cohérence des gestes en patrimoine à l'intérieur d'un projet collectif
 - Inviter les partenaires de la Ville à partager la responsabilité de la protection et de la mise en valeur du patrimoine
 - Assurer la complémentarité des actions de la Ville et de ses partenaires

5. La Ville, propriétaire exemplaire

- a) Les propriétés municipales :
 - Les éco-territoires et espaces naturels
 - Les parcs et les bâtiments
 - Le domaine public
 - Les œuvres d'art public
 - Le patrimoine archéologique
 - Les collections
- b) Les modes d'interventions :
 - Acquisition, location, cession
 - Entretien, aménagement, restauration
 - Développement de l'accessibilité
 - Diffusion de la connaissance

c) Une définition montréalaise du patrimoine

« Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre »

6. La Ville, gestionnaire exemplaire

a) Les objets d'intervention :

- Le patrimoine naturel
- Le patrimoine bâti, archéologique et paysager
- L'art public
- Le patrimoine archivistique
- Le patrimoine culturel immatériel

b) Les modes d'interventions :

- Planification et gestion du territoire
- Réglementation et processus d'autorisation
- Etablissement de statuts de reconnaissance
- Concertation de multiples partenaires
- Sensibilisation

7. Les territoires stratégiques

Des territoires qui se distinguent par la complexité des enjeux et la pluralité des patrimoines en présence, le nombre d'instances concernées et la nécessité de développer une vision commune :

- Le parcours riverain
- Le Vieux-Montréal
- Le mont Royal
- Le canal de Lachine
- Le Havre de Montréal
- Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame

8. La Politique dans l'action

Les territoires stratégiques : le cas du mont Royal

- Mise en place d'une table de concertation
- Elaboration d'un projet de conservation des patrimoines naturel, paysager et bâti incluant des modalités d' « arbitrage » entre les divers types de patrimoine
- Définition d'un régime de protection : réglementation particulière et ententes avec les grands propriétaires institutionnels
- Elaboration d'un projet de plan de mise en valeur et consultation publique

CONCLUSION

L'adoption de la Politique du patrimoine n'a pas résolu de façon définitive les questions initiales, mais elle offre :

- une vision d'avenir ;
- un cadre qui guide la prise de décision dans l'action, au quotidien ;
- un cadre pour le maintien d'un dialogue continu avec les citoyens et l'ensemble des partenaires, pour que la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais se développent et évoluent de façon concertée.

**REHABILITATION ET MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURALE TRADITIONNELLE,
SUPPORT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE**

1. Zinder, aperçu historique

La ville de Zinder était fondée par des chasseurs venus du Bornou (région du Lac Tchad) vers 1736. Capitale du sultanat du Damagaram, Zinder était un carrefour des voies caravanières reliant l'Afrique Occidentale, l'Afrique du Nord, et l'Afrique Centrale. En 1856, la ville fut fortifiée par une muraille de 12 m de large sur 9 m de long pour protéger la ville des attaques extérieures. En 1898, avec le débarquement de la mission coloniale Française, un poste militaire fut installé à Zinder et la ville devint un important centre de décisions. En 1910, la ville devint la capitale du Niger jusqu'en 1926 date du transfert de la capitale à Niamey pour des raisons de difficultés de ravitaillement en eau. En 1954, la ville fut érigée en commune avec 24 quartiers et 28 villages périphériques.

2. Situation démographique

En 2001, date du dernier recensement général de la population, la communauté urbaine de Zinder comptait 206.260 habitants dont la majeure partie se trouve concentrée dans le tissu urbain. La population très jeune est composée de Haoussa (86 %) de Kanuri (6 %) de Touaregs (4 %) et de Peulhs (2 %). Les activités principales des populations sont l'agriculture, l'élevage, et l'artisanat.

3. Situation de départ

L'association ARPAC de Zinder, œuvre pour la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et artistique local. Ayant constaté la dégradation irréversible et continue du patrimoine architectural du vieux quartier Birni de Zinder (ville fondée vers 1736), la ville avait soumis une requête à l'AIMF pour sauvegarder cette richesse. En effet, la richesse du patrimoine culturel de Zinder s'exprime tout particulièrement à travers ces maisons en banco (argile mélangée à différents déchets végétaux) avec des façades décorées.

Cette technique de décoration très originale consiste en un revêtement d'argile sur lequel le maçon dessine des formes allant du relief au bas relief. Ces formes géométriques sont des symboles liés à la vie, à la mort, à l'univers, à la sexualité, à la reproduction, etc.

Cependant cette technique traditionnelle de construction risque de disparaître un jour si des mesures ne sont pas prises pour la protéger et la valoriser. C'est aussi ce même souci qui a guidé l'AIMF à apporter un appui financier et technique pour rénover plus de 123 façades, l'unique expérience jusque là réalisée dans le cadre du patrimoine dans notre pays.

4. Comment a été exécuté le projet sur le terrain ?

Pour une meilleure exécution du projet sur le terrain, un comité de gestion du projet a été mis en place. Celui-ci se réunit de façon périodique pour faire l'état d'avancement des travaux. Le comité de gestion a entrepris plusieurs rencontres avec la population, les chefs de quartiers, les groupements de jeunes, etc. ce qui a permis une implication pleine et responsable de toute la population autour du projet.

Le suivi, le contrôle et la coordination du projet sont assurés par le Musée Régional. Les décomptes sont faits après la présentation des factures et jusqu'à la fin du projet aucun problème n'a été signalé au niveau des transferts d'argent.

☞ Au niveau des aspects techniques de la réhabilitation, Il faut dire que les travaux sont réalisés par des maçons traditionnels. Deux procédés ont été adoptés, il s'agit de la restauration (reprise de la façade avec les motifs existants) et la rénovation (reprise des

façades avec des motifs qui n'existent pas). Le travail en lui-même consiste à enlever l'ancien crépi quand il est trop vieux, remettre le mur en banco, construire ou reconstruire les cornes, dessiner les motifs, faire le crépissage en ciment, et enfin, faire la peinture ou la tyrolienne. Un autre modèle non moins important consiste à faire le crépissage en banco de même que les motifs, il s'agit là des bénéficiaires qui ont adopté la rénovation en banco simple.

☞ Au niveau des bas des murs,

Cette technique permet de protéger les façades ainsi que les décos. Elle protège également la maison contre les ruissellements des eaux de pluies et des eaux usées du quartier. Cette construction est faite par les bénéficiaires à leurs frais et elle semble très concluante pour la protection des maisons. Le comité va mener des actions sensibilisation dans le sens d'une vulgarisation à toutes les maisons du quartier.

☞ Au niveau de l'utilisation de la tyrolienne,

Au-delà de l'aspect esthétique qu'elle offre à la façade, cette technique a tendance à révolutionner la décoration des maisons. Elle intègre le passé (motifs décoratifs traditionnels) et le présent (modernisme). Sur le plan durabilité elle résiste plus aux intempéries (pluies, soleil), et ce qui donne satisfaction c'est qu'elle est faite par les bénéficiaires à leurs frais.

5. Les renseignements tirés de la 1^{ère} phase

☞ Au niveau des bénéficiaires

L'implication des bénéficiaires a été sans faille tout au long du processus jusqu'à l'exécution du projet. La mobilisation a été générale autour du projet c'est ce qui explique la participation surtout la main d'œuvre nécessaire à la réalisation des travaux. La deuxième satisfaction reste la contribution de certains bénéficiaires à rénover leur façade à la tyrolienne à leur propre frais. La troisième satisfaction est l'engagement que les populations bénéficiaires ont pris pour le suivi et l'entretien des façades rénovées.

☞ Au niveau des partenaires au développement

La réhabilitation du quartier Birni de Zinder par l'AIMF a été une sorte de déclic pour d'autres partenaires. Le projet avait suscité l'intérêt de la coopération française qui a bien voulu nous apporter un appui financier de seize millions de francs CFA pour réhabiliter le palais, construire une pièce musée au Palais et mener des actions de communication pour développer un tourisme économiquement viable pour les populations. Ce projet constitue une suite aux réalisations de l'AIMF, car les objectifs de bases sont complémentaires.

☞ Au niveau des autorités du pays

La grande satisfaction du projet Birni reste l'intérêt qu'il a suscité auprès du Président de la République lors du 18^{ème} anniversaire de la république tenu à Zinder. En effet, sur instruction de son Excellence Le Président de la République toutes les infrastructures publiques ont été rénovées avec les motifs décoratifs comme les façades de Birni (Stade, Arène des jeux traditionnels, maison de la culture, Musée régional).

☞ L'intérêt au niveau des touristes

La rénovation du quartier Birni de Zinder a suscité un grand intérêt auprès des touristes. On constate depuis début 2007 un flux touristique dans le quartier. Les agences de voyage ont recensé pour le premier semestre 2007, 1.600 touristes contre 800 à la même période en 2004 et 927 en 2005. Ce regain de flux touristique comme on peut aisément le remarquer est une devise économique pour la ville. Un touriste moyen dépense entre 9.000 et 12.000 FCFA la chambre d'hôtel (nuitée), 2.000 à 5.000 FCFA la restauration et 2.000 à 7.000 FCFA pour une visite guidée soit 13.000 à 24.000 FCFA par touriste. Ce qui donne une estimation totale moyenne de 13.000 FCFA x 1.600 touristes = 20.800.000 FCFA pendant le 1^{er} semestre 2007. Ceci pour dire tout l'intérêt que représente le tourisme dans cette zone qui ne dispose pas de ressources naturelles. Le tourisme reste donc une des perspectives économiques pour la ville de Zinder.

6. Quelles perspectives nouvelles pour la suite du projet

Le projet Birni financé par l'AIMF constitue aujourd'hui un bel exemple de réussite comme l'atteste l'intérêt exprimé aussi bien par les populations, les autorités que les partenaires. La première phase qui vient d'être évaluée par la mission conduite par JP David peut être le début d'un processus de développement

économique axé sur la réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vies des populations. Mais pour mieux orienter la suite du projet, nous avons effectué un voyage d'étude au Mali à Djenné pour Nous inspirer de leur expérience en matière de valorisation du patrimoine culturel architectural.

En effet, Djenné est une ville ancienne classée patrimoine mondial, qui tire l'essentiel de son économie sur le tourisme. Il rapporte entre 500 à 800 millions par an à la collectivité. La deuxième expérience tirée de Djéné reste la récupération des eaux usées pour un système traditionnel d'utilisation des jarres en terres cuites, un procédé moins coûteux, de valorisation et de protection de l'artisanat local (poterie) très apprécié par les populations et qui fait de la ville, une des villes les plus propres du Mali.

C'est cette expérience que nous voulons utiliser à Zinder avec bien sur quelques spécialités locales. Ce procédé permet aussi de lutter contre le paludisme dans le quartier. La deuxième perspective pour Birni sera la création d'activités génératrices de revenus telles que la création d'ateliers d'artisanat local (bijouterie, cordonnerie, etc.) dans les différents circuits touristiques du quartier.

La troisième perspective toujours liée à la réduction de la pauvreté, reste la création d'emploi par la formation des guides touristiques. Ceux-ci permettront d'organiser le tourisme à Zinder de façon à ce qu'il soit économiquement viable pour la collectivité et toute la communauté entière.

M. Bernard MOMO
Maire de Dschang (Cameroun)
et
M. Sylvain DJACHE
Ville de Dschang (Cameroun)

**MUSEE DES CIVILISATIONS
CASES PATRIMONIALES
JARDIN DES CIVILISATIONS**

Présentation du programme de valorisation du patrimoine

La ville de Dschang est située dans la Province de l'Ouest, en pays Bamiléké, à 231 km au nord de Douala, principal port et grand centre économique du Cameroun et à 350 km au nord-ouest de la capitale Yaoundé.

Dschang en quelques chiffres

Populations :

- ville de Dschang : 125.000 habitants
- arrondissement : 205.000 habitants
- département : 320.000 habitants
- densité du département : 217 hbts/km²

Superficie :

- Dschang : 250 km²
- Département : 1.380 km²

Contexte du projet

En 1996, confrontée aux nouvelles contraintes démographiques et économiques, la ville de Dschang en coopération avec les acteurs économiques, cultures, universitaires et ses partenaires internationaux, se lance dans un projet de développement urbain, à dominante culturelle et touristique.

Les villes de Nantes en France et de Dschang s'associent au terme d'un pacte d'amitié et de coopération signé en septembre 2002, pour soutenir la réalisation de ce projet d'aménagement. Les 3 axes sont :

- Le PDU, Programme de Développement Urbain avec au centre l'aménagement du site du lac principal
- Le programme touristique, pour un écotourisme et un développement local durable
- Le programme culturel intitulé « la Route des Chefferies »

Un constant alarmant : Les fondements de la route des chefferies

Véritables centres de pouvoir traditionnel et séculaire, les chefferies Bamiléké constituent le noyau dur autour duquel émanent et convergent toutes les expressions culturelles des royaumes.

Lieux dépositaires du patrimoine matériel et immatériel, porteuses des valeurs identitaires des peuples concernés, ces chefferies, dirigées par les chefs traditionnels, sont depuis une vingtaine d'années en proie aux mutations diverses, dans un chaos culturel, social, traditionnel, religieux...

Un programme fédérateur : une Charte de territoire signée par 25 Chefs traditionnels en 2006

Rédigée en partenariat avec les Chefs traditionnels, cette charte inédite définit les enjeux et principes généraux du programme de la Route des Chefferie que chaque signataire s'engage à respecter.

La Route des Chefferies :

- place l'homme au cœur de son identité culturelle dans un esprit d'ouverture et de dialogue interculturel

- se matérialise par des outils participants à l'aménagement du territoire : Musée des Civilisations, Cases patrimoniales, Jardin des Civilisations

Un programme fédérateur : les Objectifs de la Route des Chefferies

- sensibiliser la population camerounaise à ses valeurs culturelles afin d'aboutir à une réappropriation de son patrimoine matériel et immatériel
- mettre en place un programme de sécurisation et d'inventaire du patrimoine
- organiser un réseau pour une démarche concertée sur le territoire
- répondre aux attentes de développement économique, rural et urbain des populations afin d'améliorer leurs conditions de vie
- innover par la création d'un pôle culturel inédit en Afrique noire

Un programme fédérateur : les enjeux de la Routes des Chefferies

- l'enjeu territorial : rayonner sur l'ensemble de la région
- l'enjeu culturel et identitaire : se réapproprier le patrimoine
- l'enjeu universitaire : élargir les champs de recherche
- l'enjeu touristique et économique : construire une attractivité
- l'enjeu de développement durable : création d'emploi et protection de l'environnement

Un programme fédérateur : le programme de la Route des Chefferies

- en termes de création et d'aménagement d'espaces culturels
 - o la construction du Musée des Civilisations sur les rives du lac
 - o l'aménagement d'un Jardin des Civilisations sur les rives du lac
 - o la création de Cases patrimoniales dans les chefferies partenaires

Un programme fédérateur

- en termes d'actions prévues entre 2007 et 2010 :
 - o la mise en réseau des chefferies
 - o l'édition de documents et supports de communication (exemple : le plan-guide culturel Route des Chefferies édité en novembre 2006)
 - o la mise en place d'actions culturelles et pédagogiques auprès des différents publics, plus particulièrement les jeunes
 - o l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel (5 inventaires réalisés en 2004 ; 7 nouveaux inventaires lancés en 2007)
 - o l'appui à la réalisation des Cases patrimoniales des chefferies partenaires
 - o des actions de formations des acteurs locaux (gestion et mode de fonctionnement d'un musée, conception et gestion de projets, technique de travail en équipe, développement de projets éducatifs, médiation culturelle...)

Le Musée des Civilisations présentera les civilisations des Hautes Terres de l'Ouest, du Cameroun et d'ailleurs :

- 1.200 m² d'exposition
- Plus de 300 objets
- Une vingtaine de diaporama vidéo
- Des décors contextuels
- Une expression architecturale par les symboles africains

Un centre d'interprétation sans collection propre

Le projet scientifique : le fil conducteur de l'exposition repose en priorité sur les civilisations du Cameroun et leur évolution dans le temps. Cette thématique sera présentée dans l'exposition :

- sous l'angle historique : les origines des civilisations du Cameroun, les migrations des peuples, leur installation sur le territoire, leur enchevêtrement actuel...
- sous l'angle ethnologique et sociologique : au travers de leurs créations architecturales et artistiques, leurs rites et croyances...

Synopsis de l'exposition (pour les premières années)

- 1^{ère} partie : l'art, l'architecture et les sociétés traditionnelles au Cameroun
 - o Le Sud Cameroun : les seigneurs de la Forêt
 - o Le Littoral : Les rois de l'océan
 - o Le Nord Cameroun : Cavalerie et architecture du sahel
- 2^{ème} partie : La Route des Chefferies
 - o Les premiers peuplements des Hautes Terres de l'Ouest
 - o L'art, l'architecture et les sociétés traditionnelles dans l'Ouest
 - o Le programme de la Route des Chefferies : zoom sur les chefferies et le jardin des civilisations
- 3^{ème} partie : Histoire et société
 - o Esclavage et traite négrière
 - o La colonisation

Etapes de mise en œuvre

- le programme architectural
- le programme scientifique
- le programme d'accueil des publics ; médiation culturelle ; un lieu de transmission et d'accessibilité culturelle
- communication ; promotion ; partenariats
- organisation du fonctionnement de l'ouverture

Calendrier de réalisation

Construction du bâtiment	Fin de l'action
1-Disponibilité du terrain	Réalisée
2-Plans, études	Réalisée
Avant projet sommaire	Réalisée
Validation de l'APS	Réalisée
Etudes techniques des fondations	Réalisée
Avant projet détaillé	Réalisée
DCE	Réalisée
Mise au point des marchés des travaux	Réalisée
3-Construction	
Lancement des travaux	Septembre 2007
Exposition	Fin de l'action
Recherche scientifique	En cours
Projet scientifique et culturel	En cours
Inventaires dans 7 chefferies	En cours
Constitution d'un comité pédagogique	En cours
Préparation de l'exposition :	
- scénographie	Décembre 2007
- Fabrication des panneaux, décors, supports audiovisuels	Avril 2008
- Lumières	2 nd trimestre 2008
- Installation des expositions	2 nd trimestre 2008
Fonctionnement	
Recrutement et formation du personnel	2 nd trimestre 2008
Réalisation des médias	
Promotions et communication	En permanence

Inauguration du Musée des Civilisations : 2^{ème} trimestre 2008

Les cases patrimoniales

Les objectifs :

- impulser un esprit, une pratique de préservation, de conservation, de restauration du patrimoine bamiléké
- Mettre en valeur le patrimoine existant au cœur des chefferies
- Créer un lien de type nouveau entre les chefferies et le Musée des Civilisations
- Protéger le patrimoine de la société face au pillage des œuvres et collections

Les différentes formes de partenariats avec les chefferies

- Inventaires du patrimoine : depuis avril 2007, inventaires dans les chefferies Foto, Bafang, Bafou, Bagam, Bandja, Bamendjou, Bapa
- Présentation des chefferies dans le Musée des Civilisations
- Appui à la réalisation d'un Centre de documentation sur la culture Bamiléké à la Chefferie Foto
- Appui à la réalisation de la Case patrimoniale de Bamendjou
- Renouvellement de l'exposition permanente du Musée de Bandjoun sur la thématique des forges
- Expérimentation d'une banque culturelle avec la chefferie Bangwa

Les intérêts de ces investissements pour les Chefferies

- Disposer d'un outil de promotion mettant en avant l'histoire, la mémoire et les valeurs symboliques du village
- Disposer d'un outil de protection du patrimoine par l'inventaire et la sécurisation des objets
- Générer de nouveaux revenus pour la chefferie par les visites, par l'organisation de manifestations, par l'accueil de groupes, par les ventes artisanales...
- Créer des emplois directs (emplois pour le musée en tant que tel) et indirects (artisanats, restauration, hébergement... lors de manifestations au sein de la chefferie par exemple)
- Développer la solidarité au sein du village par la réalisation d'une activité collective
- Contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine commun aux membres du village et en particulier les jeunes

Partenariat avec les chefferies

1. La contribution des partenaires nantais :
 - Expertise pour la muséographie, la scénographie, l'inventaire, la banque culturelle, le centre de documentation
 - Formation en gestion d'équipement culturel, guide touristique, conservation des collections
 - Organisation : suivi de mise en œuvre des projets
2. La contribution des chefferies :
 - Apporter le local (réhabilitation ou construction)
 - Recruter du personnel et entretien de leur structure
 - Assurer le fonctionnement de leur équipement culturel

Le Jardin des civilisations

Le Jardin des Civilisations sera une continuité du Musée des Civilisations tous deux situés sur les rives du lac municipal de Dschang.

Au-delà de l'aspect « jardin », cet aménagement paysager et ornemental tentera de percer les mystères des civilisations camerounaises dans l'espace, la nature et le temps.

Ses objectifs :

- Donner une identité culturelle à ce lieu
- Transcrire quelques fondements socioculturels, la cosmogonie et la cosmologie des civilisations à travers la nature
- Reconquérir les abords directs du lac
- Eviter une densification du bâti aux abords du lac

Pilotage :

Le travail de réflexion qui a abouti à ce projet a été réalisé dans le cadre de : la coopération décentralisée entre les villes de Nantes et de Dschang, en association avec l'association pour le Développement du Centre des Civilisations (Dschang), l'association Pays de la Loire Cameroun (Nantes) et AUGEA International (Nantes).

La mise en œuvre :



Légende :

OTD : Office de Tourisme de Dschang
OTNM : Office de Tourisme de Nantes Métropole
ASNAUD : Association des Sports nautiques de Dschang
ZAMC : Association des Amis du Musée
AFVP : Association Française des Volontaires du Progrès
ADECC : Association pour le Développement du Centre des Civilisations
APLC : Association Pays de la Loire Cameroun
AUGEA : Architecte – Urbaniste – Groupe d'Etudes et d'Aménagement
GIE Granlac : Groupement d'intérêt économique Granlac

La mise en œuvre

Constitution d'une équipe pluridisciplinaire franco-camerounaise : composée d'universitaires, de sociologues, d'historiens, d'architectes, de géographes aménageurs, de scénographes, de conservateurs, de gestionnaires en développement culturel...

Cette équipe est issue du groupement AUGEA/APLC/ADECC

AUGEA International : coordination générale, programmation, architecture, muséographie, scénographie, développement/recherche de partenaires

ADECC : inventaires du patrimoine, recherche scientifique, actions pédagogiques, gestionnaire du Musée des Civilisations

APLC : gestion financière et administrative du programme, recherche de financements, assistant de production des outils culturels et à la gestion du Musée

Avec l'expertise de :

Bertrand GUILLET, **Conservateur en chef** et directeur adjoint du Musée d'histoire de Nantes situé dans le château des ducs de Bretagne

Ariane SALMET, **Directrice des publics** à la Direction du Développement des Affaires Internationales

Christiane RICARD, **Documentaliste**, résidente à Douala

Autres intervenants :

- Les partenaires locaux avec qui la Route des Chefferies est réalisée sont :
- Les chefferies traditionnelles : témoins de la culture Bamiléké
- Le GIE Granlac mandaté par la ville de Dschang pour gérer l'aménagement du site du lac et la construction du Musée
- L'Université de Dschang pour les recherches scientifiques
- L'Office de Tourisme de Dschang pour la promotion touristique

La 2AMC (Associations des Amis du Musée des Civilisations) créée en février 2007 par des Camerounais et des Français résidents à Douala, Yaoundé et Nantes a pour objectif de rechercher des dons en nature, des dons en espèces ou des prêts pour la réalisation du Musée des Civilisations, la communication sur la Route des Chefferies et l'enrichissement des collections et des équipements.

Les financements

Une part des apports financiers proviennent :

- de la ville de Nantes
- de la ville de Dschang
- du Conseil Régional des pays de La Loire
- de la Communauté urbaine de Nantes
- et du Ministère des Affaires étrangères français

La recherche de partenariats et de mécénat s'effectue également auprès :

- des entreprises françaises basées au Cameroun
- des entreprises camerounaises
- la communauté Bamiléké et leurs amis
- les institutions camerounaises

La recherche de partenariats et de mécénat est réalisée par :

- la ville de Dschang
- la 2AMC
- AUGEA
- et l'APLC

Les partenaires

Les partenaires au Cameroun et en Afrique :

- le Ministère de la Culture camerounais
- l'Université de Dschang
- l'ONG West Africain Museum Program au Sénégal
- le GIE Granlan
- les chefferies partenaires
- l'Ecole du Patrimoine Africain à Porto-Novo au Bénin

Les partenaires en France :

- le Ministère des Affaires étrangères
- la Région des Pays de la Loire
- Le Ministère de la Culture
- Le Conseil Général de Loire-Atlantique
- Le Musée d'histoire de Nantes-Château des Ducs
- Le Musée du Quai Branly à Paris
- Les Anneaux de la Mémoire

Les Chefferies signataires de la Charte et partenaires de ce programme sont, à ce jour, Bagam, Foto, Bangoua, Bazou, Bafang, Banka, Banja, Bafou, Fontsa-Toula, Baleveng, Bamendjida, Bafoussam, Bapa, Bham, Bandjou, Bandeng, Baleng, Bamessingué, Foréké, Bamendjou, Baboaté, Fossong-Wetcheng, Banfelouk, Fombap.

Le Cambodge est un pays exceptionnel grâce aux splendeurs de l'architecture de son ancienne capitale, Angkor ; qui a récemment été inscrite sur la liste du patrimoine mondial. Ce glorieux passé d'un empire rayonnant sur une grande partie de l'Asie du Sud-Est continentale est la fierté et le ciment d'une nation que les guerres régionales et fratricides récentes n'ont pas épargnée. Il en est le symbole et l'emblème qui illustre son drapeau. Et si Angkor doit être protégé au nom de son passé, Phnom Penh doit l'être au nom de son futur :

Phnom Penh est en effet la capitale moderne, aujourd'hui unique porte d'entrée dans le pays ; elle en est nécessairement sa vitrine, avant de pouvoir accéder à Angkor : Or Phnom Penh a tous les atouts pour réussir une modernisation harmonieuse, respectueuse de son histoire et de son site. Encore faut-il qu'elle prenne conscience de ses richesses, de leur valeur propre mais aussi de leur valeur relative pour le développement de l'Asie du Sud-Est. De plus, il faut comprendre que ce patrimoine est sensible et fragile.

Phnom Penh peut tout d'abord s'enorgueillir de son site. Son positionnement dans l'axe des quatre bras que forment le Mékong, le Tonlé Sap et le Bassac lui confère une géométrie originale qui lui impose des contraintes dont elle doit être respectueuse. La ville qui offre à tous un balcon sur l'eau-ensemble de promenades, jardins et espaces publics, lieux symboliques de cérémonies, fêtes et rituels doit maîtriser ce rapport au fleuve que de nombreuses villes ont ignoré longtemps avant d'en redécouvrir le sens.

A Phnom Penh, plus qu'ailleurs, un aménagement maîtrisé doit respecter le site, la qualité des aménagements urbains et des espaces publics. Mais ce rapport intime que la ville entretient avec l'eau est encore présent à bien d'autres endroits : *beng*, lacs et canaux doivent permettre de créer un environnement où le bâti se développe en harmonie avec la nature. C'est la grande leçon de l'architecture khmère de savoir intégrer l'eau et la végétation à la ville.

Phnom Penh est en effet remarquable pour l'environnement végétal qui ombrage ses avenues et sert d'écrin à ses bâtiments. Une grande vigilance est toutefois nécessaire pour imposer le respect des plantations existantes et poursuivre la tradition qui avait su faire de la ville un vrai jardin botanique :

Dans ce domaine encore, Phnom Penh doit savoir préserver son patrimoine. Mais c'est aussi à son patrimoine architectural que Phnom Penh doit sa réputation. Les qualités architecturales s'expriment là à deux échelles : celle de l'architecture urbaine d'une part, celle des bâtiments d'autre part. Le développement de la ville s'est opéré par conquêtes successives de territoires inondables, par remblai, ou par mise hors d'eau grâce au pompage de périphétres cernés par une digue. Ces grandes opérations urbanistiques ont été menées avec le souci de composer, selon les meilleures traditions de l'art urbain, de nouveaux quartiers autour de grands équipements publics.

Il en fut ainsi pour la première ville moderne, autour du Phnom, montagne sacrée aménagée, selon le mythe d'origine de la ville au XIV^e siècle, pour abriter les bouddhas découverts par la dame Penh. C'est aussi le cas du Palais royal qui structure les quartiers des bords du fleuve. Dans les années trente, ce fut le rôle assigné au marché central de régler l'aménagement du nouveau quartier commerçant. Dans les années soixante, c'est le stade olympique et ses nombreux équipements qui reprendront ce même rôle. Cette démarche urbanistique, volontaire et maîtrisée sur une longue durée, a permis le développement harmonieux d'un ensemble urbain excluant le laisser-faire débridé d'un urbanisme exclusivement guidé par des projets ponctuels et dévoreur inconsidéré de l'espace libre.

Les conditions difficiles qu'ont connues, ces dernières décennies, les grandes villes du Vietnam, du Laos ou du Cambodge leur offrent aujourd'hui la possibilité d'entreprendre leur modernisation de façon réfléchie, en essayant d'éviter les erreurs des capitales voisines.

Phnom Penh a, d'autre part, le privilège unique de ne pas avoir été défigurée par la prolifération de grands ensembles que l'industrie lourde de la construction a véhiculé d'ouest en est et du nord au sud, sur des modèles chinois. Seuls quelques prototypes, parfois dignes d'un grand intérêt, avaient été édifiés, comme au Front du Bassac. Faute d'une politique du patrimoine établie, ceux-ci ont été récemment meurtris par une réhabilitation irrespectueuse, encore inachevée.



Villa en bois des années 1920 et villa 1950 dans le quartier du Phnom

Sur le plan architectural, Phnom Penh apparaît toujours comme une ville homogène, à l'échelle humaine, où le tissu ordinaire est constitué de compartiments denses et de villas dans des quartiers arborés. Mais ce tissu est sensible et son équilibre est fragile. Aussi faut-il y prendre garde et savoir protéger, quand il en est encore temps, non seulement les monuments prestigieux, mais aussi le tissu ordinaire qui constitue l'essence de la ville. Les transformations sont insidieuses, réalisées au cas par cas, chacune sur une emprise limitée, mais elles changent inéluctablement le visage de la ville, et lorsque la prise de conscience survient, il est parfois trop tard. C'est ce que Phnom Penh doit s'attacher à éviter.

Une étude sur le patrimoine de la Ville de Phnom Penh menée entre 1994-1996 par le Ministère de la Culture Française et l'Atelier Parisien d'Urbanisme, ce projet s'inscrit dans une démarche globale de reconstitution des documents d'urbanisme de la ville et de formation d'une équipe technique à même de prévoir le développement de la Ville et de proposer des projets d'aménagement.

Depuis 1992 la reprise rapide du mouvement immobilier et les tensions spéculatives ont entraîné une densification plus ou moins désordonnée, en l'absence de règles concernant les constructions ou les démolitions.

Des risques existent donc pour la qualité des paysages, des sites et des édifices qui font le caractère de Phnom Penh. L'identification et l'évaluation de ce patrimoine constituaient des préalables nécessaires à sa préservation.

Au Cambodge, hors la région d'Angkor le patrimoine architectural et historique, qu'il soit Angkorien ou non, est délaissé. Mais, le patrimoine non-angkorien est en réel danger de disparition du fait de sa non-reconnaissance : patrimoine urbain.

Pourtant la loi en 1996 sur la Protection du Patrimoine Culturel est complète et couvre tous les champs du patrimoine historique. Les sous décrets d'application ont presque tous été adoptés. Mais la difficile mise en œuvre de la réglementation et une trop obscure répartition des compétences entre les différentes institutions concernées (ministères, autorités locales...) fait obstacle à une gestion efficace du patrimoine.

La sensibilisation des populations et des autorités locales au patrimoine est un volet indispensable à la réussite d'une politique de protection efficace : cette sensibilisation passe bien sûr par la reconnaissance légale, mais aussi par l'exemple. Une opération réussie utilisée comme exemple renouvelable a plus d'impact que n'importe quelle campagne d'information ou de sensibilisation.

Atelier 2 :

**Mobiliser les acteurs locaux, nationaux et les partenaires
au développement pour la réussite des projets de patrimoine**

M. Hugues MARTIN

Premier adjoint au Maire de Bordeaux (France)

Vice-Président de la Communauté urbaine

**BORDEAUX : candidature au patrimoine mondial Unesco
Un projet, des actions et des hommes**

**Bordeaux port de la lune :
Patrimoine Mondial de l'UNESCO**

Le 28 juin 2007, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a inscrit Bordeaux, Port de la Lune, sur la liste du Patrimoine mondial au titre d'Ensemble urbain exceptionnel. La distinction de ce vaste périmètre de 1.810 hectares est une première. La commission du Patrimoine mondial de l'Unesco n'avait encore jamais honoré un ensemble urbain de cette ampleur.

L'entrée de Bordeaux sur la prestigieuse liste du Patrimoine mondial, aux côtés de plus de 800 sites à travers le monde, distingués pour leur « valeur universelle exceptionnelle », est le fruit d'un travail entamé en 2003 par la ville, en concertation avec les partenaires locaux, l'Etat et les différentes instances nationales et internationales.

Etre inscrit au patrimoine Mondial de l'Unesco n'implique aucune obligation autre que celles imposées par les règlements d'urbanismes et n'apporte aucun financement direct à la préservation ou à la valorisation des biens concernés. Toutefois, Bordeaux devra répondre aux exigences de l'Unesco en terme de préservation et de transmission aux générations futures de toutes les composantes de l'identité bordelaise : un patrimoine architectural et immatériel exceptionnel.

L'expérience de gestion participative de la Mission Culturelle de Tombouctou

Introduction et objectifs

Le Ministère Malien chargé de la Culture a mis en place suivant le Décret 93-203 / P-R.M. en date du 11 juin 1993 **la Mission Culturelle de Tombouctou** qui est une structure légère dont le rôle fondamental est d'assurer en collaboration avec les structures communautaires (chefs religieux, corporation des maçons) la préservation et la mise en valeur des sites. Bien que leur construction ait été réalisée avec des matériaux fragiles et périssables (terre, pierre calcaire, palmier doum), les trois Mosquées de Tombouctou, jadis foyers de peuplement et noyaux des premiers quartiers universitaires de la cité ont pu résister aux diverses agressions (intempéries, cycle d'humidification, séchage, action de l'homme) grâce à une conception architecturale adaptée mais aussi à l'effort conjugué des nantis et au savoir et savoir-faire traditionnel des maçons qui ont contribué tant à l'entretien technique que culturel de ces joyaux.

Depuis sa création, la Mission Culturelle de Tombouctou s'est assignée trois objectifs principaux, à savoir : créer puis entretenir des contacts réguliers avec les autres structures communautaires traditionnelles, communale, locale et techniques en charge du Patrimoine : comités de gestion des Mosquées, corporation des Maçons, commissions communale, locale et régionale de Sauvegarde du Patrimoine, définir puis matérialiser l'aire d'extension de la Médina et des sites protégés. Une étude collégiale menée avec le Centre Ahmed Baba, la Direction Régionale des Sports, des Arts et de la Culture, le Musée Municipal de Tombouctou a permis d'aboutir à la détermination du Réseau Touristique de Tombouctou .

Ainsi, en application des termes du Décret 92-245 délimitant l'ancienne ville, une vingtaine de panneaux ont été confectionnées puis implantées pour d'une part, préciser les limites du tissu ancien et d'autre part, identifier les composantes du Réseau Touristique ; Un Panneau central installé en face de la Mosquée de Djingareyberre donne une large vue des limites de la Médina et localise les sites protégés à savoir ceux du Patrimoine National et Mondial.

Envisager puis mettre en œuvre une stratégie d'animation, d'information et de sensibilisation portant sur les composantes du Patrimoine Culturel comme suit :

I. Patrimoine Culturel Tangible

Les actions de sensibilisation et d'information entamées avec les structures en charge du Patrimoine Architectural continuent d'être menées à différents niveaux et sous plusieurs formes

1.1. Rencontres : tenue d'une série de rencontres avec les structures Communautaires (comités de gestion des Mosquées, corporation des Maçons), Municipale et locale en charge du Patrimoine pour, d'une part, mieux faire connaître notre Patrimoine Culturel, et d'autre part, acquérir l'adhésion massive des populations locales et des élus autour des objectifs assignés à la Mission Culturelle. Un de nos objectifs étant de renforcer les capacités des structures Communautaires, Municipale, et locale, de larges informations relatives à la Convention de 1972 de l'UNESCO leur sont fournies et des formations périodiques leur sont dispensées: Ex : le Séminaire de formation des Maçons organisé en collaboration avec Craterre et ce en prélude aux chantiers Pilotes de Conservation des Mosquées de Djingareyberre, Sankoré et Sidi Yahia en 1998(2)

D'une manière générale, le volet sensibilisation, substrat de notre stratégie de Sauvegarde du Patrimoine reçoit un écho favorable auprès de nos collaborateurs en charge du Patrimoine. Ainsi de nos jours les différents Comités de gestion des trois Mosquées sites du Patrimoine Mondial ainsi que la Corporation des Maçons sont fusionnés au sein d'une Association dénommée Yerkoy Hou Yerkoy Bania.

En plus des travaux saisonniers qu'elle organise, elle s'est vue confiée la réalisation des travaux d'urgence de restauration des trois Mosquées : Djingarey-Ber, Sankoré, Sidi Yahia, édictée par les résultats de l'étude intitulée Plan de Revitalisation et de Sauvegarde de Tombouctou. (3)

Suivant une méthode participative, l'Association en collaboration avec les services techniques et la Mairie, procède au diagnostic de l'état des lieux, dégage les priorités pour le plan d'intervention, puis procède à la mise en œuvre dudit plan.

Aussi, des efforts complémentaires de mise en valeur sont entrepris : Améliorer l'état des sites, respecter puis valoriser toutes les traditions vivantes liées à la vie du site. Le Dialogue dynamique entamé avec les autres parties prenantes a permis de redéfinir les rôles et responsabilités entre acteurs intervenants sur les sites : servies techniques, élus, chefs coutumiers, imams, maçons etc...

1.2 Les travaux d'entretien des Mosquées : La Mission Culturelle soutient les travaux d'entretien des Mosquées pour leur double importance technique (maintenir le site dans un état de conservation satisfaisant tout en minimisant les risques de dégradation) et culturelle (toute la tradition vivante liée au travail de la Mosquée ; Consolidation de pratiques traditionnelles telle que l'organisation du Dîner chez le Patriarche des Maçons, mise à disposition de tabac et cola, renforcement de liens entre personnes du même groupe d'âge etc.).

Au cours de ces travaux, l'animation culturelle se fait suivant trois étapes :

- Réunion avec les responsables des Mosquées : échanges autour de la collecte des matériaux, de l'organisation du travail et du choix de la date pour les travaux.
- Des annonces sont ensuite faites à la mosquée et à la radio pour informer la communauté sur la date d'entretien de la mosquée, sur la nécessité d'attirer l'attention des uns et des autres sur des dangers ou aspects négatifs que peuvent engendrer ces travaux : mauvaise gestion du banco, éviter que le maximum de travailleurs se retrouvent sur le toit de la mosquée au risque de casser des roniers.
- Aussi, une sensibilisation est faite en faveur des enfants pour ne pas s'attaquer aux occupants du marché et à leur bien
- Mise en œuvre et suivi des travaux : Des crieurs publics s'activent pour encourager les travailleurs à s'organiser. La matinée est essentiellement consacrée au crépissage de la mosquée et l'après midi réservée à la réfection du minaret par quatre maçons choisis au sein des familles ancestrales de la corporation. La fin des travaux est clôturée par la Fatiha de l'Imam et le soir un dîner est organisé chez le Patriarche des maçons.

1.3. Animation Culturelle dans les Radios de proximité : En collaboration avec le Maire de la Commune de Tombouctou et les partenaires techniques, des débats périodiques sont organisés sur le Projet de Développement Urbain et de Décentralisation. Pour une information fiable des populations locales sur l'état d'avancement dudit projet, une structure pluridisciplinaire comprenant les bénéficiaires, les partenaires techniques et financiers se retrouvent mensuellement suivant un plan de communication détaillé autour des projets en cours de réalisation.

De concert avec le Club UNESCO du lycée Mahamane Alassane Haïdara, et l'Opération lecture Publique, des thèmes relatifs à la localisation des sites du Patrimoine Mondial, aux effets du classement sont proposés puis développés à des enfants de Huit à Douze ans. Ces derniers serviront à véhiculer le message dans leurs familles respectives.

1.4 Animation autour du réseau touristique : Le réseau touristique étant composé de sites du Patrimoine National (maisons des explorateurs) et Mondial (mosquée), l'animation offerte par la Mission Culturelle est multiforme :

- les Détenteurs ou Propriétaires de Maisons des Explorateurs : Gordon Laing, René Caillié, Heinrich Barth, Oscar Lenz, D.W.Berk. Pour asséoir un cadre de concertation ceux-ci sont contactés par le biais de la Mairie à travers les chefs de quartiers et sont informés sur les effets du classement. Ils sont également consultés pour la réalisation du projet de sauvegarde et de revitalisation de la Médina et celui de la stratégie d'assainissement de la ville. Parmi eux, certains ont vite compris le bien fondé d'appartenir au Patrimoine National et d'être une des composantes du réseau touristique : ex la famille Haïdara, propriétaire de la maison Heinrich Barth accepta d'aménager un espace « Musée » réservé aux visiteurs. Restauré grâce au soutien de la coopération Allemande ce Musée privé qui comprend des manuscrits et objet d'arts ainsi que des documents sur la vie de Barth a une gestion autonome. Avec les responsables des mosquées l'animation se fait sous forme de :
 - o distribution gratuite de supports promotionnels : confection de dépliant et visite guidée souvent réalisée en collaboration avec l'Imam de la mosquée
 - o réalisation de films documentaires avec les chaînes de télévision autorisées et autres institutions.

1.5. Cadre de concertation avec la Municipalité de Tombouctou : Dans le cadre de faire bénéficier les sites Historiques de Tombouctou des retombées du Tourisme et suite à des concertations entre la Mairie, les responsables locaux des sites, et les services techniques, il a été introduit une forme d'organisation originale qui consiste en la vente de Tickets pour visiteurs. Ainsi une taxe globale de 5000 Fcfa a été instituée par visiteur par le Conseil Municipal de Tombouctou. Seuls les sites qui acceptent de recevoir les visiteurs bénéficient des revenus générés par cette taxe. Le second avantage de cette réglementation consiste à réduire le paiement d'une multitude de taxes et billets d'entrée le long du Réseau Touristique. La Municipalité de Tombouctou qui prend en charge les factures d'eau et d'électricité des Mosquées sites du Patrimoine Mondial et participe à leur assainissement, gère également ledit fonds en collaboration avec les Responsables des sites ouverts aux visiteurs.

II. Projets de restauration et problématiques de Conservation

2.1. Les projets en cours : La Mission Culturelle développe une série de projets de conservation et de restauration des sites classés ainsi que de leur environnement. Parmi ceux ci l'on peut citer **le volet culturel du Projet de Développement Urbain et de Décentralisation** qui envisage une série d'actions centrées autour de :

- la sauvegarde du tissu ancien de Tombouctou : étude de revitalisation de la vieille ville phase I et II
- la valorisation des éléments culturels : Mosquées, maisons d'érudits, maisons d'explorateurs, places historiques
- la réhabilitation des Cimetières et de Mausolées
- l'aménagement des Circuits et des bases touristiques
- le plan stratégique d'assainissement de la ville de Tombouctou, étude réalisée et mise en œuvre du projet en cours

Le Projet des travaux d'urgence initié avec le Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco suite aux pluies diluviales d'aout 2003

Le Projet pilote de réhabilitation d'une portion urbaine de Tombouctou en collaboration avec le Ministère italien des Affaires étrangères.

Toutefois une concertation des différents intervenants, partenaires et acteurs s'impose pour lancer les bases d'une réflexion globale consensuelle pour une gestion concertée et durable du patrimoine culturel immobilier de Tombouctou. En la matière nous pensons que la tenue d'un colloque international autour des différents projets sur Tombouctou pourrait constituer un tremplin et un espace de dialogue à la dynamique engagée entre Partenaires techniques, population locale, élus, partenaires financiers et autres acteurs.

2 .2. Problématiques de la conservation : les sites de Tombouctou sont confrontés à d'énormes contraintes liées à l'environnement socio –économique et même physique ; Parmi celles-ci l'on peut citer :

- **La dégradation du bâti** due à l'humidité par stagnation de l'eau à la base des murs. Ce phénomène est dangereux pour la stabilité de la structure des architectures en terre de la ville à cause de l'absence d'un système de drainage. La mise en œuvre du plan stratégique d'assainissement pourra servir de solution.
- **L'ensablement des rues et des sites** dû à l'avancée du désert mais aussi à un phénomène social qui consiste à remplacer le sable fin à l'intérieur des maisons la veille des grandes fêtes ; le sable dégagé de la maison est déposé sur la devanture des lieux, ce qui contribue fortement à favoriser l'ensablement.
- Ce phénomène d'ensablement est particulièrement perceptible au niveau de la mosquée de Sankoré où une porte sur le côté ouest n'est visible que sur environ 30 m, le reste étant enfoui dans le sol. Aussi, autour du même site les travaux d'urgence organisés en 2001 ont permis de localiser le niveau de la toiture de cette mosquée en 1952. De nos jours l'on note une différence d'un mètre entre le toit actuel et celui de 1952, et l'on peut évaluer l'avancée du desert à environ 20 cm par an. Pour ces différentes raisons le projet d'urgence envisage d'entreprendre les actions suivantes :
 - o Désensablement de la mosquée et de ses environs en tant qu'action prioritaire à mener sur cette mosquée.
 - o Création d'une plateforme de base en pierre alhor environnant la mosquée qui contribuera à donner une nouvelle visibilité au Monument protégé.
 - o Prévision d'une aire tampon de protection contre l'ensablement et les nuisances dues au trafic automobile à proximité de la mosquée.

- Le maintien de l'authenticité du site : utiliser des matériaux locaux de qualité pour garantir la durabilité (banco de koriomé, stabilisé avec de la poudre de baobab, dommiers ou tchaway , boundou comme rôniers). Le maintien de cette authenticité passe aussi par le renforcement des capacités humaines par la valorisation du savoir-faire et du savoir-faire traditionnel du maçon, et par la création d'une école pour les métiers. Il s'agit de faire en sorte que ces mosquées qui sont des biens culturels de l'humanité puissent bénéficier des apports de la Technologie Moderne tout en préservant leur originalité architecturale. En conséquence dans l'amélioration de cette œuvre culturelle traditionnelle l'on doit toujours chercher à maintenir un équilibre entre le Droit au développement et le Devoir de reconnaissance du passé et de sa transmission aux générations futures.

III. Comment Concilier Patrimoine culturel et activités touristiques

Un autre défit majeur qui consiste à entretenir la Poule aux œufs d'or à savoir le patrimoine culturel immobilier seul gage de Tombouctou ville des trois cent trente trois saints.

- **Renforcement des capacités des acteurs stratégiques du secteur**: Le Tourisme qui se pratique à Tombouctou étant un tourisme culturel centré sur l'homme, les manuscrits (chargé de guider, d'animer, d'encadrer et de restaurer) et les sites culturels, la future réorganisation du secteur pourra s'étendre sur :
 - o **Le renforcement de l'administration du tourisme** : la désorganisation du tourisme dans la ville Mystérieuse de Tombouctou relève en majeure partie de l'absence notoire d'agents professionnels de ce secteur qui est pratiquement animé par des techniciens, des hôteliers et des jeunes guides peu qualifiés en la matière. Ceci aboutit souvent à de mauvaises prestations de service qui peuvent conduire à ternir l'image de marque et le potentiel touristique de la ville si **on part du fait que le guide est le premier qui reçoit et le dernier à qui le visiteur dit « au revoir »** ; Pour cette raison fondamentale, le guide et les autres acteurs du tourisme que sont les gestionnaires de sites, hôteliers, transporteurs, agences de voyage, artisans etc doivent disposer d'un niveau professionnel qualifié pour jouer pleinement leur rôle d'interface, d'encadreur et de formateur afin d'offrir des prestations de qualité. En la matière les modules de formation entamés par le Bureau Régional du tourisme et la Mission Culturelle de Tombouctou doivent être renforcés et pérennisés.
- **L'organisation des acteurs du tourisme en groupements ou syndicats d'initiative ou en associations** : corporations de métiers, guides, antiquaires, comité de gestion des mosquées, des maisons d'explorateurs et des mausolées ;
- **La diversification du produit touristique et des circuits (le chemin de l'encre)** : à des domaines de l'écotourisme tels le label Sahara ou désert, le fleuve Niger, les éléphants du gourma, la zone lacustre du faguibine. En effet le désert et le Gourma offrent des ensembles géographiques dont le patrimoine archéologique, préhistorique, architectural, ethnologique et naturel sont des plus riches et des plus variés de la planète. Aussi, ce genre de tourisme permettra d'alléger les encombrements et charges humaines autour des sites de la médina et contribuera à prolonger le séjour des touristes ;
- **La réglementation de la gestion des frais de visite** : l'approche consiste à réglementer les visites des sites pour que les retombées du tourisme puissent convenablement participer à la conservation des sites et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales ;
- **L'initiation d'une semaine touristique intitulée " A la découverte de Tombouctou"** pour déclencher le flux touristique en faveur de Tombouctou.
- Mettre en valeur les danses traditionnelles et les intégrer au circuit touristique pour mieux retenir le touriste et faire profiter les populations des retombées du tourisme ;
- Assurer une meilleure implication des populations locales dans le secteur touristique : associations locales mieux structurées et pouvant bénéficier de la redistribution des bénéfices issus du tourisme ;
 - o Multiplier les associations culturelles oeuvrant pour la préservation, la restauration, la conservation des manuscrits, des sites, monuments, et des constructions anciennes en péril ;
 - o Envisager le logement chez l'habitant : ex la **Maison du Patrimoine Essayoutti de Tombouctou** réalisée dans le cadre du projet le SAHARA des peuples et des Cultures en collaboration avec le Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco.
 - o **L'aménagement des bibliothèques de manuscrits, des sites et des espaces existants** : en offrant aux touristes des aires convenables de lecture, d'exposition dans les différents sites, des espaces culturels traditionnels pour mieux faire connaître le patrimoine écrit, vestimentaire et l'art culinaire de Tombouctou et aider à instaurer un tourisme culturel durable au sein duquel les communautés locales seront intégrées et pourraient bénéficier des retombées de ce tourisme.
 - o **L'identification, l'inventaire et la valorisation des sites historiques** : élaboration de la carte culturelle des différentes communes de la région,

- **Le désenclavement intérieur et extérieur de la région de Tombouctou,**
- **La mise en place d'un fonds spécial en faveur des sites du patrimoine culturel architectural et des manuscrits** substrat du tourisme et qui malheureusement sont dans un état de dégradation avancé ; faire en sorte que **la poule aux oeufs d'or** puisse survivre et résister aux aléas climatiques et à l'action de l'homme.
- **Des actions de promotion,** des séminaires, des documentaires et des expositions artisanales soutenues par des aires culturelles inspirées des danses du terroir serviront à drainer des touristes. L'élaboration de sites web déjà disponible et la multiplication de C.D. sur le patrimoine de Tombouctou sont aussi pour partie intégrante utilisés pour asseoir un plan de marketing à la hauteur du rayonnement intellectuel et culturel de Tombouctou.
- Prévoir la construction puis l'équipement de **deux types de maisons :**
 - o **Une maison culturelle ou maison d'accueil** où les visiteurs ont la possibilité de procéder à une visite virtuelle des sites culturels fragiles avant d'y accéder.
 - o **Une maison de l'image** : où seront représentés les mystères de Tombouctou sous forme de sons et de lumière. Dans les deux maisons des séances d'orientation, de projections de diapositives et de films documentaires sur Tombouctou peuvent être envisagés.
- Dynamiser la vie culturelle : faire revivre les écoles coraniques, les ateliers de broderie traditionnelle et les bibliothèques privées de manuscrit, les places historiques...
- Diligenter la mise en œuvre du projet relatif à la revitalisation et à la restauration de la vieille ville car elle vise l'essentiel de la vie culturelle et cultuelle.

Restaurer le patrimoine urbain : l'expérience de l'AFD

1. L'AFD, catalyseur de développement

Finalité : catalyseur du développement

- un nouveau paradigme pour l'AFD
 - o le levier des financements : diversité des outils
 - o capitalisation et influence sur les politiques publiques

<i>Objectifs</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Instruments</i>
- Inégalités – ODM - Croissance - Biens publics globaux	Partenaires multiples (publics et privés)	Multiples sources de financement

Nos mandats et nos secteurs

- Nos engagements pour l'aide française
 - o 40 % soutien de la croissance économique
 - o 40 % lutte contre la pauvreté et les inégalités
 - o 40 % protection des biens communs de l'humanité
- Sept secteurs d'intervention
 - o secteur productif
 - o santé / Sida
 - o infrastructures
 - o environnement
 - o éducation
 - o Eau et assainissement
 - o Agriculture et sécurité alimentaire

2. L'axe « patrimoine et développement »

Diversifier partenaires et objectifs

- Gamme complète de financements
 - o Offre diversifiée intégrant financements, renforcement des capacités et conseil
- A destination des acteurs montants
 - o Collectivités locales
 - o Appui au secteur privé
 - o Organisations non gouvernementales et fondations
- L'intérêt stratégique des infrastructures pour la croissance
 - o Gestion urbaine, décentralisation et financement des collectivités locales
 - o Lutte contre la pauvreté, contre l'habitat insalubre, desserte en services essentiels
 - o Productivité et attractivité de la ville

L'axe « patrimoine et développement »

- un thème longtemps méconnu
 - o la notion de « patrimoine urbain », une notion récente
 - o le secteur urbain délaissé par les bailleurs dans les années passées
- le patrimoine un « moteur » économique
 - o au-delà du discours « patrimoine, beauté, culture », une problématique développement économique
 - o à la fois comme une ressource et une activité...
 - o non délocalisable, mais une compétition exacerbée entre territoires, entre villes
- dont les effets sont à optimiser
 - o pas seulement des recettes en devises
 - o mais des besoins d'analyse économique et de gestion
 - o risque de retombées économiques, environnementales et sociales négatives

Optimiser les retombées

- Pas de corrélation entre fréquentation touristique et retombées économiques
 - o Où vont les touristes ? Que dépensent-ils ? Où dépensent-ils ?
 - o Que coûtent-ils : eau, assainissement, énergie, routes, parkings, destructions et maintenances
 - o Mise en balance des effets négatifs de la fréquentation (physiques et sociaux)
- Patrimoine et inégalités économiques
 - o Impacts sociaux négatifs : maladies transmissibles, déscolarisation
 - o Infrastructures et services de bases, un transfert de richesse pour les pauvres
- Patrimoine et développement durable
 - o Impacts environnementaux négatifs : pollutions, encombrements, épuisement des services de base
 - o Fracture entre patrimoine classé et tissus urbains anciens

3. Quelques exemples de programmes

Angkor / Siem Reap (Cambodge)

- Un attachement français au plan international
 - o Nouvelle ruée vers le tourisme (pression touristique, pression foncière)
 - o Risque des inondations
- Quatre financements AFD 1994, 1996, 2001, 2005
 - o Schéma directeur d'assainissement et de drainage
 - o Réalisation de 27 km d'ouvrages de drainage et de voiries
 - o Appui à MOA et formation (province et district de Siem Reap)
 - o Appui à la gestion Apsara
- 2003 : engagement du CIC pour le développement durable
 - o Partenariat bailleurs, Unesco et EFEO
 - o Cofinancements JICA et BAsD (électricité, eau, assainissement)

Luang Prabang (Laos)

- Partenariat Chinon – Unesco – AFD (5 M€)
 - o Plan de sauvegarde et de mise en valeur
 - o Rénovation venelles et assainissement
 - o Restauration des bâtisses anciennes
- Mise en place d'une maison du patrimoine
 - o Gestion patrimoine et tourisme
 - o Protection des zones humides
 - o Application du plan sauvegarde
- Créations d'activités économiques
 - o Promotion des entreprises de bâtiments
 - o Formation des corps de métiers

Valorisation du patrimoine culturel de cinq villes du Liban

- 5 villes (Baalbek, Byblos, Saïda, Tripoli, Tyr)
- Cofinancement Banque mondiale
- AFD : Tripoli et Tyr (12 M€)
- Patrimoine et développement urbain
 - o Infrastructures urbaines (voies de contournement, stationnements...)
 - o Valorisation des activités artisanales
 - o Réseaux d'assainissement

Réhabilitation du Pont Long Bien (Vietnam)

- Accompagnement de la municipalité de Hanoi pour concilier
 - o Dimension patrimoniale et historique
 - o Besoins économiques de moyen terme (intensification de la circulation entre les rives)
 - o Restauration du trafic fluvial
- Partenariat « français pour
 - o Missions d'expertise technique sur financement AFD
 - o Financement de la préfaisabilité sur protocole financier
 - o Engagement à financer le projet (AFD pour 40 M€, DGTPE pour 20 M€)

Mais aussi Saint-Louis du Sénégal...

Convention France UNESCO pour le patrimoine

1. Un « réseau » particulier

Accord entre l'UNESCO et le gouvernement français :

- Signé en 1999
- Cogéré par les deux institutions
- Partenaires français : 3 ministères, l'Agence Française de Développement, l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, les collectivités territoriales
- UNESCO : Centre du patrimoine mondial
- Contribution à 100 opérations dans 50 pays

2. L'enjeu du patrimoine

- Le patrimoine est un bien collectif qui raconte l'histoire d'un peuple, d'une communauté.
- Il se manifeste dans tous les registres de la vie : événements majeurs ou actes ordinaires.
- Sa sauvegarde ne peut dépendre des seuls Etats.
- Les villes, collectivités locales, ont un rôle majeur à jouer.
- Il est un levier de développement et représente un potentiel économique.

3. Objectifs

- Apporter une contribution à l'UNESCO dans ses missions sur le patrimoine mondial :
 - ° Contribuer à la conservation des sites PM dans le monde
 - ° Promouvoir le développement durable, la diversité culturelle
 - ° Participer à la stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial plus représentative
- Soutenir les collectivités françaises dans leur recherche de partenariats

4. Moyens

- Humains : interventions d'experts
- Techniques : suivi par des structures spécialisées ou des collectivités
- Financiers : contributions des partenaires de la CFU

5. Actions

- Actions à long terme, prenant en compte l'environnement économique et social
- Expertise en amont pour le financement de projets par des bailleurs internationaux pour les pays manquant de moyens financiers et techniques
- Accompagnement des coopérations décentralisées entre collectivités, sites du patrimoine mondial – modalités plus participatives et démocratiques d'assistance et de coopération internationales.
- Assistance préparatoire en vue d'inscriptions sur la Liste du PM

6. Luang-Prabang (RDP Laos)

- Programme multi-partenarial (ville de Chinon, région Centre, UNESCO, AFD, Union Européenne)
- Création d'une Maison du patrimoine
- Elaboration d'un PSMV
- Restauration du bâti
- Rénovation urbaine (voies, drainage, réseaux)
- Préservation des zones humides et zones agricoles

7. Fleuve et patrimoine

Le Niger et la Loire : intégrer patrimoine, culture, environnement et aménagement.

8. Les collectivités locales africaines et leur patrimoine

- Revitalisation du Jardin des Plantes et de la Nature à Porto-Novo
- Saint-Louis du Sénégal : quartier Loodo au Nord

9. Saint-Louis du Sénégal, l'île, site du patrimoine mondial

- Accompagnement d'une coopération décentralisée : Saint-Louis/Communauté urbaine de Lille Métropole UNESCO
- Assistance technique et soutien institutionnel
- Inventaire du bâti & plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
- Assistance à l'analyse urbaine
- Renforcement des capacités et assistance à maîtrise d'ouvrage
- Mise en place de microcrédits : aide à des projets économiques des habitants et soutien à l'amélioration de l'habitat

10. Impliquer les collectivités locales

- Une initiative de l'UNESCO et du PDM
- Avec le soutien du Sénat français
- Des premières initiatives : séminaires « Villes et patrimoine » Africités 2003, 2006
- Un guide : « Patrimoine Culturel et développement local »

11. Trois échelles d'intervention

- Formation individuelle :
 - les agents municipaux
 - la maîtrise d'ouvrage
 - compréhension générale du patrimoine
 - connaître les grands principes et les réseaux d'experts pour passer commande
- cadre politique et institutionnel :
 - sensibilisation élus, décideurs
 - organisation des métiers et statuts dans les collectivités
- Environnement :
 - cadre législatif
 - affiner le partage des responsabilités dans le processus de décentralisation
 - affiner le partage des ressources
 - comportement des habitants : créer une demande sociale sur le patrimoine

12. questions

- Quelles fonctions pour quels besoins dans les collectivités ?
 - Maîtrise d'ouvrage, prescription, parfois maîtrise d'œuvre, contrôle, suivi des opérations sur le patrimoine et la Planification et gestion urbaine.
 - Travail avec les « populations »

13. Formats de formation proposés

- Elus : sensibilisation courte
- Agents permanents : information générale
- Techniciens : formation générale (continue et initiale)
- Techniciens : modules de spécialisation

14. Cadre général

A court terme :

- Approfondir l'identification des besoins des collectivités (quantitatifs, qualitatifs, besoins spécifiques)
- Volet de communication
- Formations pilotes

A plus long terme :

- Aller vers une formation de formateurs
- Réfléchir à un enseignement à distance

15. Pour un cadre général de formation

- Formation initiale professionnelle ou continue
- Allier propositions régionales et par pays
- Appui aux initiatives existantes (établissements et villes)
- Mutualisation des ressources : s'appuyer sur les compétences existantes à tous les niveaux (institutions, établissements de formation, personnes ressources)
- Source de compétences pour assurer les formations (universités, écoles spécialisées, réseaux de professionnels, villes)
- Mutualisation-complémentarité des compétences des formateurs

16. Propositions

- Phase pilote 2008-2009
 - séminaires et formations tests
 - approfondissement de l'identification des besoins
 - recherche de partenaires institutionnels et financiers
 - préparation d'un document de projets (3-5ans ?)

Atelier 3 :

Des quartiers historiques pour tous : revitaliser les quartiers historiques en conciliant cohésion sociale, développement économique et mise en valeur du patrimoine

M. Alain MARINOS

Inspecteur général de l'Architecture et du Patrimoine
Ministère français de la Culture
UNESCO

1. L'UNESCO et les Villes

- Les cinq secteurs de programme de l'UNESCO : Sciences Sociales et Humaines, Sciences Naturelles, Education, Culture et Communication travaillent sur les villes et l'urbanisation sous le thème fédérateur « Humaniser la Ville » présenté en 1996 à HABITAT II avec des projets comme :
 - la « gestion de l'Eau Urbaine »
 - des « Ecosystèmes Urbains »
 - de « l'Education au Développement Urbain Durable »
 - des « Villes du Patrimoine Mondial »
 - la « Coalition des Villes contre le Racisme » ou la « Durabilité sociale des quartiers historiques »
- Ces programmes prennent en considération 3 points majeurs :
 - Concilier développement urbain et environnement
 - Transformer les villes en centres de démocratie
 - Promouvoir la ville comme patrimoine culturel, vivant et vivable

En suivant les « Objectifs du Millénaire pour le Développement de l'ONU », la « Convention de 1972 sur la protection du patrimoine culturel », « la Déclaration de 2001 sur la Diversité Culturelle », « la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des Expressions Culturelles, 2005 » et « La Stratégie de l'UNESCO sur les droits de l'homme, 2003 »

2. Le Secteur des Sciences Sociales et Humaines et la Ville : la ville comme centre de démocratie

- Les programmes des Sciences Sociales et Humaines se concentrent sur la démocratie, la tolérance, les droits de l'homme et l'inclusion de tous les citoyens à la vie sociale, culturelle, politique et économique des villes.
- Les projets de recherche de la Division des Sciences Sociales, de la Recherche et des Politiques, sous le programme MOST, sont centrés sur les transformations sociales accélérées dans les villes, les politiques urbaines et la démocratie, la revitalisation des quartiers historiques, ou la formation des professionnels de la ville.
- La Division a renforcé depuis mars 2005 une coopération étroite avec l'ONU-HABITAT sur des projets comme : « Politiques Urbaines et droit à la Ville », « Durabilité Sociale des Quartiers Historiques » et Intégration Sociale et Spatiale des migrants dans les zones urbaines ».

3. Le travail du Secteur des Sciences Sociales et Humaines pour la revitalisation des quartiers historiques : des aspects physiques aux aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Depuis HABITAT II, Istanbul, Turquie, 1996, jusqu'au Forum Urbain Mondial IV, Nanjing, Chine, 2008.

- En juin 1996 à Istanbul : le renouvellement des centres-villes et les principales questions concernant la revitalisation des centres urbains ont été discutés lors d'une table ronde de l'UNESCO.
- De 1997 à 2003 : projet intersectoriel « Petites villes côtières historiques en Méditerranée »
- En juin 2001 au Maroc : la conférence « Vivre dans les paysages historiques urbains » a évalué comment augmenter la capacité des savoir-faire et la formation des professionnels de la ville. Chaire UNESCO « Paysages et Environnement » (www.unesco-paysage.umontreal.ca)
- En 2002 à Venise : le problème de la revitalisation sociale et durable des quartiers historiques est au centre des Allocutions des architectes.
- En 2002 à Quito : le projet de revitalisation sociale et économique des quartiers historiques à Lima et à Quito est lancé par le Bureau de l'UNESCO de Mexico.
- En 2002 : le projet « Vieux Beijing » est créé par le Bureau de l'UNESCO et l'Université Tsinghua à Pékin.

4. Durabilité sociale des quartiers historiques

a) Des initiatives ont été lancées après la table ronde « Durabilité Sociale dans les Quartiers Historiques » au Forum Urbain Mondial II, Barcelone 2004 :

- De 2005 à 2007 : un réseau de recherche a été lancé en Europe centrale pour Bucarest, Budapest, Bratislava, Cluj, Krakow, Prague, Varsovie, Zagreb et Vienne.
- En 2005 : un accord de coopération a été signé avec le Réseau Euro-méditerranéen, REHABIMED, les partenaires du réseau UNESCO « Petites Villes Historiques et Côtieres » et le Collège des Architectes techniques d'Espagne (Barcelone) www.rehabimed.net
- En 2006 : un accord de coopération est signé avec la ville de Ganjin (République de Corée)
- En janvier 2007 : un séminaire international a lieu à Beijing « Revitalisation Urbaine équilibrée entre cohésion sociale, développement économique et conservation du patrimoine »
- En juillet 2007 : un accord de coopération est signé pour 2007/2009 avec le bureau coréen, SPACE GROUP, pour capitaliser les résultats des travaux.

b) Une brochure pour les autorités locales et un guide pour les professionnels de la ville : capitaliser et disséminer les résultats acquis de 1996 à 2007.

Les étapes :

- Rédaction définitive en français et en anglais (brochure pour les décideurs et guide pour les professionnels de la ville) et impression finale pour la présentation du guide à la 4^{ème} session du Forum Urbain Mondial de l'ONU-HABITAT, à Nanjing (Chine), du 13 au 17 octobre 2008.
- Sessions expérimentales de formation avec la version provisoire du guide :
 - Hué, Vietnam, octobre 2007, pendant l'Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones.
 - Séoul, 17 novembre 2007 : présentation de la version provisoire en anglais à l'université Yonsei.
 - Séville, les 7/9 mai 2008, au centre de formation de l'ONU-HABITAT pour des Maires Anglophones.
 - Nanjing, octobre 2008, pour le Forum Urbain Mondial de l'ONU-HABITAT IV avec l'AIMF et le CFLG (Commonwealth Forum of Local Governments).
- Création d'une Chaire UNESCO à l'Université Yonsei de Séoul « Durabilité sociale dans les quartiers historiques » afin d'institutionnaliser les sessions de formation, dans un premier temps en Asie.

5. Le défi des quartiers historiques aujourd'hui

- Les quartiers historiques symbolisent les villes : ils forgent l'identité culturelle et la qualité du cadre de vie urbain, ils orientent le développement territorial moderne. Dans de nombreuses villes, leur revitalisation est accompagnée de résultats très positifs et encourageants.
- Revitaliser, c'est trouver un équilibre satisfaisant entre les lois du développement économique, les droits et les besoins des habitants et la mise en valeur de la ville conçue comme un bien public. Les approches patrimoniales, économiques, environnementales et socioculturelles ne s'opposent pas, non seulement elles se complètent mais leur articulation conditionne le succès sur le long terme.
- Il est possible de concilier conservation et protection du patrimoine urbain, développement économique, fonctionnalité et habitabilité de la ville pour répondre aux besoins de ses habitants tout en mettant en valeur durablement les ressources culturelles et naturelles.

6. La volonté politique est un facteur clé de réussite

- L'explosion des villes a un impact direct sur les quartiers historiques qui connaissent aujourd'hui des réalités plurielles, avec à l'extrême :
 - le laisser-faire : le centre historique est totalement dégradé et abandonné aux dépens d'expansions périphériques. Le patrimoine bâti n'ayant pas une grande valeur patrimoniale reconnue est loué ou squatté par des migrants à très faible revenu.
 - La revitalisation élitiste : elle est accompagnée d'une « muséification » du quartier, d'une montée des prix immobiliers, d'une prédominance de bureaux et d'hôtels, conduisant à des ségrégations importante et à une perte du capital social identitaire.
- Les Décideurs, les Elus et leurs équipes ont un rôle moteur à jouer, ils peuvent orienter les stratégies de revitalisation en plaçant les habitants au cœur des processus !

- La revitalisation implique un engagement au niveau de la ville et un dialogue avec de nombreux acteurs, à différentes échelles, pour arriver à parler un langage commun : il s'agit de valider des projets techniquement réalisables et viables pour les générations futures, faciliter l'aide au logement et l'accès aux services, inciter l'implantation de petites entreprises créatrices d'emplois, répondre aux besoins des habitants les plus modestes, de façon intergénérationnelle, et transmettre une identité plurielle de la ville.

7. Maintenir une perspective sociale dans les projets de revitalisation : replacer les êtres humains au cœur du quartier.

- Des quartiers historiques pour tous ? C'est-à-dire ? Des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des familles installées dans le centre depuis plusieurs générations ou récemment arrivées, des immigrés en situation de précarité, des vendeurs ambulants, des petits restaurateurs, des acteurs associatifs, des commerçants, des touristes, autant d'habitants et citoyens de la ville différents ayant une diversité d'attentes. Tous ont besoin d'être sensibilisés à leur cadre de vie et soutenus dans leur implication pour transmettre l'identité dans toute sa pluralité.
- La préservation du bâti ancien ne peut être dissociée des populations qui vivent aujourd'hui dans les quartiers historiques et leur donnent sens. De nombreuses expériences montrent que la sanctuarisation du bâti chasse les populations modestes ou maintient celles qui ne contribuent pas à le préserver : elle engendre le dépeuplement et empêche toute transmission de l'histoire du quartier.
- La revitalisation durable inclut à la fois une dimension de conservation et de développement. Les fonctions nouvelles des villes contemporaines doivent être compatibles avec les tissus anciens. En ce sens, les dimensions immatérielles (pratiques, appropriation des espaces, savoir-faire, valeurs) sont essentielles à comprendre.

8. Les quartiers historiques ne doivent pas être des îlots isolés du reste de la ville et du territoire : ils doivent y être intégrés.

- La revitalisation fait (ré-) apparaître les qualités propres d'un lieu, d'un territoire, en intégrant les exigences du développement durable dans ses dimensions environnementale, sociale, culturelle et éducative.
- Les projets locaux doivent donc être soutenus et intégrés dans un plan global de développement urbain pour éviter que le quartier historique ne constitue un élément de ségrégation spatiale des territoires. Pourquoi ?
 - Dans de nombreux pays, les quartiers historiques offrent les premiers refuges pour les migrants ruraux ou les réfugiés après des conflits.
 - La répartition des différents groupes sociaux sur l'ensemble du territoire urbain et de sa région est un enjeu essentiel.
 - Dans un contexte mondial marqué par un fort développement du tourisme urbain, les quartiers historiques contribuent souvent à l'attractivité touristique d'un territoire à travers des circuits intégrés.
- « La sauvegarde des villes et des quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux ». Charte internationale de l'ICOMOS pour la sauvegarde des villes historiques (1987)

9. Mettre en valeur l'espace public tout en protégeant durablement les ressources culturelles et naturelles.

- Les espaces publics jouent un rôle central dans le fonctionnement et la forme des villes. Ils sont essentiels à la qualité de l'espace urbain. A la fois lieux de rencontres, d'échanges, d'information et de culture, ils structurent l'identité des quartiers et peuvent contribuer à la mixité urbaine ainsi qu'à un certain rééquilibrage de la ville :
 - La vitalité des centres est retrouvée et maintenue
 - Les espaces verts sont articulés aux pôles structurants des villes
 - La culture est affirmée, le dialogue noué
 - La consommation énergétique et les pollutions sont limitées
 - Les besoins de déplacements sont réduits
 - L'image des villes est améliorée.

10. Maintenir la mixité des fonctions : créer du lien social tout en contribuant à améliorer les conditions de vie des habitants

- Les programmes de revitalisation peuvent, plus que jamais, tirer parti des transformations physiques, pour associer les acteurs locaux aux travaux et aux activités économiques tout en répondant à leurs intérêts et leurs besoins (gestion des flux, équipements publics, emplois, logement, commerce, gestion de l'eau).
- Les politiques urbaines, en particulier dans les quartiers historiques pauvres, doivent contribuer à attirer les employeurs offrant du travail aux résidents, à établir un réseau social mixte et à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants :
 - Les droits fondamentaux de tous les habitants sont pris en compte
 - Des logements sociaux sont proposés et la spéculation foncière est compensée par des mesures en faveur de populations vulnérables, une mixité intergénérationnelle est promue.
 - Les flux et les déplacements sont adaptés pour relier le quartier aux autres parties de la ville.
 - Des emplois sont créés et le commerce est diversifié.
 - Des liens sociaux et culturels sont maintenus et des équipements publics développés.
 - Les exclusions sont évitées, les migrants sont intégrés.

11. Promouvoir l'identité de la ville, favoriser la créativité et la diversité culturelles

- La résurgence des sentiments et revendications d'appartenance à une histoire, à une culture, à un terroir est symptomatique du besoin humain de se reconnaître et d'être reconnu dans son identité. Les quartiers historiques expriment les savoirs et savoir-faire des civilisations qui les ont produits.
- La créativité dans les processus de revitalisation permet souvent l'émergence de projets impliquant de nouvelles façons de faire, de nouveaux modes de relation entre acteurs, de nouvelles manières de travailler, de concevoir, appréhender et gérer le territoire :
 - La médiatisation est favorisée pour articuler les logiques culturelle, artistique, politique et institutionnelle.
 - Toutes les couches de la population ont accès à la culture et donnent du sens au patrimoine.
 - Les patrimoines immatériels, révélateurs de l'identité des populations, sont transmis.
 - L'archéologie est mise au service d'une compréhension de la ville.
 - Les créateurs et les artisans sont soutenus pour produire des prestations et des produits de qualité

12. Développer un tourisme culturel maîtrisé associé au maintien de plusieurs secteurs d'activité.

Il est souvent tentant de miser sur le tourisme comme secteur économique rapidement rentable et producteur de devises. Cependant, la maîtrise du tourisme sur les sites requiert une grande vigilance ; il peut avoir des impacts irréversibles sur l'environnement, les tissus sociaux et patrimoniaux, et générer des conflits difficiles à résoudre :

- Le quartier est attractif sans nuire à la qualité de vie des habitants.
- Les capacités de charge touristique sont respectées, les impacts négatifs limités.
- Les bénéfices sont équitablement répartis et des sites sont aménagés et mis en valeur grâce aux revenus du tourisme.
- Les valeurs culturelles sont affirmées et les conditions environnementales prises en compte.
- Les populations locales sont informées et formées afin de participer pleinement à la conception et à la mise en place du tourisme.
- L'ensemble de la chaîne des acteurs est responsabilisé, les circuits sont diversifiés et améliorés.
- Les sites classés tirent profit du tourisme pour leur conservation et ils sont mis en réseau avec des sites moins connus de la ville.

13. Comment procéder ?

- a) Il n'existe pas « un bon modèle » à adopter.
- Les quartiers historiques sont tous différents, les stratégies doivent donc prendre en compte les situations locales concrètes et s'appuyer sur les ressources culturelles, financières, techniques et humaines mobilisables selon des modalités qui leur sont propres. Il n'y a pas de solution unique ni de solution « miracle » mais des stratégies subtiles qui s'appuient sur les valeurs des territoires et de ses

capacités à les promouvoir. Ce sont des valeurs et ces éléments déclencheurs qui fondent les stratégies accompagnées par les experts.

- Il est vivement recommandé de démarrer par un diagnostic afin d'avoir une bonne connaissance de la problématique globale. De nombreuses techniques et méthodes assez précises existent et peuvent aider les acteurs.

b) Se doter de structures de gestion autonomes.

- Pour lancer et développer un processus de réhabilitation urbaine, avec les garanties nécessaires, une des clés essentielles est la création d'une structure spécifique (type bureau, Agence urbaine) pour gérer le processus lorsque les premières décisions ont été prises par les décideurs avec l'appui des services techniques existants. Cette instance doit être flexible pour pouvoir travailler de façon transversale et être adaptée pour traiter les problèmes économiques, sociaux, culturels et environnementaux des réhabilitations urbaines.
- Ces organes de gestion sont généralement publics et soumis au contrôle du pouvoir politique. Ils sont de plus en plus cofinancés par des partenaires privés. Ce type de partenariat public-privé s'avère souvent très fructueux et permet de ne pas s'appuyer exclusivement sur l'aide extérieure, notamment dans les « pays en voie de développement ».

c) Soutenir les approches pluridisciplinaires et intégrées. Favoriser le travail en réseau et les partenariats.

- La revitalisation est constituée de processus complexes qui nécessitent une bonne compréhension des différents domaines et de leurs interactions (environnement, transformations sociales, économie, culture urbanisme, patrimoine, tourisme, etc.). Toute démarche intégrée engendre une réorganisation du travail. Le bon fonctionnement des services techniques de la ville nécessite une adaptation à la réalité de la revitalisation. Cette réorganisation peut être accompagnée : elle passe par un travail d'écoute, de concertation, de règlement de conflits, de formation. L'anticipation doit permettre à la ville de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures.

d) Organiser la concertation entre acteurs et faire participer les populations concernées pour réussir à parler un langage commun.

- Une bonne gouvernance Locale est un enchaînement logique de partenariats politiques, financiers et de compétences : elle conditionne la réussite des processus de revitalisation en assurant la coordination des actions au sein du quartier et de son territoire d'appartenance.
- Interagir et travailler entre deux acteurs d'horizons différents nécessitent des efforts pour dépasser les logiques sociales, économiques et techniques en opposition et trouver des terrains d'entente.
- Le processus participatif doit être mis en place lors des différentes étapes de la stratégie ou du projet de revitalisation. Il est important que les citoyens soient consultés tôt et que les règles soient partagées et respectées.

e) Des étapes suggérées

- Il est conseillé de réaliser un diagnostic territorial préalable aux interventions, à l'inventaire et à la typologie du patrimoine historique de la ville.
- Un renforcement des capacités institutionnelles à travers la formation est souvent nécessaire.

Des étapes chronologiques et transversales suggérées

- Etablir un état des lieux : identifier et inventorier le patrimoine, analyser le territoire et les besoins de ses habitants.
- Conduire un diagnostic participatif et stratégique : envisager des solutions.
- Elaborer et valider un plan d'action : cheminer en fonction des priorités, prévoir les études d'impact.
- Mettre en œuvre le plan d'action et les projets : se doter de moyens humains et financiers.
- Suivre et évaluer de façon continue : tirer les leçons pour les futures interventions.
- Communiquer : rendre visibles et explicites les choix de revitalisation

**Le patrimoine est devenu un puissant inducteur de développement
Oui, mais quel type et quelles formes de développement ?**

Il n'y a pas si longtemps, quelques décennies à peine, les villes et les quartiers patrimoniaux constituaient des entraves au développement moderne, ou du moins étaient-ils perçus comme tels! Au mieux, étaient-ils considérés comme des parcs d'attraction touristiques, des sortes de Disneyland, qu'on visitait rapidement, qui se vedaient de leurs résidents et de leurs fonctions urbaines traditionnelles, qui se remplissaient d'équipements et d'usages au strict bénéfice des seuls touristes, avec toutes les conséquences néfastes que cela induisait : prolifération des fonctions de divertissement, accroissement du bruit urbain, diminution de la sécurité, sans parler de l'augmentation de la criminalité sous plusieurs de ses formes, banalisation du patrimoine, standardisation des environnements urbains, disparition des traits culturels locaux distinctifs.

Lorsqu'une ville voulait s'inscrire dans la dynamique du développement moderne, elle créait de nouveaux districts, parfois adjacents à ces zones historiques (comme à Québec ou à Vienne), parfois plus éloignées (comme à Paris), parfois en détruisant et en reconstruisant son centre (et les exemples pullulent surtout en Amérique ou en Asie). C'était, et c'est encore dans certaines régions du monde, la stratégie de la table rase : on efface tout et on recommence. En ce faisant, on détruit des ensembles urbains qui auraient pu acquérir une grande valeur et assurer ainsi une continuité historique qui préserve les facteurs identitaires de ces communautés. Au lieu de cela, se construisent de nouveaux environnements qui sont certes excitants sur le plan architectural et vibrants de vitalité économique, mais qui s'avèrent des désastres sur le plan de la vie urbaine globale : déplacement des habitats en périphérie, particulièrement ceux des classes moyennes et à faible revenu, animation réduite à son minimum après cinq heures, induisant ainsi une plus grande insécurité et de nombreux problèmes de criminalité et transformant ainsi ces milieux en environnements non conviviaux et agressants.

La convivialité des secteurs historiques réhabilités

Les villes ou quartiers historiques réhabilités sont reconnus partout dans le monde comme des milieux de vie à échelle humaine, conviviaux et confortables pour l'ensemble des utilisateurs. Il s'agit d'une forme urbaine recherchée au point tel que le nouvel urbanisme, les nouveaux quartiers qui se développent et qui ont du succès copient ces formes, tant par leur trame de rues et leurs espaces publics que par leurs traits architecturaux, leurs densités et leur mixité.

Lorsque nous nous transformons en touristes, dans n'importe quelle région du monde, nous préférons visiter ces environnements, déambuler dans leurs rues souvent étroites et tortueuses, nous attarder et flâner dans leurs parcs et places, voire y séjourner. Ce sont ces milieux qui nous inspirent, nous permettent de saisir et de découvrir les peuples et leur histoire, leurs valeurs et leurs coutumes, leurs aspirations et leurs réalisations.

Pour peu que leur réhabilitation ait été réussie dans le sens de ce que nous mettons de l'avant ci-après, ces milieux sont confortables, sécuritaires, animés et riches d'expériences urbaines. Ce sont des environnements urbains durables, dans la mesure où leur équilibre fonctionnel est préservé, dans la mesure où la mouvance normale de l'évolution urbaine est contrôlée, dans la mesure où ces milieux sont appropriés et où la concertation est institutionnalisée.

Les facteurs de succès

Lorsqu'on examine attentivement les secteurs historiques qui sont aujourd'hui d'extraordinaire exemples de réhabilitation urbaine, particulièrement ceux qui exercent une fonction centrale (et il y en a de plus en plus dans le monde, on en compte près de trois cents inscrits à la liste du patrimoine mondial, les autres se comptant aussi par centaines), nous pouvons dégager un certain nombre de facteurs de succès, toujours présents, chacun à des degrés divers, mais néanmoins essentiels. Nous en avons colligés cinq qu'on pourrait qualifier de fondamentaux.

D'abord, l'appropriation de leur propre milieu non seulement par les résidents eux-mêmes, mais aussi par les autres usagers, les commerçants, les propriétaires, les touristes aussi. Il n'y a pas de patrimoine sans appropriation. On doit nécessairement s'approprier son propre milieu de vie d'abord, le patrimoine physique ensuite, le patrimoine immatériel venant par surcroît. Les lieux urbains deviennent magiques, s'ils sont appropriés par les citoyens et l'ensemble des usagers; lorsqu'ils s'y identifient; lorsqu'il y a symbiose entre le milieu physique et ses utilisateurs; lorsqu'un esprit, une âme s'en échappent. Dans cette mission, l'administration a une importante tâche de sensibilisation, auprès d'une multitude de clientèles, des jeunes plus spécifiquement. Pour qu'ils se sentent à l'aise, confortables et sécuritaires, les touristes ont aussi un devoir de respect. En ce sens, ils doivent participer à la synergie et à la dynamique du lieu et non s'y confronter. Ils viennent vivre dans un lieu, et non plus seulement le visiter. C'est ainsi qu'ils développent une propension à y revenir. Il s'agit ici du fondement d'un tourisme culturel bien conçu, forme de tourisme en pleine croissance, et garant de la protection de l'authenticité des milieux urbains originaux.

Comme corollaire de l'appropriation, vient ensuite le respect de l'esprit du lieu, c'est-à-dire la mise en valeur de la personnalité propre du lieu, de son identité. Le lieu doit rester un milieu de vie qui corresponde à la culture, aux valeurs, aux expressions de ceux qui l'habitent et qui le font vivre. On doit éviter la tendance subversive de la banalisation, phénomène universel dans les secteurs hautement touristiques. Les effets de la mondialisation font en sorte que les milieux récepteurs se transforment rapidement pour adopter des apparences, des pratiques et des standards qui finissent par se ressembler partout dans le monde : les mêmes boutiques, les mêmes restaurants avec les mêmes menus, les mêmes hôtels, les mêmes formes et mobilier urbains. Les forces économiques de l'effervescence touristique nous entraînent vers cette forme d'uniformisation. Cela crée des environnements confortables certes, on ne s'y sent pas dépayrés, mais on gomme ainsi toute différence culturelle, toute originalité, toute la personnalité de ces lieux. Le contact constant avec le citoyen facilite le respect de cette personnalité, voire sa mise en valeur et évite son aseptisation ou son uniformisation.

La surcharge touristique, ou plus généralement économique, impose obligatoirement la déconcentration. Dans tout milieu vivant, une économie active engendre un phénomène de densification et de concentration; cela est évidemment un phénomène positif, mais appelle le courage du contrôle. Sinon on risque de tuer la poule aux œufs d'or en l'engraissant trop. Il est nécessaire de mettre en place des mesures pour limiter l'ampleur de ces développements et décompresser certains secteurs, certains usages, certaines circulations, généralement par l'ouverture d'autres lieux tant à proximité que plus éloignés, susceptibles de soulever d'autres intérêts de la part des visiteurs ou d'intéresser une clientèle plus diversifiée. Cela leur permet même d'allonger leur séjour, générant ainsi de plus importantes retombées. Ici, un travail créatif de planification stratégique et d'aménagement urbain est essentiel. Il faut aussi éviter les juxtapositions trop brutales. Des transitions douces sont nécessaires, ce qui soulève toute la problématique des zones d'approches (souvent dites zones tampons). Les querelles récentes qui se sont développées à Vienne ou à Saint-Pétersbourg soulignent cette problématique de plus en plus discutée dans les milieux patrimoniaux, au Comité du patrimoine mondial plus particulièrement. À Québec, la colline parlementaire est un exemple à ne pas répéter, ni à poursuivre, surtout qu'il existe encore des pressions en ce sens en cette période de vitalité économique que nous connaissons actuellement.

La « mono-fonctionnalisation » guette tout secteur touristique à attraction forte, voire tout centre-ville dont la vitalité est en croissance. C'est un des pires effets prédateurs de la surcharge touristique ou de la concentration des activités d'affaires (les fameux « business districts »). Un environnement urbain vivant doit conserver ses caractéristiques plurifonctionnelles. Ce doit être un milieu de vie complet, où les synergies urbaines agissent normalement. On doit ainsi protéger par divers moyens de support les fonctions plus fragiles telles l'habitation qui a tendance à être remplacée par des gîtes touristiques ou l'expansion des fonctions commerciales, ou encore les petits commerces d'accommmodation qui souvent ne peuvent plus supporter les coûts croissants des loyers, ou même les restaurants plus typiques qui sont remplacés par les grandes chaînes de restauration rapide. Pourtant les touristes, surtout ceux qui sont à la recherche d'expériences culturelles diversifiées, je le répète, apprécient davantage, se sentent davantage à l'aise, voire en symbiose avec le lieu et le milieu, si celui-ci fonctionne comme un milieu de vie urbain normal où toutes les fonctions urbaines se « synergisent » les unes les autres. Il en est de même pour les travailleurs des centres urbains qui souhaitent se retrouver dans des environnements plus conviviaux, plus vivants, comme si ceux-ci devenaient leur second habitat, leur second chez-soi.

Enfin, il doit exister une relation étroite entre les gestionnaires, en particulier nous, administrateurs ou élus municipaux, et les usagers, non seulement les résidents, mais aussi les exploitants et les propriétaires. C'est une concertation qui se doit d'être permanente, constante. Rien n'est jamais acquis, car la mouvance est la résultante d'une vie urbaine active. Un monitoring incessant est une garantie essentielle

pour préserver nos environnements, qu'ils soient naturels, patrimoniaux ou simplement urbains. Les mécanismes d'échanges doivent être institutionnalisés, ne pas être laissés au gré des volontés individuelles ou des conjonctures politiques ou économiques. De fait, il s'agit fondamentalement d'instaurer une gestion participative, sans pour autant que les décideurs publics ne renoncent à leurs prérogatives. Cela relève de la gestion moderne.

Découvrir le juste équilibre propre à chaque lieu, mettre en valeur la personnalité de chaque milieu de vie, bien établir la capacité d'accueil sans surcharger et tout en profitant de l'effervescence et des bienfaits que l'activité économique ou touristique engendre, feront en sorte que seront créés des environnements riches, diversifiés, attrayants, attachants, inspirants et confortables à la fois pour les résidents, les travailleurs et les visiteurs, enfin pour tous les utilisateurs. Des milieux qu'on désire revoir, voire habiter. Cet objectif n'est jamais acquis. Il suppose des remises en questions fréquentes, une vigilance de tous les instants. Il impose de mettre en place des mécanismes de sensibilisation, de concertation, voire de conciliation permanents.

Les dangers permanents

Nous venons de dire qu'un milieu urbain vivant est en constante mouvance et que rien n'est jamais vraiment acquis, ni permanent. Son équilibre reste donc fragile. Il est vrai qu'au fil des temps, tous les milieux urbains se sont transformés, passant souvent de la gloire à la déchéance, de la vitalité à la déstructuration, de la bonne forme physique à la décrépitude. Et le cycle de la rénovation et de la réhabilitation urbaines s'enclenche et se perpétue. Mais aujourd'hui avec nos connaissances du fonctionnement de la ville, nous pouvons minimiser, voire annuler, ces phénomènes cycliques.

La fragilité de l'équilibre

Cet équilibre qu'on recherche et qu'on établit dans une ville, un quartier, n'est donc jamais vraiment stable, il varie dans le temps en fonction de la nature et de l'intensité des activités, de la conjoncture économique, de projets politiques, de la sensibilisation des intervenants aussi (les citoyens autant que les décideurs). L'objectif demeure toujours que ces quartiers centraux, les historiques comme les autres d'ailleurs, demeurent vivants et confortables, d'abord et avant tout pour les citoyens eux-mêmes, qu'ils constituent des milieux de vie agréables où les inconvénients de la concentration et de la densité seront minimisés.

Dans le Vieux-Québec par exemple, les citoyens ont toujours manifesté une grande réceptivité à cette fonction essentielle à l'économie de la ville qu'est le tourisme. Mais, cette fonction, qui peut être prédatrice si elle est trop concentrée, doit se fondre dans l'environnement urbain; les touristes, qui sont à la recherche d'une expérience urbaine et culturelle différente, veulent respecter cet environnement; en général, il n'y a pas de problèmes à cet égard, pour peu que les intervenants touristiques (agences réceptrices, transporteurs, hôteliers) acceptent cette condition, ce qui est problématique à l'occasion.

C'est ici que l'équilibre risque constamment de se briser. Surtout, lorsque l'activité touristique est active et en croissance, ce qui est le cas présentement. Certains des problèmes que la fonction touristique engendre ne sont pas faciles à résoudre; on obtient souvent de la résistance aux propositions avancées et leur mise en œuvre en est davantage compliquée. C'est pourquoi la vigilance et la concertation doivent se poursuivre. En voici quelques-uns encore sur la table à dessin à Québec, mais ce sont des problèmes vécus universellement :

- Comment contrôler la prolifération des boutiques de souvenirs, qui ont cette fâcheuse tendance à offrir les mêmes produits, pas toujours authentiques; les environnements commerciaux commencent dramatiquement à se ressembler partout à travers le monde.
- Comment minimiser l'envahissement des autocars touristiques, surtout dans un lieu où la géographie et l'hiver apportent des contraintes importantes. J'expliquerai brièvement plus loin notre plan à cet égard.
- Comment faire en sorte que l'habitation y reste permanente et ne soit pas transformée souvent illégalement en résidences pour touristes beaucoup plus lucratives pour les propriétaires. Nos moyens légaux et juridiques sont totalement inefficaces, et cette situation n'est pas exclusive au Québec.
- Comment protéger, voire encourager les commerces de nécessité courante, afin que les secteurs résidentiels continuent d'être attrayants.
- Comment favoriser les aires piétonnières, qui créent partout des milieux beaucoup plus conviviaux et confortables, tout en maintenant des conditions d'accessibilité et de service acceptables.
- Comment contrôler le niveau de bruit, surtout hors des heures normales d'activités.

Ces problèmes ne peuvent pas être résolus à partir de recettes préétablies. Ils dépendent fortement du contexte, de la dynamique du lieu, de sa personnalité et de son originalité. C'est pourquoi un travail constant de recherche et de réflexion avec les citoyens, les intervenants économiques et gouvernementaux, et les visiteurs (ceux-ci à l'aide de sondages) est primordial. Le contexte économique change souvent, mais la personnalité et l'originalité demeurent; les solutions doivent donc s'adapter, mais toujours rester pertinentes et appropriées. L'objectif est de continuer de renforcer cette originalité et cette personnalité. Ce devrait être ici la tâche de la décennie 2000 pour tous les décideurs et les planificateurs urbains, en ces temps de croissance rapide, pour ne pas dire effrénée, du tourisme mondial et de l'attraction conséquente des villes patrimoniales sur tous les continents.

Le cas de la ville de Québec

En trente ans, le Vieux-Québec a subi une métamorphose majeure, autant dans sa partie haute, soit le secteur dit « intra-muros », que dans sa partie basse, appelé parfois le « croissant basse-ville », une transformation que nous estimons rapide, vu l'ampleur des actions de restauration et de réhabilitation qui y ont été conduites. Aujourd'hui, on peut dire que ce secteur, autrefois le cœur des activités de la ville, a retrouvé ses lettres de noblesse comme quartier urbain vivant, habité, attrayant, dont toute la population (et non pas seulement les résidents) est fière. Cet arrondissement historique a acquis non seulement une grande valeur sentimentale, mais aussi une importante valeur économique.

Cette métamorphose s'est opérée sur tous les fronts :

- embellissement urbain, enfouissement des fils électriques et contrôle de l'affichage, création de plusieurs places publiques,
- protection de l'habitation encore présente et insertion de nouveaux logements tant par la reconstruction des nombreux terrains vacants qui y existaient que par le recyclage des bâtiments commerciaux, industriels ou institutionnels qui avaient été abandonnés ou désertés, tout cela aidé par un efficace programme de subventions,
- instauration dès le début d'un moratoire sur les restaurants et les bars et création d'une zone de déconcentration à proximité du Vieux-Québec, sur la Grande Allée,
- spécialisation des diverses artères commerciales : antiquaires, artisanat, galeries d'art,
- revalorisation des diverses fonctions institutionnelles qui avaient déjà fait du Vieux-Québec un secteur culturel et de services de premier plan : retour de l'Université Laval qui y a déménagé son École d'architecture, construction du Musée de la civilisation, réhabilitation de plusieurs théâtres et salles de concert, expansion de l'Hôtel-Dieu, premier hôpital de la colonie,
- programmes de subventions pour restaurer les caractères architecturaux typiques,
- restauration majeure des fortifications et de la Citadelle,
- réaménagement complet du vieux port, par la création d'une zone d'activités comprenant un marché public au bassin Louise et de nouveaux quais pour les navires de croisière à la Pointe-à-Carcy,
- plan de gestion de la mobilité qui vise à réduire considérablement le nombre d'autocars et de véhicules lourds et prévoit l'introduction d'une navette écologique utilisant des autobus de plus petit gabarit,
- création d'une unité d'action dédiée au Vieux-Québec et au patrimoine à l'intérieur de son Service de l'aménagement du territoire et mise sur pied d'un comité consultatif comprenant tous les acteurs du milieu : résidents, commerçants, hôteliers et experts,
- projets majeurs de réhabilitation de certains espaces publics en bordure du fleuve pour le 400e anniversaire de la ville en 2008.

Il est entendu que la Ville n'aurait pas pu intervenir seule pour opérer une telle transformation. Elle a dû compter sur ses deux partenaires usuels, soit le Gouvernement du Canada via en particulier l'Agence Parcs-Canada et le Gouvernement du Québec par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Les trois paliers de gouvernement ont ainsi, par le biais de nombreux protocoles d'entente conjoints, investi des sommes considérables pour faire de cet arrondissement historique un des plus vivants de la ville. Nul doute que les retombées économiques de cette revalorisation profitent maintenant à ces trois investisseurs institutionnels, soit en termes de retombées touristiques incluant les taxes à la consommation, soit en termes de taxes immobilières induites par la valorisation des propriétés. Il faut noter que la ville de Québec reçoit annuellement plus de huit millions de visiteurs dont cinq millions de touristes et l'activité des congrès et le tourisme de croisière y sont en plein essor.

L'expansion rapide du tourisme et en particulier du tourisme culturel de nos jours fait en sorte que, si une ville comme Québec veut rester compétitive dans ce marché, voire augmenter la part de celui-ci, elle doit continuer de mettre en valeur ses caractères particuliers et distinctifs; elle doit faire en sorte qu'elle ne

perde pas son âme, ni ne la vende aux prédateurs mondiaux du tourisme et du développement immobilier qui veulent profiter au maximum de la manne du moment, qui pourrait d'ailleurs n'être qu'éphémère si des contrôles stricts ne sont pas maintenus ou mis en place pour apprivoiser ou calmer cette frénésie.

Il en va ainsi de tous les environnements anciens, surtout s'ils sont touristiques, partout à travers le monde. Tous les ans, on voit disparaître des environnements urbains typiques qui auraient mérité d'être préservés et revalorisés, qui auraient pu continuer de servir la mémoire de l'humanité certes, mais aussi et surtout celle des milieux locaux. Bien sûr, on peut et on doit créer de nouveaux environnements urbains dynamiques et modernes; bien sûr, les villes doivent continuer à se développer pour le bien économique de leur population, mais elles peuvent le faire sans nécessairement détruire ces milieux historiques dont parfois la valeur présente n'est pas évidente, mais qui reste latente et à potentiel très élevé. Une bonne planification stratégique de l'aménagement urbain permettrait à la fois de préserver ces potentiels et de créer la richesse recherchée en redéveloppant avec encore plus d'efficacité d'autres secteurs, en particulier les vieilles zones industrielles désaffectées, qui n'ont pas cette valeur patrimoniale.

C'est pourquoi nous disons que le patrimoine, et surtout les secteurs patrimoniaux, ont toujours été, sont encore et seront à jamais des puissants inducteurs de richesse, tant matérielle qu'immatérielle. Même les secteurs modernes acquerront éventuellement cette qualité patrimoniale, pour peu qu'il auront été conçus dans la durabilité, pour peu que certains caractères éphémères de l'architecture et de l'urbanisme modernes seront remplacés par des éléments de permanence et de pérennité. En tous domaines d'ailleurs, le temps du « jetable » est révolu.

Je vous remercie.

La réhabilitation du quartier du Panier depuis 1970

Dès 1957, le quartier du Panier figurait au Plan Directeur d'Urbanisme de la ville comme îlot à rénover. A l'orée des années 70, l'urgence d'une intervention se fit jour quand elle apparut complémentaire des grandes opérations de rénovation urbaine de la porte d'Aix au Nord du centre-ville. En 1972, les raisons sociales, économiques et esthétiques autant que les nécessités urbanistiques ont déterminé la ville à adopter pour le quartier du Panier, une solution de restauration immobilière. La ville tenait, d'une part, à dissuader tout transfert massif de la population de la porte d'Aix vers le Panier. D'autre part, consciente du manque d'animation dont souffre la partie basse du quartier, elle désirait prévenir le danger qu'aurait fait courir à sa partie haute, une initiative de rénovation.

Mais l'ensemble du Panier est vaste, avec ses 8 ha, ses 4736 logements et ses dix milliers d'habitants ; trop important pour faire l'objet d'une opération globale, et il a été décidé de fractionner le problème pour le mieux résoudre. La restauration immobilière obéissait à deux objectifs de la ville :

- un objectif social : offrir, grâce à l'habitat, de meilleures conditions d'existence à la population, au demeurant peu infiltrée d'allogènes récents ;
- un objectif urbanistique : maintenir sur place cette population et garantir ainsi au quartier son animation traditionnelle et ses divers circuits économiques et humains correspondant à l'activité des habitants.

Chronologie et développement des actions

Dans le but éminemment social d'offrir aux habitants du Panier un meilleur habitat, le Conseil Municipal adopta le 4 mai 1972, le principe de la restauration immobilière du quartier et défini un premier périmètre opérationnel de 1200 à 1300 logements (résorption de l'habitat insalubre).

L'Association de Restauration Immobilière (ARIM) Provence-Côte d'Azur avait été chargée de conduire l'opération et au vu de la pré-étude, la ville avait passé avec elle une convention « ad hoc ». L'ARIM a déposé en janvier 1973 le rapport d'étude, « dossier opérationnel » et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat a agréé cette opération « groupée » le 27 juin 1973. L'agrément devait faire bénéficier les propriétaires bailleurs qui entreprendraient les travaux de restauration définis par la ville, de subventions majorées (30 %) de la dépense. Mais la prise de l'arrêté ministériel de périmètre qui n'intervint qu'en février 1974, constitua un premier frein au développement de l'opération.

Les moyens mis en œuvre

Pour assurer le succès de l'opération et pour motiver l'adhésion du privé au projet de réhabilitation, la ville a pris un certain nombre de dispositions et engagé des actions. Elle a mis en œuvre une politique de réhabilitation des espaces publics du quartier : reprise des voiries et réseaux divers, aménagement des places et cheminements ; réalisation du jardin du Refuge ; création d'un centre social à vocation multiple ; remise en état des logements non démolis du Refuge. Ce programme s'est élevé pour les finances municipales à plus de 1,4 M d'€ sur lesquels le Fonds d'Aménagement Urbain a accordé au titre de l'année 1976, une subvention de 350.000 €.

La ville a procédé à l'acquisition par préemption des immeubles mis à la vente afin d'écartier les manœuvres spéculatives, la réserve ainsi constituée étant dévolue aux opérations « tiroirs » ; dans le même souci et pour affirmer la politique de conservation et de réhabilitation, la ville a classé le quartier du Panier en zone d'aménagement différée dès 1972. Elle a coordonné l'intervention de sept organismes d'Habitation à loyer modéré (HLM) pour un premier contingent expérimental d'acquisitions-réhabilitations d'environ 100 logements.

Pour bien valoriser l'action de restauration et afin d'accélérer le passage de la jauge au compteur de la distribution d'eau potable, la ville a pris à sa charge les branchements d'immeubles nécessaires.

Pour faciliter l'intervention des organismes HLM ou de l'organisme de réalisation, la ville a mis à leur disposition, pour leurs opérations – tiroirs, le parc de logements qu'elle a préempté dans le périmètre.

Par ailleurs, les familles nombreuses (allogènes, en majorité) ne pouvant résider qu'à titre précaire dans le périmètre caractérisé par 90 % de logements de 1 ou 2 pièces, le bureau du Logement Municipal œuvrera gratuitement et à titre permanent, à leur relogement volontaire à l'extérieur, en prenant pour critère la proximité de leurs lieux de travail.

La collectivité locale a initié des actions de sensibilisation et le bulletin « Marseille-Information » et le comité d'Intérêt de quartier du Panier se sont fait l'écho à maintes occasions des buts visés par l'opération engagée et de l'intérêt social et immobilier qu'il revêt. Si les résultats atteints ont été au départ statistiquement modestes en valeur absolue, il n'en reste pas moins que l'essor réel pris par l'opération, non seulement sur le terrain mais dans les esprits et les administrations locales concernées a bien été le fruit d'une opiniâtreté à raisonner pour le résoudre envers et contre tout, un problème d'autant plus complexe qu'encore très empirique.

Le traitement du patrimoine immobilier

L'analyse des plans d'îlots révélant l'organisation interne des parties de l'ossature porteuse des immeubles et leurs imbrications mitoyennes, la variété des implantations des différents éléments dans chaque cellule ainsi que la possibilité de prévoir des groupements de restructurations internes d'îlots.

On s'est heurté bien sûr au problème de l'extrême surdensité de population dans ce quartier. Mais si on accepte l'idée d'une évolution progressive, on peut accepter le principe de certaines extensions spatiales des logements par la récupération de pièces isolées et libres ou même de logements mitoyens. Les divers cas de figure ont été expérimentés par plusieurs organismes HLM, soit sous forme de regroupements deux à deux, soit sous forme de recomposition interne d'immeuble.

L'exemple qui paraît le plus significatif est situé au cœur de ce quartier et constitue le pôle des actions engagées : il s'agit de l'ancienne maison religieuse du Refuge.

Le Refuge

L'exemple immobilier du Refuge d'une superficie d'environ 1 ha est situé à flanc Nord-Ouest de la butte des Moulins. Résultant de constructions et modifications qui se sont succédées de 1640 à 1740, le bâtiment est constitué de deux parties développées chacune autour d'une cour intérieure. Racheté par la ville, il a été réorganisé : les parties les plus vétustes ont été démolies pour libérer un espace suffisant à usage de jeux et de détente (zone verte « bancaou » avec aires de pétanque, terre battue pour les enfants et adolescents).

Dans l'ancienne chapelle transformée depuis le début du siècle en cinéma, un Centre d'animation de quartier a été installé avec des activités touchant les associations du quartier (CIQ – Comité d'Intérêt du Quartier...) ou les personnes non regroupées sous cette forme.

La partie la plus ancienne servant autrefois aux religieuses du Refuge et à leurs pensionnaires était devenue un ensemble de 30 logements desservis par de grands couloirs aveugles. La récupération de ces espaces de circulation a permis de prévoir une recomposition globale avec 31 logements plus vastes qu'à l'origine. C'est l'office public d'HLM de la ville (OPHLM) qui a monté cette opération avec une participation importante de la ville pour les travaux concernant le gros œuvre et les parties communes.

Enfin, la cour intérieure d'une architecture intéressante laissant découvrir des salles basses voûtées a fait l'objet d'un traitement architectural spécifique.

En liaison avec cette réalisation, de multiples travaux ont été menés pour s'assurer du bon état des voies, de l'éclairage, des réseaux ou pour privilégier les circulations piétonnes matérialisées au sol de manière distinctive.

Les phases se sont succédées, participant ainsi à la stimulation générale qui est la garantie d'une prise en charge effective par la population, des programmes engagés.

Sociabilité et architecture

Le quartier « unité de vie sociale » est particulièrement identifiable pour l'espace culturel Panier. Dans sa dynamique actuelle, les groupes sociaux en phase de pérennisation ou/et de mutation réagissent avec vigueur contre les modifications d'usage et les effets destructurants.

Autre aspect, le rôle de l'espace intérieur et familial (logement) vis-à-vis de l'espace extérieur et social, support symbolique principal. Il semble que les changements de familles ou de personnes seules (disparition par décès « d'acteurs » appartenant au canevas de la mémoire collective du quartier et remplacement par des gens ignorant les rites et les pratiques établis) qui se sont accélérés depuis 1960 soient « digérés » plus difficilement du fait de la faiblesse relative de la structure sociale, en perte de vitesse.

Si la résistance au changement est active du fait d'une identité culturelle forte, le flux constant de manifestations tendant à additionner les intérêts particuliers au détriment de l'esprit collectif sape le système social en place sans lui donner les moyens d'un renouvellement.

Vis-à-vis de la structure urbaine, qui sert de cadre (bâti ou non) quotidien le mimétisme est grand, en particulier pour la situation de vieillissement : à une population à fort pourcentage de personnes âgées correspond un état matériel souvent précaire tant immobilier que financier. Il y a eu un tassemement progressif, « paupérisation » dans un décor indissociable parce que cadre de l'évolution sociale. Aussi le patrimoine que représente cet ensemble à la recherche d'une stratification, doit lui-même être évalué avec une échelle de durée de vie convenable inhérente à la qualité de la structure des bâtiments (et des matériaux).

La structure bâtie est un peu à l'image d'un ensemble collectif contemporain, avec des dessertes verticales par escaliers sur 4 à 5 niveaux et 1 ou 2 logements à l'étage. L'assemblage forme un îlot sans flexibilité et surtout sans vide interne. Le module en est la parcelle dans son schéma allongé (5 m de large sur 10 à 15 m de long) de l'organisation viaire et spatiale du Marseille médiéval, avec reconstruction tous les 150 ans environ.

D'ailleurs, l'examen du bâti révèle dans presque tous les cas deux périodes de construction sinon trois, décomposées comme suit : rez-de-chaussée en pierre de taille de la Couronne (XVI^e début XVIII^e), divers niveaux homogènes (XVIII^e ou XIX^e) couronnement avec étage en retrait contemporain des grandes rénovations du milieu du XIX^e siècle correspondant aussi à un « changement de peau » des bâtiments (enduit ciment substitué à l'appareil de pierre ou à l'enduit à la chaux).

Les logements, en général aveugles sur trois côtés, puisque juxtaposés deux à deux sans vide interstiel, comportent au moins une pièce obscure sur trois (type d'appartement moyen de 25 à 30 m²). Ce qui constitue l'un des freins inhérents à la structure du bâti puisque l'on est dans l'impossibilité de pratiquer de nouvelles ouvertures en raison de l'enclavement des immeubles et que l'on est loin des seuils imposés par les normes actuelles, en particulier sur les problèmes d'éclairage. D'où l'obligation d'envisager des « fenêtres » en cœur d'îlots de manière générale.

Perspectives d'évolution

Si l'objectif fondamental qui a présidé au lancement de l'opération en 1972 reste l'arrêt de « l'hémorragie » interne du quartier par l'engagement d'une action de rééquilibrage social, il convient de le resituer dans une perspective plus globale. Aussi « un plan de référence » à l'échelle du centre-ville de Marseille a paru le cadre de réflexion nécessaire. Il a été élaboré, prenant en compte tous les effets « négatifs » résultant de l'inertie organisée ou non en face de l'engagement de l'opération primitive : il est d'ailleurs l'un des aspects les plus bénéfiques puisque les résistances opposées ont permis d'aller moins vite qu'ailleurs et finalement de suivre l'évolution presque naturelle des choses (par exemple mutation par décès).

Aussi de « mauvaises opérations » telles qu'elles apparaissaient à certains encore en 1976 à cause de sa lenteur, elle est devenue pilote parce que n'ayant pas provoqué de désordres sociaux. Et de relativement directifs, les procédés sont devenus incitatifs par la revalorisation des espaces extérieurs et l'intervention des organismes sociaux tels que les offices d'HLM avec éventuellement une prise en charge par la ville de parties communes d'immeubles afin de limiter impérativement la montée de loyers. Le souhait limite est d'ailleurs de permettre les interventions provisoires et légères au même titre que celles normatives

redonnant sa place à la richesse d'expression qui transparaît encore dans certains lieux chers aux Marseillais.

La situation en 2007

Les différentes opérations menées depuis 1970 n'ont pas enrayer le processus de dégradation et de paupérisation. Aujourd'hui en 2007, le projet tente de lutter contre la vacance et l'insalubrité. Il favorise une lente transformation de la typologie des logements pour y permettre l'accueil de familles avec l'agrandissement des surfaces comme cela était souhaité à l'origine de l'opération.

Dans ce contexte initié par la ville de Marseille a été mis en place un ensemble d'outils administratifs alliant incitation et obligation permettant de dynamiser le processus de réhabilitation, dans un souci de mise en valeur du patrimoine architectural.

Le périmètre de restauration immobilière est le cadre des actions d'aménagement urbain tandis que la zone de protection du patrimoine permet de préserver l'aspect patrimonial du centre ancien, tout en permettant son adaptation aux normes de vie actuelle.

L'action menée doit informer les propriétaires, les recherches, participer le cas échéant à la mise en place de copropriétés avec syndic.

L'intervention par les propriétaires initiaux, occupants ou bailleurs, concerne 80 % des immeubles du quartier. La vente d'immeubles à réhabiliter est actuellement l'un des moyens de stimuler le processus de réhabilitation du quartier lorsque les propriétaires sont défaillants.

En ce qui concerne l'appel aux aides extérieures pour accompagner son développement, on peut souligner que :

- c'est le seul quartier du « centre ville » qui soit éligible à deux programmes européens. Cette double appartenance permet de concevoir des opérations qui utilisent au mieux les mesures de ces deux programmes, en permettant aussi une valorisation des engagements financiers réalisés par les collectivités locales et l'Etat, en faveur du développement économique, touristique, culturel et urbain ;
- en tant que territoire du centre-ville, il est intégré dans un territoire éligible au projet de redynamisation du commerce sur Marseille, en partenariat avec la Chambre de Commerce. La présence de cette action peut aisément être valorisée pour appeler des fonds européens sur ce quartier ;
- le Panier reste une priorité de la ville en termes d'aménagement pour les années futures. Cette priorité se traduit en termes de travaux d'aménagement de voirie, par l'aménagement de rues et de places, et s'accompagne d'une mise en valeur touristique des lieux ;
- c'est également un territoire en pleine mutation économique et sociale en raison du programme de restauration immobilière. Celui-ci conduit à certaines modifications sociales et urbaines du quartier, qui ne sont pas accompagnées d'une redynamisation commerciale, ou d'activités économiques immédiates. Le nombre de locaux commerciaux vacants traduit, outre une attractivité en attente des lieux, le rôle limite d'outils d'aides à l'installation ou au maintien d'activités ;
- c'est enfin la zone charnière entre le territoire Euroméditerranée et le centre-ville. Alors que doivent se développer sur ces deux sites des actions structurantes de développement économique –l'absence de projet d'ensemble sur le Panier serait de nature à isoler davantage ce quartier de la ville. La voix ouverte par le nouveau régime d'aides directes aux entreprises sur la place de la Joliette est une piste qui doit pouvoir trouver un prolongement sur le territoire du Panier.

Tous ces éléments plaident en faveur du montage d'un programme d'accompagnement du développement durable du quartier du Panier qui dans son processus de revitalisation relève de fait des dimensions culturelle et sociale.

Naissance d'une cité

La bourgade de Tunis ou « Thunès » est mentionnée dès le IV^e siècle av. J.-C., ancien comptoir phénicien, il aurait existé depuis le IV^e siècle av. J.-C., créé par des navigateurs partis de Tyr et de Sidon.

La médina de Tunis a été définitivement constituée avec son noyau central et ses faubourgs en 1837, retirée au fonds du Golfe de Tunis, sur une petite colline de 45 m. Son tissu traditionnel date de l'époque arabe et s'étend sur 270 ha environ.

La médina dans le grand Tunis

La croissance de la population de Tunis est passée de 500.000 habitants en 1950 à 2,3 millions d'habitants en 2005 et probablement à 3,5 millions dans une trentaine d'années.

La région urbaine de Tunis fera en termes d'espace une centaine de kilomètres.

Qu'adviendra-t-il de la médina ?

Contexte politique et historique de la politique de réhabilitation et de rénovation urbaine en Tunisie

1960 – 1970 : Forte croissance de l'urbanisation due à la pression démographique et à la migration massive des ruraux démunis vers les villes les plus importantes :

- Une grande pression sur les infrastructures urbaines existantes
- L'apparition de nouveaux quartiers urbains périphériques anarchiques
- La dégradation du paysage urbain des villes

Qu'en est-il de la médina ?

- Paupérisation et dévalorisation avec le départ progressif de la population d'origine vers les quartiers nouveaux.
- Densification à l'intérieur des immeubles habités : développement du phénomène « d'oukalisation », cas de la ville de Tunis. « L'oukalisation » correspond à l'habitat collectif social dans des immeubles anciens.

Conditions d'habitat

Détérioration des conditions d'habitat due à :

- la sur occupation
- à l'absence d'entretien du fait :
 - du statut de propriété (indivision)
 - du statut d'occupation (location)
 - de la faiblesse des revenus des populations (propriétaires, locataires et occupants)

1980 – 1990 : Programmation d'une génération de projets de développement urbain

Les projets de développement urbain représentaient une première étape dans la politique urbaine en Tunisie qui s'est amorcée au début des années 80 dans l'objectif d'intégrer essentiellement les habitants des quartiers anarchiques.

Compte tenu de l'importance donnée aux conditions d'habitat précaire, le troisième projet de développement urbain va retenir le quartier de la « Hafsa » comme un quartier prioritaire.

Critères d'intervention des projets urbains

- La résolution des problèmes urbains :
 - Désenclavement des quartiers, amélioration de la circulation
 - Installation et/ou amélioration des services urbains à l'intention des populations à faible revenu
- La régularisation foncière des zones d'intervention
- L'amélioration de l'habitat existant
- Le relogement sur place ou sur des lotissements sociaux

Rénovation du quartier de la « Hafisia »

Historique du quartier

- Quartier habité traditionnellement par une population démunie
- Dès 1918, préoccupation de la Municipalité pour l'assainissement du quartier

Premières interventions

- 1918 – 1939 : construction de logements de recasement pour la population du quartier
- 1943 – 1968 : vaste opération de démolition débouchant sur des conflits entre l'autorité publique et la population
- Construction de deux écoles primaires et d'un marché
- 1968 – 1978 : Opération destinée à recoudre le tissu

Présentation du quartier

Constitué de deux sous quartiers (Sid Bayane et Sidi Younes) et d'une surface d'environ de 13 ha, le quartier de la Hafisia était dans les années 80 un quartier les plus dégradés et le plus peuplé de la médina de Tunis.

Les objectifs généraux de l'opération

- Maintenir et améliorer un parc de logements social de fait, face à l'accroissement des activités économiques
- Dé densifier l'habitat existant et reloger les ménages habitant les logements menaçant ruine
- Conserver au quartier son rôle et son image en maintenant et en y réintroduisant des fonctions diversifiées (socioculturelles et commerciales)
- Reconstituer la trame viaire ancienne et reprendre la morphologie urbaine traditionnelle.
- Rénover et réhabiliter les infrastructures
- Sauvegarder le patrimoine monumental et urbain
- Encourager la population pour la réhabilitation de leur logement en vue de freiner la dégradation du quartier
- Régulariser le foncier pour faciliter la prise en charge des interventions privées par les prioritaires
- Equiper le quartier en équipements urbains de première nécessité (dispensaire, jardin d'enfants, marché, bureau de poste, lieu d'appel, terrain de sport, maison de culture)

Programme du projet

- L'acquisition et l'aménagement de 35.000 m² environ
- La démolition de 88 immeubles menaçant ruine et 121 fonds de commerces
- Le relogement de 250 ménages et l'indemnisation de fonds de commerces
- La reprise des voiries et des réseaux divers
- La programmation d'équipement et leur réalisation : jardin d'enfants, lieu d'appel, poste de transformation, bureau de poste, dispensaires...
- La reconstruction des terrains nus, soit 45.000 m² environ de planchers nouveaux (habitat, commerces, bureaux)
- La réhabilitation et la restauration du patrimoine existant (anciennes médersas)

Le montage institutionnel et financier

Présentation des intervenants

- L'Etat tunisien
- La BIRD
- La Municipalité de Tunis, maître d'ouvrage du projet

- L'ARRU : maître d'ouvrage délégué
 - L'apurement foncier
 - Le suivi et la réception des études et des travaux
 - L'exécution du projet
 - Le suivi des prêts réhabilitation privée et municipale
- L'ASM : maîtrise d'œuvre pour le respect du caractère architectural, assistance de la population concernée par le projet
- La Banque de l'Habitat : la gestion du compte spécial de la réhabilitation financé conjointement par la BIRD, l'Etat et les plus values foncières et/ou immobilières ainsi que le recouvrement des prêts accordés aux privés
- La CPSCL : responsable du financement et gestion des prêts à la commune
- Les départements ministériels : la réalisation et le financement des équipements collectifs et infrastructures primaires prévus dans le projet
- Les concessionnaires publics des réseaux : responsables des différents branchements

Le montage financier

Principe : équilibrer l'opération par la péréquation des coûts :

- Les plus values dégagées par la rénovation (vente de terrains ou de constructions neuves) permettent de financer l'aménagement du quartier et la réhabilitation des logements anciens
- Les plus values ont permis de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement et alimentent un compte spécial, destiné à octroyer des prêts à la réhabilitation des logements

Financement : préfinancement général par le budget de l'Etat et un emprunt auprès de la BIRD (Banque Mondiale)

L'Etat : viabilité primaire, foncier, infrastructures, équipements collectifs, études et gestion.

La commune de Tunis : viabilité secondaire (prêt de la CPSCL)

Compte Spécial Réhabilitation : géré par la BH) : emprunt extérieur + les plus values de l'opération ° la contribution du FNAH (Fonds National pour l'Amélioration de l'Habitat). Prêts accordés sur 15 ans à 7 % puis à 5 % gérés par la Banque de l'Habitat.

Recouvrement

Non recouvrables : viabilité primaire, équipements socio-collectifs, frais de gestion et études

Récupérables sur la vente des terrains à la construction : foncier + viabilité secondaire + frais de relogement

Recouvrables par les concessionnaires : les branchements aux réseaux (facturation)

Recouvrables par Banque de l'Habitat : Crédits à la Réhabilitation publique et privée

Evaluation de l'opération : « Hafisia »

Obtention du Prix AGA KHAN le 25/11/1995 pour le respect de l'architecture arabo-musulmane et la préservation du tissu social du quartier.

Les objectifs financiers

- L'allègement de la charge de l'Etat
- Remboursement de l'emprunt consenti à la municipalité de Tunis
- Réalisation de plus values (excédents) permettant l'alimentation du compte spécial de réhabilitation

Impact sur les finances de la commune : l'introduction et le financement de services urbains de base et de nouveaux équipements socio-collectifs.

Impacts sur le quartier : arrêt de la détérioration progressive qui menace le quartier et la ville ancienne ; création d'une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle permettant l'intégration du quartier dans la ville ; réalisation d'une plus value pour le quartier notamment sur le plan foncier.

Opération quartier « Bab Souika Halfaouine »

Historique du quartier

A l'origine de cette opération, une simple demande d'entretien de la mosquée « Sidi Mahrez » contruite à partir de 1675.

Achèvement de la restauration de « Sidi Mahrez » en 1981.

Un nouveau projet s'élabore en 1983.

Mosquée « Sahab Tabaa »

Pris entre deux mosquées imposantes « Sidi Mahrez » et « Saheb Tabaa », il s'agit d'un espace charnière autrefois délimité par les remparts dont la démolition a été à l'origine de la place « Bab Souika ».

La place Bab Souika va acquérir une double fonction : espace commercial mais surtout celle de lieux de passage important du transport en commun.

Projet 1983

Pour permettre l'implantation du réseau du tramway, un décret beylical avait déjà permis des démolitions dans le quartier.

Selon les études faites, il transitait par la place 28.000 véhicules jours, plus de 200 bus et plus de 8.000 piétons au début des années 1980.

Compte tenu des difficultés de circulation, il est proposé notamment la transformation de la place « Bab Souika » en place piétonne avec un passage souterrain pour la circulation automobile.

Le ministère de l'Equipement de l'Habitat maître d'ouvrage.

La SNIT opérateur du projet

La municipalité et l'ASM maître d'ouvrage délégué pour les équipements de quartier.

Les architectes privés qui seront chargés des projets neufs sur la place s'appuieront sur le cahier des charges de l'ASM.

Une commission de négociation avec les propriétaires et les locataires est mise sur pieds sous l'égide du ministère.

La municipalité, l'ASM, le Ministère et la SNIT sont représentés.

Les principaux objectifs du projet

Restauration des monuments historiques du quartier (Mosquée Sidi Mehrez et Saheb Ettabaâ)

- Résolution du problème de circulation des piétons et des automobiles
- Aménagement d'un espace d'animation au sein du quartier
- Réalisation des équipements culturels et collectifs manquants

Les réalisations

Le Tunnel pour circulation véhiculaire (300 m, deux fois deux voies)

- Palais « Sahaab Tabaa » : bibliothèque
- Souk « El Kallaline » : marché de quartier
- Ecole primaire « Sidi Aloui »
- Le bureau de poste
- La salle de sport de « Sidi Jbali »
- Mesjid « BabSaadoun »
- Des immeubles d'habitat, commerces, bureaux

Assainissement des « oukalas » de la médina de Tunis

Le phénomène de « l'oukalisation »

A la fin du 19^{ème} siècle, l'implantation d'une ville moderne (ville européenne) aux portes de la ville traditionnelle, va accélérer la dégradation de cette dernière qui, non seulement perd les activités essentielles d'une ville, mais va servir de parc d'accueil pour une population rurale à la recherche d'un emploi et d'un logement à prix modéré.

Définition

Tout bâtiment loué à la pièce à quatre ménages et plus sans lien de parenté et disposant de services en commun (toilettes, cuisines).

Cette définition va englober différentes typologies :

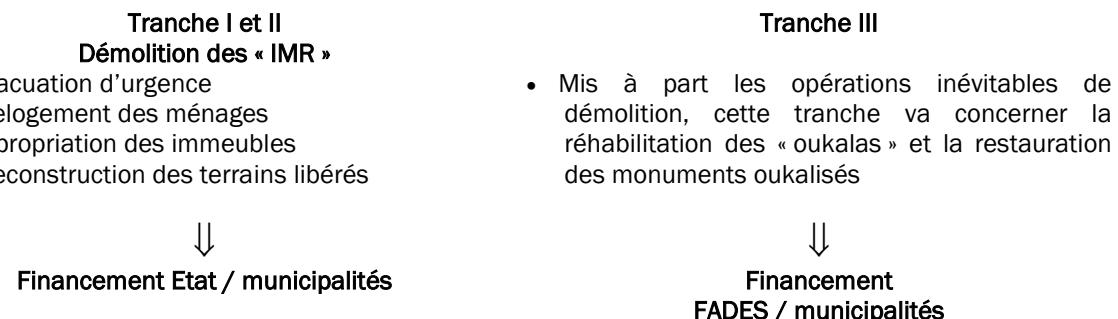
- Les maisons à patio
- Les « oukalas » traditionnelles de la médina
- Les immeubles collectifs
- Les locaux non destinés à l'habitation tels que « zaouias », médersas, « mesjed » de quartier

Conditions d'habitat

- Insalubrité, promiscuité, entassement de la population dans des conditions inhumaines
- Les premières enquêtes avaient révélées que 62 % des ménages habitant les « oukalas » occupaient une pièce
- Les « oukalas » présentaient pour la plupart des dégradations importantes de leurs structures horizontales et verticales mettant en cause la stabilité du bâtiment

Le projet d'assainissement : deux types d'intervention

- Les « oukalas » I.M.R. à évacuer d'urgence et à démolir
- Les « oukalas » nécessitant des travaux de remise en état



Les « oukalas » à réhabiliter

Pour les « oukalas » qui ne présentent pas de danger dans l'immédiat deux types d'intervention sont prévues selon l'état de dégradation :

- Une réhabilitation lourde : réfection et/ou consolidation des structures, mise hors d'eau du bâtiment par la reprise des canalisations et de l'étanchéité des terrasses, réaménagement des locaux dans le cas d'installation des sanitaires ou de mise aux normes
- Une réhabilitation légère : consolidation de certains planchers et entretien courant

La réhabilitation des immeubles publics

- La municipalité de Tunis prendra en charge 42 immeubles publics, abritant 193 ménages
- Des bureaux d'Etudes et des bureaux de contrôle seront désignés
- Les bureaux d'études réaliseront les études de lots spéciaux (maître d'œuvre)
- L'ARRU aura le suivi des chantiers importants avec les entreprises, permettant une économie sur le coût de la TVA dont elle était exonérée à l'époque.

Composantes de la tranche IV

En plus des opérations classiques des tranches précédentes, les nouvelles composantes sont :

- Embellissement des devantures commerciales
- Réhabilitation des passages couverts (« Sabbats ») et des arcs
- Réhabilitation des ateliers et des locaux d'artisans
- Ravalement des façades
- Reprise dans certaines rues de l'éclairage public et du pavage (circuits touristiques)

- Réaménagement et embellissement des places publiques

Les « oukalas » tranche IV

Cette tranche va permettre la construction de :

- 132 logements supplémentaires à « el Mourouj »
- 57 logements dans le quartier de la « Kherba », médina de Tunis. Opération en cours d'étude.

Les « oukalas » en chiffres

- Le relogement définitif de 2.100 ménages sur de nouveaux lotissements en dehors de la médina
- L'évacuation de 366 logements
- La reconstruction des parcelles libérées dans le tissu de la médina dont 250 logements ont été construits et attribués à des personnes âgées et des cas sociaux
- La réhabilitation et la restauration du patrimoine public et privé :
 - Réhabilitation de 700 logements grâce à des crédits (taux d'intérêt 5 % remboursables sur 15 ans). A ce jour, pas moins de 400 crédits ont été octroyés à des propriétaires privés
 - Réhabilitation de 16 immeubles en travaux d'office pour des travaux urgents au lieu et à la place des propriétaires récalcitrants
 - Réhabilitation de 45 immeubles appartenant à l'Etat ou à la municipalité

Les projets ont servi de catalyseur à l'initiative privée qui s'est engagée dans des processus de réhabilitation d'anciennes demeures pour en faire :

- Des restaurants gastronomiques
- Des hôtels de charme
- Des galeries d'art
- Des réaménagements de boutiques d'artisans
- Des réhabilitations à des fins d'habiter de la part d'étrangers

1er point : Présentation et situation générale de la ville :

- Rennes au sein de son agglomération :

RENNES METROPOLE - 40 ans de coopération intercommunale

* A l'origine, en 1970, le District Urbain de l'Agglomération Rennaise est composé de 27 communes ; celui-ci se transforme en communauté d'agglomération le 31 décembre 1999 et regroupe aujourd'hui 37 communes et près de 400 000 habitants.

* L'intercommunalité permet aux communes de s'associer au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de conduire ensemble un projet commun de développement de leur territoire.

* Cette organisation permet le financement et le portage de projets qu'il aurait été difficile, voire impossible, de réaliser à l'échelle communale.

* Une prise en charge de services qui intéresse l'ensemble des citoyens de l'agglomération voire de l'extérieur : 400 000 habitants aujourd'hui et à l'horizon 2015 : 60 000 nouveaux.

* Rennes Métropole : une métropole européenne du XXI^e siècle :

Une tradition de planification urbaine qui permet d'avoir une vision stratégique du développement, une maîtrise de l'urbanisation, la préservation des espaces agro-naturels.

Une dynamique économique avec 227 300 emplois et 58 000 étudiants.

* Un territoire dynamique et solidaire qui s'appuie sur le dynamisme et le développement économique, la connaissance, la qualité urbaine et environnementale mais une attention permanente aux évolutions liées à la compétition internationale de plus en plus forte..

* Une vision ambitieuse et optimiste de l'avenir. Un rôle moteur pour l'ensemble du territoire breton qui permet d'essaimer vers la Bretagne mais aussi de multiplier les coopérations avec les différents territoires nationaux ou internationaux (Arc Atlantique) et les grandes agglomérations de l'Ouest de la France.

* Des défis majeurs pour l'avenir :

- Le développement de la connaissance tout au long de la vie, le développement des compétences des citoyens.
- Une solidarité entre les différentes populations et générations porteuse d'égalité des chances et de fraternité.
- La compétition internationale des territoires qui implique la capacité d'accueillir des habitants, des actifs, des talents, une économie forte basée sur la recherche et l'université.
- La lutte contre l'effet de serre et la santé de toute la population.

Présentation de la Ville de Rennes :

La communauté d'agglomération de Rennes Métropole constitue aujourd'hui l'échelle de réflexion qui permet de nous situer à l'échelon national et européen.

La ville de Rennes participe activement à la croissance de l'agglomération.

- ⇒ Elle abrite aujourd'hui 210 000 habitants qui se répartissent entre des quartiers d'urbanisation récente, ancienne ou plus traditionnelle et le centre-ville, le quartier historique de Rennes.
- ⇒ Elle est le support d'activités technologiques et de lieux de recherche.
- ⇒ Lieu des principaux équipements structurants et directionnels
- ⇒ Un pôle commercial central très développé.

Cœur de la métropole rennaise, la ville centre se doit de continuer à jouer un rôle moteur et poursuivre dans une logique de développement durable, une dynamique économique, sociale et urbaine qui présente plusieurs axes :

- le maintien et la diversité des fonctions
- l'accueil de toutes les catégories de population
- la réalisation de nouveaux projets de construction
- la restauration et la préservation de son patrimoine bâti.

Aussi tels sont les objectifs qui sont exprimés dans l'ensemble de nos documents d'aménagement et d'urbanisme que se soit :

- le Schéma de Cohérence Territoriale au niveau du Pays.
- le Programme Local de l'Habitat et le Plan des Déplacements Urbains à l'échelle de l'agglomération.
- le projet urbain de Rennes.
- le PLU au travers de son PADD.
- le PSMV (Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur) au centre-ville.

Aujourd'hui, c'est dans le respect de ses atouts (urbains, économiques, démographiques, sociaux et patrimoniaux) que la Ville de Rennes entend positionner sa politique d'aménagement avec pour objectif majeur de s'appuyer davantage sur le concept de renouvellement urbain que d'étalement urbain.

C'est l'idée de reconstruire la ville sur elle-même à l'intérieur de l'anneau de sa rocade, en préservant les espaces ruraux et naturels, qui guide nos choix et trouve son expression autour des 3 actions suivantes :

- la création de nouveaux quartiers (Beauregard, Baud / Chardonnet, Courrouze...)
- le réaménagement des quartiers existants, notamment dans le périphérique et dans les secteurs de grands ensembles.
- la réhabilitation et restauration du centre historique

Dans le contexte de ce colloque, c'est cette dernière action qui va nous mobiliser, puisqu'il est convenu de présenter : Les points forts de la réflexion engagée par la ville pour s'inscrire dans une démarche de rénovation / revitalisation et sauvegarde de son cœur historique.

Rennes est composée de multiples quartiers, accueillant une population de toute provenance. Mais Rennes est aussi organisée autour d'un centre-ville à caractère historique qui, outre sa richesse patrimoniale qu'il convient de préserver, doit évoluer pour s'inscrire dans le projet global de développement de l'agglomération.

A noter que le centre-ville est un des secteurs où la mixité est la plus développée entre les différentes fonctions (commerces, services, logements, équipements).

- Contexte historique et géographique des quartiers anciens rennais

Rennes est née à la confluence de deux fleuves l'Ill et la Vilaine, au cœur d'un riche bassin agricole.

La première cité (environ 9 ha) s'implante sur les collines bordant le confluent correspondant approximativement au quartier de la cathédrale. Enclose d'une muraille de briques au IIIème siècle, elle fût pendant le Moyen-âge, une grande place forte. Son éloignement des autres villes (Fougères, Saint-Brieuc, Nantes, ...) généra une situation favorable au développement économique et administratif.

Rennes vécut au rythme du Grand Duché de Bretagne jusqu'en 1532, date de son rattachement officiel à la France.

Progressivement la ville est à l'étroit dans ses murailles et une nouvelle enceinte verra le jour vers l'Est et le Nord-Est en intégrant des faubourgs commerciaux et artisanaux ainsi que des établissements religieux.

Le XVIIIème siècle fut un siècle de bouleversements sur le plan urbanistique et architectural.

Suite au gigantesque incendie de 1720, une ville nouvelle, ordonnée, construite en pierre, remplace la partie centrale de la ville, sous l'impulsion de l'architecte royal Gabriel. A l'Est du quartier de la cathédrale, Rennes se dote d'une « ville neuve ».

En 1841, débute la canalisation de la Vilaine, précédant la restructuration du Sud centre-ville : le quartier Parcheminerie Toussaints. L'ouverture de la gare en 1857 a entraîné une évolution importante des quartiers situés au Sud du centre.

Au début du XXème siècle, Rennes enregistre un développement important de lotissements. Ils constituent une urbanisation par nappes qui comblent les espaces situés entre les axes routiers. De nombreux équipements verront le jour durant cette période : piscine Saint-Georges, crèches Papu, Saint-Hélier, équipements sportifs et squares.

Après la seconde guerre mondiale, la ville durement touchée par les bombardements, doit relever trois défis : la reconstruction, la résorption de l'habitat insalubre et l'accueil de nouvelles populations liées à l'expansion économique et à l'exode rural. La ville développe une politique d'aménagement planifiée et de maîtrise foncière qui lui permet de répondre au développement démographique et économique.

Les années 60 verront la réalisation de grandes opérations de logements en périphérie (zones à urbaniser en priorité) Maurepas, Villejean et Le Blosne. Parallèlement, de grands équipements sont construits : les deux campus universitaires, le centre hospitalier Pontchaillou, les centres commerciaux comme ceux d'Alma au Sud et Montréal au Nord...

Les abords du centre-ville où subsistent des logements insalubres et des industries parfois polluantes vont faire l'objet d'opérations de rénovation urbaine : rue Jules Simon, Bourg L'Evesque, rue de Saint-Malo. Plus tard, l'opération du Colombier vise à créer, à l'image des grandes villes françaises, un centre directionnel avec de nombreux logements, bureaux et commerces.

Ces opérations vont dynamiser le centre-ville mais marqueront la fin des secteurs de rénovation lourde et désormais les projets se développeront dans le cadre d'un meilleur respect des caractéristiques historiques et architecturales des quartiers centraux.

A partir des années 70, les projets seront plus circonscrits et la réhabilitation du bâti existant se développe, mais aussi des projets de logements sociaux insérés dans les secteurs centraux.

Parallèlement, la ville poursuit son développement jusqu'aux rocades routières et se conjugue avec les premières opérations de reconversion d'îlots industriels ou de friches dans les secteurs du Mail, Oberthur, Alphonse Guérin, Saint-Hélier.

Ces quartiers permettent une répartition équilibrée entre habitat, activités et équipements pour favoriser la mixité des fonctions et sociale, et offrir un cadre de vie plus adapté par un travail affiné sur les espaces publics (voies, espaces verts, ...).

La protection du patrimoine : une volonté ancienne.

- Historique et outils de la préservation / évolution des quartiers anciens rennais.

C'est dès les années 1965 que la Ville de Rennes affiche une volonté forte pour initier une démarche patrimoniale qui rapidement se concrétisera par la mise en place, au cœur de la ville, d'un secteur sauvegardé d'une superficie de 35 hectares.

Si le PSMV constitue l'outil de référence en matière de protection du bâti ancien, il n'en demeure pas moins que d'autres dispositifs existent, applicables aux quartiers centraux proches du noyau historique.

a. Les outils au service de la sauvegarde et mise en valeur du patrimoine.

Dans le secteur central de la ville, lien de concentration des édifices classés et d'un bâti ancien remarquable, plusieurs outils enrichis par de nombreuses réflexions, ont été institués au fil du temps pour gérer l'ensemble de cette qualité patrimoniale.

⇒ Le PSMV

Créé en 1966, approuvé en 1985, son instauration répondait à la nécessité de définir clairement et précisément les conditions d'évolution et de protection de la ville médiévale et celle du 18^{ème} siècle.

Son objectif était clair : Eviter toute intervention nuisible dans le tissu urbain ancien, lutter contre la dégradation du bâti tout en le remettant en valeur, remédier aux questions d'insalubrité et d'inconfort.

Mais il importe de préciser que ce document qui, au quotidien accompagne notre travail a connu au fil du temps 4 modifications pour l'ouvrir à d'autres approches, et permettre des transformations en relation avec les réflexions urbaines en cours (aménagement d'îlots, de commerces, intégration de locaux communs, ...).

⇒ Un autre dispositif vient compléter le PSMV, il s'agit du périmètre des abords des monuments historiques qui, à Rennes, couvre un territoire bien au-delà des limites du secteur sauvegardé.

Outil de préservation des édifices classés par l'Etat, il participe grandement à notre projet patrimonial puisqu'il impose pour chaque opération d'aménagement ou de construction, un niveau de qualité architecturale destiné à préserver la lecture historique du tissu urbain.

C'est la notion d'insertion urbaine qui sous-tend toute la réflexion d'aménagement conduite dans ces secteurs, mais malgré tout, il ne saurait être question de pénaliser nos objectifs d'aménagement, sociaux et démographiques. L'équilibre constitue le mot clé.

⇒ Le PLU :

Sa conception a changé.

Enrichi par des règles spécifiques (zonage à caractère patrimonial, plan d'épannelage) et dispositions particulières, il permet aux franges du secteur sauvegardé de gérer des quartiers d'intérêt patrimonial de manière plus adaptée.

Désormais il est devenu un outil au service de la protection et mise en valeur du patrimoine. Il invite à un travail de composition morphologique et architecturale, tout en garantissant la transformation nécessaire de ces quartiers.

b. La notion de protection – Son évolution

A l'origine, c'est davantage le bâti qui était concerné par le principe de protection et mise en valeur, mais la transformation rapide des villes, le changement des modes de vie ont considérablement fait progresser cette idée.

⇒ Il est devenu essentiel d'associer la notion de protection / mise en valeur à la notion de développement urbain, d'agrandir notre vision, ouvrir le débat et prendre en compte les grandes lignes d'aménagement édictées par le projet urbain.

⇒ La notion de reconquête ne pouvait plus se limiter seulement aux bâtiments mais devait inclure aussi l'ensemble de l'espace urbain et son fonctionnement.

⇒ Il ne s'agissait plus alors de penser uniquement en terme de réappropriation du bâti, mais davantage en terme d'aménagement et d'inscrire les quartiers anciens dans un processus général de développement. C'est à travers cette approche que le terme revitalisation trouve tout son sens.

⇒ La préservation du patrimoine passe désormais par la réutilisation du bâti et son adaptabilité aux conditions de vie moderne. Un patrimoine préservé est celui qui prend en compte l'évolution des fonctions et modes de vie et de ce fait ne reste pas en déshérence.

⇒ Par conséquent, en terme d'orientation, il s'agit de parler de rénovation, préservation et aussi mise en valeur, en signifiant d'une part que ce secteur est le cœur de l'agglomération, lieu de vie, d'appropriation pour les habitants, et d'autre part, en intégrant un ensemble de questions plus modernes portant sur :

- la circulation et les transports
- l'implantation des équipements
- l'implantation et le maintien des activités
- l'habitat et les modes de vie
- l'aménagement de l'espace public

- La politique foncière

Elle constitue un volet important de notre action et se doit d'être anticipatrice.

Dans les années 1980, la Zone d'Intervention Foncière (ZIF) a permis l'acquisition de logements dans le centre pour les réhabiliter en logements sociaux (rue Saint-Georges, rue Vasselot, rue de Saint-Malo) souvent par le biais de petits programmes. Des opérations plus conséquentes ont été menées sur le secteur du Sud Vilaine (Opération Champ Dolent à la place d'un ancien cinéma) ou par le biais de la ZAC Saint-Malo Ille dans le secteur Nord (rues de Dinan et Saint-Malo).

La politique foncière permet aussi dans certains cas d'améliorer l'esthétique et la sécurité ; par exemple les acquisitions aux abords des remparts ou de certains bâtiments ou locaux permettant d'engager une action concertée. Cela peut aussi être la création d'équipements (le CIU ...) ou la réalisation de commerces (La Visitation).

Plus récemment pour limiter le développement de certains services et maintenir le commerce traditionnel, nous avons mis en place un droit de préemption sur les fonds et baux commerciaux.

- Le centre ville au cœur du projet urbain.

Dynamiser le cœur de ville :

Les aspects historiques et patrimoniaux, les évolutions récentes et futures des espaces publics ou privés, font du centre-ville un lieu majeur et structurant du Projet Urbain.

A la suite de nombreuses actions menées, (restauration du bâti et campagnes de ravalement, piétonisation et requalification des espaces publics en accompagnement de la réorganisation des transports collectifs), l'image du centre historique a radicalement changé. La mise en valeur de la richesse du patrimoine a ravivé l'intérêt des Rennais pour le cœur de la ville. Les liens entre les habitants et leur ville dans toutes ses dimensions (historiques, culturelles, économiques...) ont été renforcés. Les usages ont été modifiés, permettant de redécouvrir le plaisir de la déambulation et de valoriser le commerce.

La poursuite de la dynamisation de cette centralité majeure s'appuie aujourd'hui sur de nombreux projets :

- ﴿ La dynamisation commerciale du centre-ville
 - le développement d'une offre commerciale complémentaire au nord du centre-ville : le projet de la Visitation,
 - la confortation du pôle commercial au sud du centre-ville : le projet Colombier-Général de Gaulle,
- ﴿ Le développement des équipements majeurs
 - l'équipement culturel des Champs Libres,
 - la réalisation d'un complexe cinématographique,
 - la restructuration du Liberté,
 - la restauration du Couvent des Jacobins,
 - la restauration des Portes Mordelaises et leur transformation en musée,
 - l'extension de la Maison du Champ de Mars pour la création d'un Espace Jeunes,
 - la réalisation d'un pôle universitaire international à proximité de l'esplanade Général de Gaulle...
- ﴿ La valorisation progressive de nombreux espaces publics
 - le réaménagement de l'esplanade Général de Gaulle,
 - la place du Parlement,
 - la place du Champ-Jacquet,
 - la place Saint-Germain,
 - le mail François Mitterrand,
 - l'extension du plateau piétonnier : parvis et rue de la Visitation, rue de Bertrand, ...

- ↳ Le développement du parc de logements
 - la poursuite de l'adaptation et de la réhabilitation du bâti : nouvelle OPAH, incitation au ravalement de façades pour le confort et la sécurité...
 - la réalisation d'une offre complémentaire de logements : Duchesse Anne, le Mail, Liberté-Tour d'Auvergne, divers programmes en secteur diffus...

- ↳ L'amélioration de l'accessibilité
 - le développement du réseau de TCSP : prolongement de l'axe Est-Ouest, double connexion de la seconde ligne de métro,
 - l'offre et la gestion du stationnement : parc de stationnement Général de Gaulle...
 - le plan de circulation.

2ème point : Les choix politiques en faveur d'une approche conciliant cohésion sociale et développement économique :

En introduction, il est important de préciser que le centre ancien a depuis longtemps fait l'objet d'actions spécifiques destinées à le mettre en valeur. Mais, en inscrivant désormais notre démarche patrimoniale dans le projet global de développement de la ville, il devenait acquis qu'une autre dynamique se mettait en place où le mot revitalisation trouvait toute sa dimension.

Le centre ancien n'est plus un îlot isolé mais devient un quartier qui fonctionne avec la ville dans le cadre d'une stratégie d'aménagement générale.

La mise en œuvre de ce programme d'actions ne pourrait cependant se concrétiser sans l'existence de support.

On peut notamment évoquer :

- Le réseau des partenaires.
 - Notre démarche de concertation envers les habitants.
 - Des structures d'aide, de conseils, de promotion.
 - Les dispositifs financiers adaptés.
- ⇒ L'ensemble de ces éléments sont fondamentaux pour accompagner notre projet de ville.
- ⇒ Les services municipaux constituent l'un des maillons techniques et administratifs essentiels pour assurer notre stratégie de développement. Mais de nombreux autres partenaires extérieurs sont présents qui, au quotidien, participent activement à concrétiser notre politique.

Les politiques au service de la sauvegarde et mise en valeur du patrimoine.

- Tout d'abord, bien sûr une politique de l'**habitat** et de la **construction** : le constat ayant été fait du départ des familles, en particulier des familles modestes, un objectif ambitieux de création de 1000 logements sociaux a été affiché, avec création et réhabilitation de logements. Alors que les grandes opérations de rénovation urbaine étaient stoppées, en particulier celle de la rue Legraverend, il s'agit alors de savoir créer des interventions nouvelles dans un contexte ancien : l'aménagement de la rue de Saint-Malo en sera le manifeste. Sur l'habitat existant, des campagnes de ravalement, puis des « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » successives, ont permis de réanimer les copropriétés et de lutter ainsi contre la vétusté des parties communes et plus largement contre l'insalubrité qui guettent ce type de quartier. Ainsi une OPAH « cages escaliers » a permis de traiter toute la problématique des réseaux. Actuellement, une nouvelle OPAH est en cours de lancement, elle est destinée à traiter les parties communes mais plus récemment, c'est aussi toute une réflexion qui s'est mise en place pour favoriser dans les immeubles l'installation de locaux communs, l'installation d'ascenseurs... ; Introduire davantage de confort nécessaire au maintien des habitants.

- **Les déplacements** : Ils jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du centre par le développement des transports en commun, la réduction de la part de l'automobile. Le volet est essentiel pour une bonne adéquation entre ceux qui habitent, ceux qui travaillent et ceux qui vont au centre pour des besoins commerciaux, administratifs, culturels. Il s'agit de bien ajuster les divers modes aux différents usages afin de maintenir vitalité et hospitalité.

- **Les équipements.** Il s'agissait d'accompagner la réhabilitation de bâtiments anciens pour pérenniser les équipements mais aussi d'implanter des équipements majeurs pour l'agglomération, en centre-ville,. C'est par exemple à terme, la réhabilitation du couvent des jacobins destiné à accueillir un équipement d'envergure ou plus récemment ce fut la chapelle St Yves rénovée pour accueillir l'office de tourisme. A plus petite échelle, on peut aussi citer l'installation de la maison de l'Europe, place du Parlement.
- **Les commerces et activités professionnelles :** Du point de vue commercial, la ville veille à l'équilibre commercial des secteurs. C'est ainsi qu'après s'être engagée au XXème siècle dans la construction du Centre Colombia au Sud, elle a encouragé la création du Centre de la Visitation qui a ouvert en novembre dernier, pour rééquilibrer au Nord. Par ailleurs, ne manie à ne pas trop spécialiser certains secteurs ou à l'inverse éviter l'appauvrissement de certains points urbains : elle développe une politique d'intervention sur les commerces : c'est ainsi qu'elle a racheté le bar de l'Angelus, afin que son aménagement, sa devanture et sa terrasse contribuent à la vie de la place. De plus, un dispositif réglementaire a été mis en place, veillant au maintien des activités professionnelles et évitant tout frein à leur installation.

A travers ces différents points, il est aisément de remarquer que le centre-ville est en évolution permanente et connaît des enrichissements forts contribuant alors de façon concomitante à moderniser, rénover et pérenniser le patrimoine.

Il n'est pas inutile non plus de préciser que la population du centre-ville se stabilise aujourd'hui et que ce secteur de ville offre aussi bien aux résidents qu'aux habitants de l'agglomération un ensemble de fonctions et d'activités qui en font un lieu animé et attractif.

- Les démarches partenariales.

Qui sont les partenaires ?

Nous travaillons en étroite collaboration avec une diversité de partenaires qui connaissent, grâce à l'organisation de réunions, colloques, conférences et mise à disposition de nombreux documents, notre projet de ville.

L'idée est de créer une synergie entre l'ensemble des acteurs et développer un sentiment d'appartenance à un projet d'intérêt collectif.

Le Pact Arim :

Organisme parapublic, cette structure spécialisée dans les opérations du centre-ville offre un ensemble de compétences techniques et administratives orientées vers le domaine de la réhabilitation / rénovation.

Depuis maintenant les années 1980, ils gèrent les campagnes de ravalement, mettent en œuvre les dossiers des OPAH en garantissant leur succès et jouent également un rôle d'expertise et d'information.

Ils sont un de nos interlocuteurs privilégiés dans la reconquête de notre patrimoine bâti.

Les opérateurs :

On peut distinguer deux natures d'opérateurs : les professionnels privés ou les structures d'aménagement type SEM, promoteurs ...

Concernant les professionnels privés, ils interviennent le plus souvent dans le tissu urbain dense en fonction des opportunités foncières et / ou immobilières. Leur échelle d'actions est plutôt celle de l'îlot en portant des projets de rénovation d'immeuble ou d'aménagement commercial (rue Nantaise...).

Concernant les aménageurs : Leur structure de travail et leur organisation permettent une collaboration technique de qualité.

Par les différents métiers qu'ils regroupent, leur compétence technique, leur capacité financière, ils sont nos interlocuteurs incontournables pour réaliser les opérations d'envergure. Leur présence constitue un soutien indispensable pour mettre en œuvre les opérations complexes du centre-ville

(Visitation, Champs de Mars, ...) et permet de disposer d'un savoir-faire pointu à la hauteur des objectifs à atteindre.

On se situe dans le cadre d'une démarche de travail conjointe qui repose sur la confiance et la concertation.

Les syndics constituent un bon relais pour avoir connaissance de l'état des bâtiments du centre ancien. Il est nécessaire de les impliquer fortement dans les actions touchant les parties collectives. Ils sont aussi des acteurs pour convaincre certains habitants réticents.

Les architectes : Leur activité est l'une des clés de la réussite de notre politique d'aménagement en faveur du patrimoine, mais en centre-ville, ils se doivent de disposer de connaissances particulières pour intervenir sur le bâti ancien.

Ils sont assez nombreux à travailler dans ce secteur mais en raison du montage complexe des projets, on assiste depuis quelques années à une spécialisation de certains cabinets d'architecte sur les problématiques patrimoniales.

Cette évolution est récente mais paraît intéressante dans la mesure où la capitalisation de leur expérience apportera des solutions et réponses de plus en plus pointues.

Le particulier : Il importe de ne pas sous-estimer son rôle même si son intervention n'est pas toujours visible depuis l'espace public.

Son action se positionne plutôt par rapport à l'aménagement de son logement, à la réalisation de travaux de réfection, de mise aux normes. Il contribue, à son échelle, à entretenir et maintenir le patrimoine bâti.

- La concertation avec les habitants :

Si la ville se réalise grâce au déploiement de moyens techniques importants, à un autre niveau, la ville se fait aussi avec et pour les habitants.

Par conséquent :

Notre volonté de communiquer, d'informer et de débattre avec les habitants, à propos des projets en cours ou à venir, fait partie de notre pratique, de notre culture. Elle s'applique à l'ensemble du territoire et s'adapte aux problèmes de chaque quartier.

Pour illustrer ce propos, on peut citer :

1. La mise en place du CIU où se déroulent de nombreuses présentations de dossiers, où s'organisent des expositions, des rencontres avec les professionnels et les citoyens.
2. L'organisation systématique pour tous les nouveaux dossiers de réunions d'information.
3. La rencontre fréquente des associations de quartier, conseils de quartiers.
4. Le travail sur le terrain avec les habitants. Les nombreuses visites de chantiers sont l'occasion d'appréhender les questions et désamorcer des conflits d'usage (commerces / riverains).

Au sein de notre démarche d'aménagement, c'est donc une réflexion spécifique et particulière qu'il a été nécessaire de mettre en place, car s'il importe de protéger et préserver ce quartier dans sa dimension historique, celui-ci doit aussi se transformer, se rénover pour :

- s'adapter aux modes de vie
- maintenir et accueillir des habitants
- garantir une vie sociale et de proximité
- assurer l'ensemble des fonctions urbaines qui répondent aux besoins de l'agglomération

L'ensemble de ces différents points situant clairement l'enjeu auquel la ville de Rennes s'efforce de répondre depuis maintenant de nombreuses années.

En permanence, il importe que l'ensemble des acteurs qui habitent et font la ville, puissent s'informer, comprendre et débattre de nos politiques.

C'est pourquoi, nous mettons tout en œuvre pour organiser des rencontres, des conférences, des expositions, susciter les avis, les réactions, produire des documents « grand public », rédiger des articles, utiliser les outils informatiques pour que l'information soit accessible à un large public.

La concertation est stimulante, elle enrichit le débat et permet d'être novateur et acteur.

Tous les moyens sont mis en œuvre, tant au niveau des services techniques de la ville qu'au niveau de la communication pour garantir cette concertation, cette ouverture.

- Les outils de communication.

La communication vers le public :

C'est notre métier... et l'ensemble de la structure municipale est sensibilisée et formée pour communiquer, écouter, conseiller, orienter... C'est l'aspect qualitatif et pédagogique du travail, essentiel pour bien faire passer les messages.

Parmi les moyens dont nous disposons :

- Les conseils de quartier qui encadrés par un élu, dirigés par un cadre et assisté d'un technicien, a pour rôle de veiller au bon fonctionnement urbain du quartier dont il a la charge. C'est une instance de proximité à l'écoute des habitants.
- Le recrutement de deux architectes conseils dont l'un se consacre au suivi du centre-ville. Il examine les projets, donne un avis, écoute et conseille, organise des visites, réalise des études (îlot). Il travaille complètement en lien avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).
- Le travail du Pact Arim est également au service de la population pour écouter, conseiller, mais en plus qui assure une aide dans le montage administratif des dossiers relatifs aux OPAH.
- Le Carré Rennais : structure d'aide, d'écoute à l'égard des commerçants. C'est une association qui travaille en lien étroit avec la Ville et contribue à maintenir et développer l'appareil commercial.

- Les financements :

Nous utilisons plusieurs dispositifs pour encadrer notre démarche mais ces mécanismes financiers sont assez classiques :

Pour les professionnels privés, on peut évoquer dès lors qu'il y a restauration d'immeuble, un principe de la défiscalisation instauré par la loi Malraux avec la mise en place d'AFUL (Association Foncière Urbaine Libre).

Plusieurs projets de restauration ont été conduits à Rennes sous cette forme :

- rue de Bertrand
- Hôtel de Trélo

Le second soutien financier à évoquer s'inscrit dans le cadre du dossier OPAH. Par le biais de subventions, l'idée est d'aider les personnes à faibles ressources, à participer à la restauration de leur immeuble.

Le 3^{ème} mécanisme s'inscrit dans le cadre de la réalisation de ZAC avec le régime du financement public qui offre la possibilité de monter des opérations complexes et réaliser des logements sociaux par un système de péréquation.

Il faut aussi noter que la Ville de Rennes consacre un budget conséquent à la mise en œuvre d'études.

3ème point : Les actions en faveur du patrimoine immatériel :

- Patrimoine et culture :

Le patrimoine est l'héritage artistique et culturel que nous ont légué ceux qui nous ont précédé et que nous avons pour charge de transmettre. Il contribue à forger notre identité parce qu'il atteste de nos origines et qu'il nous donne des références.

L'identité de la ville et le sentiment d'appartenance passent aussi par la pérennisation ou la création d'équipements majeurs pour l'agglomération en centre-ville. Depuis de nombreuses années, c'est l'objectif du travail qui s'effectue autour d'une place majeure du centre, l'Esplanade Charles De Gaulle autour de laquelle sont implantés Les Champs Libres regroupant la médiathèque, le musée de Bretagne, l'Espace des Sciences, la salle de spectacle « Le Liberté » et le multiplexe cinématographique, l'Espace Jeunes. L'ensemble de ces équipements concourent à une dynamique de centre d'agglomération et offrant des propositions culturelles variées qui sont le reflet d'une volonté politique de maintenir une dynamique en lien avec les différentes fonctions centrales et proche d'une desserte optimum de transports en commun.

- La préservation des traditions :

Les patrimoines et paysages sont d'autant plus appréciés qu'ils sont vivants et qu'ils représentent l'expression de la vie quotidienne. Les organisations commerciales ou artisanales participent au bien-être des habitants et à l'attractivité touristique.

Exemple : Le marché des Lices, rendez-vous incontournable du samedi matin, les halles centrales, les devantures, la préservation de certaines d'entre elles mais aussi des marchés à thème (livres, cartes postales, antiquités...).

D'autres points méritent d'être signalés :

- * La toponymie des rues qui rappelle les anciens métiers de la ville et les lieux dits symboliques,
- * La ville comme lieu de mise en scène avec la mise en valeur du patrimoine dans ses lieux historiques ou symboliques (Parlement, Thabor ...).
- L'événementiel est un des moyens de mettre en valeur la ville. Les manifestations (musicales ou théâtrales) ou festivals « Travelling », « les Tombées de la Nuit », les représentations traditionnelles ou contemporaines, donnent à la ville une image culturelle vive, ça forte identité.
- * La littérature avec les écrivains, y compris locaux, qui retracent et perpétuent la mémoire de la ville. Le travail est aussi appuyé par des universitaires qui travaillent sur des thèmes particuliers mais aussi des bénévoles au travers des associations.
- * Le travail des architectes, paysagistes, urbanistes, en lien avec les services de l'Etat SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), architectes des Monuments Historiques et ceux de la ville assurent un travail continu de conception, mais aussi de gestion du quotidien qui permet le maintien de cette mémoire collective au travers des projets.

- Les actions de sensibilisation :

La sensibilisation au patrimoine : En 1986, la ville a obtenu le label national « Ville d'Art et d'Histoire » et la nouvelle convention signée entre Rennes Métropole et le Ministère de la Culture a pour but d'élargir ce label à toute la communauté d'agglomération.

A noter aussi les actions auprès des scolaires, les acteurs de la ville (hôteliers, chauffeurs de taxi, ...) qui développent une culture commune et une meilleure connaissance de notre cœur de ville.

4ème point :La mise en valeur des espaces publics :

*** La politique des déplacements :**

La politique des **déplacements** a été déterminante pour le changement de statut du centre-ville et pour passer de la protection à la mise en valeur du patrimoine. Suppression de la circulation de transit et mise en œuvre d'un plan de circulation « en pétales » ; piétonisation progressive et continue du centre-ville, et

mise en œuvre d'une desserte efficace en transports collectifs dont l'expression la plus significative est la 1^{ère} ligne de métro, (et bientôt la 2^{ème} qui vient d'être annoncée), permettant une accessibilité en plein centre-ville pour l'ensemble de l'agglomération. Ces différentes actions conjuguées ont nécessité la mise en place d'une politique très ferme vis à vis du stationnement conjointe à la création de parking relais et au positionnement de parkings de stationnement en pourtour du centre-ville (Hoche , Kléber, Les Lices, Arsenal). Elles ont permis, en libérant la voirie des voitures, de développer une politique de requalification des espaces publics, qui est un des axes majeurs de la mise en valeur du patrimoine urbain. L'aménagement urbain n'est alors plus dicté par la voiture et ses contraintes, mais par la qualité spatiale des lieux et par leurs usages. Un chapitre particulier sera consacré à la politique d'aménagement de l'espace public. En redonnant l'espace aux piétons, une appropriation rapide de ces lieux s'est développée, révélant ainsi leurs qualités spatiales : la place Sainte-Anne est devenue un lieu de rencontre, et voit se développer un marché aux livres, la place de la mairie est un nouveau forum où alternent manifestations organisées, manifestations spontanées et expressions diverses, la place du parlement met en valeur ses qualités de pièce urbaine à chaque moment fort de l'activité culturelle, comme Les Tombées de la Nuit. Le patrimoine ne s'en trouve que plus valorisé et offre de nouveaux chemins de découvertes.

* L'aménagement des espaces publics :

La Ville de Rennes a développé depuis de nombreuses années une politique de requalification des espaces publics en lien avec la politique de transport en commun.

Aujourd'hui le centre-ville est desservi par la ligne de métro reliant le Nord-Ouest ou le Sud-Est de la commune avec 4 stations en centre-ville. La station « République » est au cœur du réseau de transport en commun à la rencontre d'un axe lourd Est-Ouest (couloir bus en site protégé) qui se développe progressivement mais aussi de nombreuses lignes urbaines ou périurbaines n'ayant pour l'instant pas d'accroche avec la ligne de métro. Cette situation a permis de requalifier les espaces publics en donnant une place plus large aux véhicules de transport en commun, aux vélos, rollers et piétons. C'est aussi l'occasion de réaménager ces espaces en leur donnant plus de convivialité et en ayant une réflexion globale sur leur usage. A titre d'exemple l'aménagement des places du centre-ville, notamment les places Hoche, des Lices, Rallier du Baty, la place Sainte-Anne avec l'arrivée de la station de métro, l'axe des quais complètement requalifié en lien avec l'axe bus Est-Ouest, mais aussi des opérations plus modestes rue Vasselot, rue de la Parcheminerie, rue de Penhouët. Les aménagements concernent aussi des espaces verts : square Lorette, square de la Motte, Bas des Lices / Salle Verte.

- Le cahier de prescription générale de l'espace public :

Le travail effectué par la Ville de Rennes sur ses espaces publics correspond une volonté politique forte d'amélioration du cadre de vie de ses habitants, s'appuyant sur la conviction du rôle moteur et porteur de leur qualité. Le cahier de prescription générale de l'espace public rassemble l'ensemble des prescriptions techniques concernant la création de la requalification d'espaces publics.

Ce guide a été conçu sur la base d'une collaboration entre les services concepteurs et gestionnaires ainsi que les architectes conseils de la collectivité. Il est destiné à tous ceux qui concourent et réalisent des ouvrages qui doivent être de qualité sur l'ensemble du territoire et qui ne peuvent être les sociétés d'économie mixte, les urbanistes, les promoteurs, les architectes, les bureaux d'études.....

Cette démarche s'inscrit dans un souci d'homogénéité, de durabilité et de maîtrise des coûts d'entretien et de maintenance.

Concrètement, ce cahier se décline par livrets selon des thèmes : mobilier urbain, voies de desserte, structures des voies, ...)

Parallèlement le service des jardins a mis en place une démarche qui hiérarchise les espaces verts en fonction de critères (représentation, ...) et qui guide la politique de création et d'entretien.

* La politique de valorisation des façades :

Dans la perception d'un paysage urbain, de l'ambiance qu'il restitue, les façades des immeubles constituent un élément essentiel de la vision que l'on retient de la physionomie d'une ville. Lien entre l'espace privé et l'espace public, elles expriment de par leur hauteur, leur couleur, matériaux et formes, l'histoire d'une ville, d'un quartier, éduquent le regard au sens de l'esthétique et invitent à la découverte.

Elles sont un décor vivant, un élément urbain d'animation visuelle.

Elles ne peuvent être négligées et leur traitement leur embellissement participent à une mise en valeur de la ville, de son entretien.

C'est pour cette raison que la Ville de Rennes, leur consacre depuis plus de 30 ans maintenant un intérêt tout particulier.

« Traiter et embellir, sauvegarder et mettre en valeur » telle est notre ambition qui s'affirme toujours au fil du temps.

Au titre des actions entreprises, parmi celles-ci, on peut citer :

- Les campagnes de ravalement.
- Le plan lumière.
- La mise en valeur des façades et vitrines commerciales.
- Le mobilier urbain.

⇒ Les campagnes de ravalement mises en place à Rennes (en même temps que Grenoble dans les années 1980), elles ont permis de restaurer, reconquérir, remettre en valeur de nombreux bâtiments et embellir l'espace public et l'environnement urbain ; c'est environ 450 façades qui, aujourd'hui ont été concernées. Réaliser un ravalement ne saurait toutefois n'être qu'une simple remise en valeur, même si c'est l'objectif final.

Une campagne de ravalement, c'est aussi l'occasion d'établir un réel bilan de santé de l'immeuble, repérer et prévenir des désordres graves et éliminer tous les phénomènes parasites.

Dans un centre ancien, comme Rennes, où le bâti médiéval marque fortement l'espace, ces campagnes de ravalement constituent de précieux outils d'information, un observatoire pertinent.

Elles sont l'occasion de sensibiliser les habitants à la notion d'entretien et de préservation.

Menées en lien avec le Pact Arim, elles sont une démarche pédagogique, technique et patrimoniale que nous poursuivons chaque année par l'établissement d'un programme d'immeuble à traiter et qui contribue sans cesse à améliorer l'aspect de notre ville.

⇒ Le plan lumière : Initié dans les années 2000 pour mettre en valeur les édifices remarquables du centre-ville, situé sur l'un des plus importants axes de transport en commun, celui-ci a rapidement été étendu à l'ensemble du centre ancien.

Aujourd'hui non seulement, ce sont des églises, des monuments, des édifices administratifs (Hôtel de Ville) qui font l'objet d'une mise en éclairage, mais ce sont également des façades, des œuvres d'art, des fontaines, des détails architecturaux (vitraux) et des éléments végétaux qui sont concernés.

Ces actions se poursuivent au fil des années, car dans cette démarche qui donne à voir l'espace public selon une lecture différente, c'est une autre perception de la ville qui se joue.

C'est la vision nocturne, celle qui révèle de nouvelles trames, d'autres détails et crée de nouveaux parcours.

C'est un temps différent qui se joue, une histoire de la ville qui s'appréhende sous une forme nouvelle.

⇒ Les façades commerciales : Les activités commerciales par leur choix d'enseignes, leur couleur, leur style, la singularité de leur devanture... participent pleinement à la mise en valeur harmonieuse du paysage urbain.

Leur vitalité doit se fonder sur une sensibilité respectueuse de la personnalité de la ville.

C'est dans cet esprit que l'ensemble des projets de modification de façades sont aujourd'hui traités associant de façon dynamique les architectes des bâtiments de France, les services municipaux et, bien sûr, les commerçants.

Au quotidien, il s'agit d'un travail de détail, de précisions architecturales, de recherche historique qui permet de reconquérir la dimension cachée de nombreux rez de chaussée d'immeubles et ne cesse de remettre en valeur non seulement les magasins mais aussi les rues, les places, l'ensemble urbain.

⇒ Le mobilier urbain :

Cette démarche initiée dans les années 1990 a particulièrement été menée au centre-ville pour répondre à la nécessité d'organiser le fonctionnement de l'espace public et lui offrir un aménagement de qualité.

Valeur d'usage, sens esthétique.. ces 2 notions définissent aujourd'hui l'essentiel de notre action.

Au fil du temps ces principes ont permis de façonner une vision de l'espace où chaque acteur, chaque habitant, trouve selon ses occupations un ensemble de repères lui permettant de cheminer, de se déplacer et de vivre aisément à l'intérieur de l'espace urbain.

L'objectif recherché vise donc à garantir l'identité de la ville par une cohérence d'ensemble mais la lisibilité du territoire ne saurait être maintenue si le nombre de modèle n'était pas limité, si les matériaux, les couleurs n'étaient pas définis et s'il n'existe pas de prescriptions particulières.

C'est l'ensemble de ces dispositions qui sont aujourd'hui rassemblées dans un document appelé « Charte de l'Occupation du Domaine Public ».

L'usage et l'occupation du domaine public :

Comme nous avons pu le voir, le centre est le secteur le plus mixte de la ville du point de vue des affectations et des usages.

De cette mixité naissent la dynamique et l'attractivité du centre qui lui apporte sa richesse mais aussi quelques inconvénients liés à certains conflits d'usage. Un centre-ville accessible à tous et appropriable par tous n'en est pas moins un quartier de la ville à part entière, qui nécessite une politique de proximité, permettant aux résidents, aux commerçants, aux associations d'échanger sur leurs préoccupations. Un centre-ville ne doit pas être un musée ou un seul lien commercial ou d'animation. Il doit être habité et nous devons toujours avoir le souci d'offrir un habitat de qualité, avec les éléments de conflit (proximité de stationnements résidents) un habitat différencié logement social, logements pour la jeunesse et les usages (jeunes enfants) ; une attention particulière aux équipements de proximité et une vigilance permanente pour le respect des uns et des autres.

En centre-ville, lieu à la fois patrimonial et de forte concentration commerciale et d'animations, l'espace public connaît une forte pression de la part des commerçants souvent désireux d'utiliser l'espace extérieur pour installer des terrasses, auvents, chevalets ou mobiliers. Elle génère parfois une occupation désorganisée ou abusive de l'espace public.

Ces fortes sollicitations peuvent aller à l'encontre des flux piétons, de l'organisation de certaines manifestations, de la sécurité..

Elles peuvent conclure à une absence de cohérence constituant une gêne visuelle et une altération de l'usage du centre-ville.

Outre l'application des textes réglementaires et de la Charte d'Occupation du Domaine Public, une réflexion est engagée pour définir les grands principes pour le positionnement des terrasses et mobiliers pour promouvoir un aménagement plus cohérent et qualitatif des espaces.

Par ailleurs, une gestion permanente et pertinente est nécessaire pour ne pas laisser certains espaces à l'abandon, maintenir un domaine public attractif mais contrôlé dans ses usages, un entretien d'autant plus régulier qu'il est largement sollicité par de nombreuses manifestations. Une réflexion et une hiérarchisation des usages pour les organiser : les animations, les occupations ; cette gestion devait être prise dès le stade de conception.

5ème point : Le développement d'une identité

- Les repères des mémoires collectives.

Dire que les repères de mémoire ont été sélectionnés est inexact.

Il ya tout d'abord les lieux de mémoire connus par tous que sont les grands édifices ou lieux marquants du centre-ville et de ses abords en fonction des usages, de la culture de chacun. Nous y retrouverons le Parlement de Bretagne, la Mairie et sa place, le Palais Saint-Georges, les quais de la Vilaine, la Gare, mais aussi un ensemble d'édifices de moindre importance mais qui constituent des lieux symboliques ou attachés à l'histoire de la ville : le patrimoine d'intérêt local.

Ce patrimoine rassemble de nombreux éléments proches du centre-ville, mais pas uniquement, car nous souhaitions aussi garder la mémoire rurale ou historique du développement de notre ville, allant même chercher des éléments dans le passé récent car fédérateur de l'identité du quartier.

Le musée de Bretagne, l'office de tourisme, les archives municipales et départementales contribuent largement à la diffusion de cette mémoire par les expositions qui permettent de développer cette mémoire collective, et contribuent par le biais des documents d'urbanisme à les préserver. Il s'agit ici d'une préservation dynamique qui permet leur transformation d'usage, des extensions tout en préservant leurs principales caractéristiques.

Cette politique a fait du patrimoine un élément vivant et non une seule mesure de conservation d'un passé, certes intéressant, mais pouvait figer le devenir d'un bâti hors d'un contexte d'évolution.

- L'art dans la ville

L'intervention d'artistes sur le domaine public, certaines manifestations (Festival du film Travelling, les Tombées de la Nuit....) contribuent à développer des initiatives promouvant le design ou l'art urbain, mais aussi la connaissance des différents lieux de la ville. Ces activités plus ou moins importantes mais diversifiées recueillent un succès important avec un public varié et sont destinées tant aux visiteurs qu'aux habitants.

6ème point : Méthodologie et gestion

- La maîtrise d'ouvrage urbaine

C'est à partir de notre démarche globale d'aménagement et de la réflexion d'urbanisme qui en découle que se décline notre façon de travailler, notre organisation.

Le travail que nous mettons en œuvre repose sur une ligne de conduite qui s'articule autour de 3 mots forts :

- Compétences techniques
- Partenariat
- Ouverture

* La compétence technique :

Ce n'est pas une compétence technique mais une multitude de compétences qui sont requises regroupant à la fois des savoir-faire administratifs, juridiques et techniques.

A l'échelle de la ville, tous les maillons nécessaires à la production d'une opération, à la mise en œuvre d'un projet sont représentés répartis entre un ensemble de services qui recouvre des missions telles que :

- L'instruction des autorisations de construire,
- Les montages de dossiers opérationnels,
- Les suivis de chantiers,
- Les acquisitions foncières,
- La mise en place d'observatoires.....

- Le travail avec les services en charge du patrimoine

La ville ne travaille cependant pas en autarcie ; elle sollicite aussi de nombreux partenaires extérieurs avec lesquels elle entretient d'étroites relations de collaboration.

Ces partenaires qui sont à la fois des architectes, des bureaux d'études, des constructeurs, des entreprises disposent de structures de travail solides, bien organisées et d'une expérience forte qui constituent des appuis sûrs pour participer sur le terrain, à la réalisation de nos aménagements et opérations.

* La démarche partenariale :

Elle est fondamentale et c'est tout un réseau d'organismes et d'institutions qui est associé à notre travail.

* Le travail avec les services en charge du patrimoine :

Les institutions dont le domaine d'intervention est essentiellement orienté vers la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine :

- La DRAC
- Le service départemental de l'architecture
- Les services régionaux de l'archéologie

- Les services de l'inventaire
- Le Pact Arim, interlocuteur privilégié et incontournable pour les OPAH, les campagnes de ravalement, les rénovations...

Les relations sont quotidiennes dans de nombreuses instances ou groupes de travail.

- Collaboration avec les structures universitaires, villes françaises et étrangères

L'université, l'école d'architecture, les instituts et laboratoires de recherche. Ils nous épaulent sur des sujets pointus (stagiaires) et introduisent d'autres idées, ouvrent la réflexion.

La coopération avec les villes étrangères, les jumelages : Ils produisent des effets fructueux car il s'agit d'un partage d'expériences, de savoir-faire différents et ils ouvrent à d'autres cultures et perceptions.

7ème point : Quelques éléments de conclusion.

Tirer des conclusions constitue toujours un exercice délicat car chaque ville a son histoire, sa logique, ses manières de faire. Cela est d'autant plus difficile compte tenu des spécificités des différentes villes ici présentées.

Plusieurs axes peuvent toutefois être déclinés :

- Réinterroger l'histoire

On a vu que des ensembles urbains homogènes méritaient d'avoir une protection adaptée qui prenne en compte les différentes strates de l'histoire de la ville.

Plus largement, il s'agit de réinterroger constamment notre regard sur le bâti urbain, de la remettre en perspective avec l'histoire de la ville, qu'il s'agisse d'une villa du quartier Thabor, d'un pavillon du quartier Sud-Gare ou d'un immeuble du Blosne, pour dégager sa qualité architecturale et son rapport spécifique à l'espace public. La notion du patrimoine urbain prend alors tout son sens, et vient éclairer les projets d'une ville qui rentre de plus en plus dans une phase de renouvellement sur elle-même.

- Un travail permanent

L'expérience rennaise nous montre qu'au travers des 50 dernières années, l'intervention de la collectivité a évolué passant dans un premier temps de la défense du patrimoine, vers progressivement sa valorisation.

Les premières actions de dynamisation de l'image de notre ville se sont succédées : les actions visant à renforcer la part du logement social, la réhabilitation du bâtiment, le développement des commerces, le travail sur l'espace public.

Si les différents leviers sont pratiquement les mêmes dans toutes les villes européennes, la question est leur ajustement au contexte rennais et leur bonne application. La garantie de la bonne réponse est alors donnée par la qualité du dialogue entre les différents partenaires et acteurs du patrimoine, de l'espace public et de l'urbanisme. Le chantier est constant et la protection du patrimoine urbain nécessite une vigilance et un questionnement permanent à plusieurs niveaux.

D'abord par rapport à la qualité du bâti : la lutte contre la vétusté nécessite une veille constante en particulier dans le cas d'aménagement cachant la structure du bâti.

Ensuite pour définir le niveau d'acceptation du bâti aux exigences de confort et d'accessibilité, qu'il s'agisse par exemple d'ascenseurs, ou de rampes d'accès aux commerces en rez de chaussée. Or ces points conditionnent la possibilité d'habitat en centre-ville pour les différentes générations et la pérennité des commerces, qui contribuent à l'animation et à l'attractivité.

Il reste encore beaucoup de choses à faire dans ces domaines avec de nouvelles préoccupations sur la sécurité, notamment le risque incendie, les usages et la gestion de leurs conflits.

Une attention régulière doit être portée sur la détection des problèmes et leur résolution.

- Evolution et anticipation doivent être des clés d'entrée permanente

L'anticipation est nécessaire pour prévenir et garder la vitalité à la ville en particulier pour son centre. Nos documents d'urbanisme se doivent d'être évolutifs pour prendre en compte les évolutions de la société, des besoins et ceux-ci bougent de plus en plus vite.

Il faut éviter un décalage par rapport aux aspirations de la population, aux évolutions technologiques, aux nouvelles idées qui elles n'ont pas la même échelle de temps ; mais aussi des lieux d'exclusion entre les différents usages ou population.

Cette réactivité doit aussi être présente dans l'organisation des services en charge de la sauvegarde du patrimoine et de la vitalité de nos villes.

- Un centre-ville au cœur de l'agglomération

Le succès de la piétonisation du centre-ville incite à réfléchir à l'extension de ce plateau et le renforcement de la liaison entre le Nord et le Sud du centre. L'intégration de grands équipements autour de la Gare, la Mairie, l'Esplanade Charles de Gaulle, montre l'importance que joue notre centre dans l'agglomération.

Loin d'être muséifiée, notre centre joue un rôle de dynamique par rapport aux quartiers, à l'ensemble de l'agglomération, voire au-delà.

Certes ce rôle est important, mais il ne faut pas qu'il se fasse au détriment des quartiers, des communes et se doit de jouer une interaction ou complémentarité permanente.

Mme THI Than Hang
Vice-Présidente du Comité Populaire de Hanoi(Vietnam)

Mme Gisèle TEULIERES
Directrice des Relations internationales
Ville de Toulouse (France)

M. Pierre CAMBON
Directeur de l'Esthétique et du Patrimoine
Ville de Toulouse (France)

Enjeux et perspectives pour la sauvegarde du centre ancien de Hanoi
Le quartier des 36 rues et corporations

Le Vieux Quartier de Hanoi en quelques chiffres

Contexte socio-économique

- Population : 66.191 habitants, dont 15.271 familles
- 50 % des familles habitent le quartier depuis plus de 30 ans, souvent plusieurs générations cohabitent
- 2.900 familles bénéficient des aides sociales (19 % de la population)
- 21 % des habitants sont des employés de l'Etat avec des niveaux de revenus relativement bas
- Enquête de satisfaction sur les logements auprès des habitants
 - o Familles très satisfaites de leur logement..... 20,1 %
 - o Familles satisfaites de leur logement..... 63,1 %
 - o Familles insatisfaites de leur logement..... 11,7 %
 - o Familles en conditions difficiles 5,1 %

(source : *Enquête sociale de l'arrondissement de Hoan Kiem, avril 2003*)

Contexte social et urbain

- 4.341 habitations (environ 6.000 maisons) composent le quartier
- Etat des bâtiments
 - o Constructions neuves 20,1 %
 - o Maisons dégradées 63,1 %
 - o Maisons structurellement dangereuses 11,7 %
 - o Maisons insalubres 5,1 %
- Taille des logements
 - o Une pièce 60 %
 - o Deux pièces 26 %
- Propriété des logements
 - o Propriété de l'Etat 60 %
 - o Propriété privé 48 %
- Enquête sur les souhaits des habitants concernant leur logement
 - o Garder le logement en l'état 37,6 %
 - o Restaurer leur logement 39,2 %
 - o Agrandir le logement existant 8,2 %
 - o Un logement plus grand ailleurs dans le vieux quartier 8,3 %
 - o Déménager hors du Vieux Quartier 6,7 %

(Source : *enquête sociale de l'arrondissement de Hoan Kiem, avril 2003*)

Le patrimoine matériel du vieux quartier : les maisons patrimoniales

La plus grande richesse architecturale et urbaine du Vieux Quartier de Hanoi : l'ensemble patrimonial des maisons. A ce jour, 1.000 maisons d'une très grande valeur architecturale ont été recensées par la ville de Hanoi.

Le patrimoine architectural du quartier est marqué principalement par trois époques architecturales : les constructions traditionnelles vietnamiennes ou chinoises, les bâtiments coloniaux et le style art-déco.

Principes traditionnels de construction des maisons :

- Maison à 1 ou 2 étages, murs mitoyens fortement marqués
- Parcelles étroites : profondeur 20 à 60 m, largeur 2 à 5 m
- Corps de bâtiment successifs reliés par des cours intérieures
- Atelier/commerce sur la rue
- Pièce dédiée au culte des ancêtres
- Habitat et services se trouvant dans les bâtiments en fond de cour

Le patrimoine matériel du vieux quartier : les monuments historiques

Le Vieux Quartier de Hanoi compte actuellement 86 édifices religieux :

- 54 maisons communales
- 6 pagodes
- 22 temples
- 3 lieux de culte

Avant 1954, ce nombre était de 115. C'est dans le Vieux Quartier que la densité des monuments historiques est la plus élevées de tout Hanoi.

Les maisons communales du Vieux Quartier : un patrimoine riche à mettre en valeur

Historiquement, la structure économique et sociale du Vieux Quartier est fondée sur l'implantation des corporations des métiers : la vie sociale s'organisait autour des maisons de corporations ou mais communales.

Le patrimoine immatériel du Vieux Quartier

L'âme du Vieux Quartier est constituée par un ensemble de traditions et pratiques culturelles. Le quartier abrite encore aujourd'hui de multiples activités liées à une occupation particulière de l'espace urbain reflétant cet héritage immatériel :

- Les traditions et coutumes
- Les métiers traditionnels
- Les activités de proximité

Certaines traditions et coutumes ainsi que la mémoire des habitants marquent l'identité culturelle du Vieux Quartier :

- Vénération des génies des corporations
- Fêtes
- Culte des ancêtres

Les métiers traditionnels représentent un des éléments majeurs du patrimoine immatériel du Vieux Quartier. Certains métiers sont toujours présents dans leur rue d'origine et marquent fortement l'espace urbain.

Un autre ressort de la vie sociale et économique du quartier sont les activités de proximité, comme les vendeurs ambulants, les restaurants de poussière...

Démolition et disparition du patrimoine architectural

Atteintes et dommages irréversibles pour le patrimoine du Vieux Quartier en raison de l'inefficacité du règlement provisoire : démolition de bâtiments présentant un intérêt architectural, réalisation de constructions inadaptées d'un point de vue architecturale (des bâtiments dépassant la hauteur limite prévue par le règlement provisoire).

Historique de la Coopération

- 1996 :** Signature d'un **accord de coopération** portant sur la préservation du centre ancien de la capitale du Vietnam
Ville de Toulouse – Ville de Hanoi
- 2000 – 2003 :** **Projet ASIA REHAB** – Programme européen ASIA URBS
Ville de Hanoi – Ville de Toulouse – Région de Bruxelles-Capitale
Soutien financier de l'Union européenne : 400.000 €
- 2004 – 2006 :** **Projet HANOI 2010** – Patrimoine et Identité Culturelle, Programme européen ASIA URBS
Ville de Hanoi – Ville de Toulouse – Région de Bruxelles-Capitale
Soutien financier de l'Union européenne : 490.000 €
- 2007 – 2010 :** Signature d'un **nouvel accord de coopération** portant sur la protection du patrimoine mais aussi sur les domaines économiques, culturel, touristique et du développement durable
Ville de Toulouse – Ville de Hanoi
Soutien financier du Ministère des Affaires étrangères : 64.000 € (2007 et 2008)

Contrat européen Hanoi 2010 – Les partenaires du projet

Ville de Hanoi – Ville de Toulouse – Région de Bruxelles-Capitale

Hanoi et ses partenaires :

- Comité Populaire de Hoan Kiem
- Service des Finances
- Directions Monuments Historiques
- Service des Relations Internationales
- Service de la Justice
- Bureau de Gestion du Vieux Quartier de Hanoi
- Service du Cadastre, du Foncier, des Ressources Naturelles et de l'Environnement
- Service de la Culture
- Banque des Investissements et du Développement
- Institut d'Architecture de Hanoi

Toulouse et ses partenaires :

- Les services municipaux de la Ville de Toulouse
- Agence Nationale française pour l'Amélioration de l'Habitat
- Ecole d'Architecture de Toulouse
- Institut des Etudes Juridiques, de l'Urbanisme et de la Construction de l'Université Toulouse 1
- Compagnie Le Phun
- Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture français

Bruxelles et ses partenaires :

- Administration Générale de la Documentation Patrimoniale en Belgique
- Brussels Town Center Management ATRIUM
- Erasmushogeschool
- Société Eurosense

Les quatre objectifs du projet européen Hanoi 2010

1. Préserver l'identité culturelle et le patrimoine matériel et immatériel du Vieux Quartier
2. Conduire sur la durée la restauration du Vieux Quartier
3. Associer les habitants à la restauration

4. Assurer la diffusion des expériences de protection du patrimoine au Vietnam et à d'autres pays asiatiques

OBJECTIF 1 : Préserver l'identité culturelle et le patrimoine matériel et immatériel du Vieux Quartier

Action 1 : Assurer le maintien des métiers traditionnels et leur lien avec les villages

- Préserver ce patrimoine immatériel et valoriser ces savoir-faire
- Maintenir l'activité économique du Vieux Quartier et des villages de production
- Maintenir l'identité et la dynamique du Vieux Quartier

Bilan de l'action :

- o Mise en place d'un inventaire des métiers
- o Elaboration d'une étude globale sur la situation économique des métiers du quartier (cabinet vietnamien SEDEC) avec une analyse approfondie de trois « métiers pilotes »
- o Etablissement des premières préconisations pour le maintien des métiers traditionnels

Difficulté :

- o Rencontrer les artisans

Perspectives :

- o Mise en place d'un observatoire des activités commerciales
- o Création d'un plan de protection du patrimoine immatériel

Action 2 : Donner un rôle renforcé aux Maisons communales et aux Corporations accompagnant les programmes de restauration

Protéger ce patrimoine matériel et immatériel : la structure économique et sociale du quartier est fondée sur les corporations de métiers

- Maintenir ces lieux, cœurs de la vie sociale s'organise
- Restaurer les maisons communales

Bilan de l'action :

- o Elaboration de projets architecturaux sur cinq maisons communales
- o Réalisation d'une analyse du lien entre maisons communales et les métiers

Difficulté :

- o Rencontrer les artisans des corporations pour recenser leurs avis et leurs besoins

Perspectives :

- o Mise en place de formations adaptées pour les artisans des corporations
- o Réalisation des projets de restauration des cinq maisons
- o Elaboration d'un plan d'action global sur la restauration des maisons communales

Action 3 : Appuyer le plan de restauration des monuments historiques

Faciliter la mise en œuvre du plan de restauration des Monuments Historiques de la Ville de Hanoi :

- Intégrer les monuments historiques dans le SIG
- Réaliser cinq projets de restauration détaillés

Bilan de l'action :

- o Elaboration de quatre projets détaillés et trois esquisses
- o Implication des habitants dans la conception des projets
- o Lancement d'études sur 15 bâtiments supplémentaires

Difficulté :

- o Etablir des plans de financement des projets

Perspectives :

- Mise en œuvre des restaurations sur ces bâtiments
- Instauration d'une méthode de consultation des habitants

Action 4 : Favoriser les activités de la vie quotidienne et de proximité en lien avec l'utilisation de l'espace public

L'occupation particulière de l'espace public par des activités de la vie quotidienne constitue un ressort profond de la vie sociale et de la richesse culturelle du quartier

- Comprendre le fonctionnement et l'évolution de ces activités
- Proposer des aménagements urbains favorisant leur maintien

Bilan de l'action :

- Recensement des activités commerciales dans l'inventaire des métiers
- Propositions adaptées d'aménagement de l'espace public

Difficulté :

- Rencontrer les vendeurs ambulants pour recueillir leurs besoins

Perspectives :

- Améliorer les conditions d'exercice des vendeurs ambulants
- Mise en œuvre d'aménagements urbains « pilotes »
- Mise en place d'un plan de soutien des activités de proximité

Action 5 : Participer à l'émergence d'un projet culturel valorisant l'identité du vieux quartier

Réalisation d'un projet culturel dans le but de :

- Préparer la célébration du Millénaire de Hanoi en 2010
- Mettre en lumière le patrimoine du Vieux Quartier

Bilan de l'action :

- Abandon du projet « Les Délices du Vieux Quartier » imaginé par la Compagnie LePhun dans le cadre du contrat européen

Difficulté :

- Approches différentes sur la création d'événements culturels et de spectacles de rue

Perspectives :

- Grâce au travail effectué dans le cadre du contrat européen : mise en œuvre du projet de la « semaine culturelle de Hanoi à Toulouse » en mai/juin 2007
- Suite au succès de cette semaine culturelle : implication de la Ville de Toulouse dans les festivités du millénaire de Hanoi 2010

OBJECTIF 2 : Conduire sur la durée la restauration du Vieux Quartier

Action 6 : Généraliser le Système d'Information Géographique à l'ensemble du Vieux Quartier

- Mettre en place cet outil efficace pour la planification urbaine
- Former les techniciens vietnamiens

Bilan de l'action :

- Mise en œuvre d'une version simplifiée du SIG sur tout le quartier
- Mise en place d'une équipe de techniciens hanoiens opérationnels

Difficultés :

- Absence de numérotation des maisons sur le cadastre de la Ville de Hanoi
- Base du plan cadastral non actualisée

Perspectives :

- Mise à jour et enrichissement permanents du SIG

- Intégration de nouvelles données, dont l'inventaire des bâtiments et l'inventaire des métiers

Action 7 : Accompagner les opérations de restauration regroupées par lignes de rue

Apporter de meilleures conditions de vie aux habitants par la modernisation de bâtiments et logements à travers des opérations de grande échelle :

- Montage du projet de restauration de l'ilot pilote « Ma May »
- Projet de ravalement de façades de la « rue pilote » Ta Hien

Bilan de l'action :

- Avancées sur l'ilot pilote Ma May : réalisation d'une étude détaillé, de propositions de projet et de maquettes
- Retard sur l'ilot pilote : montage opérationnel, notamment concernant le relogement des habitants et le financement
- Le projet pilote sur la rue Ta Hien : réalisation d'un projet urbain complet allant largement au-delà du ravalement de façades

Difficultés :

- La complexité de la situation de l'ilot pilote Ma May
- Réunir les services concernés de la Ville de Hanoi pour la mise en place d'un comité de pilotage
- Trouver des solutions adaptées pour le montage financier

Perspectives :

- Réalisation des travaux de la rue Ta Hien en 2007/2008
- A moyen terme, mise en place d'un « modèle pilote » sur une opération globale

Action 8 : Favoriser la restauration des bâtiments classés à sauvegarder par le règlement

Réaliser l'inventaire des bâtiments dans le cadre de la création du Plan de Sauvegarde et de mise en valeur du Vieux Quartier

Bilan de l'action :

- Démarrage de l'inventaire des monuments historiques et des maisons classées
- Retard dans le rattachement de l'inventaire au SIG

Difficultés :

- Un manque de moyens humains
- Une vision différente des priorités à mettre en œuvre

Perspectives :

- La validation de l'inventaire dans le contexte de la mise en œuvre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux Quartier
- L'inventaire est en cours de réalisation dans le cadre de la poursuite de la coopération décentralisée Hanoi-Toulouse

Action 9 : Mettre en place les outils juridiques nécessaires dans l'étape actuelle de la réhabilitation

Mettre en place un cadre juridique global efficace pour la sauvegarde du Vieux Quartier :

- L'inventaire des bâtiments (cf. action 8)
- Le plan de sauvegarde et de mise en valeur repérant tous les types d'immeubles (cf. action 8)
- Le règlement fixant en termes d'urbanisme réglementaire, les règles applicables au sein du périmètre de sauvegarde

Bilan de l'action :

- Elaboration d'un projet règlement par les experts français et vietnamiens
- Ce règlement n'a pas été validé et appliqué

Difficultés :

- o Réunir tous les services concernés de la Ville de Hanoi pour fixer ensemble les objectifs
- o Divergences dans les visions de la portée souhaitée de ce règlement

Perspectives :

- o Reprise du travail d'élaboration de ce règlement
- o Mise en place de mesures d'urgences pour la protection du patrimoine et pour arrêter les démolitions

Cadre général de la proposition de règlement élaborée par les experts européens :

Préambule Enoncé des objectifs d'ensemble du plan de classification des constructions et du règlement associé	
Titre i – dispositions générales	Titre iii – classification des constructions et des espaces libres au plan de classification
Article 1 : Cadre général d'application du Règlement Article 2 : Missions des institutions et autorités compétentes Article 3 : Portée du Règlement Article 4 : Limites du Secteur Sauvegardé de Hanoi Article 5 : Gestion des autorisations Article 6 : Documents à fournir Article 7 : L'organisation et l'exécution des travaux Article 8 : Délivrance, contrôle et surveillance, conformité et sanctions	Article 12 : Définition et découpage des périmètres selon les différents caractères architecturaux du Vieux Quartiers Article 13 : Classification des constructions et des espaces libres
Titre ii – destinations et affectations autorisées et interdites	Titre iv – règles de construction
Article 9 : dispositions transitoires pendant la période d'élaboration du Plan de classification	Article 14 : Structure parcellaire Article 15 : Implantation des constructions Article 16 : Emprise au sol Article 17 : Hauteur des constructions Article 18 : Aspect des constructions
Article 10 : Les types d'occupation et d'utilisation des sols	Titre v – règles d'accompagnement
Article 11 : Les conditions d'occupation des sols	Article 19 : Définitions des enseignes commerciales, des pré-enseignes et de la publicité Article 20 : Règles de publicité restreinte Article 21 : Tout article visant la mise en valeur du Vieux Quartier

Action 10 : Améliorer l'ambiance urbaine en lien avec le plan de déplacement du Vieux Quartier

- o Depuis 10 ans : inversion de l'usage du vélo au profit de la moto, associée à une arrivée massive de l'automobile
- o Depuis 1995 : augmentation graduelle des transports en commun

	1990	2004
Vélos	1.000.000	400.000
Motos	600.000	1.600.000
Autos	60.000	150.000
Bus	150	800
Habitants	2.000.000	3.000.000

L'enjeu : Mise en place d'une réflexion globale sur les déplacements urbains du Vieux Quartiers :

- o Coopération sur les transports urbains avec le projet européen Asia Trans Eco (*Région Ile de France, Villes de Hanovre et de Hanoi*)
- o Proposer des solutions de transport urbains adaptées

Bilan de l'action :

- o Articulation avec les autres équipes européennes (Asia Trans Eco)

- Formalisation de proposition d'amélioration des déplacements du quartier ; prise en compte des enjeux du développement durable

Perspectives :

- Mise en œuvre d'un plan de déplacements du Vieux Quartier
- Développement d'une politique de transport durable

OBJECTIF 3 : Associer les habitants à la restauration

Action 11 : Une équipe de professionnels au service du projet et des habitants

Donner des moyens renforcés au Bureau de Gestion du Vieux Quartiers, chargé par la Ville de Hanoi de l'animation et du suivi du programme de restauration.

Bilan de l'action :

- Elaboration d'une analyse de l'organisation du travail et des moyens humains du Bureau de Gestion du Vieux Quartier
- Clarification du rôle et des missions du Bureau de gestion, dont le conseil aux habitants, l'avis sur les permis de construire et l'appui au montage des dossiers techniques, ainsi que la communication sur le projet de restauration du Vieux Quartier

Difficultés :

- Un manque de moyens humains au sein du Bureau de Gestion du Vieux Quartier
- Des prérogatives et mission du Bureau de Gestion insuffisamment définies

Perspectives :

- Changement de tutelle du Bureau de Gestion en cours
- Attribution de nouveaux moyens, comme des locaux plus grands et des moyens humains
- Un renforcement de son rôle et de ses prérogatives, notamment sur la conception et l'application du règlement de sauvegarde du Vieux Quartier

Action 12 : L'information et l'implication des habitants

Elaborer des outils de communication pour promouvoir les objectifs du projet de restauration du Vieux Quartier auprès des habitants :

- Elargir les formes de participation des habitants
- Améliorer la compréhension du projet de restauration
- Rendre plus visibles les actions entreprises

Bilan de l'action :

- Etablissement d'un plan de communication d'ensemble
- Amélioration des outils de communication, dont notamment la charte des matériaux

Difficultés :

- L'implication réelle des habitants
- Un manque de moyens financiers et humains du Bureau de Gestion pour la mise en place d'une communication continue et efficace

Perspectives :

- Le projet de création d'un nouveau centre de communication sur le projet de restauration du Vieux Quartier est inscrit dans la coopération Toulouse-Hanoi à l'horizon 2010

Action 13 : La participation financière des habitants

Mettre en place des outils et des dispositifs de montage financier adaptés pour :

- Permettre aux habitants de financer leurs opérations de restauration
- Trouver des solutions adaptées aux populations les plus démunies
- Encencher des opérations de restauration d'envergure

Bilan de l'action :

- Organisation d'un certain nombre d'échanges plutôt infructueux entre experts européens et hanoiens

- Rencontres avec des bailleurs internationaux (sans résultat concret)

Difficultés :

- Implication d'institutions financières vietnamiennes
- Mobilisation de l'aide internationale
- Démobilisation de certains experts européens

Perspectives :

- Nécessité de mise en œuvre de plans de financement des opérations de restauration et de restructuration de grande envergure
- Organiser de nouvelles rencontres avec des bailleurs de fonds internationaux

OBJECTIF 4 : Assurer la diffusion des expériences de protection du patrimoine au Vietnam et à d'autres pays asiatiques

Action 14 : Les échanges avec les villes vietnamiennes et d'autres pays asiatiques sur la restauration de centre ancien

Diffuser les méthodes acquises dans le projet et de bénéficier de l'apport d'autres témoignages

Bilan de l'action :

- Echanges très fructueux entre experts internationaux, notamment à l'occasion de :
 - Des Assises franco-vietnamiennes à Hué en juin 2005
 - La conférence : « Luang Prabang, ville du patrimoine mondial » au Laos fin 2005
- Organisation de la conférence internationale sur la restauration des centres anciens à Hanoi en décembre 2005 avec la signature d'une déclaration commune constituant une véritable reconnaissance des travaux du projet européen HANOI 2010

Perspectives :

- Mise en place d'un consensus public et d'un engagement durable des autorités de Hanoi pour le projet de sauvegarde et de mise en valeur du centre ancien

Action 15 : Mettre en place un plan de communication valorisant le patrimoine et l'identité du Vieux Quartier

Elaborer un plan de communication d'ensemble comprenant trois niveaux : la communication institutionnelle, l'information des habitants et une communication opérationnelle s'adressant aux professionnels de la restauration

Bilan de l'action :

- Etablissement d'un plan de communication d'ensemble
- Réalisation de supports de communication, comme la plaquette et les panneaux sur le projet européen
- Mise en place du site internet www.hanoi2010.org

Difficultés :

- Une vision différente des priorités de la communication

Perspectives :

- Une appropriation du plan de communication par les institutions hanoïennes concernées pour permettre une communication large sur le projet de mise en valeur du Vieux Quartier

CONCLUSIONS GENERALES

Facteurs potentiels de réussite pour une continuité du projet dans le temps

- La continuité institutionnelle et politique
- Les acquis en termes de méthode et de transfert des compétences, source de durabilité
- Les acquis de la conférence internationale

- L'échéance 2010, garante d'une continuité pour le déroulement du projet
- La communication sur le projet et l'ouverture d'un nouveau centre de communication

Les acquis en termes de méthode et transfert des compétences, source de durabilité

Plusieurs services de la Ville se sont impliqués plus largement (urbanisme, service juridique, cadastre, service financier...) et sont organisés pour poursuivre leur intervention à l'issue du contrat européen.

PERSPECTIVES

L'échéance 2010, garante d'une continuité pour le déroulement du projet

- Enjeu important pour la Ville de Hanoi :; marquer les mille ans de son existence par des festivités importantes pour faire connaître la richesse culturelle du Vieux Quartier
 - o Continuité du processus enclenché pour la restauration du Vieux Quartier et son déroulement dans le temps
- Signature d'un protocole de coopération 2007 – 2010 entre le Comité Populaire de Hanoi et la Ville de Toulouse :
 - o Continuité de la collaboration pour la mise en valeur du patrimoine :
 - La réalisation de la rue piétonne pilote Ta Hien
 - La poursuite de l'inventaire
 - L'aide à la restauration d'une maison communale
 - La création du nouveau centre de communication...
- Succès de la semaine culturelle de Hanoi à Toulouse en mai/juin 2007
 - o Dans le cadre de la poursuite de la coopération, la Ville de Toulouse s'impliquera dans les célébrations du millénaire en 2010

Clôture

M. Azedine BESCHAOUCH

Membre de l'Académie tunisienne des Sciences, des Lettres et des Arts

Membre de l'Institut de France

Historien de l'antiquité romaine

Représentant personnel du Directeur général de l'Unesco pour la sauvegarde d'Angkor

Merci Monsieur le Président et cher ami,

Monsieur le Maire de Genève vient de le rappeler, la fonction de maire est la seule fonction publique universelle. Vous venez de montrer que l'AIMF, en choisissant ce thème, a voulu rester dans son cadre de l'universalité. Et personnellement je m'en réjouis. Cela fait plus de 40 ans que je m'occupe de patrimoine, et je peux vous affirmer sans exagérer, que c'est la première fois de ma vie qu'en dehors de l'Unesco, j'écoute un discours qui soit aussi équilibré, qui soit aussi au courant de tous les problèmes que pose la conservation du patrimoine et surtout, qui ait une approche aussi globale.

Dans les conclusions, vous avez parlé de participation et de concertation à propos de l'avenir du patrimoine urbain. Cette approche et le fait d'allier à la fois une volonté politique et une préparation au plus haut niveau technique, avant de prendre des décisions en ce qui concerne l'avenir du patrimoine, sont fondamentaux.

C'est vous qui décidez de l'avenir des villes. C'est pour ça que je suis enthousiaste, que je me réjouis de vos travaux. L'Unesco émet des recommandations, mais, je le dis sans aucune gêne, quelquefois, ces recommandations restent un vœu pieux. Permettez-moi de dire, Monsieur le Président, qu'avec vous, nous avons grand espoir, que vos recommandations se traduisent par une action pratique, par une volonté politique et que cette volonté politique vous permette, là où il le faut, de changer de politique pour qu'il y ait un avenir assuré au patrimoine.

Le second point sur lequel je me permets d'insister est que le patrimoine n'est pas seulement le patrimoine classique, c'est-à-dire limité aux monuments historiques et à des créations architecturales remarquables, c'est une approche globale qui inclut le matériel, c'est-à-dire tout ce qui est monumental, architectural, archéologique, mais aussi l'immatériel, tout ce qui est lié aux traditions sociales, à une culture millénaire. Car il ne faut pas que nous oublions tout notre acquis dans cette affaire. Nos traditions se doivent, elles aussi d'être intégrées dans cette approche universelle. C'est cela l'universalité, ce n'est pas seulement adopter, c'est aussi présenter notre patrimoine et notre savoir-faire, de sorte qu'il puisse aussi devenir partie prenante dans cette politique globale du patrimoine.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de dire que ce que j'ai entendu aujourd'hui, c'est un langage que je n'ai jamais entendu ailleurs qu'au sein de la conférence générale de l'Unesco, ça veut dire une fois tous les deux. Les maires venus des cinq continents, l'association internationale des maries que vous représentez, êtes allés très loin dans ces perspectives. J'aimerais vous demander que cette réflexion puisse être présentée à l'Unesco, à l'Organisation au plan arabe, ce qu'on appelle Alecsco et à l'Iccrom, c'est-à-dire, l'Organisation de la conférence islamique culturelle, éducative et scientifique qui réunit 56 pays dans le monde. Il est très important que l'Union européenne, l'Union africaine, les reçoivent également.

J'ai parlé de grandes institutions, mais, Monsieur le Président, Monsieur le Maire de Tunis, vous connaissez mieux que moi l'Organisation des villes arabes, l'Organisation des villes islamiques, l'Organisation des villes africaines, puisque la Tunisie, votre pays et le mien, participe à toutes ces organisations activement, je souhaite que vous ayez la possibilité, en adressant vos conclusions à tous ces organismes, de montrer que l'AIMF c'est une vocation universelle et c'est cette vocation et c'est cette vocation universelle qui m'a personnellement beaucoup intéressée, qui m'a parue le point le plus important. Si on me demandait demain à l'Unesco, à l'Iccrom : « mais qu'avez-vous retenu ? ». J'ai retenu que l'AIMF c'est universel, l'AIMF, c'est l'avenir du patrimoine et que les maires, Mesdames et Messieurs, vous allez assurer à travers le monde. Merci beaucoup.

M. Abbès MOHSEN
Maire de Tunis (Tunisie)
Secrétaire général de l'AIMF

Mesdames et Messieurs les Maires,
Monsieur le Professeur,
Chers participants,
Chers Collègues,
Chers Amis,

Le moment est venu de conclure les travaux de notre colloque « villes, patrimoine et développement local », avec ce plaidoyer émouvant, enthousiaste et chaleureux dans lequel transparaît comme d'habitude, tout l'humanisme du professeur Beschaouch, plaidoyer auquel nous souscrivons évidemment pour la communication des résultats de nos travaux à ces hautes instances internationales et régionales que vous avez eu la générosité d'évoquer. Donc, considérez que c'est chose faite.

Je voudrais tout d'abord exprimer à mes collègues et amis de l'AIMF, les maires, les responsables de villes, les responsables du secrétariat permanent, en premier lieu le secrétaire permanent, le secrétaire permanent adjoint, toute l'équipe du secrétariat permanent pour tous leurs efforts, chacun dans son domaine qui ont permis la tenue, et j'espère, la réussite de cette manifestation d'une très haute qualité.

Cette qualité, cette élévation de pensée, nous la devons bien sûr à tout le monde, à tous les conférenciers, et en premier lieu à Monsieur le Professeur Beschaouch qui a réussi à poser la problématique du patrimoine comme moteur du développement urbain et définit le rôle des maires dans sa mise en valeur en lien, en relation avec ses partenaires, c'est-à-dire l'Etat, la société civile et la société traditionnelle.

La méthodologie qui s'est dégagée tout au long de nos travaux peut être caractérisée ou définie en trois mots : identification, mobilisation et revitalisation. On pourrait y ajouter très vraisemblablement aussi la notion de concertation dans la mesure où parmi tous les exemples qui nous ont été rapportés prévaut le souci permanent de répondre et de satisfaire aux attentes, mais aussi aux besoins de nos populations.

Acteur du développement, les maires doivent aussi et surtout proposer des formules pour le promouvoir. Autour du patrimoine et de ces articulations économiques, sociales et culturelles, cette promotion trouve tout son sens dans la mesure où un beau projet de développement patrimonial trouve naturellement à s'épanouir dès lors qu'il est porté par une volonté politique forte, celle du maire et qu'il répond à un double impératif de durabilité et de participation de tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

Un bon projet de développement local c'est aussi un projet qui se décline en étape dont on peut vérifier à tous moments les résultats. La crédibilité des maires sur les scènes nationales bien sûr et internationales, suppose l'acceptation d'une évaluation permanente des actions menées à des fins de transparence et soucieuse de renforcer toutes les solidarités. C'est à l'aune de ces principes que l'on mesure je crois, le degré de bonne gouvernance.

Mais dans son activité de mise en réseau de tous les acteurs intéressés au développement, notre association, l'AIMF, doit pouvoir faire plus encore pour aider les maires à démultiplier leurs actions sur la base d'échanges d'expériences et de savoir-faire. Elle dispose d'ailleurs d'un site Internet dont la valeur intrinsèque est de favoriser la création d'une base de données. Parmi les demandes qu'il convient de formuler à l'issue de nos travaux, il me semble opportun d'envisager la publication périodique d'un recueil sur les innovations importantes en matière de gestion urbaine mais aussi d'organiser sous forme de réunions ou de séminaires spécialisés des échanges que des participants souhaitent plus réguliers. Naturellement se pose également la question du renforcement des capacités de nos mairies et celle de la formation de nos personnels, qui, s'agissant de la mise en œuvre de projets patrimoniaux, doivent pouvoir bénéficier d'un soutien actif. Le développement du réseau d'experts de l'AIMF doit offrir une palette plus large aux attentes volontiers partagées par l'ensemble des maires, ici représentés.

Enfin, il a été clairement démontré que la revitalisation du patrimoine architectural, économique ou culturel de nos villes, outre une active concertation avec la société civile, suppose un appui plus important émanant des organisations partenaires, nationales et internationales. Peut-être est-ce là un champ de

possibilités qui s'ouvre devant l'AIMF et qui devrait permettre, au-delà des mots, au développement local de véritablement s'exprimer.

Je vous remercie de votre attention.

Assemblée Générale

Séance solennelle d'ouverture

M. NGUYEN Van Cao
Président du Comité Populaire
Ville de Hué

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères,
Monsieur le Maire de Paris et Président de l'AIMF,
Chers invités,
Chers collègues,

La ville de Hué et ses habitants sont fiers aujourd'hui de vous accueillir à la XXVII^e Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones. Nous remercions son président d'avoir proposé notre ville pour organiser cette année ce colloque inédit au Vietnam.

Hué, comme Hanoi et Ho-Chi-Minh Ville, a multiplié les projets réalisés en coopération avec les autres villes-membres de l'AIMF depuis qu'elle y a adhéré. En effet, le cadre offert par l'association nous a permis de partager notre expérience professionnelle, de trouver des solutions efficaces pour améliorer la gouvernance économique, sociale et culturelle de nos collectivités. Ses rencontres annuelles sont un temps particulièrement fort de cette dynamique d'échange.

Ce qui nous réunit aujourd'hui à Hué, c'est cette association qu'il faut faire vivre, c'est aussi son patrimoine et sa culture uniques : cette cité vieille de plusieurs siècles est ainsi le cadre idéal pour évoquer le thème choisi cette année, « Villes, patrimoine et développement local ».

Dernière capitale impériale du Vietnam, la ville de Hué est consciente que le passé d'une ville, culturel surtout, fait ce qu'elle sera demain. Elle jouit en effet de deux patrimoines mondiaux classés par l'UNESCO : l'ensemble des monuments de la Dynastie des Nguyen et la musique rituelle de la cour impériale, qui l'élèvent au rang des plus grands centres culturels et touristiques du pays.

En outre, l'amour des études fait partie de l'héritage vietnamien. Et le français, pour des raisons historiques, s'y est depuis longtemps enraciné, et particulièrement à Hué. C'est un instrument précieux dans le contexte actuel d'intégration internationale. La Francophonie est un lieu d'échange privilégié, surtout palpable à Hué, où la majeure partie des visiteurs en sont issus. Le tourisme joue en effet un rôle de premier plan dans le développement économique du Vietnam et de notre ville. Nous voudrions donc placer cette XXVII^e Assemblée générale de l'AIMF sous le signe d'une mise en valeur de nos richesses culturelles locales. La Francophonie en fait partie : elle est à la fois un patrimoine et le moyen de le développer.

J'ai la forte conviction que nous allons, chers collègues, travailler aujourd'hui dans cet esprit d'échange et d'émulation. Faisons honneur à la vocation de notre association en proposant des solutions innovantes de gouvernance culturelle et en œuvrant à la promotion de la richesse de nos collectivités !

La Ville de Hué et ses habitants tiennent donc à vous souhaiter, chers collègues et invités, un agréable séjour au Vietnam et une rencontre fructueuse pour notre grande famille francophone.

Je vous remercie de votre attention.

Message de son S. Exc. Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'OIF

Monsieur le Président du Comité populaire de Hué,
Monsieur le Président de l'Association internationale des Maires francophones,
Monsieur le Vice Premier Ministre,
Messieurs et Mesdames les Membres de l'Association internationale des Maires francophones,
Distingués invités,

C'est pour moi un grand honneur et un très grand plaisir de vous transmettre les salutations les plus chaleureuses du Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M. Abdou DIOUF, à l'occasion de l'ouverture de votre XXVII^{ème} Assemblée générale qui, pour la première fois, se tient en terre asiatique.

Votre rendez-vous, ici à Hué, témoigne de la place de la Francophonie dans la région et de l'engagement déterminé des autorités du Vietnam en sa faveur. Je me réjouis d'ailleurs que la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie qui se tiendra à Vientiane, au Laos, le mois prochain, soit une autre occasion de témoigner de la richesse et de la diversité de la Francophonie et qui contribue ainsi à renforcer sa dimension régionale.

Nous nous félicitons que l'Association internationale de la Francophonie, l'AIMF, que préside avec autant de brio que de compétence, Monsieur le Maire, Bertrand DELANOË, soit aujourd'hui une institution forte, largement implantée dans 46 pays de l'espace francophone, au service du développement des collectivités locales et, à ce titre, agissant au plus près des besoins des populations.

Je tiens à vous dire la très grande importance que le Secrétaire général attache à l'action de l'AIMF, opérateur direct de la Francophonie et son chef de file pour la coopération décentralisée qui, à l'avenir, aura un rôle grandissant à jouer dans les Etats et gouvernements membres de l'espace francophone. Le Secrétaire général ne saurait trop encourager l'AIMF à être l'animateur et le fédérateur des initiatives en ce sens appelées par plusieurs, et qui doivent trouver leur place dans les actions de développement dans l'espace francophone.

Je me réjouis que votre Assemblée générale ait été l'occasion d'échanges sur deux grandes questions au cœur de nos réflexions actuelles en Francophonie :

- la bonne gouvernance locale et l'accès aux financements internationaux ;
- les villes, le patrimoine et le développement local.

Vous rejoignez là les priorités de la Francophonie qui a le devoir et l'obligation de rechercher encore plus activement les complémentarités et les partenariats entre ses opérateurs mais également avec les autres organisations internationales, les coopérations bilatérales ainsi que les organisations de la société civile.

A cet égard, la participation de l'AIMF aux stratégies d'actions communes de la Francophonie en faveur de pays en sortie de crise ou en transition souhaitées par le Secrétaire général, tout particulièrement en Haïti ou encore en République Centrafricaine, contribue efficacement à la mise en place d'une bonne gouvernance locale.

Le Secrétaire général se félicite du rôle joué par l'AIMF dont les actions s'inscrivent clairement dans le Cadre stratégique décennal de la Francophonie et qui, de plus en plus, se traduisent par des synergies accrues avec les autres opérateurs.

Nous saluons la participation active de votre Secrétaire permanent, Monsieur Olivier CHAMBARD, au sein du Conseil de coopération que le Secrétaire général réunit trimestriellement pour veiller à l'harmonisation des programmes et actions de l'OIF, des opérateurs et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Ensemble, ils pourront mener des actions plus efficaces, plus fortes et plus visibles.

Tel est le sens des « Maisons francophones des savoirs », un projet pilote en cours, mené conjointement par l'Organisation internationale de la Francophonie et l'AIMF, et qui pourra bénéficier du concours de l'Agence universitaire de la Francophonie et de TV5. Ce projet s'inscrit pleinement dans l'esprit des Conclusions du Colloque de l'AIMF sur le thème « Villes, savoir et développement local » tenu à Montréal, en avril 2006.

Nous formons le vœu que des Maisons francophones des savoirs puissent être bientôt mises en place dans quatre villes francophones et que le succès de l'expérience nous conduise à recommander aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, lors du Sommet de Québec, en octobre 2008, de pérenniser cette initiative.

Un autre projet pilote en faveur des jeunes associant l'OIF, l'AIMF et l'AUF, les conduira à signer, lors de la Conférence ministérielle de Vientiane, une convention cadre leur permettant de mettre en place un projet pilote de volontariat francophone qui permettra à des volontaires âgés de 21 à 35 ans d'améliorer leurs compétences tout en contribuant à des actions en faveur du développement.

Je salue, au nom du Secrétaire général, la participation de l'AIMF à ce projet. Son appui est essentiel à son succès qui repose sur la qualité des postes offerts et de l'encadrement des jeunes sur le terrain.

Les actions de l'OIF et de l'ensemble des opérateurs directs de la Francophonie sont désormais marquées par l'échéance du Sommet de Québec. A cet égard, la prochaine Conférence de la Francophonie, à Vientiane, les 20 et 21 novembre prochain, constitue en quelque sorte un point de départ, son Président, le Secrétaire d'Etat à la Francophonie de la Roumanie, S.Exc. Monsieur Cristian PREDA, cédant la place au Ministre canadien des Affaires étrangères, l'Honorable Maxime BERNIER.

D'ici le Sommet de Québec, de nombreux défis nous attendent.

Le Secrétaire général sait que l'AIMF sera à ses côtés.

Il compte plus particulièrement sur l'AIMF, l'opérateur clef de la Francophonie en matière de coopération décentralisée, pour être l'initiateur d'une association toujours plus fédératrice des collectivités territoriales aux actions en faveur de la solidarité et du développement.

En son nom, je vous souhaite de fructueux travaux.

M. Bertrand DELANOË
Maire de Paris
Président de l'AIMF

Monsieur le Vice Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères,
Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Président du Comité populaire,
Mes Chers Collègues,

Cette première grande réunion de l'AIMF qui se tient au Vietnam, 10 ans après le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement francophones de Hanoi est un formidable symbole. Formidable symbole de la trace que laissent nos valeurs, notre culture, quelles que soient les difficultés du temps. La citadelle impériale est là au cœur de cette ville, défi au temps, à l'histoire et à ses drames.

Autres symboles : nous n'avons jamais été si nombreux à répondre à l'invitation de l'un de nos collègues et nous devons nous réjouir que cet élan se fasse à Hué, que ce soit à Hué, ville du patrimoine mondial, que nous puissions exprimer si largement notre attachement à la diversité, diversité des histoires, diversité des civilisations, diversité qui fait que nous sommes ensemble aujourd'hui. Il y a là un geste très fort de solidarité avec un peuple et sa civilisation.

Depuis deux jours, nous avons travaillé, réfléchi, élaboré, prévu, investi et, tout ce que nous avons décidé, nous l'avons décidé dans le consensus et à l'unanimité.

Pour la première fois, ici, nous avons réuni les bailleurs internationaux qui nous apportent un appui afin de donner une réponse aux nouveaux pouvoirs que les Etats nous transmettent, aux attentes de nos concitoyens.

Oui, nous sommes prêts à répondre aux exigences de bonne gouvernance.

Oui, nous faisons notre la gestion participative de nos communes.

Oui, nous entendons ne pas nous dérober aux responsabilités qui sont les nôtres dans le développement économique social et culturel.

Mais, nous entendons aussi être aidés pour progresser.

C'est vrai que les élus de proximité que nous sommes, les élus des villes au XXI^{ème} siècle, portent sur leurs épaules les contradictions, les difficultés, mais aussi beaucoup d'enjeux de civilisation. Comment rendre compte au quotidien à nos citoyens ? On demande beaucoup plus aux élus locaux qu'aux élus nationaux puisque nous sommes sous leur regard, sous leur pouvoir. En même temps, nous devons être efficaces. On nous demande que les rues soient propres tous les jours. On nous demande de favoriser les déplacements. On nous demande le logement. On nous demande la santé. On nous demande la solidarité. On nous demande de l'espérance pour les jeunes.

Nous voulons aussi que soient portées haut les requêtes des citoyens. C'est vrai que la démocratie participative vient, dans ce début de siècle, s'ajouter à la démocratie représentative. C'est vrai que dans nos villes, quelles que soient nos cultures, nous voyons de plus en plus les citoyens participer dans les quartiers, se mêler de l'élaboration d'un équipement, avoir un avis sur le plan d'urbanisme, dire comment on pourrait mêler un certain nombre d'expériences pour faire avancer des projets. C'est là une capacité, une force à notre disposition pour favoriser le développement de nos cités. Vous l'avez analysé dans la réflexion d'hier sur le patrimoine et le développement.

Mais, notre volonté, notre détermination à porter l'espérance commune, doit être soutenue. Nos Etats, les bailleurs internationaux, doivent utiliser notre outil commun, cette expression de notre diversité qu'est l'AIMF, afin que cette envie de dynamique urbaine se concrétise et nous évite l'inactivité, cette mère des désordres qui nous paralyserait dans notre volonté d'agir et d'agir vite.

Pour aller dans ce sens, l'AIMF, notre AIMF, évolue, s'adapte et imagine son avenir.

En effet, notre réunion de Hué est fondatrice à plus d'un titre.

D'abord, par notre désir de favoriser le dialogue entre les collectivités locales et les grandes institutions internationales, l'Unesco, l'Union européenne, les Etats, le Canada, la France, le Québec, la Région wallonne.

Ensuite, par notre volonté à faire évoluer notre fonctionnement. Une réforme de nos statuts va vous être proposée afin d'augmenter la représentativité géographique de notre Bureau exécutif, en faisant une place à l'Afrique centrale, à l'océan Indien et, surtout, aux femmes. Notre Bureau va s'agrandir par étape et la question du genre devra être un premier critère de choix de cet élargissement.

Nous pouvons aussi prendre la mesure de l'évolution de la gouvernance interne de notre organisation avec la gestion de notre Fonds de coopération.

Plus d'un million trois cent mille euros ont été attribués ce matin pour des projets qui répondent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Des critères d'évaluation nous permettent de mieux suivre les programmes en cours et ceux-ci sont conduits avec toujours plus de diligence et d'efficacité.

Enfin, notre réunion de Hué sera aussi fondatrice par notre souhait d'élaborer, ensemble, une stratégie pour l'avenir de l'AIMF.

Dans un an, à l'Assemblée générale de Québec, nous devrons avoir le résultat de cette réflexion et nous nous prononcerons par un vote, à la veille du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement francophones.

Il s'agira de faire entrer plus largement la conception que nous nous faisons de la finalité du développement de l'AIMF et de son système d'organisation. Il ne s'agit pas de réfléchir sur les techniques mises en œuvre dans nos programmes, mais au « pourquoi » du développement du réseau. Il s'agit ainsi de réaffirmer le leadership du politique au sein de notre organisation.

A nous d'identifier les facteurs attractifs de l'AIMF;

Cet effort de réflexion politique, avec ses implications techniques, sera porteur d'espérance, puisqu'il devra nous conduire à nous exprimer, dans la diversité de nos attentes. Cette grande ambition sera un moyen de sensibilisation et de mobilisation sur notre action. Mais, il nous appartiendra de renforcer cette dynamique en l'adaptant au contexte qui environne le réseau.

Quel message ! A nous de faire en sorte, dans chacune de nos villes, d'apporter un témoignage de notre réflexion sur le devenir de notre institution.

A nous de reconnaître, en lien avec le secrétariat permanent, l'importance de cet enjeu.

Je suis sûr que l'ensemble de nos bailleurs comprendront notre volonté de prendre à bras le corps d'insuffler le changement.

S.E.M. PHAM Gia Khiem
Vice Premier Ministre
Ministre des Affaires étrangères du Vietnam

Monsieur le Maire de Paris, Président de l'Association internationale des maires francophones,
Monsieur le Maire de la ville de Hué,
Mesdames et Messieurs les Maires et représentants des villes francophones,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et représentants des Ambassades et Institutions internationales,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement de la République Socialiste du Vietnam, je voudrais adresser la bienvenue aux maires et représentants des villes francophones de tous les continents qui sont ici présents parmi nous dans cette magnifique et hospitalière cité de Hué à l'occasion de la 27^{ème} session de l'Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones ayant pour thème « Villes, patrimoine et développement local ».

Qu'il me soit permis de remercier l'AIMF d'avoir choisi la ville de Hué pour tenir sa première Assemblée générale en Asie du Sud-Est. Ce choix témoigne de l'importance qu'attache l'AIMF au rôle et aux contributions actives du Vietnam dans la promotion de la coopération francophone. Je considère que ce choix est d'autant plus justifié que la ville de Hué, l'ancienne capitale du Vietnam, reconnue de sa beauté architecturale et de son paysage lyrique, est consacrée par l'UNESCO comme patrimoine culturel mondial. Hué a aussi réussi à concilier la préservation des patrimoines et valeurs culturelles et les objectifs de développement d'une ville moderne. Certains touristes étrangers ont dit « Sans passer un séjour à Hué, c'est comme si vous n'étiez pas venu au Vietnam ».

Mesdames et Messieurs,

Les patrimoines sont l'héritage de l'histoire et de la tradition, le fondement sur lequel se construisent l'identité, les valeurs spirituelles et les normes éthiques de chaque peuple. Ils sont également l'élément fondamental qui contribue au développement de chaque pays par le biais des activités touristiques, des programmes sociaux, environnementaux et éducatifs. Cependant, les patrimoines ne sont pas éternels et risquent d'être détruits par les catastrophes naturelles et des activités humaines telles que la guerre, l'industrialisation et l'urbanisation non planifiées, le tourisme incontrôlé... La préservation et la valorisation des patrimoines et valeurs culturels s'avèrent une urgence et nécessitent les efforts de chacun, de chaque localité, de chaque nation ainsi que de toute la communauté internationale.

C'est la raison pour laquelle je tiens à saluer le choix de « Villes, patrimoine et développement local » comme thème de cette rencontre, celle qui offre une bonne occasion aux maires et aux délégués d'échanger leurs expériences et de définir ensemble des mesures de coopération efficaces permettant le développement durable des villes sur la base de la sauvegarde et de la mise en valeur des patrimoines et valeurs culturels.

Mesdames et Messieurs,

Le Vietnam poursuit sa politique cohérente dans laquelle les objectifs de développement économique et culturel, l'équité sociale, la protection environnementale sont intimement liés les uns aux autres dans un souci d'assurer un développement durable. A part l'ambition de devenir un pays industrialisé en 2020, nous nous sommes fixés l'objectif d'édifier une culture avancée et empreinte de l'identité nationale. Afin d'y parvenir, dans le cadre de son plan de développement socio-économique pour la période 2006-2010, le Vietnam a pris des mesures cohérentes en la matière, dont l'augmentation des investissements consacrés aux programmes et projets nationaux et locaux de préservation et de valorisation des sites historiques, des patrimoines culturels matériels et immatériels ainsi que des belles mœurs de différentes ethnies.

Le Vietnam apprécie hautement les efforts que l'AIMF a consentis afin de promouvoir la coopération entre ses villes membres et son soutien réservé aux villes francophones dans des pays en développement. Je suis convaincu qu'à la suite de ces deux dernières journées de travail intense, l'Assemblée générale de

l'AIMF va dégager de nouvelles initiatives d'assister ses membres dans la planification de la préservation de leurs politiques de développement urbain, tout en tenant dûment compte de la préservation et de la valorisation de leurs patrimoines historiques et culturels.

Je saisirai cette occasion pour remercier, au nom du Gouvernement vietnamien, l'AIMF pour ses nombreux projets efficaces réalisés à Hué, à Hanoi, à Hô Chi Minh-Ville, dans le domaine de l'assainissement, de l'environnement urbain. Nous souhaiterions que la coopération entre les villes du Vietnam, l'AIMF et ses autres villes membres soit de plus en plus renforcée dans le temps qui vient.

Pour terminer, je tiens à formuler mes meilleurs vœux de réussite à notre Assemblée. Je souhaite à toutes et à tous une bonne santé et un excellent séjour dans cette ville aussi romantique que paisible.

Je vous remercie.

Séance plénière

Modification de la liste des membres

Changement de maires depuis la dernière Assemblée générale à Bucarest (septembre 2006)

Liste établie au 28 septembre 2007, en fonction des informations transmises par les villes

- . A Antananarivo, M. Mamy Hery RAFALIMANANA Président de la Délégation spéciale a remplacé M. Patrick Xavier RAMIARAMANANA nommé Ministre de l'Energie ;
- . à Atar, M. Mohamed OULD OUBEID, Maire, a remplacé M. Mohamed OULD ABDALLAH ;
- . à Bamako, M. Adama SANGARE a remplacé M. Yéya ISSA MAIGA, lequel avait assuré l'intérim au décès de M. Moussa Badoulaye TRAORE ;
- . à Banfora, M. Souleymane SOULAMA, Maire, a remplacé M. Mamadou NIANGOUAN KONE, décédé ;
- . à Beau Bassin- Rose Hill, Mme Mirella CHAUVIN, Maire, a remplacé M. Varen ANDEE ;
- . à Bordeaux, Alain JUPPE, Maire, a remplacé de M. Hugues MARTIN ;
- . à Carrefour M. Yvon JEROME, Maire principal a remplacé M. Jean ANDRAL qui assurait l'Intérim en remplacement de M. Gérard MATHIEU JUNIOR ;
- . à Conakry, M. Malick SANKHON, Gouverneur, a remplacé M. Ahmadou CAMARA ;
- . à Chisinau, M. Dorin CHIRTOACA, Maire, a remplacé M. Iordan VACESLAV ;
- . à Diégo-Suarez, M. Houssen ALIBAY, Président de la Délégation spéciale a remplacé M. Yves ROLLAND SYLVAIN, Maire ;
- . à Djibouti, M. Ismael ALI YABEH, Maire, a remplacé M. Ahmed SAMIREH Omar ;
- . à Douala, M. Fritz NTONE NTONE, Délégué du gouvernement, a remplacé M. Edouard ETONDE EKOTO ;
- . à Dschang, M. Bernard MOMO, Maire, a remplacé M. Etienne SONKIN ;
- . à Fianarantsoa, M. Andrianomenjanahary RABEARISON, Président de la Délégation spéciale, a remplacé M. Pety RAKOTONIAINA ;
- . à Genève, M. Patrice MUGNY, Maire, a remplacé M. Manuel TORNARE ;
- . à Kiffa, M. Yaghoub OULD ABDULLAH, Maire, a remplacé M. Ould Mohamed Lemine MOHAMED YESLIM ;
- . à Libreville M. Alexandre AYO BARRO, Maire, a remplacé M. André Dieudonné BERRE ;
- . à Kinshasa, M. André KIMBUTA, Gouverneur, a remplacé M. Mazunga KIMBEMBE ;
- . à Majunga, M. Ravokatra Lalao RANDREMISATA, Maire, a remplacé M. Andriamanana RAHAMEFY ;
- . à Moundou, M. Germain BERGAMGOTO a remplacé M. Issa Guelndi NDIHOUAKEUR ;
- . à Mutsamudu, M. Abdillah SIDI M'BALDE, Maire, a remplacé M. Aboubacar SAÏD ALI ;
- . à N'Djaména, M. Bada Mahamat ZENE, Maire, a remplacé M. Adoudou ADIL ARTINE ;
- . à Namur, M. Jacques ETIENNE, Bourgmestre, a remplacé M. Bernard ANSELME ;
- . à Nouadhibou, M. Mohamed Fadel OULD ABOUBEKRINE, Maire a remplacé M. Mohamed OULD ABDALLAH OULD CHREIF ;
- . à Nouakchott, M. Ahmed HAMZA, Président de la Communauté urbaine, a remplacé M. Didi OULD BOUNAAMA ;
- . à Ottawa, M. Larry O'BRIEN, Maire, a remplacé M. Bob CHIARELLI ;
- . à Parakou, M. Soulé ALAGBE, Maire, a remplacé M. Samou SEIDOU ADAMBI ;
- . à Pétionville, Mme Claire Lydie PARENT, Maire principal, a remplacé M. Pierre Michel Maurice PROSPER ;
- . à Port-au-Prince, M. Jean-Philippe JASON, Maire principal, a remplacé Mme Pauline BRUTUS ;
- . à Québec, M. Jacques JOLI-CŒUR, Maire suppléant, a remplacé Mme Andrée BOUCHER, décédée ;
- . à Rosso, M. Yérim FASSA, Maire, a remplacé M. Mohamed Sow DEÏNA ;
- . à Sarh, Mme Djorbaye Joséphine MOUNDA, Maire, a remplacé M. N'djo NGABA EYLI ;
- . à Toamasina, M. Gervais RAKOTOMANANA, Président de la Délégation spéciale à remplacé M. Louis RAVELOAJONA, Maire (pi) ;
- . à Victoria, Mme Marie-Antoinette ALEXIS, Maire, a remplacé Mme Florence BENSTRONG ;
- . à Vientiane, M. Sinlavong KHOUTPHAYTHOUNE, Maire, a remplacé M. Thonsing THAMMAVONG ;
- . à Zogbodomey, M. C. Soumaïla MAMA, Maire, a remplacé M. Zéphirin Kindjanhounde, élu Député.

Approbation du compte rendu de la XXVI^e Assemblée générale tenue à Bucarest

Le document est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général

En 2006, l'AIMF a poursuivi les réformes qui avaient été adoptées lors de l'Assemblée générale de Ouagadougou, en novembre 2004.

Elles concernent l'amélioration de l'efficacité de l'équipe permanente, le renforcement du réseau d'experts et la mise en œuvre de partenariats publics-privés pour assurer la durabilité des opérations.

Le thème de ses deux grandes réunions internationales, le colloque qui s'est tenu à Montréal et celui de Bucarest, l'un sur « Villes, savoirs et développement local », l'autre sur « Villes et éducation citoyenne » ont conduit l'AIMF à requalifier ses projets en mettant en avant l'importance des partenariats et du leadership des maires dans leur réussite.

Cette démarche s'est notamment imposée avec le programme de modernisation de l'état civil en lien avec les Etats et gouvernements, notamment au Mali.

L'année 2006 a donc été marquée par cette volonté commune du réseau AIMF d'appuyer les maires à mieux définir leur rôle en tant que leaders locaux, pour que les villes participent à l'éducation pour tous, pour que les administrations s'ouvrent à l'échange de savoir-faire notamment aux nouvelles techniques de gestion, en comptabilité, état civil, organisation des marchés, appui à la santé.

Enfin, l'AIMF a poursuivi ses démarches auprès de l'Union européenne, du PNUD, des Agences de Bassins, de l'ACDI, de la région Wallonie-Bruxelles, pour renforcer ses partenariats financiers.

Le rapport joint analyse ces évolutions mais, comme j'ai l'habitude de le faire, je souhaiterais insister sur quelques points.

1) Le premier fait marquant de l'année 2006 tient à la volonté du secrétariat permanent de contribuer au changement des méthodes de travail en matière de suivi et d'évaluation des projets.

Une formation à la bonne gouvernance et à la gestion de projet a été mise en œuvre selon deux phases :

- la familiarisation avec la méthode GAR (Gestion Axée sur les Résultats). Cette méthode consiste à passer d'une culture de gestion qui insiste sur les résultats plutôt que sur les activités.
- La mise en œuvre d'un programme pluriannuel de formation grâce au financement de l'ACDI.

Pour étoffer notre réseau d'experts, 5 collaborateurs de mairies, issus de Tunis, Ouagadougou, Bamako, Cotonou et Dakar, ont été associés à l'équipe permanente pour bénéficier de la formation GAR.

2) Le second fait marquant est la mise en œuvre d'expertises valorisant l'institution municipale. Plusieurs missions se sont rendues dans des capitales afin de résister la place de ces villes dans le cadre des processus de décentralisation. En ont bénéficié, Niamey, N'Djaména, Bangui et Praia.

3) La troisième démarche que je souhaite mettre en avant est l'action engagée pour s'attirer le soutien de l'Union européenne.

Pour se donner les moyens d'intervenir en matière de formation, l'AIMF dispose déjà de l'appui de l'ACDI canadienne, des ministères français des Affaires étrangères et de l'Education nationale.

Afin de renforcer cette capacité d'intervention, elle entend solliciter les instruments d'aide extérieure de l'Union européenne.

En effet, avec l'adoption en 2006 des nouveaux instruments d'aide extérieure de l'Union européenne, les collectivités locales sont éligibles à de nombreux fonds et bénéficient d'un programme thématique « Acteurs non étatiques et autorités locales » à hauteur de 35 millions d'euros.

Le secrétariat permanent a donc estimé utile de renforcer les capacités de ses villes membres afin qu'elles puissent répondre aux appels d'offres de l'Union. La formation GAR est une étape, la journée consacrée ici, à Hué, à la bonne gouvernance et les financements internationaux s'inscrit dans le suivie de cette démarche.

Le bilan 2006 montre donc clairement notre continuité d'action et préfigure les évolutions que nous conduisons en 2007.

A cet égard, je souhaiterais vous communiquer trois informations importantes :

La première concerne la signature d'un protocole d'entente entre l'Organisation des villes arabes (OVA) et l'AIMF, en juillet dernier à Marrakech. Ce protocole, très concret, propose que les deux organisations s'engagent à mettre en commun leurs capacités pour réaliser des projets emblématiques. Il nous permettra d'être encore plus réactifs aux demandes des villes, notamment celles du Maghreb, du Proche-Orient, des Comores, de Djibouti, qui ont la double appartenance. Cette volonté de rapprochement entre réseaux se confirme aussi par la signature d'un protocole avec le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) dont la démarche de coopération est identique à la nôtre.

La seconde information se rapporte à nos instruments de communication. Avec cette volonté d'offrir plus de services aux villes membres du réseau, le site internet a mis en ligne, depuis la mi-janvier, une banque de données concernant, pour le moment, des exemples pertinents dans les domaines de l'eau, l'assainissement, la micro finance, le sida ou les agendas 21 locaux.

Ce lancement a été complété par un appel à contribution afin d'enrichir cette banque de toutes les expériences jugées pertinentes par les villes membres. Ces informations, hiérarchisées, organisées par thème aideront les équipes municipales à maîtriser la gestion du quotidien en s'aidant des expériences venues d'ailleurs. Je compte sur vous pour l'enrichir de vos savoir-faire.

La dernière information concerne la réflexion dans laquelle l'AIMF s'engage et qui aboutira, lors de la prochaine Assemblée générale qui se tiendra à Québec, à l'adoption d'une programmation stratégique. Il s'agira notamment de mieux redéfinir vos attentes et la vocation de notre institution.

Le secrétariat permanent sera en rapport avec vous pour élaborer ce dossier qui nous permettra de mieux nous affirmer sur la scène internationale, mais aussi d'être plus lisibles par nos partenaires.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Modification des statuts et du règlement intérieur

Modification de la composition du Bureau

Lors de la réunion du Bureau qui s'est tenue à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, un avis favorable a été donné à la proposition de modification de l'article 10 des statuts afin de faire passer de 15 à 20, le nombre des membres du Bureau.

Cette modification des statuts est accompagnée dans un premier temps de l'ouverture du Bureau à deux nouveaux membres : un maire, celui de Yaoundé et une mairesse, celle de Victoria.

Après avis favorable du Bureau, il est proposé à l'Assemblée générale que le Maire de Yaoundé, M. Gilbert TSIMI EVOUNA et pour que des femmes soient présentes dans l'exécutif de l'AIMF, que la Mairesse de Victoria, Mme Marie-Antoinette ALEXIS, soient admis au Bureau.

Proposition de modifications des statuts

Exposé des motifs

Lors de la création de l'AIMF le 1^{er} mai 1979, les statuts prévoient que le Bureau se compose au maximum de 10 membres.

Les modifications de 1982 puis de 1983 ont porté, successivement, le nombre limite de ses membres à 12 puis à 15. Ce quinzième poste n'a été attribué qu'en juillet 1990 (Phnom Penh). C'était là l'expression d'une volonté, celle d'élargir progressivement la concertation au sein de l'organe de direction de l'association.

Depuis cette date, les effectifs de l'AIMF sont passés de 54 à 166.

Afin de répondre au triplement des adhérents et d'améliorer la répartition géographique du Bureau, les zones Afrique Occidentale et Océan Indien étant sous représentées, il est proposé de modifier l'article 10 des statuts et de porter à 20 le nombre maximum de ses membres.

Article 10 : Le deuxième alinéa est ainsi modifié

« Il se compose de 15 à 20 membres... »

Le reste sans changement.

La modification de l'article 10 est adoptée à l'unanimité.

Sous les applaudissements nourris, les Maires de Yaoundé et de Victoria sont admis au Bureau.

Rapport financier présenté par le Trésorier

Le Trésorier, M. Simon COMPAORE, Maire de Ouagadougou, rappelle que l'exercice clos au 31 décembre 2006 est présenté selon une forme encore plus synthétique que les années précédentes. Elle permet de prendre plus rapidement la mesure de notre activité.

L'augmentation globale du budget est de 28,84 % entre 2005 et 2006.

1) Les subventions de fonctionnement pour le secrétariat permanent et l'animation du réseau sont stables : 1.856.555 € en 2005, 1.908.172 € en 2006 (+ 0,02 %), y compris la valorisation du coût des personnels mis à disposition par la ville de Paris

Cette différence positive tient à l'appui apporté par l'ACDI pour mettre en œuvre le colloque de Montréal.

La marque essentielle du budget 2006 est donc l'augmentation très forte des subventions d'investissement (+ 42,3 %), pour un budget de fonctionnement sensiblement stable.

Le ratio du fonctionnement du secrétariat permanent (y compris le coût des experts en charge du suivi des projets, donc en tenant compte de la valorisation des personnels mis à disposition par la ville de Paris) passe de 26,4 % en 2005, à 20 % en 2006 (1.395.062 € en 2005 et 1.388.151 € en 2006).

2) L'évolution des dépenses est caractérisée par la stabilité à la baisse des frais de fonctionnement du secrétariat permanent (- 6.911 €) et une nette augmentation des investissements (y compris dans les frais d'animation du réseau) : 2.927.414 € en 2005 et 3.313.268 € en 2006, soit une augmentation de 13,1 %.

3) La dynamique du réseau, l'intérêt qu'il suscite, notamment de la part des bailleurs français et canadiens, les conséquences de la loi Oudin-Santini, sont autant de causes de ce bilan financier très valorisant pour l'AIMF.

Cette évolution a impliqué une profonde modification dans la gestion comptable des projets, afin de permettre un meilleur suivi des opérations.

En dépit de ces charges de gestion nouvelles, le budget de l'équipe permanente est resté stable et a même diminué de près de 7.000 €.

Cet effort collectif doit être salué, mais il faut, à présent, prendre en compte la nécessité de donner au secrétariat permanent les moyens de renforcer son dispositif de suivi et d'évaluation.

Enfin, le Trésorier présente le tableau des cotisations pour 2008.

Le rapport du Trésorier est adopté à l'unanimité, avec la liste des cotisations à appeler.

2 - Ressources

Exécution du budget (exercice clos le 31 décembre 2006)

Contributeurs	Produits €		Ecart €	Commentaires
	2005	2006		
▪ Cotisations	281.525	300.470	+ 18.945	Nouvelles adhésions et paiement des arriérés. Ces arriérés s'élèvent au 1 ^{er} août à 60 749 € pour 2006 et 26 530 € pour 2005, pour un total d'arriéré de 123 370 €
▪ Personnel mis à disposition par la ville de Paris	301.118	291.066	- 10.052	Changement d'affectation
▪ Subventions				
Ville de Paris	1.733.040	1.733.040	0	
. Fonctionnement	833.040	833.040	0	
. Fonds de coopération (investissement)	900.000	900.000	0	
ACDI	360.490	463.674	+ 103.184	
. Fonctionnement	0	52.724	+ 52.724	Soutien lié au colloque de Montréal
. Fonds de coopération (investissement)	360.490	323.122	- 37.368	Différence de taux de change
. FMU (investissement)	0	87.827	+ 87.827	Projet de formation GAR
Communauté française de Belgique (investissement du Fonds de coopération)	0	75.000	+ 75.000	Reprise de financement
Lausanne)	16.992	17.000	+ 8	
Liège)	25.000	25.000	0	
Bordeaux)	15.000	15.000	0	
Luxembourg) investissement du Fonds de coopération	0	24.800	+ 24.800	Pas de subvention en 2005
Aoste)	0	20.000	+ 20.000	Nouveau bailleur
Grand Nancy)	0	18.000	+ 18.000	Nouveau bailleur
Agences de bassin)	- 454	216.000	+ 216.424	Nouveau bailleur
Dieppe	0	4.000	+ 4.000	Nouveau bailleur
▪ Autres subventions au titre de compte opérateur de la Francophonie				
Ministère français des Affaires étrangères	1.929.183	2.848.326	+ 919.143	Réduction budgétaire
. Fonctionnement	385.183	385.183	0	
. FMU (investissement)	1.544.000	2.463.143	+ 919.143	
Ministère français de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie	457.350	457.350	0	
. Fonctionnement	45.689	45.689	0	
. Opérateur (investissement)	411.661	411.661	0	
Canada - Québec)	21.511	24.587	+ 3.076	Différence de taux de change
Union européenne) (investissement)	31.920	84.087	+ 52.167	Montée en puissance de la formation Haïti
OIF (fonctionnement)	10.000	0	- 10.000	L'OIF ne souhaite plus financer les frais de transport de certains de nos maires
▪ Produits financiers (investissement du Fonds d'urgence)	103.803	171.000	+ 67.197	Amélioration de la gestion financière
Total	5.286.478	6.788.400	+ 1.501.922	
Dont :	fonctionnement	1.856.555	1.908.172	+ 51.617
	Investissements	3.429.923	4.880.228	+ 1.450.305

3 – Dépenses

Charges	Réalisation		Ecart	Observations
	2005	2006		
A) Fonctionnement				
Frais de fonctionnement du secrétariat permanent	1.395.062	1.388.151	- 6.911	
Frais d'animation des instances	383.512	492.261	+ 108.749	
B) Investissements engagés sur les fonds alloués par les collectivités et organismes locaux (Fonds de coopération)	670.214	888.421	+ 218.207	
C) investissements réalisés sur les fonds alloués par les Etats (FMU - OPE - UE)	1.802.795	1.892.616	+ 89.821	
D) Fonds d'urgence	70.893	39.970	- 40.923	

Gestion des Cotisations

€

Année 2008

Pays	176 villes et 15 associations adhérentes	Année Adhésion	Cotisation annuelle	Reste dû sur Cot. et Adh. 2008	Arriérés au 01/01/08	Montant dû au 01/01/08	Solde à ce jour (€)
Tchad	Abéché	1991	550,00	550,00	1 206,27	1 756,27	1 756,27
Côte d'Ivoire	Abidjan	1979	2 120,00	2 120,00		2 120,00	2 120,00
Bénin	Abomey	2004	550,00	550,00		550,00	550,00
Niger	Agadez	2005	550,00	550,00	1 400,00	1 950,00	1 950,00
Maroc	Agadir	2006	550,00	550,00	850,00	1 400,00	1 400,00
Egypte	Alexandrie	2000	3 800,00	3 600,00		3 600,00	3 600,00
Togo	Aného	2004	550,00	550,00		550,00	550,00
Madagascar	Antananarivo	1990	550,00	550,00		550,00	550,00
Madagascar	Antsirabe	2004	550,00	508,73		508,73	508,73
Italie	Aoste	1979	1 330,00	1 330,00		1 330,00	1 330,00
Togo	Atakpamé	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
Mauritanie	Atar	1987	550,00	550,00		550,00	550,00
Mali	Bamako	1979	550,00	550,00		550,00	550,00
Mali	Bandiagara	2006	550,00	550,00		550,00	550,00
Congo (R.D)	Bandundu	2005	550,00	550,00	941,82	1 491,82	1 491,82
Burkina-Faso	Banfora	1994	550,00	550,00		550,00	550,00
Centrafrique	Bangui	1987	570,00	570,00		570,00	570,00
Île Maurice	BeauBassin-RoseHill	2004	625,00	625,00		625,00	625,00
Liban	Beyrouth	1979	3 265,00	3 265,00	3 265,00	6 530,00	6 530,00
Tunisie	Bizerte	2001	910,00	910,00		910,00	910,00
Burkina-Faso	Bobo-Dioulasso	1992	550,00	550,00		550,00	550,00
Bénin	Bohicon	2006	550,00	550,00		550,00	550,00
France	Bordeaux	1986	6 920,00	6 920,00		6 920,00	6 920,00
Côte d'Ivoire	Bouaké	1986	795,00	795,00	3 975,00	4 770,00	4 770,00
Congo	Brazzaville	1979	1 025,00	1 025,00		1 025,00	1 025,00
Belgique	Bruxelles	1979	4 385,00	4 385,00		4 385,00	4 385,00
Roumanie	Bucarest	1992	3 295,00	3 295,00		3 295,00	3 295,00
Burundi	Bujumbura	1981	550,00	550,00		550,00	550,00
Haiti	Carrefour	2005	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
Maroc	Casablanca	1979	4 120,00	4 120,00	4 120,00	8 240,00	8 240,00
Moldavie	Chisinau	1996	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
Guinée	Conakry	1983	780,00	0,00		0,00	0,00
Bénin	Cotonou	1993	675,00	632,72		632,72	632,72
Bénin	Cové	2005	550,00	550,00		550,00	550,00
Sénégal	Dakar	1979	1 130,00	1 130,00		1 130,00	1 130,00
Togo	Dapaong	2006	550,00	550,00		550,00	550,00
Burkina-Faso	Dedougou	2004	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
Madagascar	Diego-Suarez	1996	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
Niger	Diffa	2005	550,00	550,00		550,00	550,00
Djibouti	Djibouti	1983	710,00	710,00	4 260,00	4 970,00	4 970,00
Tchad	Doba	2004	550,00	550,00	1 950,00	2 500,00	2 500,00
Congo	Dolsie	1998	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
Niger	Dosso	2005	550,00	550,00		550,00	550,00
Cameroun	Douala	1986	1 755,00	1 755,00		1 755,00	1 755,00
Cameroun	Dischang	2005	550,00	550,00		550,00	550,00
Cameroun	Ebolawa	2005	550,00	550,00		550,00	550,00
Cameroun	Edea	2002	550,00	550,00		550,00	550,00
Arménie	Erevan	1998	1 235,00	1 235,00		1 235,00	1 235,00
Gabon	Franceville	1985	550,00	550,00		550,00	550,00
Madagascar	Fianarantsoa	2005	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
Comores	Fomboni	2004	550,00	550,00	1 950,00	2 500,00	2 500,00
Mali	Gao	2003	550,00	550,00		550,00	550,00
Cameroun	Garoua	1992	595,00	0,00		0,00	0,00
Canada	Gatineau	1991	4 000,00	4 000,00	3 500,00	7 500,00	7 500,00
Niger	Gaya	2006	550,00	550,00		550,00	550,00
Suisse	Genève	1988	8 925,00	8 925,00		8 925,00	8 925,00
Guinée	Gueckédou	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
Vietnam	Hanoï	1995	1 910,00	1 910,00		1 910,00	1 910,00
Vietnam	Hô Chi Minh-Ville	1991	2 470,00	2 470,00		2 470,00	2 470,00
Vietnam	Hué	1992	550,00	550,00		550,00	550,00
Roumanie	Iasi	2003	2 495,00	2 495,00		2 495,00	2 495,00
Mauritanie	Kaedi	2004	550,00	550,00		550,00	550,00
Cambodge	Kampot	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
Sénégal	Kaolack	1985	550,00	550,00		550,00	550,00
Togo	Kara	1997	550,00	550,00		550,00	550,00
Mali	Kayes	2002	550,00	550,00	1 650,00	2 200,00	2 200,00
Mauritanie	Kiffa	1993	550,00	550,00	2 128,14	2 678,14	2 678,14
Rwanda	Kigali	1987	550,00	550,00		550,00	550,00
Guinée	Kindia	2004	550,00	550,00		550,00	550,00

Gestion des Cotisations**Année 2008**

€

Pays	176 villes et 15 associations adhérentes	Année Adhésion	Cotisation annuelle	Reste dû sur Cot. et Adh. 2008	Arrérés au 01/01/08	Montant dû au 01/01/08	Solde à ce jour (€)
Congo (R.D)	Kinshasa	1979	2 470,00	2 470,00		2 470,00	2 470,00
Niger	Konni	2006	550,00	550,00		550,00	550,00
Burkina-Faso	Koudougou	2006	550,00	550,00		550,00	550,00
Togo	Kpalimé	2006	550,00	550,00		550,00	550,00
Guinée	Labé	2005	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
Gabon	Lambaréne	2001	550,00	550,00		550,00	550,00
Suisse	Lausanne	1990	6 150,00	6 150,00		6 150,00	6 150,00
Egypte	Le Caire	1997	6 040,00	6 040,00		6 040,00	6 040,00
France	Le Havre	2004	5 535,00	5 535,00		5 535,00	5 535,00
Canada	Levis	2007	2 700,00	2 700,00		2 700,00	2 700,00
Gabon	Libreville	1979	2 180,00	2 180,00		2 180,00	2 180,00
Belgique	Liège	1979	5 795,00	5 795,00		5 795,00	5 795,00
France	Lille	1981	6 610,00	6 610,00		6 610,00	6 610,00
Cameroun	Limbé	2005	550,00	550,00		550,00	550,00
Bénin	Lokossa	2001	550,00	550,00		550,00	550,00
Togo	Lomé	1979	610,00	610,00		610,00	610,00
Congo (RD)	Lubumbashi	2001	815,00	815,00	815,00	1 630,00	1 630,00
Luxembourg	Luxembourg	1979	4 785,00	4 785,00		4 785,00	4 785,00
France	Lyon	1981	10 000,00	10 000,00	10 000,00	20 000,00	20 000,00
Madagascar	Mahajanga (Majunga)	2005	550,00	550,00	48,47	598,47	598,47
Niger	Maradi	1990	550,00	550,00		550,00	550,00
Maroc	Marrakech	1980	1 145,00	968,79		968,79	968,79
France	Marseille	1991	24 335,00	24 335,00		24 335,00	24 335,00
Maroc	Meknès	1994	915,00	915,00	1 830,00	2 745,00	2 745,00
Cap Vert	Mindelo	2004	550,00	550,00		550,00	550,00
Monaco	Monaco	1988	1 070,00	1 070,00		1 070,00	1 070,00
Tunisie	Monastir	1988	550,00	550,00		550,00	550,00
Canada	Moncton	2004	1 735,00	1 735,00		1 735,00	1 735,00
Canada	Montréal	1979	24 000,00	24 000,00		24 000,00	24 000,00
France	Montreuil	2005	2 730,00	2 730,00		2 730,00	2 730,00
Mali	Mopti	2000	550,00	550,00	1 650,00	2 200,00	2 200,00
Comores	Moroni	1981	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
Congo	Mossendjo	2004	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
Tchad	Moundou	2004	550,00	550,00	1 950,00	2 500,00	2 500,00
Comores	Mutsamudu	2002	550,00	550,00	1 100,00	1 650,00	1 650,00
Belgique	Namur	1993	3 290,00	3 290,00		3 290,00	3 290,00
France	Nancy (C.U du Grand)	2005	7 965,00	7 965,00		7 965,00	7 965,00
France	Nantes	2004	13 630,00	13 630,00		13 630,00	13 630,00
Tchad	N'Djaména	1984	550,00	550,00		550,00	550,00
Cameroun	Ngaoundéré	1996	550,00	550,00	1 550,00	2 200,00	2 200,00
Burundi	Ngozi	2003	550,00	550,00	59,96	609,96	609,96
Congo	Nkayi	2004	550,00	550,00	1 100,00	1 650,00	1 650,00
Niger	Nigamey	1984	550,00	286,69		286,69	286,69
Bénin	Nikki	2004	550,00	550,00	1 100,00	1 650,00	1 650,00
Mauritanie	Nouadhibou	1988	550,00	550,00		550,00	550,00
Mauritanie	Nouakchott	1979	615,00	615,00		615,00	615,00
Canada	Ottawa	1995	7 600,00	7 600,00		7 600,00	7 600,00
Burkina-Faso	Ouagadougou	1979	550,00	550,00		550,00	550,00
Burkina-Faso	Ouahigouya	1997	550,00	550,00		550,00	550,00
Congo	Ouesso	2004	550,00	550,00	1 100,00	1 650,00	1 650,00
Bénin	Ouidah	2004	550,00	550,00		550,00	550,00
Gabon	Oyem	2000	550,00	550,00		550,00	550,00
Bénin	Parakou(Sandere)	2000	550,00	550,00	1 100,00	1 650,00	1 650,00
France	Paris	1979	45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
Haiti	Pétionville	2005	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
Cambodge	Phnom-Penh	1990	550,00	550,00		550,00	550,00
Roumanie	Ploiesti	2003	1 760,00	1 760,00	1 760,00	3 520,00	3 520,00
Congo	Pointe-Noire	1984	685,00	685,00		685,00	685,00
Haiti	Port-au-Prince	1980	550,00	550,00	4 075,00	4 625,00	4 625,00
Gabon	Port-Gentil	1981	975,00	975,00		975,00	975,00
Île Maurice	Port-Louis	1979	795,00	795,00		795,00	795,00
Bénin	Porto-Novo	1979	550,00	550,00		550,00	550,00
Egypte	Port-Saïd	2005	960,00	960,00		960,00	960,00
Vanuatu	Port-Vila	1984	550,00	550,00	3 300,00	3 850,00	3 850,00
Cap Vert	Praia	1992	550,00	550,00		550,00	550,00
Canada	Québec	1979	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Maroc	Rabat	1979	1 880,00	1 880,00	280,54	2 160,54	2 160,54
Mauritanie	Rosso	1996	550,00	550,00		550,00	550,00
Canada	Saguenay	2007	3 050,00	3 050,00		3 050,00	3 050,00

Gestion des Cotisations
Année 2008

Pays	176 villes et 15 associations adhérentes	Année Adhésion	Cotisation annuelle	Reste dû sur Cot. et Adh. 2008	Arrêtés au 01/01/08	Montant dû au 01/01/08	Solde à ce jour (€)
Sénégal	Saint-Louis	1980	550,00	550,00		550,00	550,00
Tchad	Sarh	1992	550,00	550,00	1 650,00	2 200,00	2 200,00
Mali	Ségou	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
Tunisie	Sfax	1988	810,00	810,00		810,00	810,00
Canada	Sherbrooke	2007	3 100,00	3 100,00		3 100,00	3 100,00
Cambodge	Siem Reap	2000	550,00	550,00		550,00	550,00
Mali	Sikasso	2000	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
Macédoine	Skopje	2000	810,00	810,00	5 160,86	5 970,86	5 970,86
Bulgarie	Sofia	1992	1 510,00	1 510,00		1 510,00	1 510,00
Togo	Sokodé	2004	550,00	550,00		550,00	550,00
Tunisie	Sousse	1992	550,00	550,00		550,00	550,00
Niger	Tahoua	1991	550,00	550,00		550,00	550,00
Maroc	Tanger	2003	2 255,00	2 255,00		2 255,00	2 255,00
Roumanie	Târgoviste	2006	550,00	550,00		550,00	550,00
Géorgie	Tbilissi	2001	885,00	885,00	5 615,00	6 500,00	6 500,00
Guinée	Télimélé	2005	550,00	550,00		550,00	550,00
Burkina-Faso	Tenkodogo	2001	550,00	550,00		550,00	550,00
Sénégal	Thiès	1993	550,00	550,00		550,00	550,00
Mauritanie	Tidjika	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
Niger	Tillabéri	2003	550,00	550,00		550,00	550,00
Albanie	Tirana	1998	550,00	550,00	1 148,82	1 698,82	1 698,82
Madagascar	Toamasina	1995	550,00	550,00	1 100,00	1 650,00	1 650,00
Madagascar	Toliara	2005	550,00	550,00	1 400,00	1 950,00	1 950,00
Mali	Tombouctou	2005	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
France	Tours	2004	4 125,00	4 125,00		4 125,00	4 125,00
Liban	Tripoli	2001	1 395,00	1 395,00	2 922,23	4 317,23	4 317,23
Canada	Trois Rivières	2007	2 660,00	2 660,00		2 660,00	2 660,00
Togo	Tsévié	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
Tunisie	Tunis	1979	1 580,00	1 580,00		1 580,00	1 580,00
Seychelles	Victoria	1993	550,00	550,00		550,00	550,00
Laos	Vientiane	1992	550,00	550,00		550,00	550,00
Burkina-Faso	Yako	2004	550,00	550,00		550,00	550,00
Côte d'Ivoire	Yamoussoukro	1986	550,00	550,00	69,00	619,00	619,00
Cameroun	Yaoundé	1991	1 025,00	1 025,00		1 025,00	1 025,00
Liban	Zahlé	2000	765,00	765,00		765,00	765,00
Sénégal	Ziguinchor	1995	550,00	550,00		550,00	550,00
Niger	Zinder	1992	550,00	550,00	550,00	1 100,00	1 100,00
Bénin	Zobodomey	2006	550,00	550,00		550,00	550,00
Belgique	Union des villes de Wallonie	2007	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Bénin	A C A L	2006	550,00	550,00		550,00	550,00
Bénin	Asso Nale des communes du Bénin	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
Burkina Faso	Asso des Maires du Burkina Faso	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
Canada	A F M N B	2006	2 030,00	2 030,00		2 030,00	2 030,00
Canada - Québec	Union des municipalités du Québec	2007	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Cameroun	AssoCom&VillesUniesCameroun	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
Côte d'Ivoire	UVICOCI (Un*Villes&communes de CI)	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
France - Outre Mer	ACCD'OM (AssoCom&Collect d'OM)	2007	2 000,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00
Madagascar	OPCI FIFTAMA	2006	550,00	550,00	850,00	1 400,00	1 400,00
Mali	Asso Municipalités du Mali	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
Mauritanie	A M Mauritanie (adh&cot payées pour 07)	2007	550,00	550,00		550,00	550,00
Roumanie	Asso Villes de Roumanie	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
Sénégal	A M S (adh&cot payées pour 07)	2007	550,00	550,00		550,00	550,00
Togo	U C T (Un* Communes du Togo)	2007	550,00	850,00		850,00	850,00
	TOTaux		355 765,00	358 066,93	91 181,11	449 248,04	449 248,04

Rapport du Commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association internationale des maires francophones, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptable :

La note 1.2 de l'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

3) Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

KPMG Entreprises
 Secteur non Marchand
 2 bis rue de Villiers
 92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
 N° 775726417 R.C.S. Nanterre
 N° 77572641702648

BILAN
EXERCICE 2006

ACTIF	2006		2005		PASSIF		2006		2005	
	Brut	Amort.& Provisions	Net	Net	Fonds propres					
Immobilisations					Reparts à nouveau					
. Incorporelles	55 809,78	42 871,65	12 938,13	18 119,15	Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)					
. Corporelles	133 664,80	107 848,37	25 816,43	29 363,64						
Dépôts et cautions versés	24 055,81		24 055,81	23 214,07						
Total I	213 530,39	150 720,02	62 870,37	70 696,86	Provisions pour risques et charges	Total I				
Actif circulant					Fonds dédiés					
. Avances et acomptes sur commandes					sur subventions attribuées					
. Crédit :										
- Subventions à recevoir	588 122,66		588 122,66	741 987,31						
- Cotisations à recevoir	123 370,70	39 090,62	84 280,08	46 033,56						
- Autres créances	186,03		186,03	778,53	Dettes					
. Valeurs mobilières de placement	8 376 661,26		8 376 661,26	6 348 941,35	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
. Banques	281 449,30		281 449,30	208 643,94	Dettes fiscales et sociales					
. Caisse	1 963,27		1 963,27	4 184,15	Autres dettes					
Total II	9 371 753,22	39 090,62	9 332 662,60	7 350 568,84	Produits constatés d'avance					
Charges constatées d'avance										
Total III	13 570,01		13 570,01	11 584,27						
TOTAL GENERAL	9 598 853,62	189 810,64	9 409 042,98	7 432 849,97	TOTAL GENERAL	9 409 042,98	7 432 849,97			
					Total III	9 253 584,48	7 279 974,31			

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2006

	2006	2005
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation	6 025 964.72	4 600 834.77
Cotisations et droits d'entrée	300 470.00	281 525.00
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	3 669.50	2 037.79
<i>Total I</i>	6 330 104.22	4 884 397.56
Charges d'exploitation		
Achats	1 592 097.50	1 283 104.24
Autres charges externes	2 017 858.12	1 929 547.18
Impôts, taxes et versements assimilés	62 628.78	54 561.35
Rémunération du personnel	525 080.68	485 251.42
Charges sociales	220 123.07	200 825.79
Dotation aux amortissements	20 392.39	24 746.43
Dotation aux provisions	3 000.00	33 643.82
Autres charges	850.09	122.56
<i>Total II</i>	4 442 030.63	4 011 802.79
Résultat d'exploitation	1 888 073.59	872 594.77
Produits financiers		
Charges financières		
Résultat financier	172 977.10	103 803.48
Résultat courant	185.83	4 834.70
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel	172 791.27	98 968.78
Total des produits	2 060 864.86	971 563.55
Total des charges	4 165.90	
Solde créditeur : excédent	808.66	19 000.00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	3 357.24	-19 000.00
Produits		
Prestations en nature	1 861 527.90	1 935 669.24
<i>Total</i>	2 91 066.00	301 118.12
Charges		
Mise à disposition gratuite de personnel	3 923 167.16	2 837 217.02
<i>Total</i>	8 368 775.12	6 923 870.28
Total des produits	8 366 192.28	6 872 854.51
Total des charges	2 582.84	51 015.77
Solde créditeur : excédent		

KPMG Entreprises
 Secteur non Marchand
 2 bis rue de Villiers
 92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
 775726417 R.C.S. Nanterre
 N° 77572641702648

20/04/2007

Fonctionnement de L'A I M F - année 2006

PRODUITS	2006	2005
<i>Produits de fonctionnement</i>	1 591 930.02	1 528 473.25
. Subvention de l'exercice - Ville de Paris	800 000.00	800 000.00
. Rémunérations mandataire	430 872.00	431 476.60
. Cotisations et droits d'entrée	300 470.00	281 525.00
. Participations d'autres organismes aux frais de manifestations	52 724.08	10 000.00
. Produits financiers	28.54	3 559.57
. Autres produits	4 165.90	
. Reprise de provisions sur risques et charges d'exploitation	3 669.50	1 912.08
CHARGES	2006	2005
<i>Charges de fonctionnement et d'animation des instances</i>	1 589 347.18	1 477 457.48
<i>1) Charges de fonctionnement du secrétariat permanent</i>	1 097 085.92	1 093 944.83
<i>Achats et services extérieurs</i>	272 279.47	286 930.10
. Achats consommables	27 015.54	28 275.15
. Loyer et charges locatives	107 861.80	103 920.68
. Locations diverses	20 879.17	21 291.56
. Honoraires	29 461.29	50 644.46
. Déplacements, missions, relations publiques	9 476.02	6 844.28
. Frais d'expédition et de télécommunications	46 399.36	45 432.66
. Divers (assurances, maintenance, documentation, cotisations...)	31 186.29	30 521.31
<i>Frais de personnel - Impôts et taxes</i>	798 695.24	728 811.45
. Frais de personnel	737 717.41	675 533.64
. Impôts et taxes	60 977.83	53 277.81
<i>Autres dépenses</i>	26 111.21	78 203.28
. Dotations aux amortissements et provisions	23 392.39	58 390.25
. Frais bancaires	1 992.66	813.03
. Charges exceptionnelles	726.16	19 000.00
<i>2) Charges d'animation des instances</i>	492 261.26	383 512.65
. Frais d'assemblée générale	115 575.88	221 044.57
. Frais de colloque	177 904.36	54 779.30
. Frais de réunion de bureau	14 368.06	9 077.13
. Instances francophones	15 070.73	56 584.33
. Formation		9 978.39
. Déplacements, missions, relations publiques	155 552.97	21 046.23
. Editions Publications	13 789.26	11 002.70
<i>Résultat de l'exercice</i>	2 582.84	51 015.77

KPMG Entreprises
 Secteur non Marchand
 2 bis rue de Villette
 92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
 775725417 R.C.S. Nanterre
 N° 77572641702648

20/04/2007

A.I.M.F

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 Décembre 2006
Montants exprimés en Euros

Table des matières

1 Faits majeurs de l'exercice	3
1.1 Événements principaux de l'exercice	3
1.2 Principes, règles et méthodes comptables	3
1.2.1 Présentation des comptes	3
1.2.2 Méthode générale	3
1.2.3 Fonds dédiés sur subventions affectées	3
2 Informations relatives au bilan	4
2.1 Actif	4
2.1.1 Tableau des immobilisations	4
2.1.2 Tableau des amortissements	4
2.1.3 Méthodes d'amortissement	4
2.1.4 Créditances	5
2.1.5 Valeurs mobilières de placement	5
2.1.6 Charges constatées d'avances	5
2.2 Passif	6
2.2.1 Fonds propres	6
2.2.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	6
2.2.3 Provision pour médailles du travail	6
2.2.4 Etat des dettes	6
2.2.5 Fonds dédiés - Tableaux de suivi	6
2.2.6 Fournisseurs et comptes rattachés	7
2.2.7 Dettes fiscales et sociales	7

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

1

2.2.8	Produits constatés d'avance	7
3	Informations relatives au compte de résultat	8
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	8
3.2	Ventilation de l'effectif moyen	8
3.3	Contributions volontaires en nature	8
4	Autres informations	9

KPMG Entreprises
 Secteur non Marchand
 2 bis rue de Villiers
 92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
 775726417 R.C.S. Nanterre
 N° 77572641702648

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Événements principaux de l'exercice

Entrée en fonction d'un nouveau secrétaire permanent le 1^{er} octobre 2006.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3 Fonds dédiés sur subventions affectées

En 2006, en conformité avec le règlement CRC99-01, l'association présente sur 2 lignes distinctes du compte de résultat :

- D'une part, les ressources nouvelles de 2005 non utilisées en 2006, affectées à des projets se poursuivant dans les années futures, pour un montant de 3 923 167,16 € (ligne "Engagements à réaliser sur ressources affectées")
- D'autre part, la consommation en 2006 de ressources antérieures affectées à des projets qui se sont poursuivis en 2006, pour un montant de 1 861 527,90 € (ligne "Report ressources non utilisées / exerc. Antérieurs")

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Vililiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint

2.1.3 Méthode d'amortissement

Logiciels et progiciels : Linéaire 3 ans

Installations techniques : Linéaire 10 ans

Matériel de bureau : Linéaire 3 ans

Mobilier de bureau : Linéaire 5 ans

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

2.1.4 Créesances

	Montant net	Échéances à moins d'1 an
Subventions à recevoir :	588 122,66	588 122,66
Cotisations à recevoir :	84 280,08	84 280,08
Divers :	186,03	186 ,03
TOTAL :	672 588,77	672 588,77

2.1.5 Valeurs mobilières de placement

Il s'agit de S.I.C.A.V de trésorerie. Valeur d'acquisition : 8 376 661,26
Cours à la clôture de l'exercice : 8 381 375,48
Plus-value latente : 4 714,22

2.1.6 Charges constatées d'avances : 13 570,01

Assurances : 4 135,70
Maintenance : 8 846,08
Location photocopieur : 588,23

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Vililiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

2.2 Passif

2.2.1 Fonds propres

Solde au début de l'exercice - Compte « Report à nouveau »	Augmentation	Solde à la fin de l'exercice - Compte « Report à nouveau »
101 859,89	51 015,77	152 875,66

Le résultat est affecté conformément à la décision de la XXVème Assemblée générale du 26 septembre 2006.

2.2.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 9 000 €.

Ce montant tient compte de l'hypothèse de la présence dans l'association à l'âge de la retraite des salariés, sans application d'un taux d'évolution des rémunérations ni de taux d'actualisation.

Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes.

2.2.3 Provision pour médailles du travail

Néant

2.2.4 Etat des dettes

	Montant brut
Dettes fournisseurs et comptes rattachés:	335 100,47
Dettes fiscales et sociales:	155 049,02
Autres dettes :	6 265,33
Produits constatés d'avance :	800,74
Total	497 215,56

2.2.5 Fonds dédiés - Tableaux de suivi

Voir tableau joint

Les subventions attribuées sont réparties selon leur source de financement (Fonds de Coopération, FMU, Opérateur,...).

Dans certains cas, les projets sont fixés par le Bureau de l'AIMF et non par le financeur.

Afin de simplifier la présentation du tableau des fonds dédiés, il a été décidé de le présenter en regroupant les subventions par nature de financement.

Par ailleurs, les projets votés avant 2004, non soldés au 31/12/2006 et en cours d'achèvement, ont été regroupés sur une seule ligne afin de ne pas alourdir la présentation du tableau.

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Viliers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

6

Fonds dédiés		Subventions notifiées en 2006	Fonds à engager sur projets au 01.01.2006	Utilisation en cours d'exercice	Report ressources non utilisées	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Produits financier à engager au Fonds d'urgence	Fonds restant à engager au 31.12.2006
Fonds de coopération	2006	1 986 982,66		182 720,91		1 804 241,75		1 804 241,75
F M U	2006	1 209 657,95		628 672,75		580 986,20		580 985,20
Opérateur	2006	1 461 661,00		143 334,01		1 318 326,99		1 318 326,99
Fonds d'Urgence	2006	99 977,80		19 990,53		79 987,27		252 540,02
Fonds Union Européenne	2006	84 087,03		17 036,03		67 051,00		67 051,00
A = TOTAL 2006		4 842 346,44 €	0,00 €	991 754,23 €	0,00 €	3 850 592,21 €	172 532,75 €	4 023 144,96 €
		A	B	C = A - B	D	E = C + D		
Fonds de coopération	2005		1 022 624,29	258 505,56	258 505,56		-50 359,97	713 758,76
F M U	2005		1 394 031,67	530 665,72	530 665,72		-34 864,18	828 501,77
Opérateur	2005		402 769,49	285 214,66	285 214,66		-14 753,65	102 801,18
Fonds Union Européenne	2005		17 791,57	15 346,28	15 346,28			2 445,29
B = TOTAL 2005		0,00 €	2 837 217,02 €	1 089 732,22 €	1 089 732,22 €	0,00 €	-99 977,80 €	1647 507,00 €
		a	b	c	d	e	f	g
Fonds de coopération	2004		1 181 490,18	214 901,23	214 901,23		966 588,95	
F M U	2004		392 518,42	63 780,70	63 780,70			328 737,72
Opérateur	2004		139 261,68	102 971,62	102 971,62			36 290,06
Fonds d'Urgence	2004		95 243,69	20 012,86	20 012,86			75 230,83
C = TOTAL 2004		0,00 €	1 808 513,97 €	401 666,41 €	401 666,41 €	0,00 €	0,00 €	1 406 647,56 €
		a	b	c	d	e	f	g
TOTAL : A + B + C + D		4 842 346,44 €	6 694 729,66 €	2 853 282,13 €	1 861 527,90 €	3 850 592,21 €	72 574,95 €	8 756 368,92 €
KPMG Entreprises								
Secteur non Marchand								
2 bis rue de Villiers								
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex								
775726417 R.C.S. Nanterre								

2.2.6 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	Frais de fonctionnement et actions de coopération	313 023,52
Factures non parvenues	Taxe foncière, honoraires, maintenance...	22 076,95
Total		335 100,47

2.2.7 Dettes fiscales et sociales :

Congés payés et charges :	66 600,00
Charges sociales :	86 109,02
Taxe sur les salaires :	2 340,00

2.2.8 Produits constatés d'avance :

Cotisations :	800,74
---------------	--------

KPMG Entreprises
 Secteur non Marchand
 2 bis rue de Villiers
 92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
 775726417 R.C.S. Nanterre
 N° 77572641702648

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	2006	2005
Ressources propres (cotisations et droits d'entrée...):	300 470,00	281.525,00
Reprises sur provisions (cotisations impayées)	3 669,50	2.037,79
Subventions (1) :	6 025 964,72	4.600.834,77
Ville de Paris	1.733.040,00	1.733.040,00
Ville de Bordeaux	15.000,00	15.000,00
Ville de Lausanne	17 000,00	16.992,82
Ville de Liège	25.000,00	25.000,00
Ville de Luxembourg	24 800,00	
Ville d'Aoste	20 000,00	
Grand Nancy	18 000,00	
Ville de Dieppe	4 000,00	
Fondation Veolia	16 000,00	
Agence de l'eau Loire-Bretagne	134 000,00	
Agence Seine-Normandie	16 000,00	
Agence Rhin-Meuse	50 000,00	
Ministère des Affaires Etrangères (S A F)	1.842 985,00	1.929.183,00
Ministère de l'Education Nationale	457.350,00	457.350,00
Agence Intergouvernementale de la Francophonie		10.000,00
Gouvernement du Québec (35.000 CA\$)	24 587,26	21.511,27
A C D I (710.000 CA\$)	463 674,47	361.291,68
Communauté française de Belgique	75 000,00	
S I A A P		-454,00
Communauté Européenne	84 087,03	31.920,00
Ambassade du Congo - annulation solde 2002	-44 659,04	
Total des produits d'exploitation	6 330 104,22	4.884 397,56
(1) dont subventions affectées	4 588 314,80	3 359 358,17
dont subventions non affectées	1 437 649,92	1 241 476,60
TOTAL	6 025 964,72	4 600 834 77

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel disposition	mis à	TOTAL
- cadres	7	3		10
- non cadres	2	1		3
Total	9	4		13

3.3 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Personnel mis à disposition	Salaires plus charges sociales	291 066,00

KPMG Entreprises
 Secteur non Marchand
 2 bis rue de Villiers
 92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
 775726417 R.C.S. Nanterre
 N° 77572641702648

8

4 Autres informations

Informations concernant le Droit Individuel à la Formation :

- Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation pour les salariés : 320 heures.
- Volume de formations n'ayant pas donné lieu à demande de la part des salariés : 320 heures.

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648



KPMG Entreprises
Secteur non marchand
Les Hauts de Villiers
2 bis, rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 78 66 01 20
Télécopie : +33 (0)1 78 66 01 21
Site internet : www.kpmg.fr

Association Internationale des Maires Francophones

Siège social : 9 rue des Halles - 75001 Paris

Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos 31 décembre 2006

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Levallois-Perret, le 27 avril 2007

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Pierre Marcenac
Directeur Associé

KPMG S.A., cabinet français membre de KPMG International,
une coopérative de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable – commissariat aux
comptes à directoire et conseil
de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92399 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 741 C
775726417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Admission des nouveaux membres

Sur proposition du Bureau, 17 nouveaux membres sont admis à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Kâmpôt (Cambodge)
- Gueckédou (Guinée)
- Ségou (Mali)
- Tidjikja (Mauritanie)
- Tsévié (Togo)
- Atakpamé (Togo)
- Association nationale des communes du Bénin
- Association des municipalités du Burkina Faso
- Union des municipalités du Québec
- Association des maires de Mauritanie
- Association des communes et collectivités d'Outre Mer
- Association des maires du Sénégal
- Union des communes du Togo
- Association des communes et villes unies du Cameroun
- Association des municipalités du Mali
- Association des villes de Roumanie
- Union des villes et communes de Côte d'Ivoire
- Union des villes et communes de Wallonie

Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations

Réunion conjointe AIMF / OVA

Lieu : Tunis
Vendredi 9 mai 2008
Samedi 10 mai 2008
Thème : Nouvelles technologies de l'environnement

Assemblée générale

Lieu : Québec
Mardi 14 octobre 2008
Mercredi 15 octobre 2008
Jeudi 16 octobre 2008
Thème : Les finances et la ville

L'Assemblée générale précèdera le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement francophones prévu du 17 au 19 octobre.

Séance solennelle de clôture

M. NGUYEN Van Cao
Président du Comité Populaire
Ville de Hué

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères,
Monsieur le Maire de Paris et Président de l'AIMF,
Chers invités,
Chers collègues,

Grâce aux efforts de Monsieur le Président et de tous les participants, nos journées de travail ont été très actives, solidaires et efficaces.

Nos collègues et de hauts dirigeants vietnamiens nous ont fait partager des expériences précieuses pour la mission de gestion du patrimoine matériel et immatériel de nos collectivités.

Les résolutions adoptées lors de cette assemblée nous permettront de coordonner nos efforts avec les objectifs de développement du millénaire : « Sauvegarder et promouvoir les valeurs patrimoniales dans une logique de développement durable ».

Nous avons commencé et continuerons à mobiliser les acteurs locaux et nationaux, ainsi que les partenaires sociaux, pour mener à bien notre mission : concilier sauvegarde des patrimoines et développement économique. En effet, le patrimoine culturel est un bien inestimable. Il faut respecter, sauvegarder et valoriser l'héritage local et national. La ville de Hué, dans son intégration internationale, multiplie les efforts dans cette voie. C'est grâce aux échanges dans ce domaine que nous avons pu mettre en valeur nos richesses culturelles.

Chers invités,
Chers collègues et participants,
Je me réjouis de vous voir si nombreux à l'assemblée de notre association. La distance géographique ne nous empêche pas de nous rejoindre pour partager nos expériences dans le domaine de la gestion du patrimoine et de visiter Hué, ville de culture et ancienne capitale du Vietnam. Je vous remercie de votre bienveillance envers l'organisation de cette assemblée. J'espère avoir encore l'occasion de vous accueillir à Hué pour une visite de travail ou de loisir.

Au nom des dirigeants et des habitants de la ville de Hué, j'exprime mes sincères remerciements, pour sa présence et son discours de bienvenue, à Monsieur Pham Gia Khiem, Vice-premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères de la République socialiste du Vietnam.

Je tiens à témoigner ma profonde gratitude à Monsieur le Maire de Paris et Président de l'AIMF, pour avoir favorisé la ville de Hué dans l'organisation de cet événement. Mes remerciements vont également au Bureau et au Secrétariat de l'AIMF pour le soutien précieux et constant qui a permis d'aboutir à ce succès après un an préparatif.

Je suis ensuite redevable aux autorités de la province de Thua Thien Hué et aux habitants de la ville de Hué pour avoir offert les conditions les plus favorables à la tenue de cette assemblée.

Enfin, merci, chers collègues, pour cette nouvelle pierre à l'édifice d'une Francophonie solidaire et prospère.

Je vous souhaite santé et bonheur. Merci de votre présence et de votre attention

M. Bertrand DELANOË
Maire de Paris
Président de l'AIMF

Monsieur le Président du Comité populaire de Hué,
Messieurs les responsables de la ville qui nous accueille,
Chers amis, chers collègues,

Nous arrivons aux termes de nos travaux. Je ne vous dis pas au revoir puisque, je vous le rappelle, vous êtes invités à dîner ce soir et nous aurons encore, à cette occasion, un moment ensemble de fraternité, après avoir tant travaillé.

Je veux simplement en votre nom à tous dire à nos amis vietnamiens à quel point nous sommes heureux d'avoir pu avec eux partager cette passion, ce travail et cette volonté d'agir de la famille francophone.

Pour cette première réunion des maires francophones au Vietnam, nous avons battu un record de participation. J'en déduis donc deux choses : c'est que le Vietnam attire beaucoup et que l'AIMF se porte bien. Je mets au crédit de nos amis vietnamiens le fait que nous ayons été aussi nombreux à nous retrouver ici à Hué.

Monsieur le Président,
Soyez notre interprète auprès de toutes celles et de tous ceux qui ont travaillé à cette manifestation pendant des mois, avec compétences professionnelles, avec gentillesse.

Dites leurs à quel point nous avons apprécié l'efficacité de l'accueil, dites leurs à quel point nous avons apprécié la gentillesse de leur accueil et dites leurs surtout qu'ils nous ont donné une image du peuple vietnamien que nous n'oublierons pas. Cette gentillesse que nous avons reçue pendant plusieurs jours, nous voulons que ce soit un facteur d'attachement supplémentaire des maires francophones au peuple vietnamien. D'ailleurs si d'autres comme moi viennent pour la première fois au Vietnam, cette réunion apporte la certitude que nous reviendrons pour travailler, pour des relations bilatérales ou même simplement en vacances. Cette réunion de Hué nous donne envie de revenir et nous le ferons avec un très grand plaisir.

Chers amis, nous avons aussi beaucoup travaillé et il y a une évolution que je vois dans ces six dernières années comme Président de l'AIMF, c'est non seulement le nombre de maires qui se joignent à nos travaux mais aussi leur participation réelle. C'est-à-dire que de plus en plus dans ces réunions de l'AIMF, dans les ateliers, il y vraiment une créativité, un apport d'expériences, de compétences et des propositions extrêmement intéressantes qui rendent l'AIMF plus intelligente et plus efficace. Je veux remercier chacune et chacun d'entre vous de sa contribution personnelle à la qualité des travaux de cette Assemblée générale ici à Hué.

Bien sûr, l'AIMF doit progresser, elle doit avoir un savoir-faire au service des populations. Ce savoir faire, nous l'avons fait progresser ici comme à Bucarest et comme nous le ferons à Québec, où nous serons heureux de nous rendre dans un an. Voilà comment est la famille francophone, elle se trouve chez elle au Vietnam, chez elle à Bucarest et chez elle évidemment dans un des endroits qui a fondé notre famille avec Paris : Québec.

Chers amis, nous avons voulu toujours que nos travaux soient à la fois des travaux de réflexion qui nous permettent d'être de meilleurs maires, c'est-à-dire que chacun parte de nos réunions avec des idées pour être dans sa propre ville plus efficace au service des citoyens mais nous voulons aussi que la trace principale de cette famille philosophique, de cette famille de valeur, soit la solidarité concrète.

Quel bel exemple d'avoir eu la possibilité dans une ville chargée d'histoire comme Hué, d'inaugurer le travail qui a été fait par l'AIMF, le SIAAP et la ville de Hué pour l'assainissement d'un quartier de cette ville qui en avait besoin. Des citoyens de Hué qui avaient des difficultés d'accès à l'eau, des difficultés dans l'évacuation des eaux usées, vivent aujourd'hui dans des conditions plus dignes grâce à ce que nous avons inauguré tout à l'heure. C'est une coproduction et c'est un partenariat entre une ville francophone Hué, le SIAAP notre partenaire et l'Association internationale des maires francophones. Il faut que reste au cœur de notre volonté et de notre détermination cette solidarité concrète.

C'est pourquoi il m'est agréable aussi de vous informer que le Bureau de l'AIMF ce matin, pour cette deuxième partie du Fonds de coopération dans l'année 2007, de consacrer un million trois cent mille euros à dix projets dans dix pays.

Le monde et les besoins des habitants des villes évoluent et ce n'est pas un hasard si sur ces dix projets votés ce matin, six sont consacrés à l'amélioration de l'accès à l'eau qui est un des problèmes des villes du 21^{ème} siècle. Ils permettent à des populations dans des villes d'avoir un meilleur accès à l'eau et d'avoir des améliorations en matière d'assainissement.

Deux projets sont consacrés à l'aménagement urbain, un projet consacré à la santé et un autre projet consacré à un musée car l'AIMF est une organisation pragmatique, une organisation gestionnaire, une organisation qui veut améliorer la vie, la qualité de vie dans les villes mais c'est aussi une organisation qui a du sens, qui met la culture, la transmission de la connaissance et l'éducation au cœur de ses objectifs. Il est bien que, chaque fois que nous votons des projets de coopération décentralisée, il y en ait consacrés à la culture.

Je veux vous préciser d'ailleurs que si nous avons consacré un million trois cent mille euros à de nouveaux projets, cela ne fait pas notre investissement de toute l'année puisqu'en 2007, ce sont deux millions trois cent mille euros que nous avons pu consacrer, en deux tranches, à la solidarité entre collectivités de la famille des maires francophones.

Chers amis, avant de terminer, je voudrais vous dire que nous allons poursuivre nos efforts. Nous allons poursuivre nos efforts pour avoir des partenaires, nous allons poursuivre nos efforts pour trouver d'autres concours financiers et pour nous entourer de meilleures expertises comme nous l'avons fait dans des réunions de travail ces jours ci.

Nous allons améliorer encore nos efforts pour que l'AIMF rende plus de services aux populations dans nos villes. Ainsi, en 2008, notre budget d'investissement augmentera. De la créativité, de nouvelles initiatives, seront prises.

C'est par exemple, à l'initiative de la Ville de Paris, de planter des arbres dans le monde pour essayer de compenser les émissions de gaz à effets de serre par la reforestation d'un certain nombre de pays. Ce sera le cas de ce projet au Cameroun, à Madagascar et en Haïti et je ne doute pas que cette initiative là aura des conséquences. Déjà les villes du Québec et sans doute d'autres suivront ce mouvement de manière à ce que l'AIMF sache relever les défis du 21^{ème} siècle et le défi environnemental est un défi majeur.

Je suis très heureux d'être l'animateur de cette famille, de ce groupe d'élus locaux que nous formons mais je dois vous dire que rien ne serait possible si je n'étais pas aussi formidablement épaulé par deux élus responsables qui à mes cotés font un travail formidable. Je veux vraiment vous exprimer mon estime, ma gratitude et donc vous dire à quel point l'AIMF doit à l'engagement, à la sincérité, à la compétence de notre Secrétaire général Abbès MOHSEN et de notre Trésorier Simon COMPAORE.

Je veux vous dire aussi que nous avons la chance extraordinaire d'avoir une équipe de collaborateurs permanents qui font honneur à la démocratie et au service public parce que nous avons tous beaucoup de travail ; nous sommes maires et je suis Président de l'AIMF mais il faut bien que je dirige Paris et il y a tant de travail.

A travers les deux seuls noms que je veux prononcer, je veux que ce soit un hommage à chacune et chacun de celles et ceux qui travaillent pour vous et pour les habitants de nos villes. Je vous assure que nous avons de la chance d'avoir une équipe compétente, honnête, généreuse et qui est vraiment motivée, passionnée par le service de l'Association internationale des maires francophones. Je veux que vous exprimiez votre gratitude à notre Secrétaire permanent, Olivier CHAMBARD et notre Secrétaire permanent adjoint, Pierre BAILLET.

Voilà chers amis, ce qu'est l'Association internationale des maires francophones, une communauté de femmes et d'hommes qui tendent ensemble vers un idéal, qui partagent ensemble la passion de la démocratie locale, qui sont profondément attachés à chacune et à chacun des habitants de leur ville, qui partagent des valeurs mais qui veulent mettre au service de ces valeurs un certain savoir-faire et une gestion revendiquée pour effectivement livrer du service collectif à des concitoyens et pour surtout

faire en sorte que se rassemblent des différences, que nos différences de couleurs, de spiritualité, de philosophie, d'origine ou d'opinion politique ne soient jamais un frein à notre rassemblement. Le rassemblement de nos différences, c'est notre richesse, nous en faisons notre crédo, une philosophie commune, une action commune.

Chers amis, après un peu plus de six ans passés à la tête de cette organisation et ayant dans quelques mois des élections municipales dont je ne connais pas le résultat, je veux vous dire que dans ces années passées à la tête de la Mairie de Paris, il y a quelque chose d'inestimable que j'ai pu vivre grâce à vous : c'est la passion de la Francophonie non pas à travers des conceptions théoriques, de la bureaucratie mais à travers de la vie, celle des habitants des villes francophones, à travers cet idéal que Léopold Sédar SENGHOR a certainement le mieux défini, à travers ce 21^{ème} siècle qui a encore besoin du meilleur de notre héritage, de ceux qui ont fait avant nous, des bâtisseurs de la Francophonie.

Je vous le dis, chers amis maires francophones, ayez confiance en vous, ayez confiance dans la Francophonie, ayez confiance surtout dans la capacité de notre rassemblement à produire pour les citoyens et pour le monde. Disons le modestement, le monde a besoin de la Francophonie.

Dans quelques jours, beaucoup d'entre nous seront dans l'association des pouvoirs locaux du monde. Il faut travailler avec les autres comme nous le faisons avec les villes arabes. Il faut travailler avec tous les autres, ne nous replions jamais. Soyons totalement francophones. Continuons à créer, à entreprendre, à être rassemblés et je vous assure que si nous sommes rassemblés, nous portons très haut le drapeau de la Francophonie. La Francophonie va certainement avec générosité, ouverture d'esprit, sens de l'efficacité, beaucoup apporter au reste du monde.

Ne sous-estimez pas votre rôle vous les maires francophones, vous avez un devoir, un potentiel, une richesse. Ne la gardez pas pour vous. Elle est d'abord aux citoyens de vos villes. Elle est dans cette planète mondialisée. Elle est porteuse de valeur, de services, de démocratie.

Vive l'Association internationale des maires francophones !

Annexes

Protocole d'entente
entre l'Organisation des Villes Arabes
et l'AIMF

Préambule

L'OVA est une organisation non gouvernementale n'ayant pas d'action politique ou religieuse, fondée à Koweït, le 15 mars 1967.

L'A.I.M.F créée le 1^{er} mai 1979, à l'initiative des maires de Paris et de Québec, est un réseau de villes et d'associations de villes attaché à promouvoir la bonne gouvernance municipale.

Conscientes de l'importance de la coopération entre les villes et de la coordination dans la réalisation de leurs objectifs communs en matière de développement durable, d'habitat, de gestion urbaine,

Considérant leurs intérêts communs et leur volonté de mettre en œuvre une coopération et une coordination entre elles afin de consolider le développement des établissements humains,

S'appuyant sur leurs textes fondateurs et leurs programmes d'action,

Les deux parties ont convenu :

Article premier :

L'OVA, ayant son siège à Koweït représentée par Son Excellence Monsieur Abdelaziz Youssef Adassani, son Secrétaire Général

L'AIMF ayant son siège à Paris représentée par son Président, Monsieur Bertrand Delanoë, Maire de Paris

Article 2

Les parties s'engagent à se consulter sur des questions d'intérêts communs, à coordonner leurs actions et à s'informer mutuellement de leurs programmes respectifs.

Les Présidents de l'OVA et de l'AIMF désigneront leurs représentants. Ceux-ci auront en charge le mécanisme de suivi des activités communes et l'établissement d'un rapport périodique pour les instances compétentes.

Article 3

Les deux parties s'engagent à :

- faciliter la coopération et l'échange d'expériences à propos des projets et programmes communs tant au niveau de leur préparation que de leur adoption jusqu'à leur exécution et leur suivi ;
- prendre des initiatives en matière d'activités afin de mettre en synergie leur savoir-faire ;
- coordonner tous les efforts visant à renforcer les cadres de coopération avec l'ensemble de leurs partenaires, leurs programmes de développement et leurs sources de financement ;
- renforcer le soutien, l'action commune et la coopération avec les villes, les autorités locales et la société civile dans le domaine local, urbain, environnemental, social et économique ;
- organiser des sessions de formation et de perfectionnement en relation avec les centres d'intérêt et les programmes communs ;
- améliorer les mécanismes de recherche scientifique et technique, soutenir le recours aux bases de données et aux systèmes d'information grâce à l'utilisation des techniques de l'information et de la communication ;
- réunir des comités d'experts, des colloques scientifiques, régionaux et internationaux ; les frais d'organisation étant à la charge de la partie qui abritera la manifestation.

Article 4

Les deux parties s'emploieront à échanger informations, publications, statistiques, programmations, selon une périodicité convenue d'un commun accord.

Les deux parties s'engagent, chacune en ce qui la concerne, et dans la limite de ses moyens, à favoriser la diffusion des études et des recherches communes.

Article 5

Les deux parties, s'engagent à tout mettre en œuvre pour faciliter la coordination et la coopération entre elles, notamment par l'échange de visites, les rencontres et les entretiens à tous les niveaux.

Article 6

Le présent protocole peut être modifié, ou révisé d'un commun accord.

Il entre en vigueur dès sa signature, pour une durée de 24 mois. Il est renouvelable tacitement.

Il peut être dénoncé par l'une des deux parties par note écrite, six mois au moins avant son expiration, après achèvement des projets communs.

Le présent protocole ne s'applique pas aux organismes, centres et institutions relevant de chacune des deux parties.

Il est établi en triple exemplaire en langues arabe, française et anglaise.

Marrakech, le 5 juillet 2007

Le Président de l'Association Internationale
des Maires Francophones
Maire de Paris
Bertrand DELANOË

Le Secrétaire Général de l'Organisation
des Villes Arabes
Abdelaziz Youssef EL ADASSANI

Préambule

Etablissement public créé en 1970, le SIAAP qui gère les eaux usées de plus de 8 millions de personnes, a développé sa politique de coopération décentralisée dans la logique de son propre développement basée sur la mobilisation et le développement continu de ses compétences, dans le souci constant des usagers. Dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le Développement, le SIAAP a souhaité que son savoir-faire, acquis en matière d'efficacité des services rendus au public et de gouvernance de l'eau, puisse être transmis dans les villes du Sud.

Ces transferts de savoir-faire ont pour objectifs le renforcement des capacités techniques et administratives, l'appui à la démocratie participative, l'émergence d'une expertise internationale de qualité, l'accompagnement des villes dans l'identification de partenaires.

Pour identifier les actions qui illustrent ces objectifs, le SIAAP a eu l'AIMF pour partenaire institutionnel. Ensemble, ils conduisent des projets à Port-au-Prince (Haïti), Hué (Vietnam), Ziguinchor (Sénégal) et ils souhaitent étendre cette coopération à d'autres villes, notamment à Siem Reap (Cambodge) et à Kara (Togo).

Créé en 1979 à l'initiative des Maires de Paris et de Québec, l'AIMF est un réseau de villes et d'associations nationales de villes attaché à promouvoir la bonne gouvernance urbaine. Sa stratégie prend en compte les attentes des maires, la dimension multilatérale du développement, l'environnement international favorable à la responsabilisation des villes face à l'aide au développement. L'AIMF a acquis un savoir-faire dans plusieurs domaines d'intervention qui tous concourent au renforcement des capacités des villes, de leurs élus et de leurs cadres dirigeants.

Il en ressort une valeur ajoutée au service de la décentralisation d'une part, et à la mise en œuvre de services de base d'autre part. Elle a donc deux objectifs de développement :

- Accompagner le mouvement de décentralisation :
 - en apportant un appui aux maires et à leurs collaborateurs pour renforcer leur leadership ;
 - en améliorant l'égalité entre les sexes au sein des organes élus et de l'administration ;
 - en transférant de nouveaux outils avec le savoir-faire qui leur est associé :
 - en matière de finances publiques pour améliorer les recettes et le taux d'épargne des collectivités locales
 - en améliorant la bonne connaissance des populations pour une gestion planifiée du développement des services publics notamment en matière d'état-civil et d'adressage.
- Contribuer aux Objectifs du Millénaire pour le Développement pour un meilleur accès à l'eau, l'assainissement, la santé, l'école :
 - en s'appuyant sur la capacité de l'AIMF à mobiliser des réseaux financiers techniques au service des plans locaux de développement,
 - en suscitant la mise en place de politiques conventionnelles pour améliorer l'efficacité du service public,
 - en renforçant l'efficacité des partenaires municipaux dans l'élaboration et le suivi des programmes.

Conscients de la complémentarité de leurs objectifs, l'AIMF et le SIAAP ont souhaité mettre en commun leurs capacités d'intervention afin d'assurer un meilleur suivi et une meilleure évaluation des opérations qu'elles réalisent dans le cadre de conventions bilatérales ou multilatérales.

LES DEUX PARTIES ONT CONVENU :

Article 1

Le SIAAP ayant son siège à Paris, 2 rue Jules César 75012 Paris, est représenté par son président Monsieur Maurice OUZOULIAS.

L'AIMF ayant son siège à Paris, 9 rue des Halles 75001 Paris, est représentée par son président Monsieur Bertrand DELANOË.

Article 2

Les deux parties s'engagent à se consulter sur des questions d'intérêts communs, à coordonner leurs actions et à s'informer mutuellement et régulièrement de leurs programmes respectifs.

Article 3

Les deux parties s'engagent à :

- faciliter la coopération et l'échange d'expériences à propos des programmes communs, tant au niveau de leur préparation, de leur adoption, de leur exécution et de leur suivi,
- prendre des initiatives en matière d'activités afin de mettre en synergie leur savoir-faire.

Article 4

Les deux parties s'engagent à :

- coordonner tous leurs efforts visant à renforcer les cadres de coopération avec l'ensemble de leurs partenaires, leurs programmes de développement et leurs sources de financement,
- renforcer la coopération avec les villes dans la mise en place de leur politique environnementale de développement durable en matière d'assainissement des eaux usées et pluviales.

Article 5

Les deux parties s'engagent à :

- utiliser dans un cadre de gestion axé sur les résultats pour élaborer leur programme,
- assurer ensemble un meilleur suivi et une meilleure évaluation de leur opération,
- dynamiser le réseau pour susciter l'adhésion d'autres partenaires qui partagent leur valeur de développement,
- renforcer leur capital d'expertise,
- mettre en œuvre des programmes de développement associant plus étroitement gestion de l'eau et bonne gouvernance municipale.

Article 6

L'AIMF donnera au SIAAP la possibilité d'utiliser la banque de données et le forum de son site Internet pour valoriser ses actions pertinentes.

Elle invitera le SIAAP à chacune de ses manifestations internationales réunissant l'ensemble de ses membres afin de lui faciliter l'établissement de stratégies dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Elle invitera le SIAAP à participer aux réunions de son réseau international d'experts territoriaux.

Article 7

Le SIAAP s'engage à apporter une contribution financière au Fonds de coopération de l'AIMF pour chaque opération que les deux parties auront identifiée. Ces contributions seront définies dans les conventions spécifiques aux projets retenus par les deux parties.

L'AIMF pourra apporter à ces opérations un cofinancement au plus égal à celui du SIAAP.

Article 8

Le SIAAP et l'AIMF se donnent la possibilité de communiquer et de promouvoir les opérations réalisées dans le cadre du présent protocole.

Article 9

Le présent protocole pourrait être modifié ou révisé d'un commun accord. Il entre en vigueur dès sa signature pour une durée de quatre ans.

Il est renouvelable tacitement.

Il peut être dénoncé par l'une des deux parties six mois au moins avant son expiration et après achèvement des projets communs.

A Hué Vietnam, le 26 octobre 2007

Le président de l'AIMF
Bertrand DELANOË

Le président du SIAAP
Maurice OUZOULIAS

STATUTS

Adoptés à Québec, le 1^{er} mai 1979, modifiés en avril 1982, septembre 1983,
juillet 1988, juillet 1996, novembre 2004, septembre 2006, octobre 2007

Article 1^{er} : Il est créé une association sous la dénomination d'"Association Internationale des maires et responsables des capitales et, métropoles partiellement ou entièrement francophones", dont le sigle est AIMF.

Cette association est régie par les présents statuts.

TITRE PREMIER
But, durée, siège et composition

Article 2 : L'Association a pour but d'établir entre les maires et responsables des villes capitales et métropoles qui la composent, grâce à l'usage commun de la langue française, une coopération étroite dans tous les domaines de l'activité municipale.

Elle a également pour but de rendre concrète la solidarité entre les municipalités et les associations de villes, en multipliant entre elles les échanges d'informations et d'expériences de toute nature.

Elle exerce notamment son action dans les domaines suivants : renforcement de l'Etat de droit, éducation, formation des cadres municipaux, urgence humanitaire, santé, culture, gestion, économie, technique, jeunesse, sports et loisirs.

Elle signe des accords avec d'autres associations et d'autres villes non adhérentes.

Dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, elle établit, avec les Etats et les institutions de coopération, des programmes de développement portant sur des projets définis en commun.

L'association est habilitée à organiser et participer à des conférences internationales.

Elle s'interdit de poursuivre des objectifs de nature idéologique, politique, religieuse ou raciale.
Sa durée est illimitée.

Article 3 : Le siège de l'Association peut être déplacé, par décision de l'assemblée générale prise à la majorité des trois quarts de ses membres, dans toute autre capitale ou métropole, partiellement ou entièrement francophone, représentée à l'Association. Le siège de l'Association est à Québec.

Article 4 : L'Association se compose de maires ou de responsables des villes capitales et des métropoles où le français est soit la langue officielle, soit la langue de communication, soit une langue largement utilisée, de membres associés, de présidents d'associations de villes et de membres d'honneur. Le nombre de maires ou responsables des villes d'un même Etat est limité à 10.

Les membres associés sont les maires ou responsables répondant aux critères ci-dessus mais qui, ne pouvant adhérer pour des raisons qui leur sont propres, participent aux activités de l'association, sans toutefois avoir le droit de voter.

Les anciens maires ou responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones ayant rendu des services éminents à l'Association, auront vocation à être admis au sein de l' Association en qualité de membre d'honneur, sur proposition du Bureau, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Les membres d'honneur ne peuvent faire partie du Bureau et ils n'ont pas le droit de vote en Assemblée générale. Ils sont dispensés du paiement d'une cotisation.

TITRE II **Organes de l' Association**

Article 5 : Les organes de l'Association sont l'assemblée générale, le bureau et le secrétariat permanent.

L'assemblée générale

Article 6 : L'assemblée générale se compose des membres de l'Association ou de leurs délégués.

Elle se réunit chaque année en session ordinaire sur convocation du bureau. Elle peut être convoquée en session extraordinaire soit sur décision du bureau, soit à la demande des deux tiers de ses membres.

Elle peut également, sur son initiative, se réunir dans toute autre capitale ou métropole.

Article 6 bis : Le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie ou son représentant est invité, à titre d'observateur, à l'Assemblée générale.

Article 7 : L'assemblée générale définit les orientations de l'Association ainsi que les grands principes de son action.

Elle se prononce sur le rapport moral, le rapport administratif et financier ainsi que sur le projet de budget.

Elle élit le bureau et fixe le montant des cotisations.

Elle ratifie toute convention passée entre l'Association et d'autres organismes internationaux.

Elle décide, sur présentation du bureau, d'admettre de nouveaux membres et de conférer la qualité de membre d'honneur.

Elle peut émettre des vœux et prendre des résolutions.

Article 8 : Une proposition unanime du bureau peut être soumise par écrit à l'approbation des membres de l'Association. Si elle reçoit l'accord écrit de la majorité des dits membres, elle est considérée comme si elle avait été adoptée en assemblée générale.

Article 9 : Des commissions spécialisées peuvent être constituées au sein de l'assemblée générale. Des experts peuvent y être appelés à titre consultatif.

Le bureau

Article 10 : Le bureau de l' Association est élu pour deux ans par l'assemblée générale.

Il se compose de dix à vingt membres. Il élit en son sein le président, les vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier.

Les membres du bureau sont rééligibles.

Article 10 bis : Le secrétaire général de la Francophonie ou son représentant assiste aux réunions de Bureau en qualité d'observateur.

Article 11 : Le bureau assure l'exécution des décisions de l'assemblée générale dont il exerce les pouvoirs par délégation.

Il veille à l'application des voeux émis et des résolutions prises par l'assemblée générale et peut prendre, à cet égard, toute décision qu'il juge utile.

Il examine les demandes d'admission des nouveaux membres ainsi que celles tendant à conférer la qualité de membre d'honneur et les soumet à la décision de l'assemblée générale.

Il adopte le rapport moral, le rapport administratif et financier et le projet de budget. Il les soumet à l'approbation de l'assemblée générale.

D'une manière générale, il est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'administration de l'Association et à la réalisation de ses objectifs.

Article 11 bis : Le président est habilité à représenter l'Association en justice et à l'engager dans tous les actes de la vie civile.

Article 12 : Le bureau se réunit sur convocation de son président au moins une fois par an, avant l'assemblée générale. Il peut se réunir exceptionnellement, à la demande de son président ou de la majorité de ses membres.

Article 13 : Le bureau délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente. En cas de vote et de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Si l'un des membres du bureau ne peut assister à la réunion, il a la possibilité de donner mandat de le représenter à un autre membre du bureau, ou d'exprimer son opinion par écrit.

Le président peut procéder à la consultation des membres du bureau par correspondance.

Le secrétariat permanent

Article 14 : Le secrétariat permanent est un organe administratif qui assiste le président et le bureau de l'Association dans leurs tâches respectives.

Après accord du bureau, le président nomme le secrétaire permanent, un ou plusieurs secrétaires permanents adjoints, et éventuellement des conseillers techniques et des chargés de mission.

Le secrétaire permanent assiste de plein droit aux réunions de bureau.

Article 15 : Le secrétariat permanent organise, sous l'autorité du président, les réunions du bureau et de l'assemblée générale de l'Association. Il prépare le projet de rapport administratif et financier et le projet de budget, en vue de leur adoption par le bureau, ainsi que tous les documents que le président juge nécessaire à la bonne administration de l'Association.

Article 16 : Le secrétariat permanent est établi à Paris. Le bureau y tient normalement ses réunions, mais il peut également, à l'initiative du président ou de la majorité de ses membres, se réunir dans toute autre capitale ou métropole représentée à l'Association.

TITRE III

Ressources de l' Association

Article 17 : Les ressources de l'Association comprennent :

- le produit des cotisations versées par ses membres,
- les subventions et participations qui peuvent lui être allouées,
- les ressources provenant de ses activités,
- le revenu de ses biens,

Article 18 : Le montant de la cotisation annuelle des membres de l'Association est déterminé par une formule qui sera établie par le bureau en tenant compte de certains critères, dont la richesse des villes. Il s'ajoute à un versement minimal annuel, égal pour tous les membres.

Ce montant est approuvé par les membres de l'assemblée générale sur proposition du bureau.

Cette approbation peut être donnée par procédure écrite.

Le montant de la cotisation des membres associés est identique à celui des membres ordinaires.

TITRE IV Modification des statuts et dissolution de l'Association

Article 19 : Les statuts de l'Association sont modifiés par l'assemblée générale à la majorité des trois quarts de ses membres.

Article 20 : La dissolution de l'Association ne peut résulter que d'une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des deux tiers des membres de l'Association.

Sur proposition du bureau, l'assemblée générale décide de l'emploi des biens disponibles de l'Association.

Ces biens ne pourront être remis qu'à un ou plusieurs organismes poursuivant des objectifs analogues à ceux de l'Association.

Le bureau est chargé de régler les problèmes relatifs à la dissolution.

TITRE V Divers

Article 21 : Les modalités d'application des présents statuts seront déterminées par un règlement intérieur proposé par le bureau et adopté par l'assemblée générale.

REGLEMENT INTERIEUR

TITRE I

De l'association

Le présent règlement est arrêté en application des statuts adoptés le 1^{er} mai 1979, modifiés le 18 juillet 1996, le 1^{er} septembre 1999 et le 23 novembre 2004, qui disposent que l'AIMF exerce son action dans les domaines suivants : renforcement de l'Etat de droit, éducation, formation des cadres municipaux, urgence humanitaire, santé, culture, gestion, économie, technique, jeunesse, sports et loisirs.

Article 1^{er} : Conditions d'adhésion

A leur demande, peuvent devenir membres de l'association, toutes les personnalités qui, sous des titres ou des appellations diverses, représentent l'organe exécutif d'une ville dont le français est, soit la langue officielle de l'Etat où elle est située, soit la langue de communication, soit une langue largement utilisée.

Peuvent également devenir membres de l'association, les présidents ou les responsables des associations nationales de villes francophones qui le demandent.

Article 2 : Formalités d'adhésion

Les maires ou les responsables de villes francophones qui souhaitent devenir membres de l'association doivent adresser, par écrit, une demande au Président de l'association. A cette demande, doit être joint un extrait de la délibération de l'assemblée municipale autorisant cette adhésion. Dans les villes où n'existe pas d'assemblée ou dans celles où l'assemblée ne dispose pas de compétence en la matière, un avis favorable de l'autorité de tutelle est joint à la demande.

Les présidents ou les responsables des associations nationales de villes francophones qui souhaitent devenir membres de l'association doivent adresser, par écrit, une demande au président de l'association. A cette demande, doit être joint un extrait de la décision du Bureau de l'association autorisant cette adhésion.

Dès réception, le président adresse la demande d'adhésion pour instruction au secrétariat permanent de l'association, lequel en informe pour avis la capitale et les villes déjà membres du pays dont dépend la ville ou l'association candidates. Si les conditions requises pour une adhésion sont remplies, le dossier est transmis au Bureau pour examen.

Sur proposition du Bureau, l'admission d'un nouveau membre est décidée par l'assemblée générale.

Un droit d'entrée est réclamé à chaque nouvel adhérent.

Article 3 : Remplacement d'un maire ou d'un responsable membre

Lorsque les fonctions d'un maire ou d'un responsable d'une ville membre cessent pour quelque raison que ce soit, l'ancien titulaire est remplacé au sein de l'assemblée générale par la personne chargée d'assurer son intérim ou par son successeur désigné conformément aux lois ou aux règlements nationaux en vigueur.

Lorsque les fonctions d'un président ou d'un responsable d'une association nationale de villes francophones membre cessent pour quelque raison que ce soit, l'ancien titulaire est remplacé au sein de l'assemblée générale par la personne chargée d'assurer son intérim ou par son successeur désigné conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

Le remplacement au sein de l'assemblée générale est immédiat. A chaque réunion du Bureau et à chaque assemblée générale, le Président informe ses collègues des changements intervenus.

Article 4 : Suspension

La suspension d'un membre peut être prononcée si l'intéressé, dans le cadre de ses fonctions, s'oppose, par ses actes et ses décisions, aux buts éthiques, démocratiques et de solidarité prônés par l'association.

Sur la base d'un dossier qui comprendra toutes les pièces, rapports ou témoignages utiles, instruit par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ou par le secrétariat permanent, la décision de suspension d'un membre de l'association est prise par l'assemblée générale, sur proposition du Bureau.

Le processus de réintégration est identique.

Article 5 : Versement des cotisations

Les adhérents doivent verser annuellement une cotisation à l'association. Pour les maires ou les responsables des capitales et métropoles membres, la cotisation se compose d'une participation d'un montant fixe et d'une partie variable (PNB par habitant de la capitale ou de la métropole) qui ne peut être inférieure à 550 €. Le PNB est celui qui figure dans l'atlas de la banque mondiale exprimé en US dollar.

Le montant de la cotisation, notifié en euros, est exigible au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Le secrétariat permanent de l'association assure la notification et la collecte des sommes exigées. Il effectue les éventuels rappels.

Si une ville ne s'acquitte pas de sa cotisation, le Président peut, sur proposition du secrétaire permanent et après avis du Bureau, suspendre toute invitation à participer aux instances et aux travaux de l'association.

Sur proposition du secrétariat permanent et pour des motifs liés à une situation économique transitoire, le Bureau peut accorder un délai de paiement pour un montant n'excédant pas deux annualités.

L'assemblée générale, à titre exceptionnel, peut exonérer du paiement de sa cotisation, une ville victime d'une catastrophe naturelle ou d'une crise politique majeure.

TITRE II

De l'assemblée générale

Article 6 : Missions

L'assemblée générale définit les orientations de l'association et les grands principes de son action.

Elle se prononce sur les demandes d'adhésion, sur le rapport moral administratif et financier de l'association et sur les projets de budget. Elle élit les membres du Bureau.

Article 7 : Composition

L'assemblée générale comprend les maires ou les responsables de villes accompagnés d'un délégué, ainsi que les présidents ou les responsables des associations nationales de villes francophones membres de l'association.

Les membres peuvent se faire remplacer par un représentant de leur collectivité.

Sous réserve de l'accord préalable du Bureau et sur proposition du secrétaire permanent, peuvent également être invités à participer aux travaux de l'assemblée générale :

- en qualité de membres d'honneur, les anciens maires et les responsables de capitales et de métropoles francophones ou partiellement francophones qui ont rendu des services éminents à l'association ;
- en qualité de membres associés, les maires et les responsables des villes qui ne peuvent, pour des raisons qui leur sont propres, adhérer à l'association ;
- en qualité d'observateur, le secrétaire général de la Francophonie ou son représentant, les représentants désignés par les organisations ou associations internationales publiques ou privées, des représentants de villes non membres, des représentants de bailleurs de fonds.

Sur autorisation du président, les membres d'honneur, les membres associés et les observateurs, peuvent participer aux débats de l'assemblée et présenter des communications sur les questions relevant de leurs compétences. Ils ne prennent pas part à l'adoption des délibérations.

Article 8 : Session ordinaire

L'assemblée générale se réunit chaque année en session ordinaire dans une ville membre. La date et le lieu sont fixés lors de la précédente réunion.

Les convocations sont adressées six (6) semaines avant la session, avec un projet d'ordre du jour et les modalités attendues de la participation des délégations.

L'ordre du jour de la séance est établi par le Président de l'association, président du Bureau, sur proposition du secrétaire permanent.

Il comprend :

- l'adoption du rapport de la session précédente,
- le rapport du secrétaire général sur les actions de l'AIMF,
- les questions que le Bureau ou les présidents de commissions permanentes ont proposé, après examen, d'inscrire à l'ordre du jour,
- les questions d'urgence autorisées conjointement par le président et le secrétaire permanent,
- le rapport du trésorier,
- les demandes d'adhésion.

Il revient à l'assemblée générale d'adopter l'ordre du jour.

A l'issue de sa réunion, l'assemblée générale se prononce sur proposition du Bureau sur la date et le lieu de sa prochaine réunion ainsi que sur la date, le lieu et le thème du colloque annuel.

Article 9 : Session extraordinaire

A la demande de la majorité des membres du Bureau ou à la demande des deux tiers de ses membres de l'association, l'assemblée générale peut être réunie en session extraordinaire.

Les convocations sont adressées au moins deux semaines avant le jour fixé pour la séance.

Article 10 : Présidence de séance

L'assemblée générale est présidée par le président de l'association ou en son absence, par un vice-président dans l'ordre du tableau ou, en cas d'absence, par le secrétaire général ou l'un des membres du Bureau de l'association.

L'organisation et la direction des débats relève de la seule responsabilité du président de séance. Lui seul prononce l'ouverture et la levée des séances. Il donne la parole, recherche le consensus, soumet les questions au vote.

Article 11 : Secrétariat

Il est assuré par le secrétariat permanent, assisté des personnels mis à disposition par la ville d'accueil de la manifestation.

Le secrétariat permanent est chargé de l'envoi des convocations, des projets d'ordre du jour, de la documentation. Il assure la rédaction du rapport des débats et des relevés de conclusion.

Le secrétariat permanent tient à jour les archives des réunions. Il est chargé de leur diffusion.

Article 12 : Adoption des délibérations

Pour siéger, l'assemblée doit réunir le quorum constitué par la majorité de ses membres. Le quorum doit être vérifié à l'ouverture de chaque session par la signature des membres présents sur le registre prévu à cet effet. Seul le chef de délégation ou son représentant peut être pris en compte.

Le président de séance présente à l'assemblée les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour. Il n'est débattu en séance que des seuls projets à l'ordre du jour. Sous réserve de l'acceptation du président après consultation du Bureau, les propositions de délibération présentées en cours de séance par un ou plusieurs membres de l'assemblée peuvent faire l'objet d'un débat.

Les motions d'ajournement ou de suspension sont mises au vote, sans discussion, pour être adoptées à la majorité simple des présents et votants.

A l'issue des débats et à l'initiative du président, les projets et propositions de délibération sont soumis pour approbation aux membres de l'assemblée générale. Le président de séance œuvre pour que toutes les délibérations soient adoptées par consensus. Si tel n'est pas le cas, le président de séance peut décider l'ajournement ou la mise aux voix.

En cas de vote, chaque délibération est prise à la majorité des 9/10^{ème} des présents et votants, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote. Sauf décision contraire, les votes ont lieu à main levée. Pour le vote à scrutin secret, le président désigne deux scrutateurs à qui il appartient de superviser la procédure et de dépouiller les bulletins de vote. Ils disposent d'une liste des représentants de villes ayant droit de vote.

Un membre de l'assemblée empêché d'assister à une session peut donner un pouvoir écrit à un collègue de son choix pour s'exprimer et voter en son nom. Chaque maire ou responsable ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Article 13 : Organes consultatifs

L'assemblée générale peut créer dans les conditions qu'elle détermine des commissions permanentes chargées d'étudier toutes les questions qu'elle juge utile d'examiner dans les domaines où l'association exerce son action.

L'assemblée générale peut également se doter de commissions spécifiques sur le thème qu'elle a choisi de traiter à l'occasion de sa session ordinaire.

Ces commissions peuvent faire appel, le cas échéant, à des experts dont les avis ont un caractère consultatif.

Chaque commission élit en son sein son président, son secrétaire et son rapporteur. Elle présente un rapport de ses travaux et propose, s'il y a lieu, une ou plusieurs résolutions. L'assemblée générale se prononce sur les rapports et les résolutions des commissions.

L'assemblée générale peut décider de la création de groupes de travail techniques dont la mission, limitée dans le temps, sera définie avec précision.

Article 14 : Procès-verbaux des débats

Le relevé des délibérations adoptées par les membres de l'assemblée et le compte rendu des débats sont assurés par le secrétariat permanent sous l'autorité du président.

Ces deux documents sont adressés aux membres de l'assemblée avant la session suivante au cours de laquelle ils sont, soit adoptés tels quels, soit adoptés avec des rectifications apportées à la demande des membres qui étaient présents lors de cette séance.

Le relevé des délibérations est consigné dans un registre prévu à cet effet.

TITRE III

Du Bureau

Article 15 : Mandats

Le Bureau est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'administration de l'association et à la réalisation de ses objectifs.

Il examine les demandes d'adhésion des nouveaux membres ainsi que les propositions de nouveaux projets de coopération. Il est chargé de la préparation et du suivi des assemblées générales. Il adopte l'ordre du jour de l'assemblée générale. Il exerce son rôle d'animateur et de coordonnateur, en s'appuyant sur les commissions permanentes et sur un comité de projet qui lui apportent tous les avis et conseils utiles à la réalisation de ses missions. Il adopte les décisions d'affectation des subventions du Fonds de Coopération et du Fonds d'Urgence. Il en examine la bonne exécution. Il procède aux évaluations des programmes.

Article 16 : Composition

Le Bureau de l'association se compose de 10 à 15 membres élus pour une durée de deux ans par l'assemblée générale. Seuls les maires ou responsables des villes membres sont habilités à siéger au Bureau.

La désignation des membres du Bureau doit respecter l'équilibre géographique des villes membres de l'association.

La qualité de membre du Bureau cesse lorsqu'un maire ou un responsable d'une ville n'occupe plus ses fonctions. Il est remplacé par la personne chargée de l'intérim ou par son successeur.

Les membres du Bureau procèdent, en leur sein, à l'élection, à la majorité simple du président, des vice-présidents, du secrétaire général et du trésorier de l'association. En cas de partage des voix, l'élection a lieu au bénéfice de l'âge. La qualité de président, vice-président, trésorier, secrétaire général, cesse dès que son titulaire cesse ses fonctions de maire ou de responsable de ville membre. Il est procédé à une nouvelle élection au sein du Bureau.

Le nombre des vice-présidents ne peut être inférieur à deux, ni supérieur à cinq. Les vice-présidents ont vocation à suppléer le président en cas d'empêchement dans l'ordre selon lequel ils ont été élus.

Les présidents des commissions permanentes sont invités à assister aux travaux. Le secrétaire permanent de l'association assiste de plein droit aux réunions du Bureau.

Le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie ou son représentant est invité en qualité d'observateur.

Article 17 : Réunions ordinaires

Le Bureau se réunit en formation ordinaire au siège du secrétariat permanent ou dans la ville d'accueil, lors de l'assemblée générale ou du colloque annuel. Les convocations sont adressées par écrit, individuellement à chaque membre, par le président.

L'ordre du jour de la séance est établi par le président sur proposition du secrétariat permanent. Il comprend :

- le compte rendu de la précédente réunion,
- le rapport du secrétaire général sur les activités de l'association,
- le rapport du trésorier,
- les nouveaux projets faisant appel à une subvention,
- les questions que les commissions permanentes ont souhaité proposer à l'examen,
- les questions d'urgence,
- les demandes d'adhésion.

Les convocations qui comportent les dates et lieu de la session doivent être adressées aux maires trois semaines avant le jour fixé pour la session.

Sauf avis contraire de la majorité des membres du Bureau, elle se déroule dans la ville où est convoquée l'assemblée générale ou le colloque.

Article 18 : Réunions extraordinaires

Si les circonstances l'exigent, le Bureau peut également se réunir en formation extraordinaire à la demande du président ou de la majorité de ses membres.

La convocation écrite, qui comporte le motif justifiant la réunion, est adressée par le président aux membres du Bureau, dans un délai qui ne peut être inférieur à 48 heures.

La réunion du Bureau en formation extraordinaire se déroule au siège du secrétariat permanent. Le président peut néanmoins, après consultation du Bureau, décider de réunir le Bureau en formation extraordinaire dans une autre capitale ou une ville membre.

Article 19 : Présidence

Le Bureau est présidé par le président. En cas d'empêchement, la présidence du Bureau est assurée par le 1^{er} vice-président ou un vice-président dans l'ordre du tableau, par le secrétaire général ou par le maire de la ville d'accueil, si celui-ci est membre du Bureau.

L'organisation et la direction des débats relèvent de la seule responsabilité du président. Lui seul prononce l'ouverture et la levée des séances.

Article 20 : Adoption des décisions du Bureau

Le Bureau ne délibère valablement que si la moitié arrondie au chiffre supérieur de ses membres est présente. Le quorum doit être vérifié à l'ouverture de chaque réunion par la signature des membres présents sur le registre prévu à cet effet.

Le président présente au Bureau les projets de décisions inscrits à l'ordre du jour. Au cours des débats, les membres du Bureau peuvent présenter des amendements. Il n'est débattu en séance que des seuls projets à l'ordre du jour. Sous réserve de l'acceptation du président après consultation du Bureau, les propositions de décisions présentées en cours de réunion par un ou plusieurs membres du Bureau peuvent faire l'objet d'un débat.

A l'issue des débats et à l'initiative du président, les projets et propositions de décisions sont soumis pour approbation aux membres du Bureau. Le président détermine, selon les cas, les projets et propositions de délibération qui nécessitent l'organisation d'un scrutin.

Le cas échéant, le vote des membres du Bureau s'exprime sur chaque délibération à main levée. Un vote au scrutin secret est organisé si la majorité des membres le demande. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Un membre empêché d'assister à la réunion du Bureau peut donner un pouvoir écrit à un collègue de son choix pour voter en son nom. Chaque membre du Bureau ne peut être porteur que d'une seule procuration. Le Président peut aussi procéder à la consultation des membres du Bureau par correspondance.

Le secrétariat du Bureau est assuré par le secrétariat permanent de l'association.

Article 21 : Procès-verbal

Le relevé des décisions adoptées par les membres du Bureau est assuré par le secrétariat permanent. Il est consigné dans un registre prévu à cet effet.

TITRE IV

Du secrétariat permanent

Article 22 : Missions du secrétariat permanent

Organe exécutif, le secrétariat permanent assiste le président et le Bureau de l'association dans leurs tâches respectives.

Sous l'autorité du président et du Bureau, il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de tous les projets décidés par le Bureau. Il est habilité à prendre tout contact utile avec les institutions nationales, internationales et les bailleurs de fonds.

Il gère les comptes de l'association. Il instruit tous les projets éligibles au Fonds de coopération et au Fonds d'Urgence. Il est chargé du recouvrement des cotisations.

Le secrétariat permanent représente l'association auprès des institutions nationales et internationales. Il participe à l'ensemble des travaux des instances de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) dont l'association est l'opérateur spécialisé depuis 1995.

Siégeant à Paris, le secrétariat permanent assure la mise en réseau de tous les membres de l'association en organisant notamment des colloques et des séminaires.

Article 23 : Composition

Le secrétariat permanent est dirigé par un secrétaire permanent qui peut être assisté par un ou plusieurs secrétaires permanents adjoints.

Le secrétariat comprend également des collaborateurs permanents qui peuvent être assistés, en tant que de besoin, pour des missions ponctuelles, par des experts fonctionnels.

Article 24 : Nomination

Le secrétaire permanent est nommé par le président après accord du Bureau.

Les secrétaires permanents adjoints, les collaborateurs et les experts fonctionnels permanents sont nommés, sur proposition du secrétaire permanent, par le président, après accord du Bureau.

Article 25 : Fonctionnement

A l'exclusion des secrétaires permanents adjoints, le secrétaire permanent fixe, après avis du Bureau, les conditions de recrutement, de travail et de rémunération des collaborateurs et des experts fonctionnels permanents placés sous son autorité. En outre, il peut faire appel, en tant que de besoin à des experts en charge d'une mission temporaire.

Le secrétaire permanent fixe, après avis du Bureau, les conditions dans lesquelles s'effectuent les déplacements en France et à l'étranger de l'ensemble des personnels travaillant au sein du secrétariat permanent.

Article 26 : Signature du secrétaire permanent

Le secrétaire permanent signe tous les documents établis par les personnes placées sous son autorité. Sur autorisation du président, il est également habilité à ouvrir et faire fonctionner, au nom de l'association, tout compte bancaire. De la même façon, il peut être autorisé par le président à représenter l'association en justice et à l'engager dans tous les actes de la vie civile.

Les compétences dévolues au secrétaire permanent peuvent être confiées, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, aux secrétaires permanents adjoints.

TITRE IV

De la mise en oeuvre et du suivi des projets de coopération

Article 27 : Les projets de coopération

L'action de l'AIMF s'exerce à travers la mise à disposition des maires et des représentants des villes membres de l'association de crédits disponibles dans le cadre du Fonds de Coopération et du Fonds d'Urgence. Le secrétariat permanent est chargé de la mise en œuvre et du suivi de tous les projets initiés dans le cadre de ces deux fonds. Il veillera à ce que ces projets soient le produit d'une volonté de l'assemblée locale et des bénéficiaires des équipements, en favorisant, notamment, la création d'un comité de pilotage réunissant élus, utilisateurs, experts fonctionnels. Pour suivre ses programmes, le Bureau dispose du Comité de projet et des commissions permanentes.

Article 28 : Comité de projet

Composé du président, du secrétaire général, du trésorier et du secrétaire permanent de l'association, le comité de projet examine et émet un avis sur toutes les demandes de financement de projets présentés, au titre du Fonds de Coopération, par les maires ou les responsables des capitales et des villes membres.

Article 29 : Commissions permanentes

Désignés par le Bureau de l'association, selon une répartition géographique représentative des villes membres, par rotation biennale, les présidents des commissions disposent de l'appui technique du secrétariat permanent.

Les présidents des commissions permanentes sont sollicités, en tant que de besoin, par le président du Bureau sur toutes les questions relatives à leur domaine de compétence :

- décentralisation et démocratie locale,
- développement urbain durable,
- modernisation des services et formation des personnels municipaux,
- animation du réseau des villes membres,
- politique de santé locale,
- aide humanitaire.

Article 28 : Le Fonds de Coopération

Créé à Tunis le 16 juillet 1990, le Fonds de Coopération recueille les subventions en provenance d'organismes publics locaux.

La mobilisation de ce fonds doit avoir pour effet de permettre aux villes d'enregistrer des évolutions dans la maîtrise de la gestion urbaine et de contribuer à une meilleure satisfaction des besoins collectifs de la population.

Toutes ces opérations d'investissement d'équipements collectifs, réalisées à l'échelle du quartier par les villes membres, peuvent bénéficier d'une participation de ce fonds.

La part du Fonds de Coopération ne peut excéder 80 % du coût total du projet, les villes bénéficiaires devant en assumer au moins 20 %.

La décision d'attribution d'une subvention du Fonds de Coopération relève d'une décision du Bureau de l'association.

Un règlement applicable à l'ensemble des membres de l'association détermine les règles générales relatives à la dotation dont bénéficie le fonds, les opérations éligibles, les exclusions et les modalités de financement. Ce règlement définit aussi les règles de procédures d'approbation et d'exécution des projets. Adopté par le Bureau sur proposition du secrétariat permanent, le règlement du Fonds de Coopération est modifié selon une procédure identique.

La liste des pièces nécessaires pour constituer un dossier de requête en financement pour un projet d'infrastructure, les différentes étapes de la procédure et le suivi administratif et financier des projets figurent en annexe du présent règlement.

Article 29 : Le Fonds d'Urgence

Créé le 5 juillet 2001, sur proposition du Maire de Paris, le fonds d'urgence est l'expression d'une nouvelle solidarité en faveur des villes victimes d'une catastrophe ou d'une crise grave.

Ce fonds est constitué de produits financiers générés par les subventions attribuées aux projets en cours de réalisation.

La décision d'attribution d'une aide urgente relève du président du Bureau de l'association, sur proposition du secrétariat permanent, après validation du président de la commission permanente concernée.

Le maire ou le responsable doit fournir à l'appui de sa demande, qu'il aura financièrement estimée, tout document ou témoignage utile permettant au secrétariat permanent d'instruire le dossier.

TITRE V

Dispositions diverses

Article 30 : Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par l'assemblée générale.

Article 31 : Le précédent règlement intérieur est abrogé

Déclaration des Maires

Les Maires et les représentants d'associations de villes, membres de l'AIMF, réunis en Assemblée générale à Hué, au Vietnam, du 24 au 26 octobre 2007, pour échanger leur savoir-faire sur « La bonne gouvernance locale et l'accès aux financements internationaux » et sur le thème « Villes, patrimoine et développement local » ;

Rappellent

- 1) L'assemblée générale de Bucarest de septembre 2006, sur le thème de l'éducation citoyenne, ainsi que leur engagement à éduquer et à former, non seulement le grand public mais aussi les représentant(e)s élu(e)s, le personnel des administrations locales, au développement durable ;
- 2) Le colloque de Montréal d'avril 2006, relatif aux savoirs et au développement local, à l'occasion duquel ils se sont engagés à baser tous leurs efforts sur la coopération entre les acteurs du développement, à veiller à ce que l'ensemble des citoyen(ne)s et tous les groupes d'intérêt, aient accès à l'information en vue d'une association aux processus décisionnels locaux ;
- 3) Le séminaire de Genève de juin 2006, axé sur les Agendas 21 locaux, au cours duquel les maires et leurs collaborateur(trice)s ont retenu l'importance de l'apport, de tous les partenaires de la collectivité : citoyen(ne)s, entreprises et groupes d'intérêt, dans la conception de plan locaux de développement durable ;
- 4) L'assemblée générale de Dakar d'octobre 2003, relative à la médiation de résolution des problèmes, afin de ne pas les léguer, ni à des communautés plus larges ni à des générations futures ;
- 5) L'assemblée générale de Ouagadougou de novembre 2004, à l'occasion de laquelle a été adoptée la programmation décennale de l'association, laquelle précisait, parmi ses objectifs, le développement harmonieux des zones urbaines, la facilitation du dialogue entre les partenaires du développement, le renforcement de la coopération, la prise en compte de l'impact des projets, le dialogue ville-Etat et la mise en place d'un réseau d'experts territoriaux.

S'engagent à

1) Renforcer et promouvoir la participation citoyenne à la vie politique locale

Conscients que la ville est le premier lieu d'apprentissage et de formation d'une conscience citoyenne et convaincus que la participation des représentants de la société civile à la vie démocratique locale est garante d'un développement durable, respectueux des attentes et des spécificités de l'ensemble des habitants d'une collectivité, ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour renforcer la participation de l'ensemble des représentants de la société civile dans la démocratie locale ;

2) Renforcer et promouvoir la participation de la société civile aux projets et processus de développement

Convaincus que la réussite des politiques de développement dépend du degré d'intégration et de participation des représentants de la société civile à leur élaboration et leur mise en œuvre, ils s'engagent à suivre et promouvoir une approche « multi acteurs » qui favorise le dialogue avec la société civile, la prise en compte de ses attentes spécifiques et l'appropriation, par les bénéficiaires, de chaque projet de développement ;

3) Respecter les principes de bonne gouvernance et de transparence financière

Conscients que la fraude et la corruption sont susceptibles d'affecter gravement la légitimité de leur autorité politique, l'efficacité et la durabilité de l'aide, et le développement de leurs territoires, ils s'engagent à promouvoir le respect des principes de transparence financière et, dans la mesure de leurs attributions, à lutter contre toute forme de corruption ;

4) Développer la culture de l'évaluation et du résultat

Reconnaissant l'apport de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide adoptée le 2 mars 2005, et convaincus, en tant qu'élus locaux, de la nécessité d'évaluer et de rendre compte des résultats des politiques tant aux populations locales qu'aux partenaires au développement, ils s'engagent à poursuivre le développement d'une culture de l'évaluation dans le cadre de leurs mandats locaux ainsi qu'au sein de leurs administrations ;

5) Poursuivre l'évolution de leur leadership :

- en participant à des ateliers qui favorisent le développement des compétences que l'on attend d'eux
- en pratiquant l'autoévaluation de leurs forces et faiblesses
- en acceptant, et en mettant en œuvre un mécanisme d'évaluation par les pairs

6) Faciliter la participation citoyenne et rendre leur administration plus efficace et plus transparente en développant l'usage et l'utilisation des technologies de l'Information et de la Communication

7) Renforcer la solidarité au sein de leur réseau en développant des partenariats de coopération décentralisée et en échangeant expériences et bonnes pratiques dans tous les domaines relatifs aux politiques urbaines ;

8) Assumer pleinement la place et le rôle dévolus aux collectivités locales dans les nouveaux instruments d'aide extérieure de l'Union Européenne et dans l'Accord de Cotonou révisé en 2005 ;

Invitent l'AIMF

- 1) A faciliter le règlement de tout conflit qui pourrait éclater entre l'administration de l'Etat et celle des collectivités locales, en favorisant les échanges d'expériences ;
- 2) A susciter l'instauration de contacts productifs entre les administrations de l'Etat et des collectivités locales en pratiquant, notamment, la gouvernance et la communication électroniques, en assurant la formation et en facilitant la mise à niveau des fonctionnaires ;
- 3) A publier périodiquement un recueil sur les innovations importantes en matière de gestion urbaine ;
- 4) A organiser des réunions et séminaires spécialisés assurant des échanges réguliers d'expériences;
- 5) A renforcer les administrations locales par des programmes de développement de leur capacité afin:
 - d'améliorer leurs résultats en matière de leadership, de gestion stratégique, de gestion des services publics, de participation de la population, d'éthique publique ;
 - de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales pour la formation, la communication et toutes autres fonctions pertinentes de l'administration locale ;
 - de renforcer la capacité institutionnelle des villes et des associations locales de ville ;
- 6) A introduire des programmes novateurs, de savoir-faire et de facilitation des communications :
 - en s'inspirant des meilleures expériences pour élaborer outils et formations au service du renforcement des capacités ;
 - en développant le réseau d'experts aptes à soutenir ces programmes ;
- 7) A travailler avec les organisations partenaires, nationales ou internationales, ayant des intérêts et des objectifs communs, afin d'échanger des expériences, de mettre en œuvre ensemble des programmes de renforcement des capacités, de trouver des sources de financement extérieur.
- 8) Les instances de l'AIMF et les Délégations de la Commission Européenne à engager et entretenir un dialogue direct et régulier conformément aux dispositions de l'Article de Cotonou révisé, notamment son article 4

RECOMMANDATION
« La bonne gouvernance locale et
l'accès aux financements internationaux »

Les Maires et les représentants d'associations de villes, membres de l'AIMF, réunis en Assemblée générale à Hué, au Vietnam, du 24 au 26 octobre 2007, pour échanger leur savoir-faire sur « La bonne gouvernance locale et l'accès aux financements internationaux » ;

SALUENT la volonté de la Commission Européenne de s'associer, dans le cadre du Protocole d'accord entre elle-même et l'Organisation Internationale de la Francophonie, à leur manifestation, engageant ainsi un dialogue entre les maires francophones et la Commission Européenne

DEMANDENT aux instances de l'Association Internationale des Maires Francophones en partenariat avec CGLU et l'ensemble des associations de villes actives en matière de coopération internationale d':

1. Approfondir le dialogue entre l'AIMF et la Commission Européenne

- 1.1 De préparer, dans le cadre du suivi du Colloque de Hué qui s'inscrit dans la mise en œuvre du Protocole d'accord entre la Commission Européenne et l'Organisation Internationale de la Francophonie, et en accord avec la Commission, une réunion de travail entre les maires du Bureau de l'AIMF et les responsables des programmes destinés aux collectivités locales
- 1.2 D'élaborer, en consultation avec les autres associations de villes et la Commission Européenne, des indicateurs qui permettent de vérifier l'application des engagements des maires en matière de bonne gouvernance et le respect des dispositions concernant les collectivités locales dans les programmes d'aide
- 1.3 D'organiser, si possible avec la Commission, ou avec les Délégations de la Commission, des séminaires de formation approfondissant des thèmes relatifs à la bonne gouvernance locale, tels que les processus de décentralisation, la gestion communale, les finances locales, le renforcement des associations nationales de collectivités locales, etc.
- 1.4 De tout mettre en œuvre pour renforcer le partenariat entre l'AIMF et la Commission Européenne qui pourrait se poursuivre lors de l'Assemblée générale de Québec

2. Organiser et animer la promotion des intérêts des membres de l'AIMF auprès des bailleurs de fonds internationaux

2.1 D'animer un réseau de correspondants en financements européens et internationaux

Après désignation par les maires et les Présidents des Associations nationales de villes de ces correspondants, le Secrétariat permanent animera ce réseau afin de :

- Diffuser l'information relative aux financements européens et internationaux
- Interroger les villes et associations membres sur leurs attentes et leurs commentaires concernant les programmes internationaux concernant les collectivités locales
- Constituer une force de proposition et d'analyse sur les programmes européens et internationaux destinés aux collectivités locales

2.2 D'intégrer la Plateforme des Autorités Locales des Pays Afrique Caraïbes Pacifique et de soutenir la création d'une Plateforme des Autorités Locales auprès de l'Union Européenne

2.3 De mettre en œuvre une stratégie d'influence auprès des autres associations de collectivités et des institutions européennes

3. de Faciliter l'accès des villes membres de l'AIMF aux financements européens et internationaux

- 3.1 De créer un espace Internet dédié aux financements internationaux et européens qui permette
 - de fournir aux membres l'information relative à ces financements
 - d'assurer un système de veille sur les opportunités de financements
 - de donner accès à des fiches pratiques sur l'accès aux financements, la gestion de projet, les procédures contractuelles des différents bailleurs, etc.
 - d'échanger expériences et bonnes pratiques
- 3.2 De constituer, au sein de l'AIMF, un réseau d'experts en financements européens et internationaux issus des villes et associations membres dont l'objectif serait, dans le cadre d'échanges Nord Sud et Sud Sud, de répondre à toute demande d'un membre de l'AIMF concernant un appui sur les projets et procédures spécifiques aux financements internationaux
- 3.3 De mettre en œuvre un programme de formation des élus et des cadres à l'accès aux financements internationaux

RECOMMANDATION
« Villes, patrimoine et développement local »

Atelier 1 : Identifier et mettre en valeur le patrimoine locale

Les participants ont évoqué la diversité du patrimoine des villes membres de l'AIMF. Il s'agit d'un patrimoine à la fois matériel (des monuments comme le fort de Ouidah, la citadelle de Namur), immatériels (le travail de mémoire effectué par les villes réunies dans le cadre de l'Alliance internationale des Anneaux de la mémoire), ou naturel, comme le Mont Royal à Montréal.

Les participants ont indiqué que la protection du patrimoine est un moteur du développement à travers la réhabilitation des quartiers anciens dans le cadre d'un partenariat public privé.

Par ailleurs, la question de la mise en œuvre du patrimoine et la réhabilitation des quartiers est aussi une autre manière de concevoir la ville et les rapports entre les institutions municipales, les populations (exemple : les tables de concertation initiées à Montréal).

La mise en œuvre d'un projet suppose enfin une consultation régulière de tous les acteurs, y compris les autorités traditionnelles qui jouent encore aujourd'hui un rôle majeur au sein de nos sociétés.

Recommandations :

L'atelier n°1 recommande :

- la prise en compte de la dimension culture et mémoire dans le cadre des travaux de l'AIMF ;
- que l'AIMF encourage les citoyens à s'approprier leur environnement pour les générations futures ;
- invite l'AIMF à chercher des partenariats pour inventorier et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel des villes membres ;
- enfin, favoriser des projets impliquant les jeunes pour une meilleure prise en compte du patrimoine (exemple de la Route des Chefferies du Cameroun)

**Atelier 2 : Mobiliser les acteurs locaux, nationaux et
les partenaires au développement
pour la réussite des projets de patrimoine**

Au cours de leurs échanges, les maires ont identifié comme facteurs de réussite des projets de patrimoine :

- la mobilisation, la concertation et la mise en synergie de tous les acteurs locaux, nationaux et internationaux, au niveau politique, technique, scientifique, touristique et financier
- la mise en place de stratégies d'ensemble, permettant notamment d'éviter une fracture entre les quartiers bénéficiaires de mesures de protection du patrimoine et les autres
- la mise en place de programmes de sensibilisation et de participation de la population qui s'inscrivent dans le long terme

L'échelon local occupant une place centrale dans la mise en œuvre des projets de patrimoine :

- les maires demandent aux Etats de favoriser l'autonomie des collectivités territoriales en la matière et de leur accorder les moyens financiers correspondants, afin de devenir des acteurs de plein exercice de la gestion de leur patrimoine.
- les maires demandent à l'AIMF, en lien avec d'autres acteurs tels l'Agence Universitaire de la Francophonie ou l'Unesco, de mettre en place des ateliers de formation qui permettent aux élus et cadres municipaux d'acquérir des compétences en matière d'identification du patrimoine, de méthode de mise en œuvre des projets de patrimoine, de technique de montage des dossiers de candidature aux labels et classements.

- les maires demandent à l'AIMF d'apporter une expertise et une assistance technique aux villes :
 - o en identifiant les compétences au sein du réseau et en favorisant leur circulation et leur mutualisation
 - o en identifiant et en faisant connaître les mécanismes de financement internationaux et locaux des projets de patrimoine

Désireux de valoriser tous les patrimoines, matériel et immatériel, historique et quotidien, les maires lancent un appel pour que les programmes de protection ne se limitent pas au patrimoine classé.

Atelier 3 : Des quartiers historiques pour tous : revitaliser les quartiers historiques en conciliant cohésion sociale, développement économique et mise en valeur du patrimoine.

Cet atelier a permis d'identifier, à partir du Guide élaboré par l'Unesco sur la réhabilitation des quartiers historiques, les conditions de mise en valeur du patrimoine tout en conciliant cohésion sociale et développement économique.

5 expériences ont été présentées :

- la revitalisation de la médina de Tunis
- la réhabilitation du centre ville de Hanoi
- la réhabilitation du quartier du Panier à Marseille,
- la mise en valeur du centre ville de Québec
- la réhabilitation du centre ville de Rennes

A l'issue des travaux, les maires demandent à l'AIMF de les appuyer pour être en mesure de mettre en œuvre les 6 facteurs clés de réussite identifiés

- La volonté politique est un facteur clé de réussite
- Les quartiers historiques ne doivent pas être des îlots isolés du reste de la ville et du territoire : ils doivent y être intégrés
- Mettre en valeur l'espace public tout en protégeant durablement les ressources culturelles et naturelles
- Maintenir la mixité des fonctions : créer du lien social tout en contribuant à améliorer les conditions de vie des habitants
- Promouvoir l'identité de la ville, favoriser la créativité et la diversité culturelles
- Développer un tourisme culturel maîtrisé associé au maintien de plusieurs secteurs d'activité